



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE**

(RAPPORT AGRICOLE 2011)

RAPPORT AGRICOLE 2011

SECTION A	7
I. ETAT ET DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE. CADRE MACRO-ECONOMIQUE. ROLE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE NATIONALE	7
II. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE EN 2010 ET PREVISIONS POUR 2011	13
1 Exploitation des terres agricoles, organisation et force de travail dans l'agriculture	13
1.1 Utilisation des terres arables	13
1.2 Participation du Fonds foncier d'Etat dans les relations foncières en Bulgarie	15
1.3 Système d'identification des parcelles agricoles	16
1.4 Enregistrement des exploitants agricoles	17
1.5 Organisation des exploitations agricoles et de la force de travail dans l'agriculture	17
1.5.1 Structure des exploitations agricoles	19
1.5.1.1 Structures dans la culture des plantes	20
1.5.1.2 Structures dans l'élevage	20
1.5.2 Force de travail	21
2 Résultats économiques et de production en 2010 et prévisions pour 2011	22
2.1 Comptes économiques dans l'agriculture en 2010	22
2.2 Résultats de la production de la culture des plantes	27
2.2.1 Production de grains	28
2.2.2 Cultures oléagineuses	30
2.2.3 Cultures industrielles	31
2.2.4 Plantes médicinales et aromatiques	31
2.2.5 Légumes	32
2.2.6 Fruits	36
2.3 Résultats de la production d'élevage du cheptel	37
2.3.1 Elevage de bovins et de buffles	40
2.3.2 Elevage de moutons et de chèvres	44
2.3.3 Elevage de porcs	46
2.3.4 Elevage de chevaux	48
2.3.5 Elevage de volailles	49
2.3.6 Apiculture	51
2.3.7 Elevage de lapins	54

2.4	Etat de l'agriculture biologique en Bulgarie en 2010	55
2.5	Viticulture et viniculture	56
2.5.1	Production de raisins	56
2.5.2	Viticulture	59
2.5.3	Exportation et importation de vins	60
III. COMMERCE DE BIENS AGRICOLES		65
1	Niveau et dynamique du commerce extérieur de biens agricoles	65
2	Répartition géographique du commerce extérieur de biens agricoles	66
3	Structure de l'exportation et de l'importation par groupe de biens agricoles	70
IV. SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE		75
1	Le programme de préadhésion SAPARD	75
2	La mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) de l'EU	75
2.1	Appui dans le cadre du premier pilier de la PAC	75
2.1.1	Paiements directs à la surface, paiements supplémentaires nationaux, ajoutés aux paiements directs et soutien spécifique conformément à l'article 68 du règlement (CE) 73/2009	75
2.1.2	Dispositifs d'appui de marché par secteur	81
2.1.2.1	Le secteur des espèces arables	81
2.1.2.2	Le secteur de viande et d'apiculture	85
2.1.2.3	Le secteur du lait	87
2.1.2.4	Le secteur du vin	88
2.1.2.5	Le secteur des fruits et des légumes	89
2.1.2.6	Le secteur du sucre	91
2.1.2.7	Le secteur des programmes de promotion	91
2.1.3	Dispositifs commerciaux	92
2.1.3.1	Certification de l'exportation	92
2.1.3.2	Certification de l'importation	93
2.2	Soutien dans le cadre du deuxième pilier de la PAC – mise en œuvre du Programme de développement rural (PDR) 2007-2013	94
2.2.1	Analyse du progrès réalisé concernant la mise en œuvre du PDR et la réalisation des objectifs par axe	95
2.2.2	Mise en œuvre financière du PDR par mesure	104
2.2.3	Plan européen pour la relance économique (PERE)	106

2.2.4	Progrès réalisé dans le cadre du PDR pendant le premier semestre de 2011 et résultats prévus à la fin de l'année	107
2.3	Soutien d'Etat supplémentaire	110
2.3.1	Soutien à court terme par Fonds d'agriculture d'Etat	114
2.3.2	Régimes d'investissements du Fonds d'agriculture d'Etat	117
2.3.3	Soutien à la production de tabac	121
V.	ACTIVITES LIÉES À LA PRODUCTION AGRICOLE	121
1	Contrôle du matériel agricole et forestier	121
1.1	Etat de la mécanisation dans l'agriculture et structure du parc national de tracteurs et de matériel agricole automoteur en Bulgarie	121
1.2	Enregistrement du matériel agricole et forestier	123
1.3	Contrôle de l'état technique et de la sécurité du matériel	125
1.4	Contrôles techniques du matériel	127
1.5	Obtention et retrait de la qualification d'exploitation du matériel et délivrance de certificats	130
1.6	Contrôle du marché et présence de l'agrément du type et la conformité du type agréé	130
2	Améliorations hydrauliques	131
2.1	Contrôle des activités liées à l'exploitation du fonds d'améliorations hydrauliques et du service « adduction d'eau aux fins d'irrigation »	131
2.2	Activités liées à l'exploitation et au maintien des barrages et des sites afin de prévenir l'impact nuisible sur les eaux	132
2.3	Contrôle des activités liées à la création et au développement des associations d'irrigation	133
3	Protection des plantes	
3.1	Contrôle phytosanitaire	136
3.1.1	Contrôle phytosanitaire (quarantaine) des importations de plantes et produits phytosanitaires	136
3.1.2	Contrôle des exportations et des réexportations de plantes et de produits végétaux	136
3.1.3	Contrôle de la production de plantes et produits végétaux	137
3.1.4	Contrôle et essais des produits de protection des plantes	137
4	Engrais	140
4.1	Utilisation d'engrais	140
4.2	Contrôle des engrais lors de leur mise sur marché	141
5	Essais de variétés, approbation et contrôle des semences	141
6	Contrôle des grains, des produits de grains et des fourrages	147

6.1	Certification et contrôle des entrepôts publics, des entrepôts de grains et d'autres sites de stockage	147
6.2	Manutention de la récolte 2010	148
6.3	Contrôle des fourrages	149
7	Vétérinaires	149
7.1	Santé publique et bien-être animal	149
7.2	Système d'information pour l'identification et le suivi des mouvements d'animaux	152
7.3	Activités de contrôle	154
7.3.1	Contrôle vétérinaire et sanitaire d'Etat (CVSE)	154
7.3.2	Contrôle médico-vétérinaire frontalier (CMVF)	156
7.3.3	Contrôle des activités médico-vétérinaires (CAMV), des produits médico-vétérinaires et des fourrages	157
8	Sécurité alimentaire	158
9	Sélection et reproduction dans l'élevage	163
9.1	Gestion des ressources génétiques nationales dans l'élevage	163
9.2	Contrôle et coordination de la reproduction en élevage	166
10	Science, formation et conseils en matière d'agriculture	166
10.1	Recherches et services scientifiques en matière d'agriculture, réalisés par l'Académie agricole	166
10.1.1	Produits scientifiques innovants, implantés dans la production	166
10.1.2	Transfer de savoir-faire et produits scientifiques	167
10.1.3	Grades de qualification des savants, formation des doctorants et activités de publication	168
10.1.4	Collaboration internationale dans le domaine de la science agricole	168
10.1.5	Formation professionnelle	169
10.2	Activité de conseil	169
	VI. SYLVICULTURE	175
1	Caractéristiques des terres et des forêts du fonds forestier	175
2	Modification des territoires forestiers	176
3	Boisement	176
4	Gestion et protection des forêts	178
4.1	Gestion des forêts	178
4.2	Protection des forêts	178
4.3	Registres publics contenant les données des personnes physiques ayant le droit d'exercer	179

	des activités de sylviculture privées, et des commerçants exerçant des activités dans le fonds forestier	
5	Territoires protégés	179
6	Utilisation de bois	180
7	Utilisation de produits forestiers non issus de bois	181
8	Financement et investissements dans le fonds forestier d'Etat (FFE)	181
9	Chasse	182
10	Protection des forêts contre les fraudes	183
11	Protection des forêts contre les incendies	183
	VII. PECHE	184
1	Pêche et production de poissons et d'autres organismes aquatiques	184
2	Consommation de poissons et de produits de poissons	192
3	Importation et exportation de poissons et produits de poissons	193
4	Programme de développement du secteur de la pêche, financé par le Fonds européen pour la pêche	200
5	Mesures contraventionnelles concernant la gestion de la pêche et des aquacultures	203
	SECTION B	205
	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE, MESURES ET ACTIONS DE REALISATION EN 2012	205
	ANNEXES	218

RAPPORT AGRICOLE 2011

SECTION A

I. ETAT ET DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE. CADRE MACRO-ECONOMIQUE. ROLE DU SECTEUR AGRICOLE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

En 2010 l'économie bulgare vient de sortir de la récession, le produit intérieur brut (PIB) en termes réels¹ étant augmenté, selon les données provisoires, de 0,2 % par rapport au niveau de l'année précédente.

La valeur nominale du PIB pour 2010 s'élève à 70 474 millions de leva (36 033 millions d'euros) à prix courants.

Le taux moyen de l'inflation annuelle en 2010 est 2,4 %, et le taux d'inflation de fin d'année par rapport à la même période en 2009 – 4,5 %.

L'exportation pour 2010 s'élève à 30 435 millions de leva (15 561 millions d'euros), ce représente 43,2 % du PIB. L'importation s'élève à 30 435 millions de leva (18 325 millions d'euros), ce qui est égal à 43,2 % du PIB du pays. Par conséquent, la balance commerciale négative (FOB-FOB) diminue jusqu'à -5 405 millions de leva (-2 764 millions d'euros).

En 2010 les investissements directs étrangers (IDE) en Bulgarie sont à concurrence de 3 478 millions de leva (1 779 millions d'euros), ou 4,9 % du PIB.

Le taux de chômage à la fin de 2010 est 9,2 %, tandis qu'il était 9,1 % à la fin de 2009.

Tableau I.1.

Principaux indicateurs macro-économiques de la République de Bulgarie

Indicateur	02	03	04	05	06	07	08	09	10
PIB, en milliards de leva	33,2	35,8	39,8	45,5	51,8	60,2	69,3	68,3	70,5
PIB, en milliards de leva	17,0	18,3	20,4	23,3	26,5	30,8	35,4	34,9	36,0
Rythme réel annuel de modification du taux du PIB, %	4,7	5,5	6,7	6,4	6,5	6,4	6,2	-5,5	0,2
Taux moyen de l'inflation annuelle, %	5,8	2,3	6,1	5,0	7,3	8,4	12,3	2,8	2,4
Taux d'inflation de fin d'année, %	3,8	5,6	4,0	6,5	6,5	12,5	7,8	0,6	4,5
Balance commerciale, en milliards de leva	-3,7	-4,7	-5,8	-8,6	-10,9	-14,2	-16,8	-8,2	-5,4
Balance commerciale, en milliards d'euros	-1,9	-2,4	-3,0	-4,4	-5,6	-7,2	-8,6	-4,2	-2,8
IDE, en milliards de leva	1,9	3,6	5,4	6,2	12,2	17,7	13,2	4,8	3,5
IDE, en milliards d'euros	1,0	1,9	2,7	3,2	6,2	9,1	6,7	2,4	1,8

Source : Institut national des statistiques, Banque nationale bulgare. Données provisoires 2010.

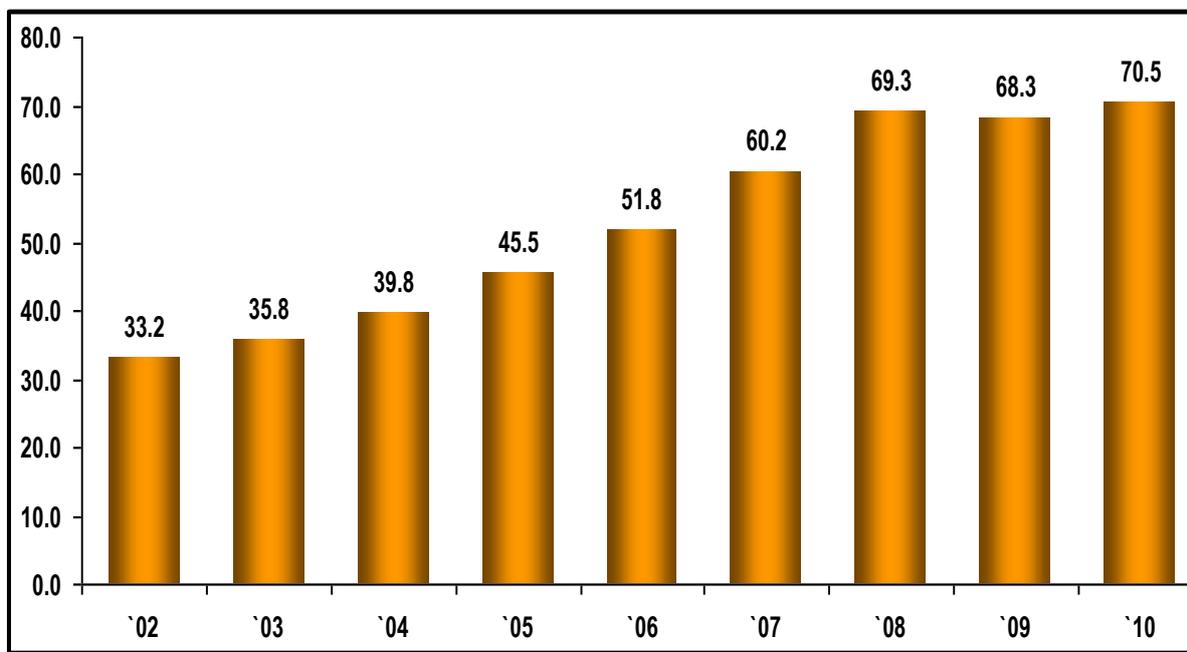
¹ Le rythme réel de modification est calculé selon les valeurs de l'indicateur référent des prix comparables en 2005.

Produit intérieur brut

En 2010 le PIB en termes réels de la Bulgarie augmente de 0,2 % par rapport au niveau de l'année précédente. Le PIB en termes nominaux pour 2010 s'élève à 70 474 millions de leva (36 033 millions d'euros), le PIB par nombre d'habitants se chiffrant à 9 362 leva (4 787 euros).

Figure I.1.

Montant du PIB pour la période 2002 – 2010, en milliards de leva



Source : Institut national des statistiques, données provisoires 2010.

Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute (VAB), générée des secteurs de l'économie nationale en 2010 est à concurrence de 60 646 millions de leva (31 008 millions d'euros) à prix courants. Par rapport à l'année précédente, la VAB en termes réels augmente de 0,2 %, en observant une augmentation dans le secteur agricole et le secteur des services de 4,6 % et 1,8 % respectivement, et une baisse de 3,8 % dans le secteur industriel. La VAB est ventilée par secteur économique en 2010 comme il suit :

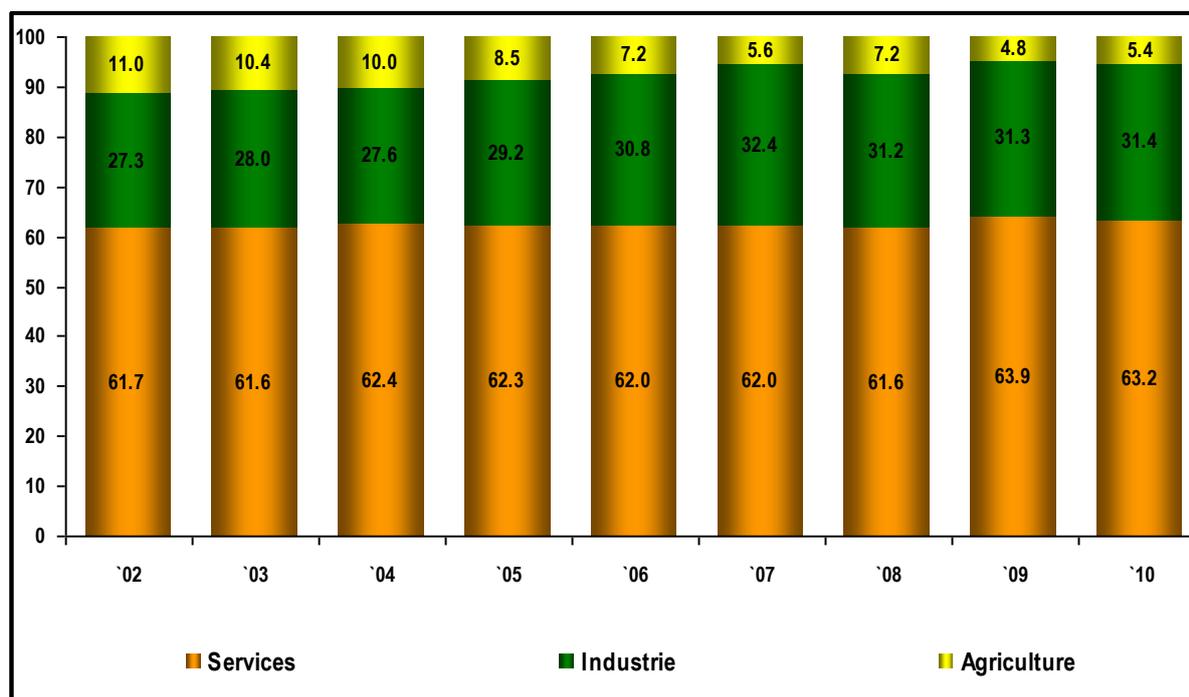
- Industrie (y compris la construction) – 31,4 % ;
- Services – 63,2 % ;
- Secteur agricole (agriculture, sylviculture et pêche) – 5,4 % (3 249 millions de leva).

La proportion du secteur agricole dans la VAB totale augmente de 0,6 % par rapport à 2009.

Suivant les données provisoires de l'Institut national des statistiques (INS), pendant le premier semestre de 2011 la VAB s'élève à 30 193 millions de leva (15 437 millions d'euros) à prix courants. La proportion des secteurs économiques dans la VAB pour le premier semestre de 2011 s'élève à : 33,2 % ; secteur agricole – 4,6 % et services – 62,2 %.

Figure I.2.

La VAB par secteur économique pour la période 2002 – 2010, en %

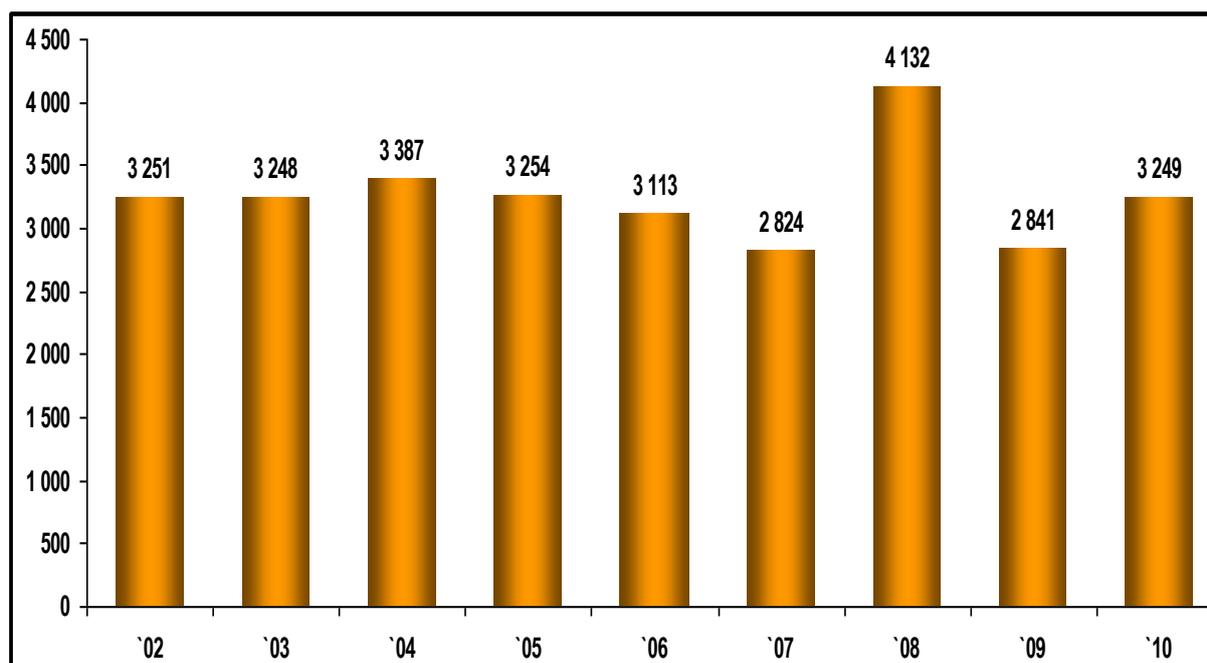


Source : Institut national des statistiques. Données provisoires 2010.

Suivant les données provisoires, pendant le premier semestre de 2011 le montant de la VAB dans le secteur agricole est à concurrence de 1 371 millions de leva, étant diminué de 1,0 % en termes réels par rapport à la même période en 2010.

Figure I.3.

La VAB dans le secteur d'agriculture, sylviculture et pêche* 2002 – 2010, en millions de leva

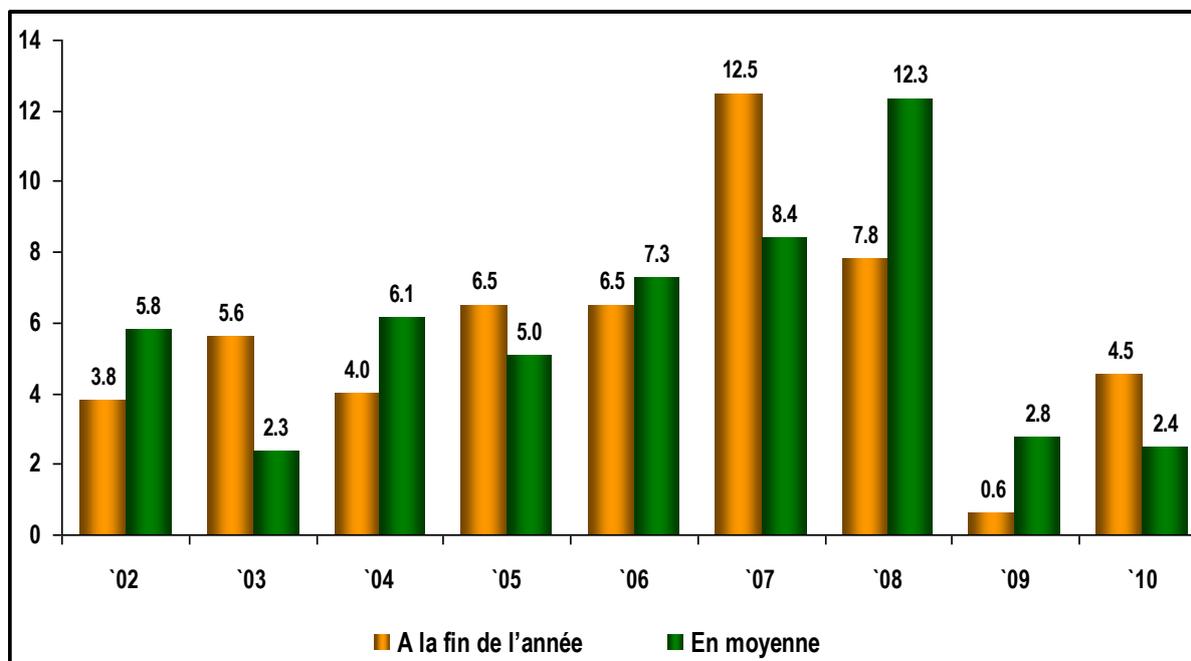


Source : Institut national des statistiques. Données provisoires 2010.

Inflation

Le taux moyen de l'inflation annuelle en 2010 est 2,4 %, et le taux d'inflation de fin d'année – 4,5 %. A la fin de 2010 le taux annuel des prix des denrées alimentaires augmente de 4 %, celui des produits non alimentaires – de 7,5 %, et celui de la restauration et des services – de 2,2 % chacun.

Figure I.4.
Taux d'inflation, en %



Source : Institut national des statistiques.

Emploi et chômage

La crise économique dans le pays en 2010 a eu un impact négatif sur le marché du travail.

Suivant les données de l'Agence de l'emploi, le nombre total des salariés en 2010 est 3 052,8 mille, ou 6,2 % moins par rapport à 2009.

Le nombre annuel moyen des chômeurs enregistrés dans les bureaux de travail augmente jusqu'à 350 944 âmes, tandis que pendant 2009 ce nombre était 280 980.

Pendant les deux premiers mois de 2010 le taux de chômage augmente jusqu'à 10,26 % en février, et diminue progressivement se chiffrant à 9,24 % en décembre. Le taux annuel moyen des chômeurs est 9,47 % ou 1,88 % supérieur à l'égard de 2009.

Suivant les données provisoires de l'Institut national des statistiques, en 2010 le salaire moyen annuel pour le pays des salariés travaillant au titre d'un contrat de travail et des fonctionnaires, y compris des primes annuelles, s'élève à 7 769 leva, ce qui représente 460 leva ou 6,3 % en plus par rapport aux niveaux en 2009. Dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche l'augmentation observée est de 11,8 % jusqu'au montant moyen de 5 899 leva pour 2010.

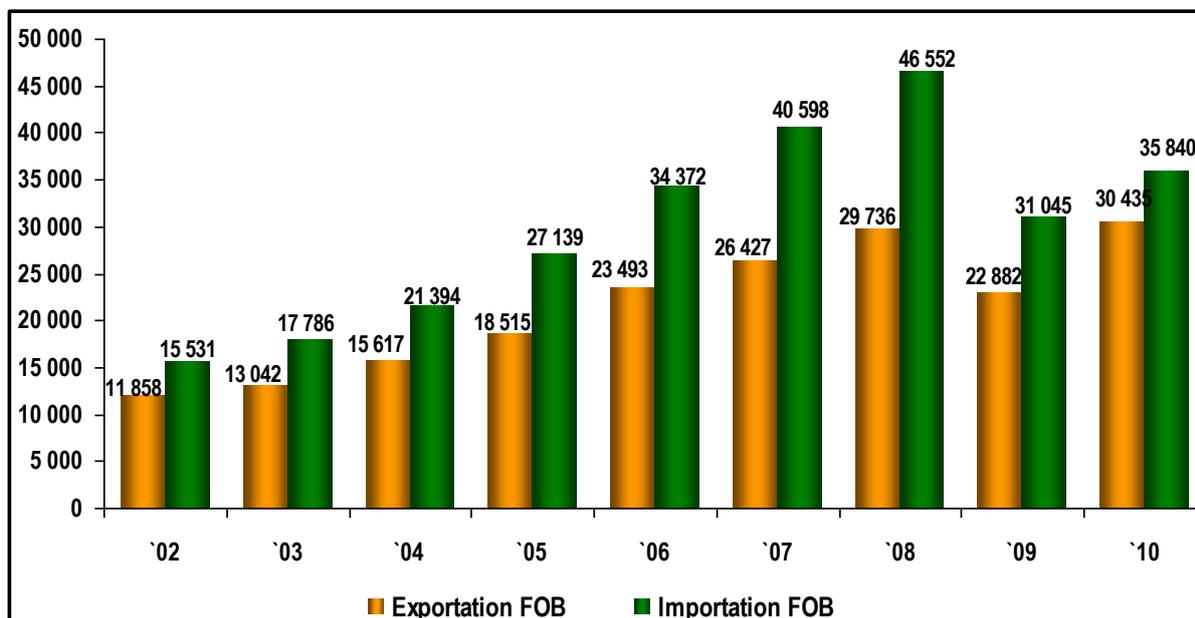
Importation et exportation

Suivant les données de la Banque nationale bulgare, les exportations en 2010 sont à concurrence de 30 435 millions de leva (15 561 millions d'euros), ce qui représente 43,2 % du PIB.

L'importation pendant l'année s'élève à 30 840 millions de leva (18 325 millions d'euros), ce qui est égal à 50,9 % du PIB du pays.

Figure I.5.

Exportations et importations pendant la période 2002 – 2010, en millions de leva

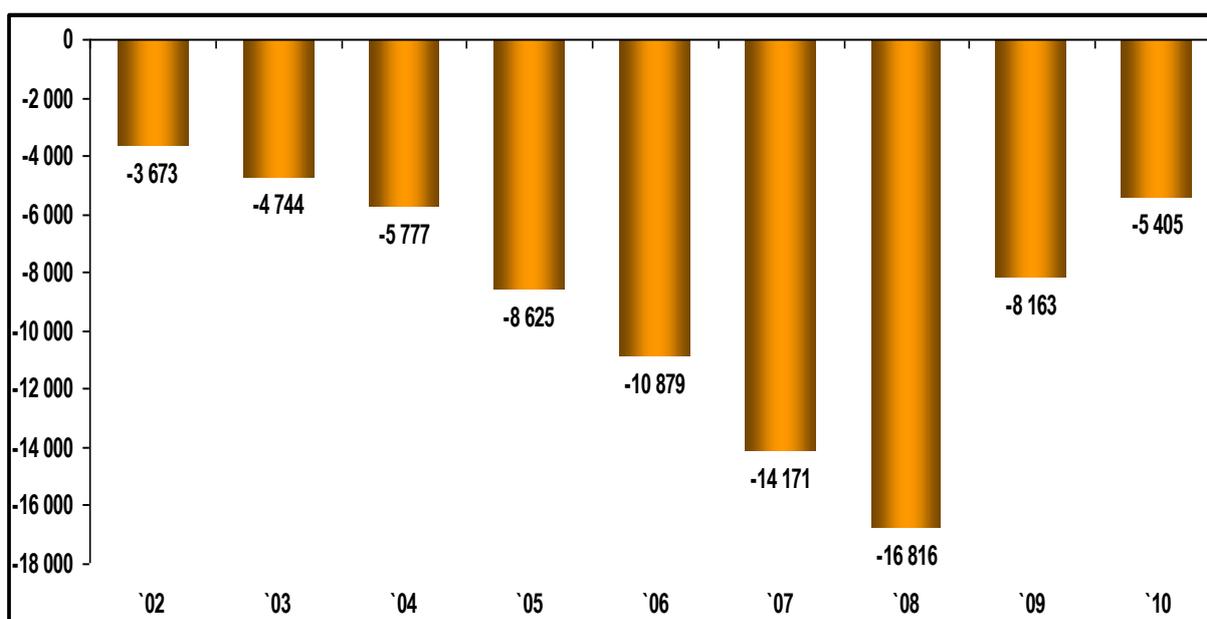


Source : Banque nationale bulgare. Données provisoires 2010.

Les exportations comparées avec l'année précédente augmentent de 33 %, et les importations – de 15,4 %. En résultat de la croissance des exportations, la balance commerciale négative diminue au niveau de -5 405 millions de leva (-2 764 millions d'euros), tandis qu'en 2009 elle était -8 163 millions de leva (-4 174 millions d'euros).

Figure I.6.

Balance commerciale pour la période 2002 – 2010, en millions de leva

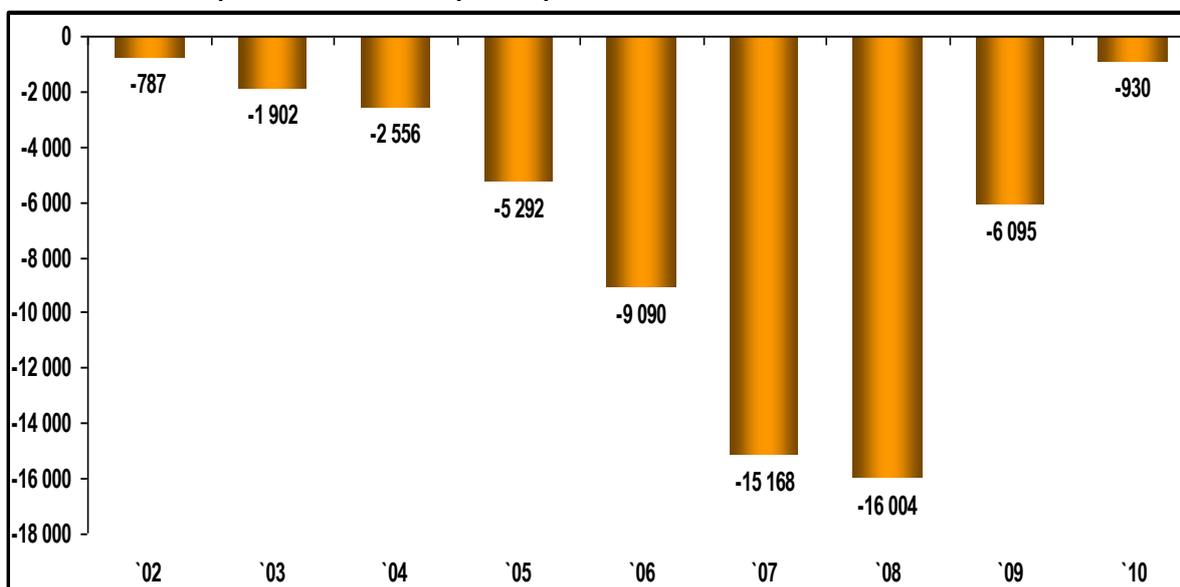


Source : Banque nationale bulgare. Données provisoires 2010.

En 2010 le déficit des opérations courantes resserre jusqu'au niveau de 930 millions de leva (476 millions d'euros), ce qui représente -1,3 % du PIB.

Figure I.7.

Opérations courantes pour la période 2002 – 2010, en millions de leva



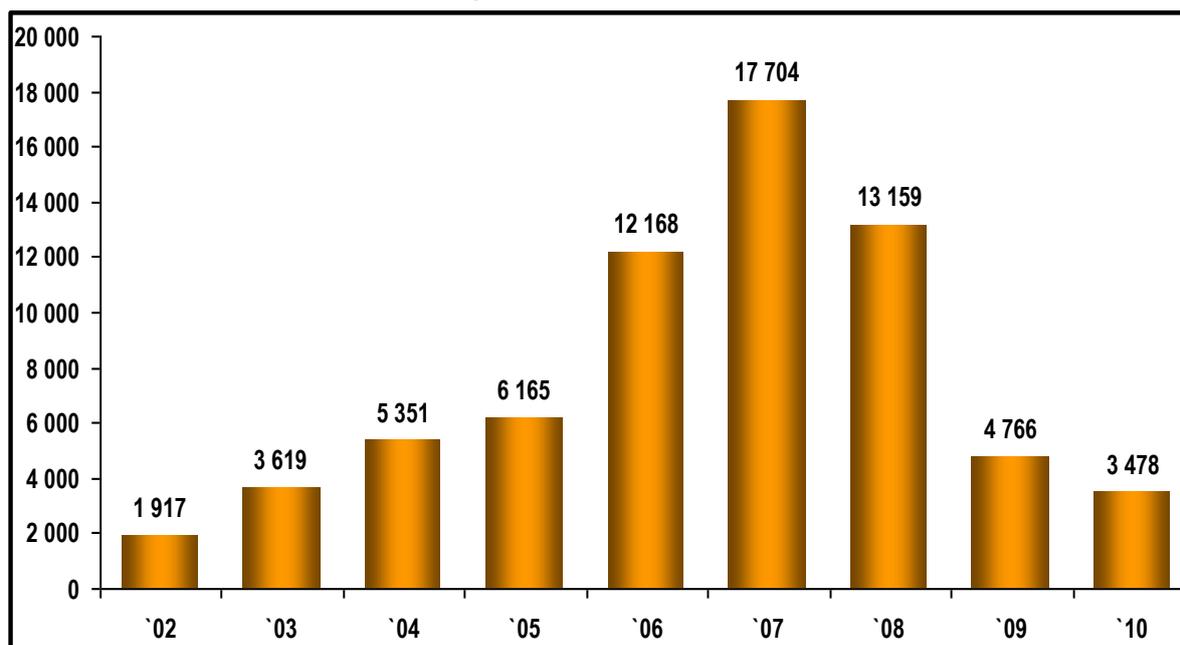
Source : Banque nationale bulgare.

Investissements directs étrangers

Suivant les données de la Banque nationale bulgare le montant des investissements directs étrangers (IDE) s'élève à 3 478 millions de leva (1 779 millions d'euros), ou 27 % moins par rapport à l'année précédente. En 2010 les investissements directs représentent 4,9 % du PIB, tandis qu'en 2009 ce taux était 7 %.

Figure I.8.

Investissements directs étrangers pour la période 2002 – 2010, en millions de leva



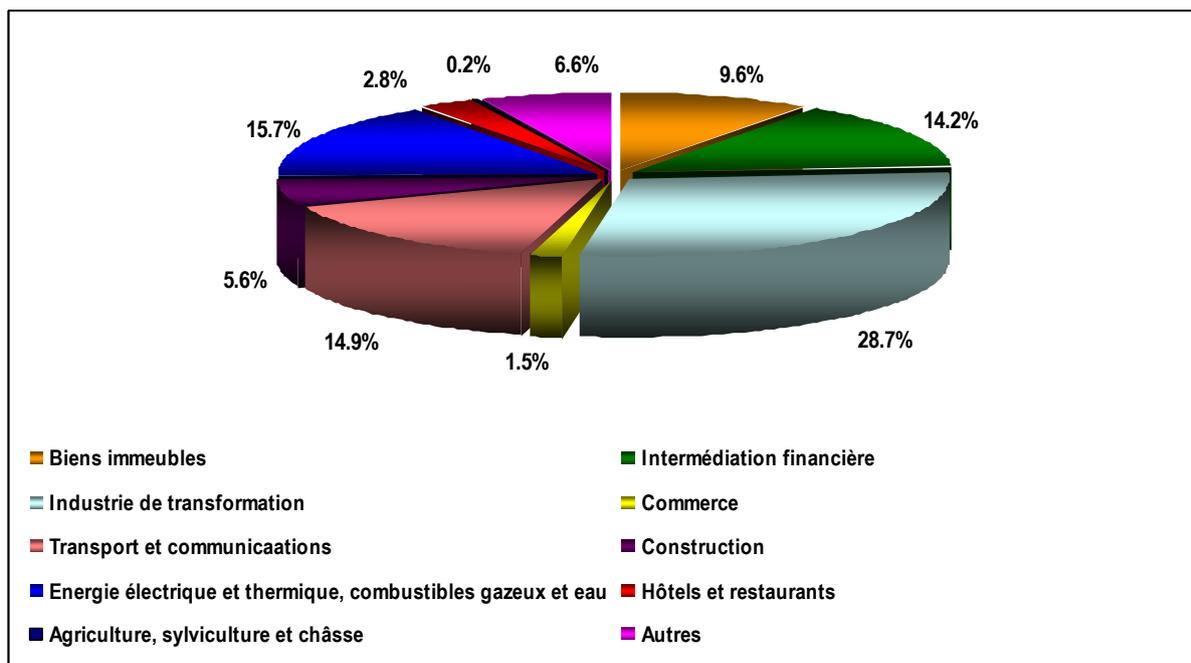
Source : Banque nationale bulgare.

Pendant la majorité des investissements est versée dans le secteur de l'industrie de transformation (28,7 % du volume total des IDE), le secteur de production et de répartition de l'énergie électrique et thermique, combustibles de gaz et eau (15,7 %), le secteur du transport, stockage et communication (14,9 %) et celui de l'intermédiation financière (14,2 %).

Les IDE dans l'agriculture, la chasse et la sylviculture en 2010 ne représentent que 0,2 % du volume total des investissements directs dans le pays.

Figure I.9.

Investissements directs étrangers par activité économique en 2010, en %



Source : Banque nationale bulgare.

II. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE EN 2010 ET PREVISIONS POUR 2011

1. Exploitation des terres agricoles, organisation et force de travail dans l'agriculture

1.1. Utilisation des terres arables

La surface des terres arables en 2010 est 5 492 891 hectares, ce qui constitue environ 50 % du territoire du pays.

La surface agricole utilisée est formée par les terres cultivables, les cultures pérennes, les prairies permanentes, les jardins familiaux et les superficies cultivées sous serres. En 2010 elle s'élève à 5 051 886 hectares, ce qui représente 45,5 % du territoire du pays. En comparaison avec l'année précédente, la surface agricole utilisée augmente de 0,4 %.

Les terres cultivables sont celles qui sont incluses dans la rotation des cultures, les prairies temporaires de graminées, légumineuses et les jachères. En 2010 les terres cultivables augmentent de 1,3 % par rapport à l'année précédente, en occupant 3 162 526 hectares ou 62,6 % de la surface

agricole utilisée. Cette augmentation est due surtout à l'extension des surfaces de cultures oléagineuses, maïs, tournesol et tabac.

En 2010 **les prairies artificielles de graminées et légumineuses** diminuent de 6,8 % par rapport à 2009 jusqu'à 88 908 hectares, ce qui représente 2,8 % des terres cultivables et 1,8 % de la surface agricole utilisée du pays.

Les jachères sont des terres cultivables, non récoltées pendant l'année d'observation. Cultivées ou non, ces surfaces ne peuvent rester dans cette catégorie que deux ans. En 2010 les jachères augmentent de 5,7 % par rapport à 2009 et occupent 207 616 hectares, ce qui représente 6,6 % des terres cultivables et 4,1 % de la surface agricole utilisée du pays.

En 2010 **les plantations fruitières** représentent 1,4 % de la surface agricole utilisée du pays, et ces surfaces augmentent d'environ 1,3 % par rapport à l'année précédente. **Les cultures pérennes mixtes** diminuent d'un pour cent.

Les **vignobles** comme culture pure en 2010 occupent 82 675 hectares, en étant en diminution de 2,1 % par rapport à 2009. La proportion des vignobles de la surface agricole utilisée du pays est 1,6 %.

Les prairies permanentes de production, les alpages, les herbages à faible potentiel de production et les prairies-jardins fruitiers en 2010 occupent 1 701 990 hectares, ou 33,7 % de la surface agricole utilisée du pays.

En 2010 la surface des **jardins familiaux** est à concurrence de 21 629 hectares ou 0,4 % de la surface agricole utilisée du pays. On y observe une augmentation d'un pour cent par rapport à l'année précédente.

Les terres non cultivées sont les terres non comprises dans la rotation des cultures et ne sont pas utilisées dans la production agricole depuis plus de deux ans. Leur retour dans l'exploitation est possible à faible coût. En 2010 les terres non cultivées occupent environ 4 % de la surface du pays, en étant en diminution de 4,2 % par rapport à l'année précédente.

Tableau II.1.

Terres cultivables, surface agricole utilisée et terres arables pour la période 2007 – 2010, en hectares

CULTURE	2007	2008	2009	2010
Blé	1 120 510	1 114 427	1 254 151	1 095 703
Orge	193 840	223 004	264 689	250 640
Seigle et triticale	12 030	15 296	17 034	16 116
Avoine	25 412	40 230	28 894	24 627
Maïs	408 880	348 402	303 881	360 046
Riz	6 454	5 042	6 521	5 277
Autres céréales	5 224	8 175	3 288	3 982
Betterave sucrière	994			
Plantes industrielles à fibre textile	501	199	102	202
Tournesol	686 692	723 962	687 209	734 314
Tabac	31 144	26 742	27 865	31 652
Cultures industrielles oléagineuses	59 389	102 899	115 013	209 347
Autres cultures industrielles	39 954	48 824	60 629	74 536
Pommes de terre	21 890	21 648	14 068	13 824
Haricot, petits pois, fève	5 401	5 868	3 803	3 670
Lentille, pois chiche et autres plantes légumineuses	1 291	3 857	5 754	2 169

Légumes frais	41 088	30 001	28 715	29 420
Pépinières	3 621	3 314	2 806	3 014
Cultures fourragères, en ligne				96
Autres cultures fourragères annuelles	6 108	7 352	6 349	7 366
Prairies occupées par des légumineuses	92 213	99 362	94 226	87 718
Prairies occupées par des céréales	3 353	2 468	1 183	1 191
Jachères	291 751	229 471	196 336	207 616
TERRES CULTIVABLES :	3 057 740	3 060 543	3 122 516	3 162 526
Jardins familiaux	25 790	25 763	21 411	21 629
Plantations fruitières	75 035	69 893	71 995	72 913
Vignobles - culture pure	103 949	100 873	84 438	82 675
Cultures pérennes mixtes	9 541	12 759	8 103	8 020
Herbages permanents et prairies-jardins fruitiers	1 842 141	1 828 865	1 719 028	1 701 990
Serres, abris et auvents hauts	2 024	2 129	2 094	2 113
SURFACE AGRICOLE UTILISEE :	5 116 220	5 100 825	5 029 585	5 051 866
TERRES ARABLES :	5 666 336	5 648 206	5 490 113	5 492 891

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

1.2. Participation du Fonds foncier d'Etat (FNF) dans les relations foncières en Bulgarie

En 2010 la surface totale des terres agricoles du Fonds foncier d'Etat – propriété d'Etat privée s'élève à 224 734 hectares.

Location/Affermage

Les terres agricoles du Fonds foncier d'Etat font l'objet de location ou d'affermage par des appels d'offres conformément à la Loi sur la propriété et l'utilisation des terres agricoles (LPUTA). En 2010 la surface totale des biens fonciers donnés en location ou affermage par le Fonds foncier d'Etat aux personnes physiques ou morales s'élève à 97 168 hectares (43,20 % du Fonds foncier d'Etat, propriété d'Etat privée).

La superficie totale des terres agricoles dans le pays entier du Fonds foncier d'Etat ayant fait l'objet d'un appel d'offres, annoncé par la direction régionale d'agriculture, s'élève à 30 707 hectares dont 28 927 hectares sont attribués au mois de décembre 2010, y compris 22 889 hectares pour la culture de plantes à plein champ annuelles.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a le droit de consentir à titre gratuit des terres du Fonds foncier d'Etat à des instituts nationaux, des lycées agraires, des écoles, des prisons, des pépinières, etc., aux fins de leur activité principale. Les terres d'Etat octroyées à ce titre sont environ 18 707 hectares.

Indemnisation des propriétaires par de bons de compensation nominaux

Conformément à la LPUTA et l'obligation de l'Etat d'indemniser les propriétaires, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation organise et mène à bien des appels d'offres pour la vente de terres agricoles du Fonds foncier d'Etat à des titulaires de bons de compensation nominaux. En 2010 par des appels d'offres des titulaires de bons de compensation nominaux ont acheté au total 4 065 hectares terre agricoles du Fonds foncier d'Etat à concurrence de 2 847 292 leva par nombre de bons de compensation nominaux.

Constitution de droit réel limité sur des terres du Fonds foncier d'Etat

En 2010 sont examinées 70 demandes procédant de maires de communes, personnes physiques ou morales, concernant des intentions d'investissement afin de construire ou étendre des terrains et/ou des sites linéaires, qui affectent des terres agricoles, propriété du Fonds foncier d'Etat. En outre, des avis ont été dressés concernant la possibilité d'octroi des biens du Fonds foncier d'Etat à des fins non agraires, et ces avis sont portés à l'attention de la Commission des terres agricoles (CTA). Sur base des décisions de la CTA, 43 lettres ont été élaborées par lesquelles et conformément à l'article 24c de la LPUTA, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation exprime son accord préalable pour conférer l'élaboration d'un plan détaillé d'aménagement concernant la conception des terrains et des tracés pour la construction de réseaux d'électricité, d'adduction d'eau et de canalisation.

En 2010 la Commission des terres agricoles a examiné au total 291 propositions de confirmation de la conception de tracés et de terrains et du changement de l'utilisation des terres agricoles, et en résultat les décisions de changement de l'utilisation prise ont porté sur 2 233 hectares.

5 séances ont été tenues au sujet de la détermination de surfaces de restauration des terrains pollués, pour l'approbation de surfaces restaurées pour 42 hectares.

Echange de terres du Fonds foncier d'Etat

Conformément aux modalités d'échange de terres – propriété d'Etat privée, contenues dans la LPUTA et le RALPUTA (le règlement d'application de la Loi sur la propriété et l'utilisation des terres agricoles), représentant des surfaces qui appartiennent aux bâtiments et aux installations achetés des immeubles des organisations, visées dans § 12 des Dispositions temporaires et finales de la Loi sur la propriété et l'utilisation des terres agricoles (LPUTA), concernant des terres agricoles, propriété de personnes physiques et morales, 23 ordres d'autorisation des échanges prévus.

1.3 Système d'identification des parcelles agricoles

Le système d'identification des parcelles agricoles (SIPA) est un sous-système principal du Système intégré de gestion et de contrôle, par lequel sont déposées les demandes d'aide de surfaces et est effectué le contrôle d'éligibilité de paiements des surfaces, objet de demandes. En conséquence, les données y contenus doivent être à jour et fiables.

En 2010 le maintien des données dans le système d'identification des parcelles agricoles a couvert les activités suivantes :

- mise à jour de 54 % de l'orthophotocarte numérique (OPCN) du pays à la base des nouvelles photographies prises d'avion en 2010 ;
- mise à jour des blocs physiques de la nouvelle OPCN – les frontières, le mode d'utilisation pérenne, la couche « Surfaces objet d'aide au titre de RPUS » suite aux changements de l'utilisation des surfaces agricoles et leur état ;
- mise en œuvre de contrôles sur terrain, avec et sans le recours aux dispositifs GPS de :
 - blocs physiques, dont les frontières et d'autres traits ne peuvent être définis de manière univoque suivant la nouvelle OPCN ;
 - échantillon aléatoire des blocs physiques mis à jour suivant la nouvelle OPCN et la couche « Surfaces objet d'aide au titre de RPUS » à l'égard du contrôle du déchiffrement ;
 - blocs physiques contenant des surfaces objet de demandes d'aide hors la couche « Surfaces objet d'aide au titre de RPUS » ;
- saisie des constats et des résultats de ces contrôles sur terrain dans les bases de données du Système d'identification des parcelles agricoles ;

- saisie des résultats des contrôles sur terrain, effectués par l'Inspectorat technique de l'Agence des paiements.

Dépôt des demandes d'aide – campagne 2010

En 2010 la campagne 2010 pour le dépôt des demandes d'aide a inclus :

- la formation des employés de la direction régionale d'agriculture et des services municipaux d'agriculture concernant le travail avec le logiciel de l'Agence des paiements près le Fonds national d'agriculture – concernant la saisie des données des demandes d'enregistrement ;
- la remise de formulaires de demande d'aide et de matériaux graphiques de la situation géographique des surfaces, objet des demandes déposées ;
- le soutien aux demandeurs à compléter les demandes d'aide et identifier les surfaces agricoles utilisés par eux ;
- la saisie des demandes déposées dans le système d'enregistrement des demandeurs et des demandes d'aide – module de système intégré de gestion et de contrôle ;
- la remise de la demande commune complétée et accompagnée par les annexes nécessaires dans le département territorial de l'Agence des paiements.

1.4. Enregistrement des exploitants agricoles

En 2010 le nombre total des exploitants agricoles inscrits dans le registre au titre de l'Ordonnance no. 3/1999 est 69 306, et en 2011 – 65 504.

Le registre des exploitants agricoles sert de base d'information pour les exploitants agricoles et leurs activités, aux fins du soutien de l'agriculture et du développement rural.

Tableau II.2.

Exploitants agricoles, inscrits au titre de l'Ordonnance no. 3/1999

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre total d'exploitants agricoles inscrits	77 899	80 308	95 770	99 087	69 306	65 504

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, direction générale d'agriculture, sylviculture et questions foncières

1.5. Organisation des exploitations agricoles et de la force de travail dans l'agriculture

En 2010 le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a recensé les exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire du pays. Le recensement a été mené suivant une méthodologie conforme à la législation de l'UE – le règlement (CE) no. 1166/2008 et le règlement (CE) no. 1200/2009. Le but est de garantir la comparabilité des résultats obtenus relatifs à l'organisation des exploitations agricoles en Bulgarie et celle des méthodes de production agricoles avec celles des Etats membres de l'Union européenne. Le recensement entier des exploitations agricoles est la principale source d'information concernant l'état et les tendances dans le développement de l'agriculture.

Le recensement englobe 371 070 exploitations agricoles sur le territoire du pays exerçant au moins une des activités suivantes : l'exploitation de terres agricoles, l'élevage du cheptel, la production de produits agricoles ou une combinaison de celles-ci.

Du nombre total des exploitations agricoles 357 900 exploitent des terres agricoles, et 280 300 élèvent du cheptel, des volailles ou des abeilles. La surface agricole utilisée totale est égale à 3 628 640 hectares.

Tableau II.3.

Exploitations agricoles et surface agricole utilisée en Bulgarie en 2003 et 2010

Statut juridique des exploitations agricoles	Nombre total des exploitations agricoles		Modification par rapport à l'an 2003 (%)	Surface agricole utilisée (en hectares)		Modification par rapport à l'an 2003 (%)
	2003	2010		2003	2010	
Exploitations agricoles – total	665 548	371 070	-44 %	2 904 479,6	3 628 640	25 %
Personnes physiques	658 594	363 620	-45 %	879 677,8	1 226 150	39 %
Entreprises unipersonnelles	3 072	2 270	-26 %	340 861,4	539 510	58 %
Coopératives	1 992	940	-53 %	1 169 309,4	641 210	-45 %
Sociétés commerciales	1 518	3 900	157 %	469 197,1	1 145 820	144 %
Associations, etc.	372	340	-9 %	45 433,9	75 950	67 %

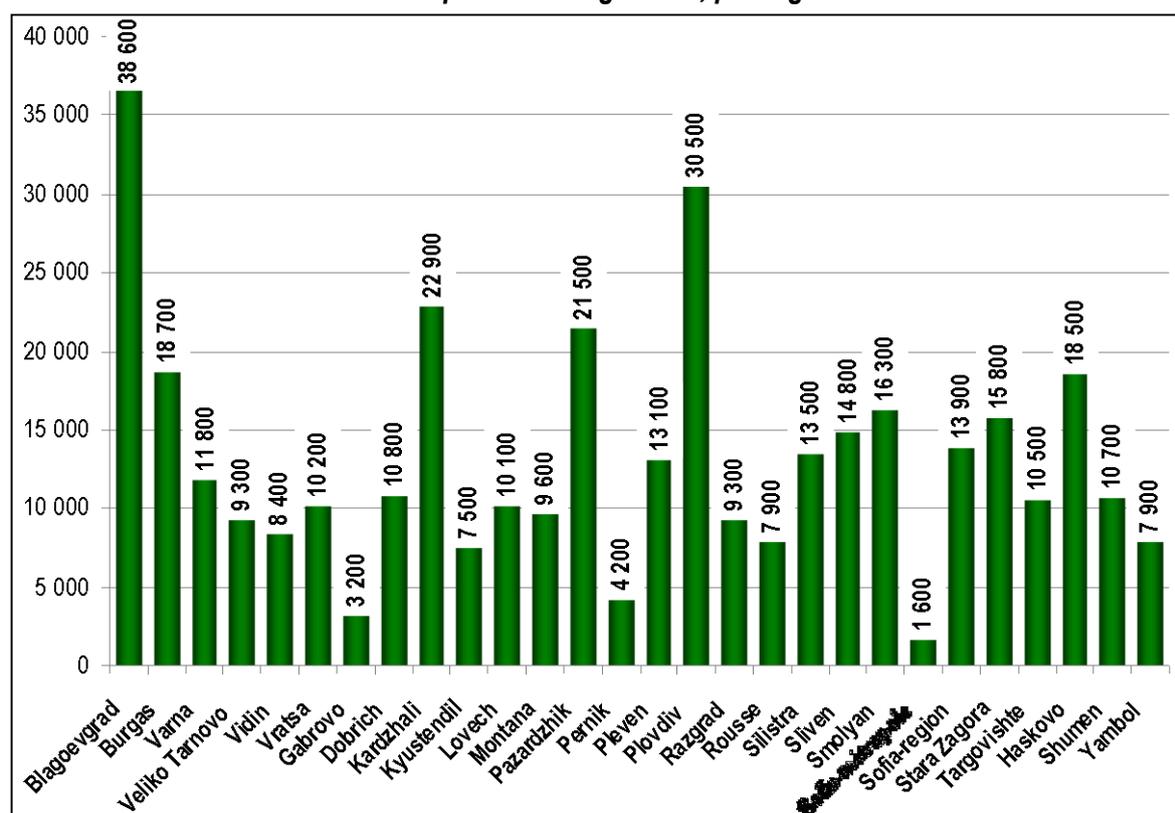
Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires – Recensement des exploitations agricoles en 2010 – résultats provisoires.

Deux tendances sont nettement définies. D'un côté, on remarque une diminution considérable du nombre des exploitations agricoles – de 44 % par rapport au recensement précédant en 2003. De l'autre côté, la surface agricole utilisée augmente d'environ 25 %. Ces deux tendances contraires résultent en doublement de la surface moyenne, utilisée dans une exploitation agricole – de 4,44 hectares à 10,14 hectares, ce qui suggère des processus de remembrement. En fonction du statut juridique des différents types d'exploitations, le rythme de remembrement varie, et dans certains cas il est contraire. La diminution du nombre des exploitations agricoles concerne surtout les personnes physiques – de 45 %, et les coopératives – de 53 %, tandis que le nombre des sociétés commerciales a considérablement augmenté (de 157 %).

La répartition territoriale des exploitations agricoles se caractérise également par une inégalité due aux conditions naturelles, climatiques et socio-économique variés.

La région de Blagoevgrad compte le plus grand nombre d'exploitations agricoles – 38 600, ce qui représente 10,4 % de l'ensemble des exploitations dans le pays. La région de Plovdiv la suit par 30 500 exploitations ou 8,2 % du nombre total des exploitations. La région de la métropole de Sofia et celle de Gabrovo comptent le plus petit nombre d'exploitations, 1 600 et 3 200 respectivement, ce qui est égal à 0,4 % et 0,9 % du nombre total.

Figure II.9.
Nombre des exploitations agricoles, par région en 2010



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires – Recensement des exploitations agricoles en 2010 – résultats provisoires.

1.5.1. Structure des exploitations agricoles

La structure de la surface agricole utilisée suivant le statut juridique des exploitations agricoles montre qu'en 2010 les exploitations des personnes physiques sur le territoire du pays cultivent environ 34 % de la surface agricole utilisée, suivies par les sociétés commerciales — 31,6 % de la surface agricole utilisée, par les coopératives — 17,7 %, par les entreprises unipersonnelles et d'autres exploitations — 17 %. L'inégalité de la répartition des terres parmi les exploitations d'un statut juridique divers saute aux yeux, les divergences dans les structures mutuellement liées des exploitations et de la surface agricole utilisée étant considérables. Les exploitations des personnes physiques sont les plus nombreuses – 98 %, mais elles exploitent à peine 33,8 % de la surface agricole utilisée, tandis que les deux pour cents restants, représentés par les exploitations des personnes morales, cultivent 66,2 % de la surface agricole utilisée. Nonobstant, concernant ces inégalités dans la répartition, une diminution est observée par rapport à 2003, puisque à ce temps-là 99 % des exploitations agricoles cultivaient 30,3 % de la surface agricole utilisée.

La surface agricole utilisée moyenne par exploitation est la plus grande chez les coopératives – 682,9 hectares, suivies par les sociétés commerciales – 316,4 hectares, par les entreprises unipersonnelles – 251,5 hectares, par les associations et d'autres exploitations – 234,4 hectares. Chez les personnes physiques la surface agricole utilisée moyenne par exploitation est à peine 3,5 hectares.

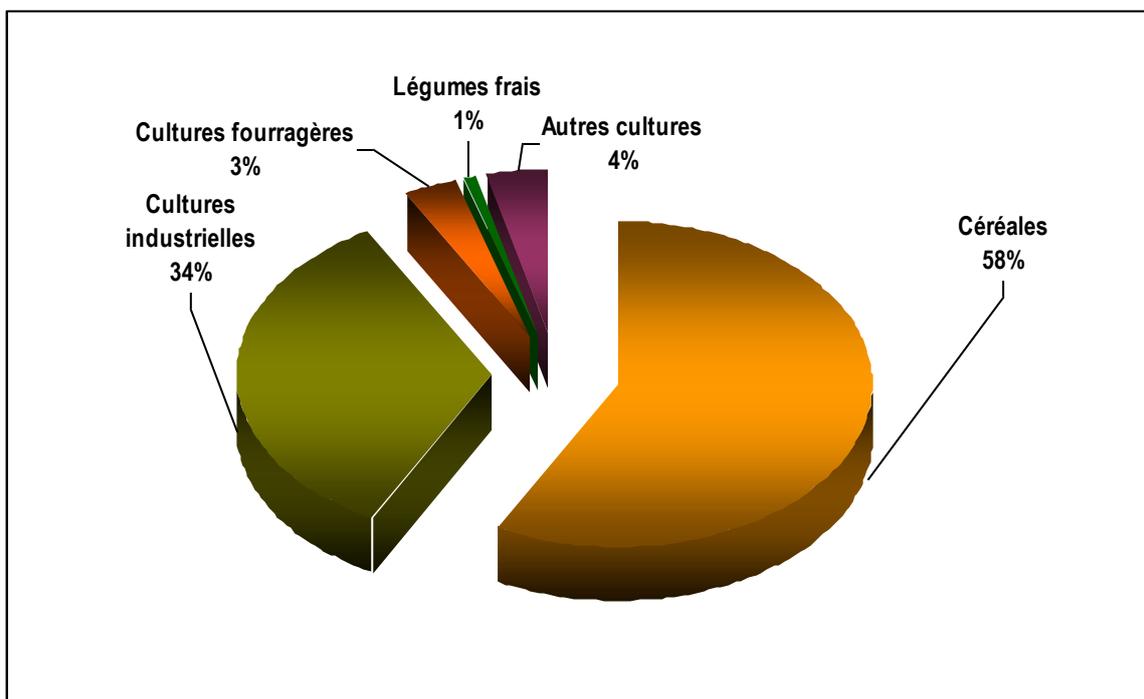
Les exploitations agricoles sans surface agricole utilisée sont au nombre de 13 217 dont 13 100 élèvent du cheptel, et le reste cultivent des champignons, des vers à soie et d'autres animaux. Les exploitations agricoles sans surface agricole utilisée élèvent environ 48 % des volailles, 45 % des porcs et 7 % des bovins, suivant les résultats du recensement.

1.5.1.1. Structures dans la culture des plantes

La surface des terres cultivables, couverte par le recensement, se chiffre à 3 138 890 hectares. Les céréales occupent 1 810 820 hectares, les cultures industrielles – 1 071 470 hectares, les cultures fourragères – 107 230 hectares, les légumes frais – 23 660 hectares et le reste des cultures – 125 710 hectares.

La structure des terres cultivables est représentée dans la figure II.10.

Figure II.10.
Structure des terres cultivables en 2010



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires – Recensement des exploitations agricoles en 2010 – résultats provisoires.

1.5.1.2. Structures dans l'élevage

Suivant les données provisoires, les exploitations agricoles élevant du cheptel, des volailles et des familles d'abeilles en 2010 se chiffrent à 280 300, ou 53,4 % moins par rapport à 2003 (600 815 en 2003).

Tableau II.4.

Répartition des exploitations agricoles et du cheptel par espèce en 2010, nombre

Espèces d'animaux	Exploitations agricoles d'élevage	Animaux élevés dans les exploitations agricoles
Bovins	95 570	578 840
Buffles	1 030	10 100
Equidés	92 940	112 800
Chèvres	84 640	390 810
Moutons	91 860	1 418 480

Porcs	82 400	658 780
Volailles	185 650	17 494 550
Lapins	24 970	297 200
Familles d'abeilles	23 970	588 590

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires – Recensement des exploitations agricoles en 2010 – résultats provisoires.

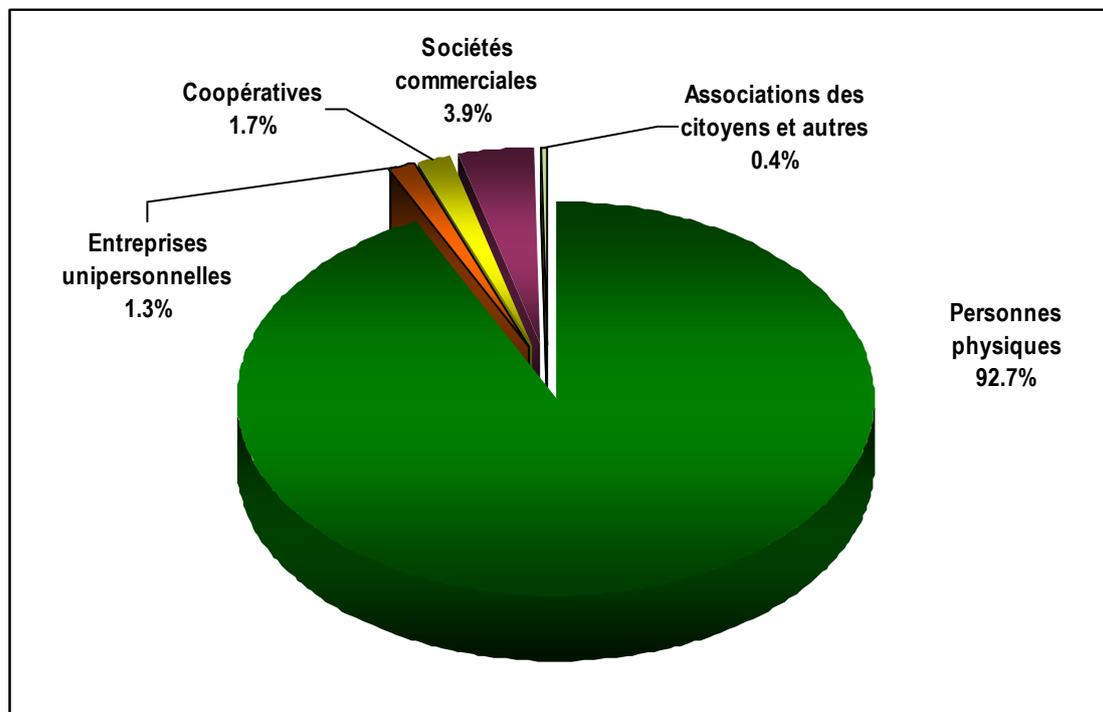
1.5.2. Force de travail

Le travail investi dans l'agriculture est lié à tous les types d'activités dans l'exploitation agricole, qui résultent en produits et services agricoles, compris dans la classification de produits du pays. En 2010 sont recensées 738 600 personnes employées dans les activités agricoles, dont le travail mesuré par unités de travail annuelles se chiffre à 390 200. La force de travail en 2010 a diminué de 45 % par rapport à 2003, et le volume du travail investi – de 51 %. La répartition de la force de travail suivant le statut juridique des exploitations est représentée dans la figure II.11., et par groupe d'âge – dans la figure II.12.

Les résultats du recensement confirment la tendance d'une diminution durable du travail investi dans le secteur, et les années dernières cette tendance s'est accentuée. La diminution quantitative de la force de travail dans l'agriculture est un processus régulier, influencé les facteurs de production, socio-économiques et démographiques : le grade de substitution de la main d'œuvre dans le secteur par du matériel hautement mécanisé ; le caractère saisonnier de la production, menant à un sous-emploi ; la rémunération plus faible du travail, etc.

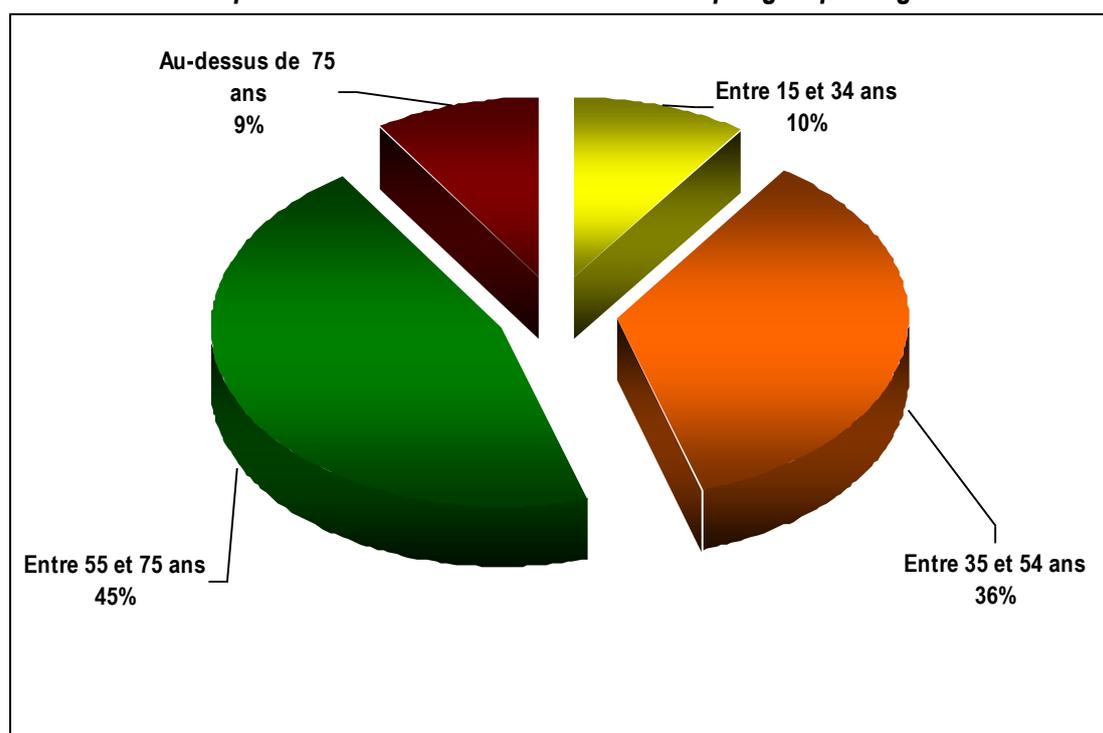
Figure II.11.

Répartition de la force de travail en 2010 par statut juridique des exploitations



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires – Recensement des exploitations agricoles en 2010 – résultats provisoires.

Figure II.12.
Répartition de la force de travail en 2010 par groupe d'âge



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires – Recensement des exploitations agricoles en 2010 – résultats provisoires.

2. Résultats économiques et de production en 2010 et prévisions pour 2011

2.1. Comptes économiques dans l'agriculture en 2010

Tableau II. 5.

Principaux indicateurs économiques de l'agriculture pendant la période 2007-2010 (en millions de leva)

	Produits	2007	Ratio de variation 2008/2007	2008	Ratio de variation 2009/2008	2009	Ratio de variation 2010/2009	2010***
1	Montant de la production de la culture des plantes et de l'élevage (à pris de production), y compris :	5 694,8	1,35	7 672,7	0,81	6 236,0	1,03	6 447,9
1.1	Production de la culture des plantes	3 154,9	1,53	4 835,5	0,81	3 912,3	1,05	4 119,5
1.2	Production de l'élevage	2 539,9	1,12	2 837,2	0,82	2 323,7	1,00	2 328,4
2	Production des services agricoles	440,7	1,26	554,1	0,91	505,1	0,97	491,8
3	Activités secondaires non agricoles indivisibles	542,2	1,25	676,8	1,08	732,1	0,95	697,2

4	Montant de la production brute du secteur de l'agriculture (à prix de production*) (I4=I1.1+I1.2+I2+I3)	6 677,7	1,33	8 903,6	0,84	7 473,2	1,02	7 636,9
5	Montant de la production finale du secteur de l'agriculture (à prix de base**)	6 483,3	1,36	8 789,5	0,85	7 454,3	1,01	7 494,5
6	Consommation provisoire (sauf les chiffres d'affaires intérieurs)	4 083,2	1,25	5 101,4	0,94	4 816,2	0,96	4 644,4
7	Valeur ajoutée brute (à prix de base **)	2 400,1	1,54	3 688,1	0,72	2 638,1	1,08	2 850,1
8	Excédent d'exploitation / Revenu mixte	2 349,9	1,71	4 010,7	0,66	2 652,9	1,19	3 152,1
9	Revenu d'entreprise	2 111,4	1,74	3 666,4	0,60	2 195,7	1,20	2 639,9

Source : Institut national des statistiques. * Prix de production – prix qui n'incluent pas les octroyées par produit. ** Prix de base – prix incluant les subventions octroyées par produit. *** Les données pour 2010 sont provisoires.

Valeur de la production brute du secteur de l'agriculture

La production brute du secteur de l'agriculture en 2010 à prix courants de production se chiffre à 7 636,9 millions de leva. Cette valeur est formée par la valeur de :

- la production de la culture des plantes – 4 119,5 millions de leva ou 53,9 % ;
- la production de l'élevage – 2 328,4 millions de leva ou 30,5 % ;
- la production des activités non agricoles secondaires indivisibles – 697,2 millions de leva ou 9,1 % ;
- les services agricoles – 491,8 millions de leva ou 6,4 %.

En 2010 la valeur de la production de l'élevage maintient son niveau de l'année précédente, tandis que celle des services agricoles et de la production des activités non agricoles secondaires indivisibles est en diminution, de 3 et 5 % respectivement. Une augmentation n'est observée que de la valeur de la production de la culture des plantes – 5 %, à laquelle revient la proportion la plus importante dans la formation de la valeur de la production du secteur de l'agriculture. En général, grâce à la culture des plantes, la valeur de la production brute du secteur augmente de 2 % par rapport à l'année précédente (de 207,2 millions de leva).

La majeure part dans la valeur de la production brute pour 2010 revient aux sous-secteurs de la culture des plantes comme il suit :

- les céréales – 20,6 % (1 571,8 millions de leva) ;
- les plantes industrielles – 15,7 % (1 196,0 millions de leva).

La tendance d'une baisse des résultats du sous-secteur de la production de légumes s'est accentuée. En 2010 celle-ci se chiffre à 373,5 millions de leva – 102,2 millions de leva ou 21 % moins par rapport à 2009 et des fois moins par rapport aux années avant 2008, lorsque la production de légumes génère environ et plus d'un milliard de leva – un résultat comparable à celui du sous-secteur principal des céréales.

Les produits de la culture des plantes auxquels revient la majeure partie de la valeur de la production brute du secteur de l'agriculture sont les suivants :

- blé tendre – 12,0 % (918,8 millions de leva) ;
- tournesol – 8,9 % (676,7 millions de leva) ;
- maïs-grain – 5,9 % (453,4 millions de leva) ;
- colza et navette – 3,4 % (260,8 millions de leva) ;
- pommes de terre – 2,2 % (168,9 millions de leva) ;
- raisins - 2,1 % (164,1 millions de leva) ;
- tabac – 2,1 % (158,8 millions de leva) ;
- orge – 2 % (149,5 millions de leva).

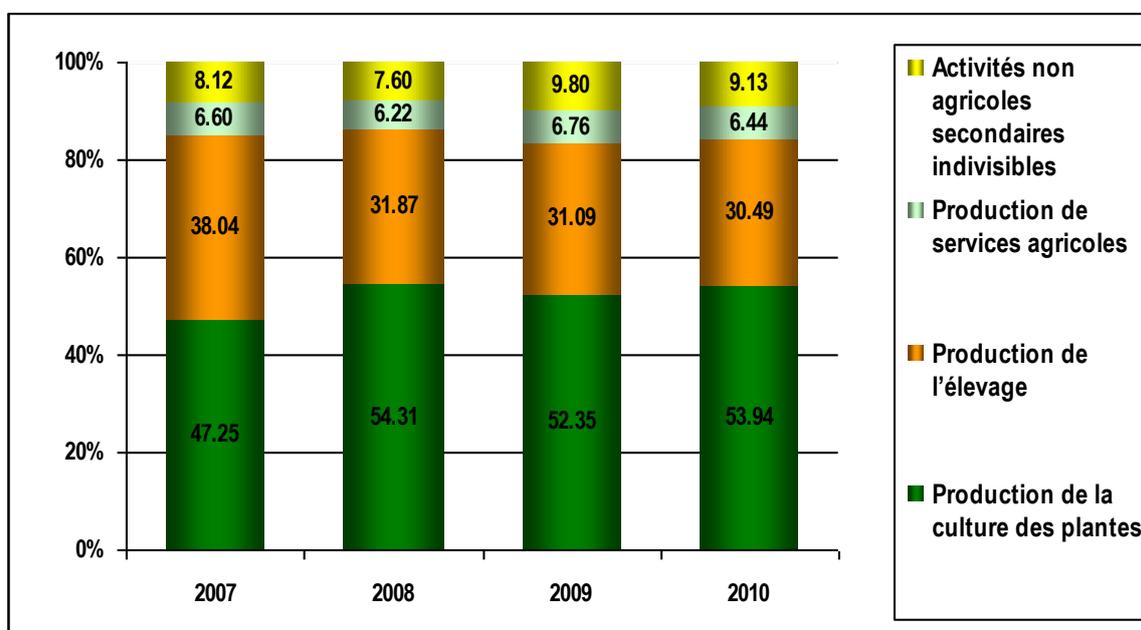
Les filiales du sous-secteur d'élevage d'animaux formant la proportion la plus importante de la valeur de la production brute du secteur de l'agriculture en 2010 sont les suivantes :

- la production de lait – 10,6 % (806,5 millions de leva) ;
- l'élevage de volailles – 8,3 % (635,5 millions de leva), y compris les volailles - 4,9 % (375,3 millions de leva) et la production d'œufs - 3,4 % (260,2 millions de leva) ;
- l'élevage de porcs – 3,8 % (288,1 millions de leva).

75,7 % de la production brute du secteur de l'agriculture (5 780,9 millions de leva) a été commercialisée sur le marché en 2010. La production agricole commercialisée hors le secteur est à concurrence de 5 428,2 millions de leva, et les ventes parmi les entreprises agricoles mêmes se chiffrent à 352,7 millions de leva.

Figure II. 13

Formation de la valeur de la production brute du secteur de l'agriculture pendant la période 2007 – 2010, en %



Source : Institut national des statistiques.

La commercialisation sur le marché de la culture des plantes se chiffre à 2 932,8 millions de leva (38,4 % de la production brute), celle de l'élevage d'animaux — à 1 306,4 millions de leva (17,1 %

de la production brute), celle des produits de la transformation de produits agricoles et d'autres activités non agricoles – à 697,2 millions de leva (9,1 %) (annexe 1).

La production totale, consommée dans les exploitations mêmes en 2010, se chiffre à 781,3 millions de leva, ou 10,2 % de la production brute totale du secteur ; la production de la culture des plantes consommée - à 170,2 millions de leva – surtout des légumes, des fruits et du blé tendre, tandis que la production de l'élevage d'animaux s'élève à 611,1 millions de leva – viande, œufs et lait.

La production de biens-capital principal (surtout la production d'animaux reproductifs) pour son propre compte est d'un montant de 116,5 millions de leva.

Valeur de la production finale

La valeur de la production finale dans l'agriculture (la valeur de production suite au décomptage des chiffres d'affaires internes) à prix de base (prix incluant les subventions par produit) pour 2010 s'élève à 7 494,5 millions de leva, et marque une augmentation d'un pour cent (ou de 40,2 millions de leva) par rapport à l'année précédente, en suivant la tendance de variation de la valeur de la production brute (annexe 4).

La structure de la production finale dans l'agriculture pour 2010 maintient les ratios déjà établis entre les filiales du secteur vis-à-vis de la valeur de la production brute. Dans la production finale la majeure part revient à la production de la culture des plantes – 53,2 %. En 2010 la part de la production de l'élevage se chiffre à 30,9 %, celle de la production des activités non agricoles secondaires indivisibles – à 9,3 %, et celle des services agricoles – à 6,6 %.

Consommation provisoire

La consommation provisoire, nécessaire pour la création de la production finale dans le secteur s'élève à 4 644,4 millions de leva (annexes 2 et 4). En 2010 100 unités de valeur de la production finale sont créées par la consommation de 62 unités de valeur de biens et de services de consommation provisoire, ou la consommation provisoire constitue 62 % de la valeur de production, ou 3 % moins par rapport à 2009. Les années précédentes, sauf l'année 2007 qui était critique pour l'agriculture, cette part est 63 %, la production finale est créée avec moins de consommation provisoire de biens et de services – 58 % en 2008, 57 % en 2006, 54 % en 2005, 52 % en 2010.

Suivant les données de la Commission européenne², le ratio de consommation provisoire/production finale en 2009 en Bulgarie (65 %) touche le niveau moyen de l'Union européenne – 61,3 %. Ce ratio est le plus faible dans les Etats membres suivants : Espagne – 43,1 %, la Grèce – 44,1 % et l'Italie – 48,0 %, et le plus haut dans : la République tchèque – 80,6 %, le Danemark – 82 % et la Slovaquie – 84,4 %.

La proportion la plus importante dans la structure de la consommation provisoire en 2010 revient aux dépenses de fourrages – 29,0 % (1 345,7 millions de leva), suivies par les dépenses de combustibles et huiles – 21,6 % (1 001,9 millions de leva), par les services agricoles – 10,6 % (491,8 millions de leva), par les dépenses de maintien et réparation du matériel et des bâtiments – 10,3 % (478,6 millions de leva).

Par rapport à 2009, la consommation provisoire est en diminution de 4 % (ou de 171,8 millions de leva), dû principalement à la diminution de la valeur des fourrages consommés – de 20 % (ou de 346,3 millions de leva) et celle des semences et des plants agricoles – de 24 % (ou de 56,6 millions de leva). En même temps plusieurs types de dépenses croissent – surtout celles du maintien et de la réparation du matériel et des outillages – de 30 % (ou de 75,7 millions de leva), celles des combustibles

² Commission européenne – Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural – « L'agriculture dans l'Union européenne - informations statistiques et économiques ».

et huiles – de 7 % (ou de 61,9 millions de leva) et les dépenses des produits de protection des plantes et des pesticides – de 30 % (ou de 51,9 millions de leva).

Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute (à prix de base), générée dans l'agriculture en 2010, s'accroît de 8 % (212 millions de leva) par rapport à 2009 et constitue 38,0 % de la valeur de la production finale.

Consommation de capital principal

En 2010 la consommation du capital principal est à concurrence de 295,2 millions de leva — 15 % moins par rapport à l'année précédente.

Valeur ajoutée nette

La valeur ajoutée nette du secteur de l'agriculture en 2010 s'élève à 2 554,9 millions de leva (à prix de base), étant augmenté de 265,2 millions de leva ou de 12 % par rapport à 2009. Le montant plus élevé de la valeur ajoutée nette résulte, d'un côté, de la croissance de la valeur ajoutée brute, et de l'autre côté, du resserrement de la consommation du capital principal pendant l'année concernée.

Formation du revenu résultant des activités agricoles – excédant d'exploitation net/revenu mixte

En 2010 le ratio entre le revenu mixte/l'excédant d'exploitation augmente de 19 % (ou 499,2 millions de leva en plus) par rapport à 2009. Cette croissance est due au montant accru des subventions octroyées – de 27 % par rapport à 2009 (ou 219,8 millions de leva en plus) et au montant moindre des paiements pour la compensation des employés (de 3 % ou 12,4 millions de leva moins).

Compensation des employés, paiements d'affermage, intérêts perçus et acquittés

En 2010 les dépenses de salaires et de cotisations sociales des employés dans le secteur de l'agriculture s'élèvent à 434,2 millions de leva. Ce chiffre est moindre par rapport à l'année précédente, et change la tendance établie entre 2007 et 2009 d'une croissance progressive de ce type de dépenses d'environ 18-20 % par an.

Les dépenses de paiements d'affermage sont d'un montant de 355,7 millions de leva, la tendance de croissance de l'année précédente étant maintenue, même d'un rythme plus lent de 8 % — en 2009 par rapport à 2008 ce chiffre était 37 %, en 2008 par rapport à 2007 ce chiffre était 43 %.

Les intérêts acquittés en 2010 dus au titre de prêts consentis sont d'un montant de 180,8 millions de leva, 21 % en plus par rapport à l'année précédente. Une croissance (14 %) est enregistrée également concernant les intérêts perçus au titre de dépôts.

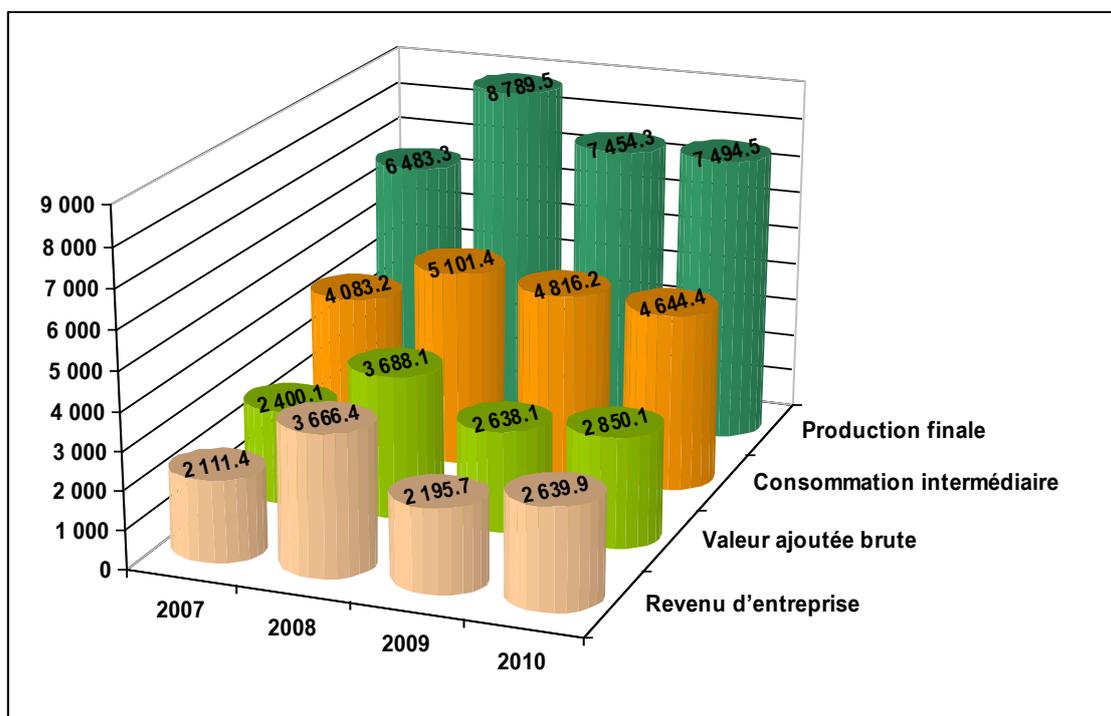
Revenu d'entreprise

Le revenu d'entreprise dans le secteur de l'agriculture en 2010 est 2 639,9 millions de leva (à prix de base) et augmente de 20 % par rapport à 2009. La tendance de variation de cet indicateur pendant les années suit celle de la valeur ajoutée brute et nette, un impact étant effectué sur lui par la croissance du montant des subventions octroyées en faveur du secteur.

Concernant les années depuis l'adhésion de la Bulgarie à l'UE la part des subventions dans le revenu d'entreprise est en hausse – de 23,0 % en 2007 jusqu'à 39,1 % en 2010 suivant les données provisoires.

Figure II. 14.

Indicateurs économiques principaux dans le secteur de l'agriculture pendant la période 2007 – 2010, millions de leva



Source : Institut national des statistiques.

2.2. Résultats de la production de la culture des plantes

La période du printemps et de l'été en 2010 se caractérisait par des conditions agraires et climatiques relativement favorables au développement des cultures agricoles dans le pays. Le climat météorologique était très dynamique – une fonte de neige intensive, un excès de pluviosité, accompagné d'orages et de grêles.

La fonte des neiges pendant le printemps et l'excès de pluviosité dans certaines régions ont provoqué des inondations et un maintien continu de l'eau, ce qui a eu un impact négatif sur les surfaces de production, occupées par des cultures agricoles. Dans certaines parties de la Bulgarie de sud, sur les territoires aux contreforts de la montagne de Stara planina et sur la côte de la Mer noire les valeurs de la pluviosité aux mois d'avril et de mai étaient au-dessous des valeurs normales. En conséquence, l'humidité dans le sol était plus faible, ce qui a eu un impact sur les rendements des cultures dans ces régions.

Au mois de juin et de juillet, le début de la campagne de moisson, dans certaines régions de la Bulgarie du Nord et du Sud-est, il a eu encore une fois des précipitations avec un excès de pluviosité, accompagnées d'orages de grêles, ce qui a retardé la rentrée de la récolte des céréales. L'humidité excédante, maintenue par les pluies fréquentes, surtout dans la région du Nord-est du pays, a aggravé jusqu'à un certain point l'état des terres en culture.

Au mois d'août il a plu à plusieurs endroits (surtout pendant les dix premiers jours), surtout dans la Bulgarie centrale et de l'Ouest. Les valeurs mensuelles de la pluviosité étaient supérieures aux normes climatiques dans les régions de Vidin et de Montana – entre 97 et 237 % et toujours accompagnées d'orages et de grêles.

Suivant les informations communiquées par le département des statistiques agraires près le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en 2010, les surfaces ensemencées en céréales diminuent

de 6,5 % par rapport à 2009. Nonobstant, leur proportion est la plus importante des terres cultivées du pays – 55,5 %. La majeure part des céréales revient au blé – 62,4 %, suivi par le maïs – 20,5 % et par l’orge - 14,3 %. La plus grande surface ensemencée en céréales se trouve dans les régions du Nord-est et du Nord-ouest. Environ 12,1 % des céréales du pays sont cultivées dans la région de Dobrich et celle de Pleven - 9,3 %, suivies par celle de Ruse – 5,6 %. La production de presque toutes les céréales est supérieure à celle de l’année précédente, sauf celle du seigle et de l’orge.

Le plus grand nombre de surfaces occupées par des cultures oléagineuses se trouvent dans la région du Nord-ouest – 26,1 % et celle du Nord-est – 23,1 %. La majeure part des cultures oléagineuses revient au tournesol – 77,8 %. Les surfaces ensemencées en tournesol en 2010 augmentent de 6,9 %. Le rendement moyen enregistré croît de 9,2 %, ce qui résulte en une augmentation de la production de 16,6 %.

Les surfaces ensemencées en plantes industrielles augmentent de 20 % par rapport à celles de la Récolte 2009.

Chez la plupart des cultures observées ont été enregistrés des rendements moyens supérieurs par rapport à la Récolte 2009.

Les surfaces récoltées d’espèces fruitiers et de fraiseraias en 2010 augmentent d’environ 60 % par rapport à 2009. L’augmentation est la plus importante dans la région du Sud-est - 91 %, dans la région du Nord-est – 74 % et la région du Centre-sud – 68 %. Les surfaces récoltées de plantes fruitières augmentent, la plus grande augmentation étant enregistrée pour les noix, les prunes et les cerises.

La production de légumes en 2010 augmente de 3,5 % par rapport à 2009.

En 2010 sont récoltées environ 87 % des surfaces de vignobles dans les exploitations. Environ 33 % des vignobles dans les exploitations sont situés dans la région du Sud-est et 31 % dans la région du Centre-sud. Une diminution d’environ 10 % est enregistrée concernant les surfaces récoltées par rapport à 2009, surtout dans la région du Nord-ouest et celle du Sud-est. Cette diminution est la plus importante chez les crus blancs, surtout dans la région du Sud-est et la région du Centre-sud. Une diminution des superficies des crus rouges est enregistrée surtout dans la région du Sud-ouest et celle du Nord-est. Concernant les crus de dessert les surfaces ont diminué le plus dans la région du Nord-ouest et la région du Centre-nord.

2.2.1. Production de grains

En conséquence des rendements supérieurs de la Récolte 2010, la production totale de grains augmente de 14,3 % par rapport à l’année précédente.

La production de blé pour la Récolte 2010 est supérieure de 3 % à celle pour la Récolte 2009. Il y a une croissance également dans la production de maïs-grain, dû d’un côté à la superficie accrue des terres ensemencées, et de l’autre, au rendement moyen supérieur. La superficie accrue des terres ensemencées en avoine, riz et triticales, a fait que la production de ces cultures augmente aussi.

Les terres récoltées en grains s’élèvent à 97,5 % des terres ensemencées en céréales au total. En 2010 les terres récoltées en blé diminuent de 9,3 % par rapport à la Récolte 2009, et celles en maïs-grain augmentent de 19,4 %.

Tableau II.6.

Production de céréales des récoltes 2009 et 2010

Culture	Surfaces (récoltées) (ha)		Rendement moyen (tonnes/ha)		Production (tonnes)	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Blé	1 247 718	1 131 565	3,19	3,62	3 976 852	4 094 597
Seigle	9 953	10 795	1,90	1,62	18 858	17 511

Triticale	5 958	11 010	2,89	2,67	17 227	29 443
Orge	258 499	245 328	3,32	3,40	858 679	833 271
Avoine	19 996	24 353	1,54	1,73	30 723	42 045
Maïs-grain	274 229	327 525	4,71	6,25	1 290 833	2 047 414
Riz	8 312	11 977	5,23	4,80	43 441	57 432

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Blé

Suivant l'enquête BANSIK (abréviation d'Enquête bulgare de surveillance de la conjoncture agricole et économique), en 2010 les terres en blé occupent 62,4 % du total des terres en céréales, en enregistrant une diminution de 12,6 % par rapport à 2009.

La région avec la plus grande surface en blé ensemencé est celle du Nord-est – 24,1 %, suivie par la région du Centre-nord de par 21,5 % et la région du Nord-ouest de 21,0 %. Les majeures superficies de terres ensemencées en blé sont dans la région de Dobrich, Pleven et Stara Zagora, en occupant au total 27,2 % de la superficie en blé dans le pays.

Le total des terres ensemencées en blé en 2010 se chiffre à 1 148 797 hectares, ou 8,4 % moins par rapport à 2009. A cause des conditions climatiques défavorables et d'autres circonstances, une surface de 17 233 hectares n'a pas pu être récoltée.

Les grains produits en 2010 s'élèvent à 4 094 mille tonnes, et c'est une augmentation de 3 % par rapport à 2009. La production accrue est due au rendement moyen supérieur de 13,6 % (3,62 tonnes/hectare).

Dans la rotation du blé, dans plus de 50 % des cas les prédécesseurs sont des cultures en ligne (maïs et tournesol). En 2010 le blé, ensemencé suite aux cultures de surface fusionnée est enregistré sur 28,5 % des surfaces. Dans la rotation du blé sont incluses 3,7 % des surfaces ayant été occupées en 2009 par des jachères.

Les exploitants agricoles envisagent d'ensemencer en blé en 2011 une surface d'environ 1 042 217 hectares.

Seigle et triticale

Les grains produits de seigle, Récolte 2010 diminuent de 7,1 % par rapport à 2009 et s'élèvent à 17,5 mille tonnes. Le rendement des grains a considérablement augmenté – de 70,9 % jusqu'à 29 mille tonnes.

Le rendement moyen du seigle diminue de 14,4 % par rapport à 2009, ce qui n'a pas eu un grand impact sur la production, grâce aux surfaces accrues des terres ensemencées – de 9,1 %. La production augmentée de triticale est due à la surface agrandie des terres ensemencées en 2010, malgré le rendement moyen inférieur par rapport à 2009.

Les exploitants agricoles prévoient d'ensemencer pour Récolte 2011 : seigle – 6 496 hectares et triticale – 9 651 hectares.

Orge

En 2010 la production d'orge s'élève à 833 mille tonnes, ou 3 % moins par rapport à 2009, à cause des surfaces diminuées de terres ensemencées – de 3 %. Les terres ensemencées en orge se chiffrent à 256 864 hectares dont 245 328 hectares ont été récoltés. 11 mille hectares des terres ensemencées n'ont pas été récoltés dû aux raisons variées.

Les terres d'orge constituent 14,3 % des céréales, 7,9 % de la terre cultivable et 5,0 % de la surface agricole utilisée du pays.

Les précédents de l'orge en 2010 sur 68 % des surfaces étaient des cultures autres que le blé et l'orge. La proportion la plus importante revient aux surfaces ensemencées en orge suite au tournesol – 30,6 %.

Les exploitants agricoles envisagent d'ensemencer en orge pendant l'hiver pour la Récolte 2011 une surface totale de 182 mille hectares.

Avoine

En 2010 la production d'avoine augmente de 36,9 % par rapport à 2009, dû au rendement moyen supérieur – 1,72 tonnes/hectare et aux surfaces étendues des terres ensemencées de 22,5 %.

Maïs-grain

Les grains produits du maïs en 2010 (2 047 mille tonnes) augmentent de 58,6 % par rapport à l'année précédente, dû, d'un côté, à l'augmentation de 21,3 % de la surface des terres ensemencées, et de l'autre côté, au rendement moyen supérieur de 32,8 %.

Les terres ensemencées en maïs-grain s'élèvent à 340 mille hectares, dont 328 mille hectares ont été récoltés. 12 mille hectares n'ont pas été récoltés à cause des conditions climatiques défavorables dans certaines régions du pays.

Le maïs (pour grain et fourrages) occupe 11,4 % des terres cultivables et 14,3 % des terres occupées par des céréales. Les terres ensemencées en maïs sont situées surtout dans la région Nord-ouest - 34,8 %, suivie par la région du Nord-est - 32,3 % et par la région Centre-nord – 23,1 %. La majeure part des terres ensemencées en maïs dans le pays revient aux régions de Dobrich, Pleven et Montana – 38,4 %.

Concernant la rotation des cultures, les prédécesseurs sur 44,8 % des terres ensemencées en maïs en 2010 étaient le blé et l'orge. Le maïs succède au tournesol sur 25 % des surfaces. Il y a une augmentation des terres en maïs cultivées en monoculture – 18,6 %.

Riz

Les quantités de riz flottant produites les dernières années augmentent de manière progressive. La production en 2010 s'élève à 57 432 tonnes, ou 32,2 % de plus par rapport à l'année précédente. Les terres ensemencées se chiffrent à 122 mille hectares ou 44,5 % de plus par rapport à 2009. Le rendement moyen diminue de 8,3 % au niveau de 4,8 tonnes/hectare.

2.2.2. Cultures oléagineuses

Les principales cultures oléagineuses cultivées dans le pays sont le tournesol et le colza.

Tournesol

La surface occupée par le tournesol en 2010 s'élève à 734 314 hectares, dont 729 889 hectares ont été récoltés, c'est-à-dire 6,9 % de plus par rapport à 2009.

Le tournesol est le plus répandu dans la région du Nord-ouest – 25,1 % de la surface totale, suivies par la région du Centre-nord — 22,6 % et par la région du Nord-est — 22,1 %. Les surfaces les plus importantes en tournesol sont situées dans la région de Dobrich, Pleven et Ruse, occupant une part relative de 26,9 % des terres dans le pays.

En 2010 1 536 mille tonnes de tournesol ont été produites, c'est-à-dire il y a une augmentation de 16,6 % par rapport à l'année précédente. Le rendement moyen augmente jusqu'à 2,1 tonnes/hectare.

Concernant la rotation des cultures, le tournesol succède au blé et à l'orge sur 78,9 % des terres. Le tournesol est cultivé en monoculture sur 8,1 % des terres.

Colza

L'intérêt accru sur la culture du colza oléagineux pendant les dernières années reste, de manière qu'en 2010 les terres ensemencées en colza ont augmenté de 96,2 % par rapport à 2009 se chiffrant à 220 252 hectares dont 211 954 hectares ont été récoltés.

La production de colza s'est également accrue – de 131,4 % se chiffrant à 544 841 tonnes. Cette croissance est due au rendement moyen supérieur – 2,6 tonnes/hectare, accompagné par la superficie étendue des terres ensemencées en 2010.

2.2.3. Cultures industrielles

Cultures à fibre textile

D'un côté, les terres ensemencées en coton diminuent jusqu'à 558 hectares en 2010 — 658 hectares en 2009. De l'autre côté, la surface récoltée augmente à la concurrence de 558 hectares — 495 hectares pendant l'année précédente. Le rendement moyen du coton augmente de 0,98 tonnes/hectare en 2009 jusqu'à 1,59 tonnes/hectare en 2010. En conséquence, la production s'est accrue de 82,1 % jusqu'à 887 tonnes.

En 2010 il n'a pas eu de production de lin ; 0,65 hectares de chanvre ont été ensemencés.

Houblon

En 2010 la surface de terres récoltées de houblon se chiffre à 84,3 hectares, c'est-à-dire 41,3 % moins par rapport à 2009. Le rendement moyen se chiffre à 0,99 tonnes par hectare, ou 11,2 % de plus par rapport à 2009. La production totale s'élève à 84 tonnes, ce qui représente 34,9 % moins que les 129 tonnes produites en 2009.

Tableau II.7.

Production de houblon en 2009 et 2010

Total pour le pays	2009	2010
Surfaces (récoltées) (en hectares)	143,5	84,3
Rendement moyen (tonnes/hectare)	0,89	0,99
Production (tonnes)	129	84

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

La tendance de baisse depuis les années 2009 et 2010 s'étant maintenue, la production d'houblon a diminué de 34,9 % jusqu'à 84 tonnes. La production diminuée est due partiellement au vieillissement d'une partie des plantations de houblon et le manque de plantations nouvelles.

La demande de houblon sur les marchés européen et mondial est en fonction de la consommation de bière. Le goût des consommateurs est en train de changer pendant la dernière décennie en faveur des espèces des bières moins amères, ce qui diminue la quantité du houblon y utilisé. Ce fait influence le marché de la matière première, les réserves stockés et les prix.

Les champs de houblon dans le pays sont situés dans la région du Centre-sud, dans la province de Pazardzhik, les municipalités de Velingrad et Rakitovo et les variétés les plus fréquentes sont les variétés américaines - Nugget, Chinook et CFJ-8 /Cascade/.

2.2.4. Plantes médicinales et aromatiques

Les terres occupées en 2010 en plantes médicinales et aromatiques (rose oléagineuse, mélisse, lavande, menthe, épine blanche, fenouil, vanillier, coriandre) se chiffrent à 70 752 hectares,

c'est-d-dire 22,2 % de plus par rapport à 2009. Les surfaces récoltées s'élèvent à 65 750 hectares, ou 20,8 % de plus par rapport à 2009. Le facteur principal pour l'augmentation des surfaces occupées par des plantes médicinales et aromatiques est leur rendement élevé.

2.2.5. Légumes

En 2010 les terres utilisées pour la production de légumes dans des exploitations de petite taille et les exploitations professionnelles se chiffrent à 43,2 mille hectares approximativement. Les superficies cultivées en légumes sous serres s'élèvent à 1 000 hectares. Les principales surfaces de culture des légumes à découvert s'élèvent à 42,2 hectares. Les surfaces récoltées de légumes en 2010 sont 42,6 mille hectares. Par rapport à 2009 il y a une diminution des surfaces récoltées de 9,4 %.

La production de légumes de la Récolte 2010 se chiffre à 761 mille tonnes. La production la plus importante revient aux pommes de terre – 251,2 mille tonnes, aux tomates – 114,6 mille tonnes et au chou cabus – 78,9 mille tonnes.

40,2 mille hectares ont été ensemencés en légumes frais (tomates, concombres, piment, pastèques, pommes de terre, etc.) dont 37,4 mille hectares ont été récoltés. La majeure part relative revient aux terres récoltées de pommes de terre (36,9 %) et de piment (12,6 %), suivies par celles de pastèques (8,8 %) et de tomates (7,8 %).

Par rapport à l'année précédente les terres récoltées de plantes légumineuses sont en baisse de 1,3 %. Les plantes légumineuses s'élèvent à 5,21 mille hectares dont 5,2 mille hectares ont été récoltés. La majeure part relative des plantes légumineuses revient aux lentilles (55,4 %), suivies par les haricots secs (27,1 %) et le pois chiche (17,5 %). Les terres en plantes légumineuses sont exclues des terres en légumes frais.

En 2010 les superficies cultivées sous serres utilisées augmentent de 78 hectares ou 8 % par rapport à 2009.

Tableau II.8.

Principales superficies utilisées pour la production de légumes – Récolte 2010, en hectares

Principales superficies	Superficies utilisées - Récolte 2010
Superficies à découvert	42 162
Serres-verre	488
Serres plastiques	540
Superficie cultivée sous serre au total :	1 028
Surface totale :	43 191

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

La production de légumes en 2010 a augmenté de 3,5 % par rapport à l'année précédente. La production d'oignon mature et de chou cabus a considérablement augmenté, dû à la plus grande surface des terres récoltées et au rendement moyen accru.

Aux surfaces à découvert ont été produites 419,8 mille tonnes de légumes frais (sauf les pommes de terre, les céréales et les cultures légumineuses). La proportion la plus importante de la production totale de légumes frais revient aux tomates (19,8 %), au chou cabus (18,7 %), au piment doux (15,7 %) et aux concombres (4,5 %). La production de cultures légumineuses s'élève à 5,7 mille tonnes. La production de pommes de terre a augmenté de 8,4 % par rapport à 2009.

En 2010 la production sur les superficies à découvert se chiffre à 79 mille tonnes de chou cabus (une hausse de 100 % par rapport à 2009), 19 mille tonnes d'oignon mature (une hausse de 133 % par rapport à la Récolte 2009), plus de 251 mille tonnes de pommes de terre. Une grande baisse dans la

production en 2010 est enregistrée chez les melons – environ 9 mille tonnes, ou presque 59 % moins par rapport à l'année précédente. La production de pastèques (62 mille tonnes) est également en baisse de presque 30 % par rapport à 2009.

La production de légumes cultivés sous serres en 2010 s'élève à 84 mille tonnes, c'est-à-dire 15,3 % moins par rapport à 2009. La production sous serres englobe quelques légumes principaux comme les tomates, les concombres, le piment doux, les cornichons, les salades, les laitues, etc. La production de concombres se chiffre à 44,8 mille tonnes, c'est-à-dire 20,6 % moins par rapport à 2009, de cornichons – 282 tonnes, c'est-à-dire 64,1 % moins par rapport à 2009, de piment doux – 3,2 mille tonnes, c'est-à-dire 3,7 % de plus par rapport à 2009, de tomates – 31 mille tonnes, ou 1,2 % moins de l'année précédente. La production de salades et de laitues a baissé de 62,6 % - de 3,9 mille tonnes en 2009 jusqu'à 1,4 mille tonnes en 2010.

En général, la baisse de la production des légumes cultivées sous serres est due aux rendements moyens moindres en 2010 par rapport à l'année précédente.

La production de légumes sous serres en 2010 est commercialisée dans sa totalité, dont une grande partie (surtout les concombres et les tomates) est destinée à l'exportation, surtout aux pays de l'UE. En 2010 la demande et la disponibilité sur le marché de légumes, produits sur des superficies couvertes ont accru non pas seulement dans notre pays, mais aussi dans d'autres pays européens.

La plupart des serres en Bulgarie représentent des installations modernes, recourant à des technologies innovantes et contemporaines et à des procédés de culture des légumes en conformité avec les normes européens de production, de qualité et de protection environnementale.

Tableau II.9.

Comparaison de la production cultivée sous serres des principaux légumes, récoltes 2010 et 2009

Espèce de légume	Récolte 2010 (tonnes)	Récolte 2009 (tonnes)	Variation par rapport à 2009, en %
Tomates	31 127	31 509	-1,21 %
Concombres	44 765	56 397	-20,63 %
Piment doux	3 164	3 052	3,67 %
Cornichons	282	786	-64,12 %
Salades et laitues	1 444	3 864	-62,60 %
Autres légumes	1 784	2 094	-14,80 %
Total :	82 566	97 702	-15,49 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

La production de légumes est très coûteuse, ce qui prédétermine un prix de revient élevé des produits finis et entrave leur commercialisation. Cette situation est encore aggravée par le mode de subvention directe par hectare, ce qui fait que les producteurs agricoles préfèrent cultiver des plantes d'un prix de revient moindre par unité de surface.

En comparaison avec la Récolte 2009, en 2010 les rendements moyens sont supérieurs chez la plupart de principales espèces de légumes.

Le rendement moyen par hectare est supérieur de presque 10 % chez les pommes de terre, chez les tomates d'environ 18 %, chez le chou cabus et l'oignon, de 22 % et 65 % respectivement. Les rendements plus élevés chez la plupart des cultures de légumes en 2010 sont dus au matériel agricole meilleur pour leur culture et l'utilisation de variétés de haut rendement, durables aux maladies et aux ennemis. Les rendements moyens inférieurs chez certaines cultures de légumes (melons, pastèques) en Récolte 2010 résultent du non respect de la technologie de leur culture par les exploitants agricoles, comme beaucoup d'entre eux utilisent leurs propres grains pour la production, puisque les prix de marché des grains certifiés pour ces cultures sont très élevés.

Les conditions climatiques défavorables pendant les mois de la culture à découvert en 2010 dans certaines régions ont eu un impact négatif sur le rendement moyen ou ont rendu impossible de récolter une partie de la production mûre.

Tableau II.10.

Comparaison du rendement moyen des légumes, récoltes 2010 et 2009

Espèce de légume	Récolte 2010 (kg/ha)	Récolte 2009 (kg/ha)	Variation par rapport à 2009 en %
Tomates	28 545	24 182	18,04 %
Piment doux	14 014	13 648	2,68 %
Aubergines	23 559	23 721	- 0,68 %
Concombres et cornichons	24 177	23 764	1,73 %
Pastèques	18 763	23 020	- 18,49 %
Melons	8 893	12 496	-28,83 %
Pommes de terre	18 193	16 539	10,00 %
Oignon mature	11 489	6 973	64,76 %
Chou cabus	30 124	24 636	22,28 %
Fraises	8 246	9 072	-9,10 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

Tableau II.11.

Superficies, production et rendement moyen des légumes – Récolte 2010

Légumes	Surfaces récoltées	Production (tonnes)				Rendement moyen
	(ha)	Total	Des principales superficies	Des cultures intermédiaires et secondes	Production cultivée sous serres	(kg/ha)
I. Légumes fruitiers	15 181,5	356 525	274 958	1 143	80 424	
Tomates	2 924,4	114 605	82 655	823	31 127	28 545
Piment doux	4 703,5	69 080	65 840	76	3 164	14 014
Aubergines	454,9	10 747	10 594	123	30	23 559
Concombres	749,0	63 648	18 882	1	44 765	25 209
Cornichons	103,9	2 020	1 738	0	282	16 727
Citrouilles	986,7	14 754	14 747	7	0	14 953
Pastèques	3 302,2	61 967	61 961	0	6	18 763
Melons	9 990,9	8 841	8 810	2	29	8 893
Maïs douce	204,3	1 742	1 719	23	0	8 528
Autres légumes fruitiers (piment fort, courgettes, corne grecque)	761,7	9 121	8 012	88	1 021	-
II. Cultures légumineuses	6 640,2	15 748	15 028	692	28	
Haricots verts	654,2	4 322	3 602	692	28	6 563
Petits pois verts	784,1	5 632	5 632	0	0	7 183
Fève verte	2,6	12	12	0	0	4 615
Légumes secs						
Haricots-grain	1 409,7	2 075	2 075	0	0	1 472
Lentilles	2 879,0	2 672	2 672	0	0	928
Pois chiche	910,6	1 035	1 035	0	0	1 136
III. Légumes-tiges à feuilles	3 215,9	89 191	80 654	6 629	1 908	

Chou cabus	2 615,7	78 939	73 054	5 742	143	30 124
Autres légumes-tiges à feuilles (<i>salades, laitues, épinard, persil, céleri, tchoubritza, panais, fenouil, chou-fleur, chou frisé et chou de Bruxelles, chou-rave, brocoli, oignon vert, ail vert</i>)	600,2	10 252	7 600	887	1 765	-
IV. Racines et tubercules comestibles	16 823,8	292 037	291 414	454	169	
Pommes de terre	13 805,0	251 205	251 144	21	40	18 193
Carottes	497,6	10 576	10 419	152	5	21 245
Oignon mature	1 666,4	19 146	19 138	7	1	11 489
Ail mature	405,8	2 263	2 263	0	0	5 577
Poireaux	218,9	4 928	4 823	102	3	22 498
Oignons à repique	130,9	1 117	1 093	24	0	8 532
Autres racines comestibles (<i>navet, radis, betterave, céleri, panais</i>)	99,2	2 802	2 534	148	120	-
V. Fraises	690,1	5 727	5 690	0	37	8 246
VI. Champignons de couche	-	1 619			1 619	-
VII. Autres légumes	28,7	159	159	0	0	5 545
Total :	42 580,2	761 006	667 903	8 918	84 185	

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

Tableau II.12.

Comparaison de la production totale des légumes, récoltes 2010 et 2009

Espèces de légume	Récolte 2010 (tonnes)	Récolte 2009 (tonnes)	Variation par rapport à 2009 en %
Tomates	114 605	104 239	9,95 %
Piment doux	69 080	71 469	- 3,34 %
Aubergines	10 747	16 638	-35,41 %
Concombres et cornichons	65 668	77 988	- 15,80 %
Pastèques	61 967	88 895	-30,29 %
Melons	8 841	21 760	-59,37 %
Pommes de terre	251 205	231 745	8,40 %
Oignon mature	19 146	8 223	132,83 %
Chou cabus	78 939	39 389	100,41 %
Fraises	5 727	5 324	7,57 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

En 2010 environ 98,5 % de la production de légumes est commercialisée, dont 72,9 % est vendue au marché. Dans la chaîne commerciale sont distribués environ 96,1 % de la production de melons, 91,6 % de celle de chou cabus, 86,5 % de l'oignon mature et 64,6 % des pommes de terre. Les légumes remis aux sites de transformations sont 12,4 % de toute la production. La majeure part revient aux carottes, au piment et aux tomates. Pour sa propre consommation est laissée 6,2 % de la production. Ici ce sont les pommes de terre occupant la majeure part – 23,1 % et les tomates – 6,2 %. Les légumes destinés à l'exportation se chiffrent à 5,4 % de la production, dont les concombres occupent la part la plus importante.

La production de légumes est confrontée aux plusieurs défis, tels que le manque de bonne organisation de la production (un faible niveau du matériel mécanisé, une production onéreuse, des prix élevés de grains, d'engrais minéraux, de produits de protection des plantes, d'eau d'irrigation, le manque de mécanisation et le recours au travail humain lors de la récolte, etc.), un faible niveau d'organisation des producteurs (à l'heure actuelle il n'y a que deux organisations de producteurs de légumes agréées), le manque d'accords commerciaux entre les producteurs et les commerçants pour la commercialisation de la production, de faibles prix de rachat de la production, dans certains cas une mauvaise qualité des légumes, le manque de main d'œuvre pour la production et le recours à des ouvriers non qualifiés. Tous ces défis, accompagnés de mauvaises conditions climatiques pendant la végétation des légumes (grêles, pluies torrentielles et inondations, gelées blanches d'automne précoces) sont la raison pour la diminution des superficies occupées par légumes, ainsi que pour la baisse de la production pendant les quelques dernières années.

Prévisions pour l'année courante 2011

En 2011 la tendance d'utilisation des superficies cultivées sous serres pour la production de légumes sera maintenue au niveau de 2010, les légumes les plus cultivés étant les concombres, les tomates, le piment doux, les salades et les laitues. La modernisation des serres et le recours à de nouvelles technologies contemporaines pour la production de légumes de primeur de haute qualité conformes aux normes européennes continuera également.

Les intentions des exploitants agricoles pour 2011 font prévoir que les superficies ensemencées en pommes de terre seront augmentés jusqu'à environ 15 mille hectares. Suivant l'évaluation des experts, en cas de bonnes conditions climatiques en 2011, la production de pommes de terre peut accroître par rapport à celle en 2010, dû au rendement moyen plus élevé prévu.

Suivant les prévisions, les surfaces, occupées de piment et de tomates en 2011 maintiendront le niveau de l'année précédente. Une augmentation est prévue pour la production de ces plantes cultivées à découvert à concurrence de 10-15 %.

2.2.6. Fruits

En 2010 sont produites 152 077 tonnes de fruits, c'est-à-dire 43 % de plus par rapport à 2009. La production augmentée résulte de l'extension des superficies récoltées. La région la plus productive de fruits est celle du Sud-est – 32 % de la production totale, suivie par celle du Centre-sud – 28 % et par la région du Sud-ouest – 15 %.

En 2010 la plus importante part relative dans la production totale de fruits revient aux pommes - 28,4 %, suivies par les prunes - 22,2 %, les cerises - 16,4 %, les pêches - 16,1 % et les abricots – 7,65 %.

**Tableau II.13.
Production de fruits, récoltes 2009 et 2010**

Plantes fruitières	Superficies (récoltées) (ha)		Rendement moyen (kg/ha)		Production (tonnes)	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Pommes	4 321	5 201	8 205	8 320	35 456	43 235
Poires	324	546	4 461	2 688	1 442	1 468
Abricots	1 863	2 445	4 064	4 741	7 568	11 587
Pêches	3 029	4 264	5 673	5 737	17 187	24 467
Prunes et prunelles	4 219	7 489	4 088	4 499	17 246	33 688

Cerises	5 169	7 692	3 377	3 244	17 456	24 951
Griottes	1 363	1 575	2 906	1 794	3 958	2 825
Noix	2 046	5 251	137	236	281	1240
Framboises	932	1699	3 768	3 598	3 510	6 109
Autres	1 003	2 616			2 069	2 507
Total :	24 269	38 778			106 173	152 077

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

Les terres en plantes fruitières en 2010 se chiffrent à 45 795 hectares, dont 38 778 hectares (85 %) ont été récoltées. Il y a une augmentation des terres récoltées de plantations fruitières d'environ 60 % par rapport à 2009. Concernant les diverses espèces fruitières, la plus importante augmentation des terres récoltées est observée dans le cas des noix – plus de 2,5 fois, les framboises - 82,3 %, les prunes - 77,5 %, les poires - 68,5 %, les cerises - 48,8 %, les pêches - 40,8 % et les pommes - 20,3 %. La surface a augmenté également chez d'autres espèces fruitières – amandes, noisettes, aronia, kiwis, mûres, groseilliers à grappes, figues, etc.

Les terres occupées par des plantations fruitières qui ne donnent pas encore des fruits en 2010 s'élèvent à 4 358 hectares. Les nouvelles plantations créées entre le 01.10.2009 et le 30.09.2010 se chiffrent à 810 hectares. La plus importante part relative revient aux terres en jeunes plantations de cerises - 21,3 %, de prunes - 16,1 %, de pommes - 7,8 % et de pêches - 8,2 %.

En 2010 les terres destinées à la production de plants forestiers occupent 125 hectares. Les exploitations ont produit au-dessus de 605 000 plants forestiers améliorés, dont environ 47 % sont réalisés. Suivant les données de l'Agence exécutive d'essais de variétés, d'approbation et de contrôle des semences pour la période entre 01.10.2009 et 30.09.2010 les plants forestiers ayant passé les essais, produits ou importés dans le pays, se chiffrent au-dessus de 387 000 plants.

En 2010 le rendement moyen des principales plantes forestières est supérieur au niveau pendant 2009. Le rendement moyen le plus élevé est enregistré dans la région du Sud-est et la région du Centre-sud. Les plantes dont le rendement est le plus élevé sont les pommes – 83 200 kg/hectare, les pêches – 57 370 kg/hectare et les abricots – 47 410 kg/hectare. Le rendement moyen des abricots a augmenté de 16,6 %, celui des prunes est 10 % au-dessus du niveau pendant 2009. Dans certaines régions du pays pendant le printemps de 2010 il y eu des froids de printemps tardifs, qui ont provoqué le gel des boutons fruitiers. Les gels de printemps ont conduit également à la diminution du rendement moyen des poires à concurrence de 40 % et des griottes — de 38 %.

2.3. Résultats de la production d'élevage du cheptel

Le développement de l'élevage en 2010 s'est caractérisé par l'optimisation du nombre d'exploitations et du cheptel y élevé, ainsi que par une restructuration et une modernisation dans le but satisfaire aux normes de production de matières premières d'animaux saines et de haute qualité.

Pendant l'année écoulée les exploitations de lait ont continué à se moderniser, acheter du nouvel matériel pour répondre aux exigences de la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC). Compte tenu du fait que la date limite de la période gratuite de répondre aux normes de lait de vache est le 31.12.2011, on fait tout son possible pour augmenter le nombre des exploitations classifiées dans le premier groupe.

En 2010 on continue de mettre en œuvre la grille utilisée dans la Communauté pour le classement des carcasses, aptes à consommation humaine. L'annexe à la grille (S)EUROP détermine la qualité des carcasses d'une manière précise et donne la possibilité au producteur d'obtenir un prix équitable pour sa production. L'évaluation suivant la grille (S)EUROP incite les éleveurs d'améliorer la qualité de leur production, ce qui à son tour renforcera leur présence sur le marché de l'UE et le reste du monde.

Afin de soutenir les exploitants agricoles et inciter le développement de l'élevage de bovins à viande, en 2010 le Fonds d'agriculture d'Etat a adopté un régime de paiement supplémentaire national concernant l'abattage de bovins, couplé à la production, pour aider aux exploitants agricoles, ayant remis à abattre dans un abattoir ou aux fins d'exportation au moins 5 bovins jusqu'à 30.11.2010.

La mise en œuvre du programme national d'apiculture pendant la période 2008-2010 a amélioré le contexte général de production et de commerce du miel d'abeilles et des produits d'abeilles.

La tendance de diminution du nombre des exploitations d'élevage d'animaux s'est maintenue en 2010 dans le pays. Les exploitations d'élevage de bovins ont diminué de 16,3 % par rapport à l'année précédente, mais en même temps le nombre de bovins a augmenté de 0,9 %. Les exploitations élevant de moutons ou de chèvres ont diminué de 9,8 et 12,1 % respectivement, et celles qui élèvent des porcs – de 11,5 %.

La diminution concerne surtout les exploitations élevant entre 1 et 9 femelles reproductrices, ce qui montre que le processus de remembrement des fermes continue en 2010. Suivant les informations disponibles, 61,8 % des vaches de lait sont élevées dans des exploitations comptant plus de 10 vaches, ce qui est valable également pour 80,5 % des bufflonnes, 84,6 % des truies reproductrices, 71,4 % des brebis mères. Pendant l'année écoulée 66,7 % des buffles sont élevés dans des exploitations comptant plus de 20 animaux, et 56,4 % des moutons dans des exploitations comptant plus de 50 moutons. Concernant les truies reproductrices, 33 exploitations élèvent 66,1 % de leur totalité, ce qui démontre le caractère industriel de l'élevage de porcs.

Il y a également une diminution de 31,3 % par rapport à 2009 en ce qui concerne le nombre des petites exploitations d'élevage de poules pondeuses et de poulettes. Une croissance de 13,6 % est enregistrée concernant les exploitations élevant des poules et de poulettes au-dessus de 100 000.

Par rapport à l'année précédente, en 2010 augmente tant le nombre des bovins et des buffles, que celui de leurs principaux troupeaux. Le nombre des vaches augmente de 4,5 %, et celui des bufflonnes de 8,9 %. La majorité du reste du cheptel connaît une diminution. Dans le cas des porcs elle est de 9,0 %, chez les volailles – de 8,4 %, et chez les moutons et les chèvres – de 2,3 et 1,2 % respectivement.

Tableau II.14.

Nombre d'animaux en 2009 et 2010 et prévisions pour 2011

Nombre d'animaux	01.11.2009	01.11.2010	Variation 2010/2009	01.11.2011 prévisions
Bovins – total	539 555	544 456	0,9 %	550 000
y compris les vaches	312 695	326 808	4,5 %	329 000
Buffles – total	8 311	9 241	11,2 %	9 500
y compris les bufflonnes	4 997	5 444	8,9 %	5 700
Moutons – total	1 400 252	1 367 987	-2,3 %	1 370 000
y compris les brebis-mères	1 135 482	1 093 009	-3,7 %	1 150 000
Chèvres – total	360 822	356 344	-1,2 %	360 000
y compris les chèvres-mères	303 116	278 033	-8,3 %	280 000
Porcs – total	729 798	664 000	-9,0 %	665 000
y compris les truies reproductrices	71 401	65 952	-7,6 %	67 000
Volailles – total	17 400 000	15 934 000	-8,4 %	17 490 000
y compris les poules et les poulets	8 778 000	7 800 000	-11,1 %	7 870 000
poulets à viande	7 224 000	6 263 000	-13,3 %	7 560 000

Oiseaux aquatiques	1 105 000	1 684 000	52,4 %	1 873 000
Autres volailles	293 000	187 000	-36,2 %	187 000
Equidés (chevaux, ânes, mulets, bardeaux)	170 459*	181 000*	6,2 %	181 000
Lapins	117 955*	274 000*	132,3 %	274 000
Familles d'abeilles	624 965**	613 262**	-1,9 %	613 262

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires (Etude sur le cheptel agricole en Bulgarie au 1 novembre 2010).

* L'Office national médico-vétérinaire.

** Informations au 1 mai.

En 2010 la production de lait dans le pays se chiffre à 1 277 704 tonnes de lait, ou 3,7 % en plus par rapport à 2009. Cette augmentation résulte du rendement accru du lait de vache et de buffle (de 4,7 % et 13,0 % respectivement), tandis que celui de lait de brebis et de chèvre diminue (de 2,6 % et de 5,7 % respectivement). La proportion du lait de vache est 88 % de la quantité totale du lait produit, suivie par celle du lait de brebis – 6,7 %, de chèvre – 4,7 % et de buffle – 0,6 %. Le rendement laitier moyen des vaches maintient son niveau de l'année précédente en se chiffrant à 3 542 litres. Le rendement laitier moyen des bufflonnes s'élève à 1 412 litres. Le lait de brebis est produit de 1 012 mille brebis mères d'un rendement moyen laitier de 81 litres, tandis que celui des chèvres mères se chiffre à 211 litres.

Tableau II.15.

Production de lait pour la période entre le 01.11.2009 et le 31.10.2010 par région de planification, en mille litres

Régions	Total lait	Lait de vache	Lait de buffle	Lait de brebis	Lait de chèvre
Nord-ouest	182 540	151 834	1 453	12 090	17 154
Centre-nord	172 079	154 027	953	8 903	8 196
Nord-est	183 166	161 539	896	12 362	8 369
Sud-est	244 059	220 301	1 542	15 720	6 496
Sud-ouest	134 020	109 202	536	13 827	10 455
Centre-sud	324 270	294 700	2 308	19 225	8 037
Total pour le pays	1 240 134	1 091 612	7 688	82 127	58 707
Variation 2010/2009 (%)	3,7 %	4,7 %	13 %	-2,6 %	-5,7 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

La région de planification la plus productive de lait est la région du Centre-sud - 26,1 %, suivie par la région du Sud-est – 19,7 %. La région la moins productive de lait est celle du Sud-ouest – 10,8 %.

La production totale de viande pendant l'année a baissé de 12,1 %, dû tant à la diminution de la viande rouge (5,4 %), qu'à celle de la viande blanche (17,9 %).

La production de miel d'abeille a connu une croissance de 11,2 %. La production d'œufs a considérablement accru (0,6 %).

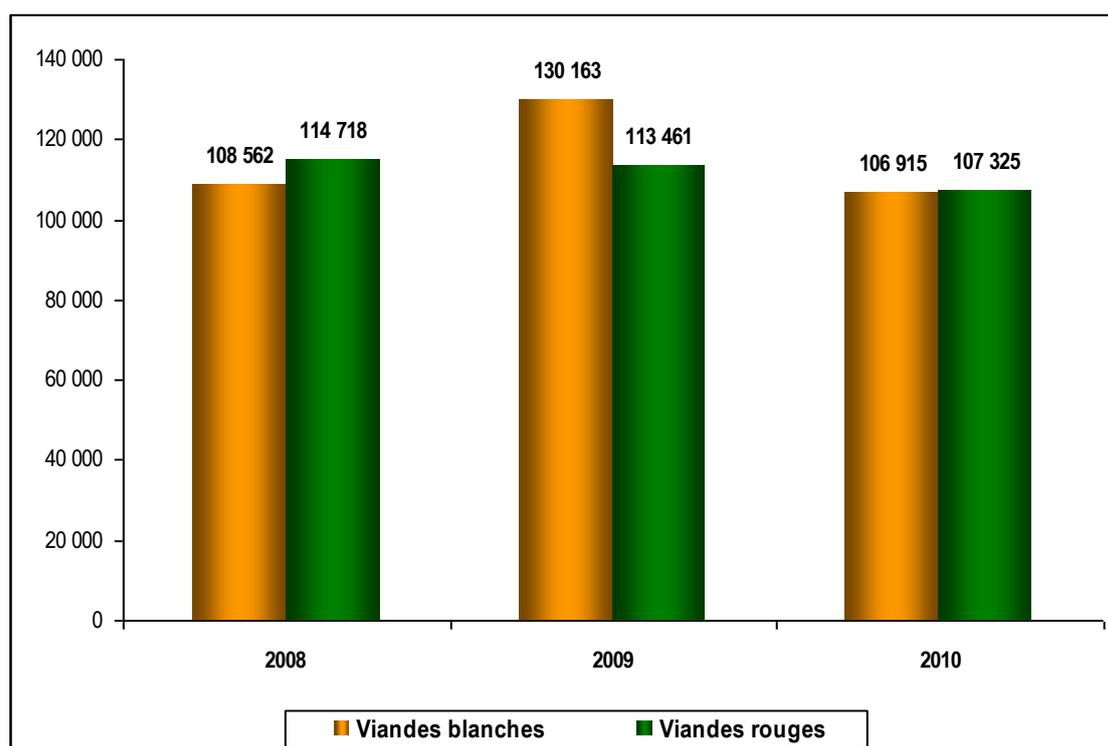
Tableau II.16.

Production animale, 2009 – 2010

Production	2009	2010	Variation 2010/2009
1. Lait – total (tonnes)	231 760	1 277 704	3,7 %
y compris le lait de vache	1 073 401	1 124 360	4,7 %
Lait de buffle	7 022	7 933	13,0 %
Lait de brebis	87 247	85 001	-2,6 %
Lait de chèvre	64 090	60 410	-5,7 %
2. Viande – total en poids en carcasse (tonnes)	243 624	214 240	-12,1 %
Viande rouge	113 461	107 325	-5,4 %
Viande blanche	130 163	106 915	-17,9 %
3. Œufs (mille)	1 429 221	1 437 543	0,6 %
4. Miel d'abeilles (tonnes)	9 529	10 595	11,2 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

Figure II.15
Production de viande rouge et blanche en 2008-2010, en tonnes



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

2.3.1. Elevage de bovins et de buffles

En 2010 la tendance des années précédentes de remembrement des exploitations laitières s'est maintenue. L'accent était mis sur la satisfaction aux normes de production de lait de haute qualité par la restructuration et la modernisation des exploitations laitières.

Pendant la période contingente 2010/2011 le quota laitier national de la Bulgarie a été augmenté de 10 085 tonnes. Pendant la même période contingente sont répartis 13 492 276 kg pour fournitures, 4 920 933 kg pour ventes directes de la réserve laitière nationale de 579 producteurs de lait de vache, ayant déposé une demande. Pour la période entre le 1 avril 2010 et le 31 mars 2011 le quota laitier national n'a pas été dépassé.

En tant que pays membre de l'UE la Bulgarie est obligée de mettre en œuvre les règles du règlement (CE) no. 853/2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale. En 2009 la période de dérogation consentie au pays concernant les règles d'hygiène à l'égard du lait cru a été étendu jusqu'au mois de décembre 2011.

Dans cette optique, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation tient et met à jour chaque mois des registres des exploitations de production de lait de vache cru, classifiées dans le 1^{er}, II^{ème} et III^{ème} groupe en conformité avec les critères contenus dans l'Ordonnance no. 4 du 19.02.2008 fixant les exigences spécifiques lors de la production, la conservation et le transport du lait de vache cru, ainsi que les exigences de commercialisation et de mise sur marché du lait et des produits laitiers.

Tableau II.17.

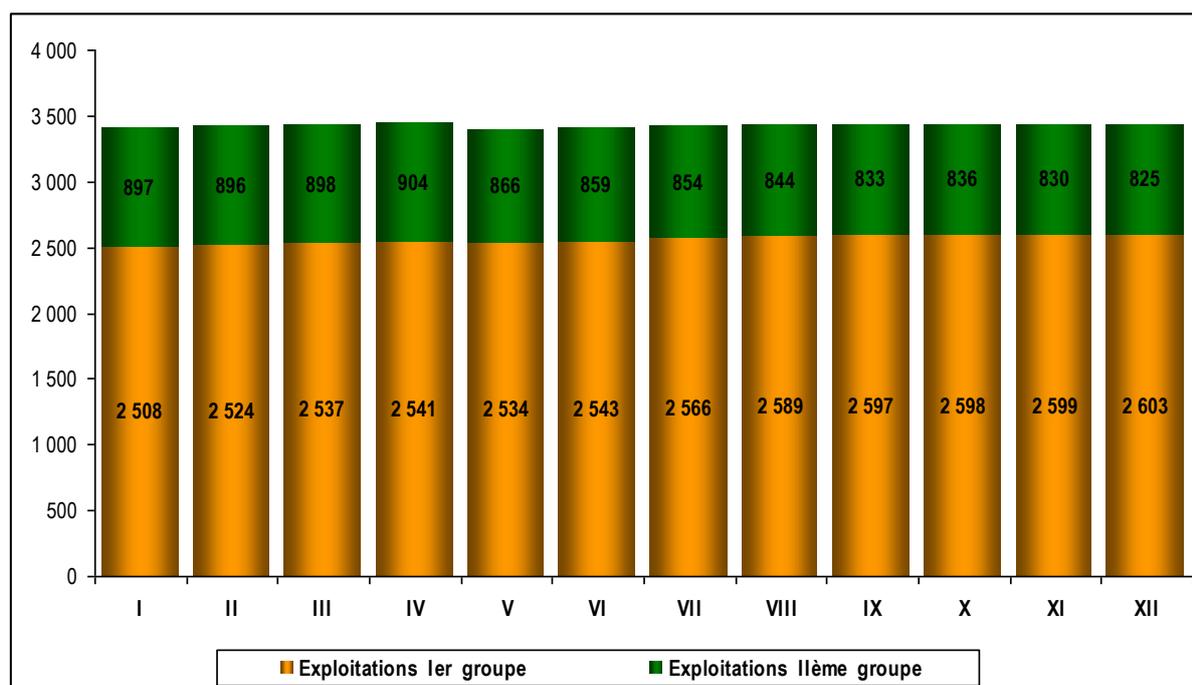
Exploitations classifiées pour la production de lait de vache cru et nombre de vaches y élevées au 1 décembre 2008-2010

	Nombre d'exploitations		Nombre de vaches	
	1 ^{er} groupe	II ^{ème} groupe	1 ^{er} groupe	II ^{ème} groupe
2008	2 022	992	88 664	17 213
2009	2 486	903	100 004	14 971
2010	2 603	825	103 939	14 115

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, direction de l'élevage d'animaux.

Figure II.16.

Nombre des exploitations classifiées pour la production de lait de vache cru en 2010, par mois



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, direction de l'élevage d'animaux.

La coordination des activités liées au respect des exigences d'hygiène animale et médico-vétérinaires vis-à-vis de l'élevage du cheptel dans les exploitations d'élevage s'est poursuivie en 2010. Au 01.12.2010 les exploitations classifiées dans le I-er groupe sont au nombre de 2 603, comptant 103 939 vaches au total, et dans le II^{ème} groupe – 825 comptant 14 115 vaches au total. Par rapport à la même période en 2009, les exploitations du I-er groupe ont augmenté de 117, et les vaches y élevées – de 3 935. En même temps les exploitations classifiées dans le II^{ème} groupe ont diminué de 78, et le cheptel y élevé – de 856.

En 2010 le nombre des vaches de lait a augmenté de 3,8 % par rapport à l'année précédente jusqu'à 308,2 mille, ce qui représente 94,3 % du nombre total des vaches dans le pays.

Le restructuration des exploitations laitières poursuit son rythme. Les exploitations d'élevage de 2 vaches laitières au plus diminuent de 20,3 % par rapport à 2009, et celles comptant entre 3 et 9 vaches – de 18,7 %. Il y a une diminution du nombre des animaux y élevés – de 20,9 % et 20,4 % respectivement. La proportion des exploitations comptant au-dessus de 20 vaches augmente de 48,9 %, et le nombre des animaux y élevées – de 39,2 %. La proportion des exploitations d'une capacité entre 10 et 19 vaches accroît de 5,2 %, et le nombre des animaux y élevés diminue de 0,2 %. La proportion des exploitations comptant 100 ou plus vaches laitières croît de 2,3 %, et le nombre des vaches y élevées – de 13,6 % jusqu'à 38,9 mille.

Tableau II.18.

Répartition des vaches laitières suivant le nombre des animaux élevés dans les exploitations au 01.11.2010

Nombre d'animaux dans les exploitations	Exploitations		Vaches de lait	
	mille	Variation 2010/2009	mille	Variation 2010/2009
1 - 2	57,5	-20,3 %	70,6	-20,9 %
3 - 9	10,8	-18,7 %	47,2	-20,4 %
10 -19	3,1	5,2 %	40,2	-0,2 %
20 ou plus	3,3	48,9 %	150,2	39,2 %
Total	74,7	-17,5 %	308,2	3,8 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Pendant les années dernières on observe un intérêt renforcé à l'égard de l'élevage de bovins à viande. En 2010 le nombre des exploitations élevant des vaches à viande a augmenté de 2,0 %, et les vaches y élevées – de 17,0 % jusqu'à 18 643. Les exploitations d'une ou deux vaches à viande diminuent de 21,9 %, et celles de 3 à 9 vaches à viande et les animaux y élevés augmentent presque deux fois.

En 2010 le nombre des vaches par régions de planification est 326,8 mille, dont 104,7 mille (32 %) sont dans la région du Centre-sud, 63,4 mille – dans la région du Sud-est, 43,4 mille – dans la région du Nord-est et seulement 34,1 mille – dans la région du Sud-ouest. Le nombre des vaches a augmenté dans la région du Centre-sud (9,8 %), du Sud-est (7,0 %) et dans la région du Nord-ouest (9,3 %). Dans le reste des régions il a une faible baisse du nombre des vaches.

Tableau II.19.

Nombre de bovins par région de planification

Régions	2009				2010			
	Bovins		Vaches		Bovins		Vaches	
	mille	%	mille	%	mille	%	mille	%

Nord-ouest	63,7	11,8	38,7	12,4	65,3	12,0	42,3	12,95
Centre-nord	71,7	13,3	40,6	13,0	70,0	12,8	38,9	11,95
Nord-est	79,4	14,7	46,4	14,8	72,9	13,4	43,4	13,35
Sud-est	96,4	17,9	54,2	17,3	112,2	20,6	63,4	19,45
Sud-ouest	62,8	11,6	37,5	12,0	53,1	9,85	34,1	10,5
Centre-sud	165,5	30,7	95,3	30,5	171,0	31,45	104,7	32,0
Total pour le pays	539,5	100,0 %	312,7	100,0 %	544,5	100,05	326,8	100,0 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Les exploitations de buffles ont augmenté de 12,0 % en 2010 par rapport à l'année précédente. Le nombre total des buffles a également augmenté – de 11,2 %, et celui des bufflonnes - de 8,9 %. Environ 58 % des bufflonnes (3 154 ou 3,2 % de plus par rapport à 2009) sont élevées dans des exploitations comptant plus de 20 bufflonnes, lesquelles sont déjà 8,3 % moins.

La région comptant le plus grand nombre de buffles est celle du Centre-sud (2,4 mille ou 26,1 % du nombre total). Elle est suivie par celles du Nord-ouest (1,9 mille), du Centre-nord et du Sud-est (par 1,8 mille).

Tableau II.20.

Nombre de buffles par région de planification

Régions	2009				2010			
	Buffles total		Bufflonnes		Buffles total		Bufflonnes	
	mille	%	mille	%	mille	%	mille	%
Nord-ouest	1,8	21,7 %	1,1	22,4 %	1,9	20,6 %	1,2	22,2 %
Centre-nord	1,5	18,1 %	0,8	16,3 %	1,8	19,6 %	0,9	16,7 %
Nord-est	0,7	8,4 %	0,3	6,1 %	0,7	7,6 %	0,4	7,4 %
Sud-est	1,8	21,7 %	1,1	22,4 %	1,8	19,6 %	1,1	20,4 %
Sud-ouest	0,8	9,6 %	0,6	12,2 %	0,6	6,5 %	0,4	7,4 %
Centre-sud	1,7	20,5 %	1,0	20,4 %	2,4	26,1 %	1,4	25,9 %
Total pour le pays	8,3	100,0 %	4,9	100,0 %	9,2	100,0 %	5,4	100,0 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

En 2010 la production totale de viande issue de bovins se chiffre à 19 610 tonnes. Elle constitue 18,3 % du rendement total de viande rouge dans le pays et a diminué de 10,5 % par rapport à 2009. Le rendement industriel de viande issue de bovins a augmenté de 4,1 %, surtout en raison du poids vif plus élevé des animaux, tandis que le rendement dans les exploitations d'élevage d'animaux a diminué de 14,4 % en résultat du nombre inférieur d'animaux abattus. Le rendement industriel de viande de veau à l'âge de/inferieur à 8 mois a augmenté de 335,3 %, mais reste relativement faible – 101 tonnes.

Tableau II.21.

Production de viande en 2009 et 2010 en poids en carcasse

Catégories d'animaux	Production industrielles, en tonnes			Viande dans les exploitations, en tonnes		
	2009	2010	Variation 2010/2009	2009	2010	Variation 2010/2009
Veaux et jeunes bovins	494	643	30 %	11 394	9 533	-16,3 %
Autres bovins	4 025	4 063	0,9 %	6 608	5371	-18,7 %
Total pour le pays	4 519	4 706	4,1 %	17 402	14 904	-14,4 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

En 2010 la grille communautaire de classement des carcasses EUROP est d'application dans huit abattoir de bovins. Le nombre des bovins y classés se chiffre à 6 545, c'est-à-dire 1 343 de plus par rapport à l'année précédente.

En 2011 on prévoit une augmentation du nombre des bovins classés d'environ 15 % par rapport à 2010. Cela provient partiellement du versement de paiements supplémentaires nationaux du Fonds d'agriculture d'Etat aux producteurs remettant leurs animaux dans des abattoirs, appliquant le classement.

Les contrôles de l'application du classement dans les abattoirs se sont poursuivis pendant la période en question. Ces contrôles se font par région et couvrent tous les abattoirs agréés et inclus dans la base de données du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, conformément à la Loi sur l'application des organisations communes des marchés des produits agricoles dans l'Union européenne. Les irrégularités constatées se réfèrent surtout aux manques de désignations sur les étiquettes, ainsi qu'aux informations obligatoires sur les documents de paiement délivrés pour la viande bovine achetée.

2.3.2. Elevage de moutons et de chèvres

L'élevage de moutons et de chèvres par tradition sont développés dans les régions rurales du pays, et les produits issus de lait de brebis et de chèvre sont demandés tant au marché intérieur qu'au marché extérieur.

En 2010 les exploitations de moutons diminuent de 9,8 % par rapport à 2009, et les animaux y élevés – de 2,3 %. Les exploitations comptant entre 1 et 49 brebis reproductrices diminuent de 10,1 %, et les brebis y élevés sont 15,9 % moins. Les exploitations comptant 100 ou plus de brebis fécondées ont augmenté de 16,8 %, et les brebis mères y élevées ont augmenté de 12,4 % se chiffrant à 440 mille. Les troupeaux de moutons dans le pays comptent en moyenne 13,1, tandis que les brebis mères sont en moyenne 10,6 dans une exploitation.

Pendant la période en question le plus grand nombre de moutons est élevé dans la région du Centre-sud – 310,3 mille, suivie par celle du Sud-est – 290,4 mille et celle du Nord-est – 257,6 mille. La diminution la plus importante du nombre total des moutons et des brebis mères est enregistrée dans la région de planification du Nord-est, 9,0 % et 11,32 % respectivement. Dans la région du Sud-ouest le nombre total des moutons et celui des brebis mères est presque le même par rapport au niveau en 2009, tandis que dans la région du Sud-est le nombre total des moutons a augmenté de 7,6 %, et celui des brebis mères s'est maintenu.

Tableau II.22.

Nombre de moutons par région en 2009 et 2010

Régions	Nombre total de moutons, en mille			Y compris les brebis mères, en mille		
	01.11.2009	01.11.2010	Variation 2010/2009	01.11.2009	01.11.2010	Variation 2010/2009
Nord-ouest	142,5	134,4	-5,7 %	118,1	114,5	-3,0 %
Centre-nord	186,7	174,3	-6,6 %	146,8	137,0	-6,7 %
Nord-est	283,2	257,6	-9,0 %	210,0	186,2	-11,3 %
Sud-est	270,0	290,4	7,6 %	227,7	227,7	0,0 %
Sud-ouest	201,4	201,0	-0,2 %	168,9	167,5	-0,8 %
Centre-sud	316,5	310,3	-2,0 %	264,0	260,1	-1,5 %
Total pour le pays	1 400,3	1 368,0	-2,3 %	1 135,5	1 093,0	-3,7 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

En 2010 le nombre total des chèvres est 356,3 mille, ou 1,2 % de moins par rapport à 2009. Chez les chèvres-mères la diminution se chiffre à 8,3 %.

Les exploitations d'élevage de chèvres diminuent de 12,1 %. Environ 84,4 % des chèvres mères sont élevées dans des exploitations comptant entre 1 et 49 animaux. Par rapport à 2009 ces exploitations et les chèvres mères y élevées sont 12,5 % de moins. Les exploitations élevant 50 ou plus de chèvres-mères ont augmenté de 15,2 %, et les animaux y élevés – de 12,9 %.

Par région de planification, la diminution la plus importante du nombre total des chèvres est enregistrée dans la région du Centre-nord – de 8,8 %, suivie par la région du Nord-ouest – de 6,5 %. Il n'y a que deux régions de planification où le nombre des chèvres a augmenté : la région du Sud-est – 21,2 % et la région du Centre-sud – 1,7 %.

En 2010 le nombre des chèvres-mères dans toutes les régions de planification a baissé par rapport à l'année précédente. La région comptant le plus grand nombre de chèvres mères est celle du Nord-ouest – 61,2 mille, et les régions comptant le moindre – celle du Nord-est et celle du Centre-nord – environ 35 mille chacune.

Tableau II. 23.

Nombre de chèvres par région en 2009 et 2010

Régions	Nombre total des chèvres, en mille			Y compris les chèvres mères, en mille		
	01.11.2009	01.11.2010	Variation 2010/2009	01.11.2009	01.11.2010	Variation 2010/2009
Nord-ouest	76,5	71,5	-6,5 %	65,2	61,2	-6,1 %
Centre-nord	48,7	44,4	-8,8 %	38,6	35,4	-8,3 %
Nord-est	51,1	48,7	-4,7 %	39,3	35,3	-10,2 %
Sud-est	55,1	66,8	21,2 %	47,7	45,2	-5,2 %
Sud-ouest	76,8	78,1	1,7 %	68,5	60,6	-11,5 %
Centre-sud	52,6	46,8	-11,0 %	43,8	40,3	-8,0 %
Total pour le pays	360,8	356,3	-1,2 %	303,1	278,0	-8,3 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

En 2010 sont produits 140 834 mille litres de lait de brebis et de chèvre, c'est-à-dire 11,4 % de la quantité totale produite dans le pays. Le rendement du lait de brebis est 82 127 mille litres, et celui du lait de chèvre – 58 707 mille litres. Par rapport à 2009, on observe une diminution de la production des deux types de lait — 2,6 % dans le cas du lait de brebis et 5,7 % dans le cas du lait de chèvre.

Traditionnellement le rendement de lait de brebis est le plus important dans la région du Centre-sud – 19 225 mille litres, suivie par la région du Sud-est — 15 720 mille litres. Les régions du Nord-ouest et du Nord-est ont produit presque les mêmes quantités – au-dessus de 12 000 mille. La région la moins productive en lait de brebis est celle du Centre-nord – 8 903 mille litres.

Concernant le lait de chèvre, le rendement par région de planification est le plus élevé dans la région du Nord-ouest – 17 154 mille litres et celle du Sud-ouest – 10 455 mille litres. Le rendement le moins élevé est enregistré dans la région du Sud-est – 6 496 mille litres.

La production de viande issue de moutons en 2010 se chiffre à 13 320 tonnes, ou 0,2 % de plus par rapport à 2009. Le nombre des animaux abattus dans des abattoirs et des exploitations s'élève à 1 275 300, ou 9,5 % moins par rapport à 2009, ce qui fait que le rendement de viande des exploitations soit presque doublé par rapport à celui des abattoirs. La croissance plus faible du rendement de viande de moutons par rapport à 2009 est due au poids vif supérieur d'abattage des animaux – en moyenne 22,7 kg (20,7 kg en 2009).

La production de viande de chèvres en 2010 s'élève à 3 699 tonnes, c'est-à-dire il y a une diminution de 9,9 % par rapport à l'année précédente en raison du moindre nombre de chèvres abattues – 16,5 %.

2.3.3.Élevage de porcs

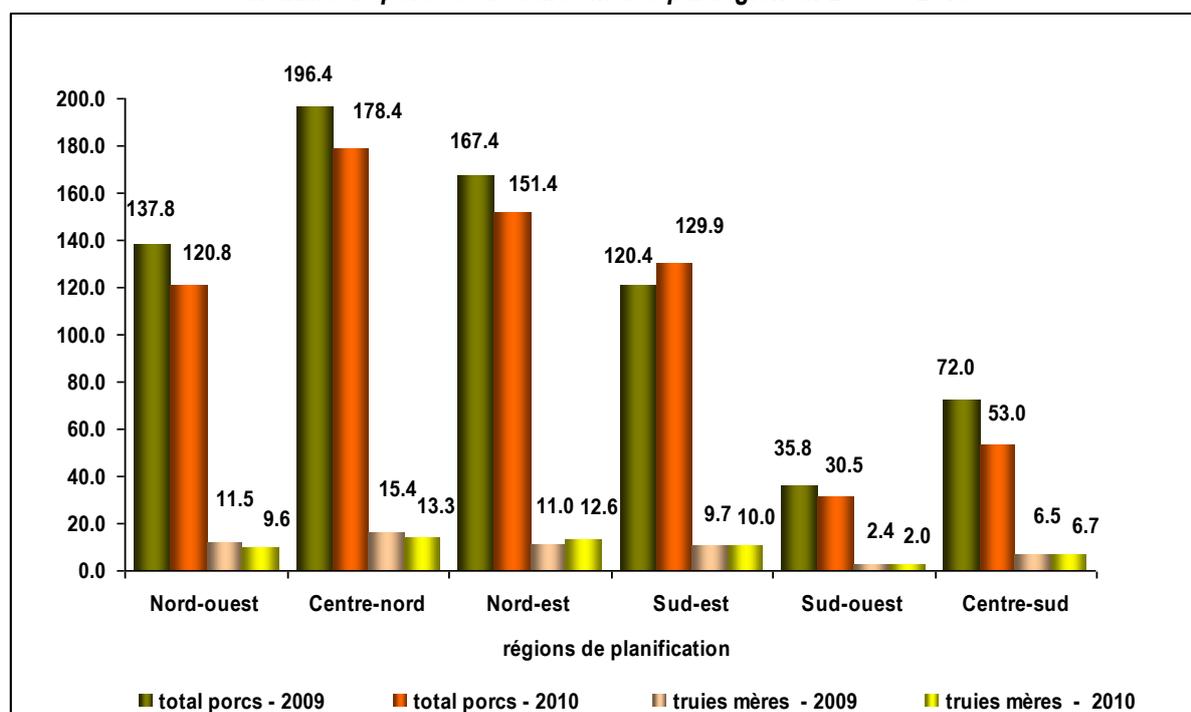
L'élevage de porcs est le principal secteur de production de viande rouge dans le pays. En 2010 environ 66 % de la viande rouge est issue de porcs.

Il continue le processus de mise en conformité des exploitations de familles avec les exigences de bien-être animal concernant l'élevage de porcs, comme presque toutes les exploitations industrielles ont déjà répondu à ces normes. De plus en plus d'exploitations commercialisent des porcs engraisés par l'intermédiaire de leur classement suivant la grille (S)EUROP, ce qui assure la production de la viande de haute qualité et le paiement équitable aux producteurs. Les activités de sélection sont en train de changer, orientées vers la production de viande contenant moins de graisse.

En 2010 on observe une diminution du nombre des porcs en général et des truies mères dans le principal troupeau, de 9,0 % et 4,0 % respectivement par rapport à 2009. Au 01.11.2010 le nombre total des porcs s'élève à 664,0 mille, et celui des truies mères dans le principal troupeau – 54, 2 mille.

Figure II.17.

Nombre de porcs et de truies mères par région en 2009 et 2010



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Par région de planification, le nombre total des porcs n'a augmenté par rapport à l'année précédente que dans la région du Sud-est – 7,9 %. Dans le reste des régions on observe une diminution du nombre total des porcs, la plus importante étant dans la région du Centre-sud – 26,4 %. Le nombre des truies mères a augmenté par rapport à 2009 dans les régions du Nord-est, du Sud-est et du Centre-sud de 14,5 %, 3,1 % et 3,1 % respectivement, et a diminué dans les régions du Nord-ouest – 16,5 %, du Centre-nord – 13,6 % et du Sud-ouest – 16,7 %.

Tableau II.24.

Nombre de porcs par région en 2009 et 2010

Région	Nombre total de porcs, mille			Truies mères, mille		
	1.11.2009	1.11.2010	Variation 2010/2009	1.11.2009	1.11.2010	Variation 2010/2009
Nord-ouest	137,8	120,8	-12,3 %	11,5	9,6	-16,5 %
Centre-nord	196,4	178,4	-9,2 %	15,4	13,3	-13,6 %
Nord-est	167,4	151,4	-9,6 %	11,0	12,6	14,5 %
Sud-est	120,4	129,9	7,9 %	9,7	10,0	3,1 %
Sud-ouest	35,8	30,5	-14,8 %	2,4	2,0	-16,7 %
Centre-sud	72,0	53,0	-26,4 %	6,5	6,7	3,1 %
Bulgarie	729,8	664,0	-9,0 %	56,4	54,2	-4,0 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Au 01.11.2010 le nombre des exploitations élevant des truies reproductrices a diminué de 1,1 % par rapport à la même période en 2009, et le nombre des truies reproductrices – de 7,6 %. Il y a une diminution des exploitations d'élevage de porcs, la plus importante étant dans les exploitations d'une capacité entre 50 et 199 animaux – 54,8 %, suivies par les exploitations comptant entre 10 et 49 truies reproductrices. Le nombre des exploitations comptant 1-2 animaux connaît une faible augmentation.

Tableau II. 25.

Répartition des truies reproductrices au-dessus de 50 kg suivant le nombre des animaux élevés dans l'exploitation au 01.11.2010

Nombre d'animaux dans l'exploitation	Exploitations		Truies reproductrices au-dessus de 50 kg	
	Nombre	Variation 2010/2009	Mille	Variation 2010/2009
1-2	5 598	2,5 %	6,8	0,0 %
3-9	843	-8,5 %	3,4	-12,8 %
10-49	218	-29,0 %	4,9	6,45 %
50-199	33	-54,8 %	3,4	-41,4 %
200 ou plus	45	-11,8 %	47,5	-5,6 %
Total :	6 737	-1,1 %	66,0	-7,6 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Les exploitations élevant entre 1 et 9 porcs se chiffrent à 96,2 mille (11,7 % moins par rapport à 2009). On y élève 155 mille d'animaux, ce qui représente 23,3 % du nombre total des porcs. Nonobstant, l'élevage de porcs reste un des secteurs les plus concentrés dans l'élevage, 31 des exploitations élevant 56,2 % des porcs au total.

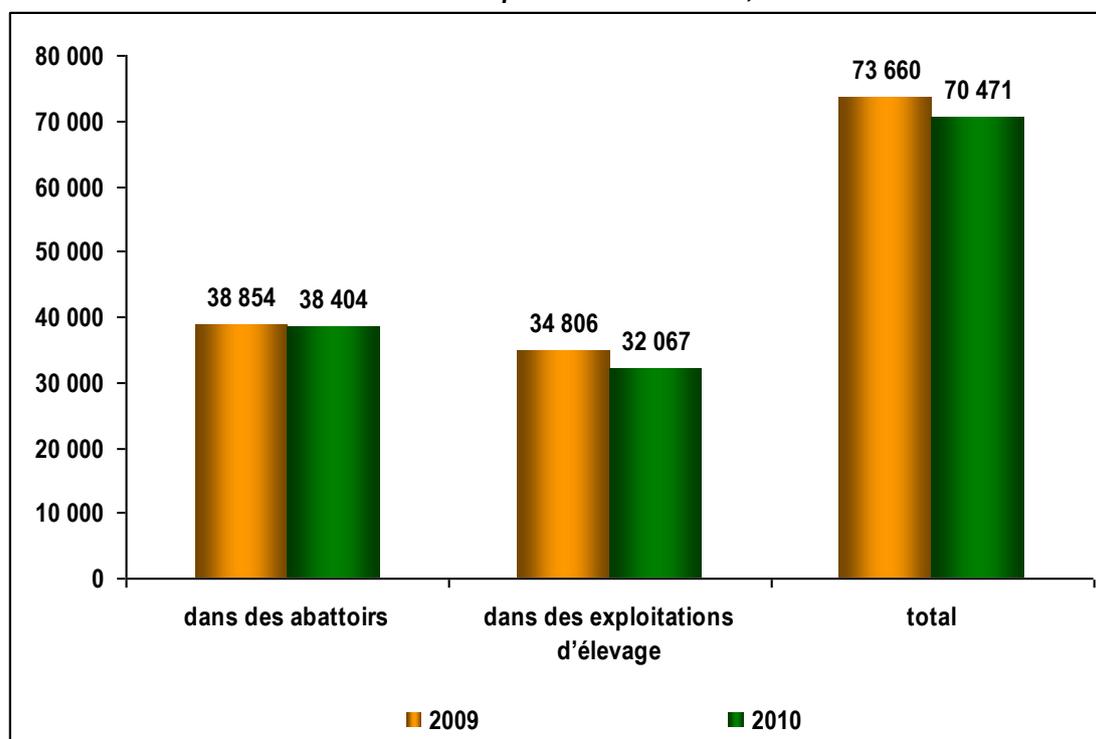
La structure des exploitations d'élevage de porcs montre que sur le marché restent les exploitations industrielles compétitives dont la production est efficace et de bonne qualité. Le manque de soutien financier spécifique dans ce secteur dans l'UE, et respectivement en Bulgarie, contribue au resserrement de la production d'élevage de porcs.

En 2010 la production de viande de porc se chiffre à 70 471 tonnes. Cette valeur est 4,3 % moins par rapport à 2009, la diminution dans les abattoirs étant de 1,2 %, et dans les exploitations – de

7,9 %. Les porcs commercialisés pendant l'année sont 8,3 % de moins, ce qui explique la diminution du rendement de viande de porc.

Figure II.18.

Production de viande porcine en 2009-2010, en tonnes



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

Dans les abattoirs sont abattus 560,6 mille porcs, mais d'un poids vif inférieur (106 kg), tandis que dans les exploitations d'élevage sont tués moins de porcs (364,4 mille), mais d'un poids vif beaucoup plus élevé (137 kg). Cela explique la faible différence entre le rendement de viande de porc dans les abattoirs et celui dans les exploitations.

La mise en œuvre de la grille européenne de classement des carcasses de (S)EUROP incite les producteurs de viande de porc d'améliorer le processus de sélection dans l'élevage de porcs et d'augmenter la viande maigre dans la carcasse. En 2010 la grille est d'application dans cinq abattoirs de porcs (17 en 2009). Dans ces abattoirs en 2010 ont été classés 33 071 porcs – c'est-à-dire 97 020 de moins par rapport à l'année précédente. Cela s'explique partiellement du fait que le classement ne couvre que les carcasses échaudées, et une grande partie des abattoirs ne disposent pas du matériel nécessaire, ainsi que de la demande accrue de viande de porc écorché de la part des commerçants. Une autre raison est le manque de soutien financier dans ce secteur, lié à la remise d'animaux à abattre dans des abattoirs appliquant le classement.

2.3.4. Elevage de chevaux

Selon les informations de l'Office national médico-vétérinaire, le nombre des équidés de fin de 2010 se chiffre à 181 000, ou 6,2 % de plus par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance est due au développement de l'équitation et le tourisme d'équitation dans le pays.

Les activités liées à l'identification des chevaux, la conservation et le développement des ressources génétiques de l'élevage de chevaux s'est poursuivie pendant l'année écoulée.

La politique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation de développement de l'élevage de chevaux poursuit sa direction en 2010 en soutenant les activités des organisations d'élevage par l'octroi

des aides d'Etat ciblées, ainsi qu'à la conservation des races de chevaux nationales en voie d'extinction par la mesure agroenvironnementale du programme de développement rural 2007 - 2013.

Tableau II.26.

Nombre d'équidés pendant la période 2007-2009

	2008	2009	2010	Variation 2010/2009 en %
Nombre d'équidés	175 091	170 468	181 000	6,2 %

Source : L'Office national médico-vétérinaire.

2.3.5. Elevage de volailles

L'année 2010 a joué un rôle primordial dans le développement de l'élevage de volailles dans le pays et en particulier concernant la finalisation du processus de reconstruction et de modernisation des exploitations élevant des poules pondeuses. En vertu des dispositions de la législation européenne et bulgare, le 31 décembre 2011 est la date limite de changement de l'équipement dans toutes les exploitations élevant des poules pondeuses dans des cages non aménagées, suivant un des systèmes suivants : cages aménagées ou technologies alternatives (élevage au sol ou en plein air). Suivant les données de l'Agence bulgare de sécurité alimentaire, dans 80 exploitations de volailles les poules pondeuses sont élevées selon les exigences du bien-être animal. Aux autres 40 ont été rendues des prescriptions en vertu de la réglementation en vigueur.

En 2010 les grandes exploitations d'élevage de volailles élèvent 7,8 % de plus des poules pondeuses et des poulettes par rapport à 2009 se chiffrant à environ 5 657 mille. Le reste de 27,5 % des poules sont élevées dans de petites exploitations familiaires. Concernant les poulets à viande il y a une augmentation tant des grandes exploitations – 31,4 %, que des petites exploitations – 28,9 %.

Le nombre total des volailles diminue de 8,4 % par rapport à 2009 : 11,1 % concernant les poules pondeuses et les poulettes, 13,3 % concernant les poulets à viande, 30,9 % concernant les oies, 36 % concernant les dindes, et 37 % concernant les autres espèces de volailles (cailles, autruches et pintades). En ce qui concerne le nombre des canards, on y observe une augmentation de 59 %.

Les grandes exploitations élevant 10 000 ou plus des poules et des poulettes ont diminué 4 fois par rapport à 2009, le nombre des poules pondeuses étant de 5,9 % de plus. Une augmentation de 13,6 % est enregistrée dans le nombre des poules pondeuses et des poulettes dans les exploitations d'une capacité de 100 000 ou plus.

Toutes les catégories des exploitations élevant des poulets à viande ont augmenté, sauf celles qui élèvent 100 000 ou plus de poulets à viande dont la diminution est à concurrence de 6,7 %.

Tableau II.27.

Nombre des poules, jeunes poules pondeuses et poulets d'engraissement au 31.12.2010, en mille

Catégorie des volailles	2009		2010	
	Grandes exploitations	Petites exploitations	Grandes exploitations	Petites exploitations
Poules pondeuses	3 929	2 963	4 348	1 869
Jeunes poules pondeuses	1 317	569	1 309	274
Poulets d'engraissement	7 125	99	6 110	153
Total	12 371	3 631	11 767	2 296

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Par région de planification, la population des volailles est la plus importante dans la région du Centre-nord – 27,3 %, suivie par celle du Nord-est - 18,9 %, du Centre-sud – 17,5 % et du Sud-est – 15,8 %.

Le plus grand nombre de poules pondeuses, poulettes, poulets à viande, dindes et oies sont élevés dans la région du Centre-nord – 29,4 %, et le plus grand nombre de canards dans celle du Centre-sud – 58,5 %.

Tableau II.28.

Nombre de volailles de fin d'année, en mille

Type des volailles	2008	2009	2010
Poules et jeunes poules pondeuses	8 798	8 778	7 800
Poulets à viande	6 967	7 224	6 263
Dindes	331	247	158
Canards	1 299	1 024	1 628
Oies	135	81	56
Total	17 530	17 354	15 934

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

En 2010 la production d'œufs a augmenté de 0,6 % par rapport à 2009 jusqu'à 1 437 543 mille, 99,5 % étant des œufs de poules. Les œufs à consommation sont 0,2 % de plus par rapport à 2009.

Tableau II.29.

Production d'œufs à consommation pendant la période 2008-2010, en mille

	2008		2009		2010	
	Grandes exploitations	Petites exploitations	Grandes exploitations	Petites exploitations	Grandes exploitations	Petites exploitations
Œufs à consommation	956 521	413 065	830 025	458 823	939 526	352 489
Total	1 369 586		1 288 848		1 291 965	

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Par région de planification, la région la plus productive d'œufs est celle du Centre-nord – 23,0 % de la production totale, suivie par celles du Nord-est et du Centre-sud. La région la moins productive est celle du Sud-ouest – 102 700 mille.

Tableau II.30.

Production d'œufs en 2010 par région de planification, en mille

Région	Œufs de poules	Autres œufs	Total œufs	Variation 2010/2009
Nord-ouest	214 300	668	214 968	-4,1 %
Centre-nord	320 081	1 251	331 332	2,4 %
Nord-est	294 252	583	294 835	5,8 %
Sud-est	239 305	295	239 600	2,0 %

Sud-ouest	99 964	2 736	102 700	-21,7 %
Centre-sud	253 049	1 059	254 108	7,3 %
Total pour le pays	1 430 951	6 592	1 437 543	0,6 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

En 2010 la production d'œufs à couver augmente de 5,6 % par rapport à l'année précédente. La proportion la plus importante revient aux œufs à couver pour la production de poulets d'engraissement - 79,3 % (110 480 mille), ce qui est lié à la demande et à la consommation accrues de viande de volailles et ses préparations.

La proportion relative de la viande blanche dans la production industrielle ne cesse pas d'accroître au fil des années se chiffrant à 65,1 % en 2010.

En 2010 la production totale de viande de volailles dans le pays se chiffre à 106 915 tonnes, c'est-à-dire 17,9 % moins qu'en 2009, en raison du moindre nombre de volailles abattues. La croissance la plus importante se réfère aux canards abattus - 16,5 %, ce qui prédétermine le rendement supérieur de viande de canards (13,5 %). Dans la structure de la viande produite dans le pays en 2010 la proportion la plus importante revient encore une fois à la viande de poulets à viande – 76,4 %.

La production de foie engraisé s'élève à 2 604,5 tonnes – 12,8 % de plus par rapport à l'année précédente.

Tableau II.31.

Production de viande de volailles pendant la période 2008-2010

Production	Volailles abattues (en mille)			Viande et sous-produits au total (en tonnes)		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Abattoirs	53 000	59 491	54 418	91 341	103 037	99 065
Exploitations	8 055	14 453	4 044	17 211	27 115	7 850
Total pour le pays	61 055	73 944	58 462	108 552	130 152	106 915

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

2.3.6. Apiculture

La Bulgarie occupe une des premières places en Europe concernant la diversité d'espèce de la végétation. Une grande partie du relief du pays permet l'élevage de familles d'abeilles. En 2010 le nombre des exploitations élevant des familles d'abeilles est 27 477, ou 6 % moins par rapport à 2009.

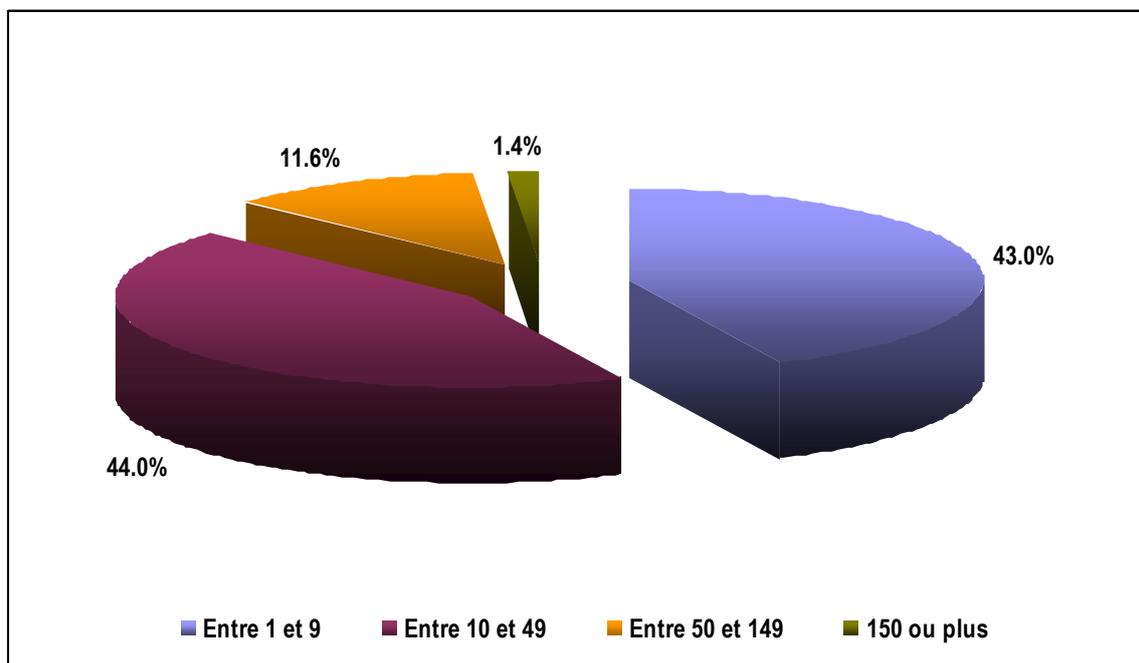
Tableau II.32.

Exploitations d'apiculture, par nombre des familles d'abeilles y élevés au 01.05.2010

Nombre des familles d'abeilles par classe	Nombre d'exploitations		Variation 2010/2009 2010/2009, en %
	2009	2010	
Entre 1 et 9	13 423	11 794	-12,1 %
Entre 10 et 49	12 111	12 099	-0,1 %
Entre 50 et 149	3 374	3 206	-5,0 %
150 ou plus	336	378	12,5 %
Total	29 244	27 477	-6,0 %

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles.

Figure II.19.
Répartition des exploitations, par nombre des familles d'abeilles y élevées au 1.05.2010



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

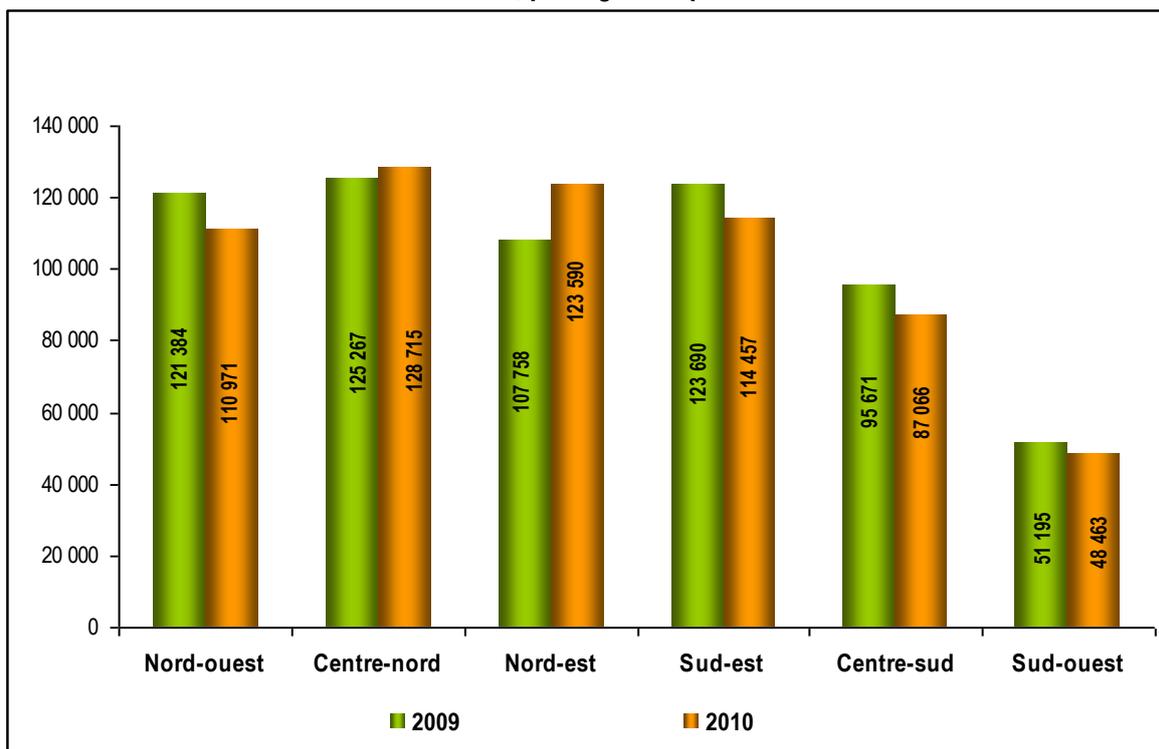
L'apiculture en Bulgarie se distingue toujours par son caractère extensif et morcelé avec une multitude de producteurs de petite taille et un petit nombre d'apiculteurs professionnels élevant 150 ou plus des familles d'abeilles. En 2010 la diminution du nombre des exploitations élevant un petit nombre de familles d'abeilles (entre 1 et 9) poursuit le rythme des années précédentes. Ce type d'exploitations constituent déjà 43 % du nombre total des exploitations en se chiffrant à 11 794, ou 12,1 % moins par rapport à 2009. 44 % des exploitations élèvent entre 10 et 49 familles d'abeilles, et 11,6 % — entre 50 et 149. Le nombre des ruches où sont élevés au-dessus de 150 familles augmente de 12,5 %, mais leur proportion reste quelque 1,4 % du nombre total. Pour une grande partie des exploitations élevant des familles d'abeilles l'apiculture reste plutôt une activité supplémentaire qu'une source de revenus principale.

Suivant les données du département des statistiques agraires près le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, les familles d'abeilles dans le pays en 2010 sont 613 262, c'est-à-dire 1,9 % moins par rapport à 2009.

Le plus grand nombre de familles d'abeilles est dans la région du Centre-nord – 128 715, suivie par celles du Nord-est et du Sud-est, 123 590 et 114 457 respectivement. Traditionnellement les régions comptant le plus grand nombre de familles d'abeilles sont celle de Dobrich — 58 334, Burgas — 41 583 et Pleven — 38 803. Malgré la baisse générale du nombre des familles d'abeilles, leur nombre moyen dans une exploitation augmente jusqu'à 22 en 2010, par rapport aux trois années consécutives précédentes lorsqu'il était 21.

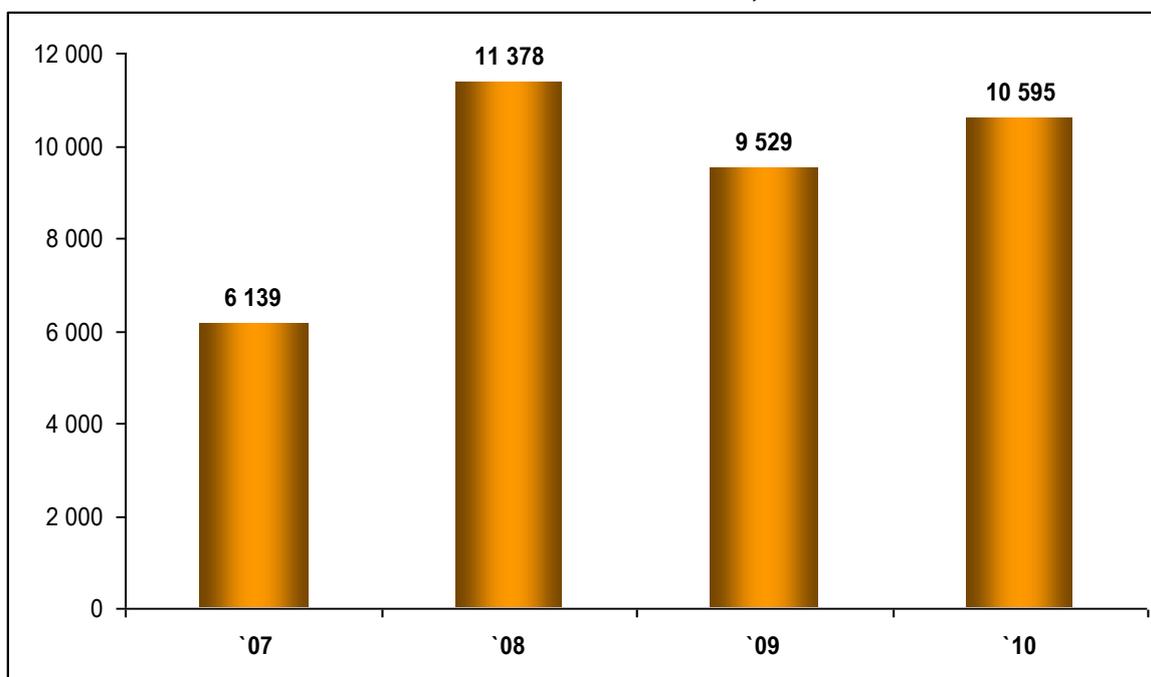
Les familles d'abeilles de production de miel d'abeilles pendant l'année se chiffrent à 567 870, et la quantité produite — à 10 595 tonnes, c'est-à-dire 11,2 % de plus par rapport à 2009. En 2010 le rendement moyen d'une famille d'abeilles s'élève à 19,0 kg.

Figure II.20.
Nombre des familles d'abeilles, par région de planification en 2009 et 2010



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Figure II.21.
Production de miel d'abeilles 2007-2010, en tonnes



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

La commercialisation du miel d'abeilles pour la période entre le 01.05.2009 et le 01.05.2010 est comme il suit :

- ventes directes au consommateur final – 2 944 tonnes ;
- ventes aux commerçants de détail – 917 tonnes ;
- ventes aux sites de transformation – 3 637 tonnes ;
- ventes aux sites industriels – 156 tonnes ;
- pour sa propre consommation et alimentation des abeilles – 2 135 tonnes.

Pendant l'année écoulée ont été commercialisées au total 9789 tonnes de miel d'abeilles. La proportion la plus importante revient aux sites de transformation (37,2 %). Les ventes directes au consommateur final diminuent de 6,4 % et représentent 30,1 % du miel commercialisé. La quantité destinée à sa propre consommation et à l'alimentation des familles d'abeilles diminue de 6,1 %.

En 2010, suivant les données du département des statistiques agraires, 11 147 familles d'abeilles sont mourus d'empoisonnement, 14 096 — de maladies, 11 444 — de famine et 36 221 — autrement. Le nombre total des familles d'abeilles perdues pendant l'année s'élève à 72 908, ou 33 % de plus par rapport à 2009.

La varroose reste la maladie la plus répandue et économiquement importante parmi les abeilles en Bulgarie. En 2010 606 949 familles d'abeilles ont été traitées contre la varroose, ou 99 % de l'ensemble des familles d'abeilles.

Pendant la même année le nombre d'apiculteurs pratiquant l'apiculture transhumance augmente de presque 43 %, mais leur proportion reste peu importante – quelque 4,2 % du nombre total d'apiculteurs. Les facteurs entravant le développement de ce type d'apiculture reste le morcellement des exploitations agricoles et le manque de débouchés de la pollinisation d'abeilles y résultant, ainsi que les problèmes d'empoisonnement des familles d'abeilles lors des actions de protection phytopharmaceutique des plantes.

En 2010 s'est terminé le premier programme national d'apiculture pour la période 2008-2010. Pendant ces trois ans les apiculteurs bulgares ont perçu une aide financière au montant de 5 021 296 leva. Le pourcentage moyen d'utilisation de l'enveloppe budgétaire octroyée pour cette période est presque 70 %, l'intérêt s'étant renforcé pendant la deuxième et la troisième année de la mise en œuvre des mesures du programme.

Compte tenu de l'intérêt plus fort, dans le programme national d'apiculture englobant une nouvelle période triennale (2011-2013), approuvé par la Commission européenne, sont prévues des ressources financières triplées par rapport à celles du programme précédent (2008 – 2010), ainsi que de nouvelles mesures.

En général, le secteur d'apiculture a besoin d'implanter de nouvelles technologies, d'améliorer son contrôle sur l'état de santé des familles d'abeilles et d'appliquer des mesures d'incitation de la commercialisation des produits d'apiculture.

2.3.7. Elevage de lapins

L'intérêt à l'égard de cette production s'accroît en raison des bonnes conditions naturelles et climatiques, les traditions établies dans l'élevage, et la demande renforcée de viandes alternatives à l'échelle mondiale. La plupart des exploitants élèvent des lapins à sa propre consommation.

A la fin de 2010 le nombre des lapins dans le pays se chiffre à 274 000, ce qui représente deux fois de plus par rapport à la même période en 2009, mais au-dessous du niveau en 2008.

En 2010 la viande produite de lapins dans des abattoirs augmente de 70,8 % par rapport à l'année précédente.

2.4. Etat de l'agriculture biologique en Bulgarie en 2010

Les renseignements sont basés aux données contenues dans les rapports annuels des personnes de surveillance aux fins de la certification de la production biologique (« Balkan Biosert » OOD ; « SJC Bulgaria » EOOD ; « Qu Certification » AD ; « Seres » OOD ; « Lakon » OOD ; « Bi Si Es Oeko-garanti » OOD ; « Control Union Certifications » AD ; « Institut de contrôle des produits biologiques » AD ; « A CEPT Organisation européenne de certification » AD).

Tableau II.33.

Surfaces des cultures agricoles élevées de manière biologique (en période de transition et suite à la période de transition)

Espèce de culture	Surface en période de transition (ha)	Surface suite à la période de transition (ha)	Surface totale (ha)	
			2009	2010
Céréales, y compris le riz	3 909,54	1 429,62	2 758,07	5 339,16
Légumes frais, melons, fraises, champignons de couche (total)	208,37	220,04	242,96	428,41
Plantes industrielles	2 715,27	2 197,62	2 102,37	4 912,89
Cultures fourragères des terres cultivables (verts)	357,15	3 428,53	342,94	3 785,68
Plantations pérennes	3 347,99	2 447,2	2 688,42	5 795,19
Prairies permanentes, pâturages	1 060,77	2 550,54	2 316,71	3 611,31
Jachères	1 340,88	375,19	1 761,9	1 716,07
Total	12 956,31	12 691,3	12 321,75	25 647,61
Cultures sauvages*	0	546 194,8	401 425,9	546 194,8

*Les cultures sauvages sont les fruits de la forêt, les champignons et les herbes médicinales, récoltés dans des régions écologiques et certifiés par les organes de surveillance.

Tableau II.34.

Nombre et espèces des animaux biologiquement élevés (dans une période de transition et suite à la période de transition) en 2009 et 2010

Espèce	Nombre total	
	2009	2010
Bovins	272	364
Porcs	104	117
Moutons	5 831	6 698
Chèvres	2 732	2 773
Abeilles (nombre des familles d'abeilles)	41 089	46 429

En 2010 le nombre total des producteurs, des sites de transformation et des commerçants de produits et de denrées biologiques d'origine végétale ou animale, inclus dans le système de certification et contrôle, s'élève à 820.

En 2010 la production biologique dans le pays augmente à l'instar des tendances mondiales d'extension des surfaces et de la production, en résultat de la demande accrue de ce type de production tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle européenne.

Eu égard de la crise économique, l'agriculture biologique est l'un du petit nombre de secteurs qui se développent à un rythme accentué et d'une importante croissance. Par rapport à l'année précédente, la surface concernée a doublé (de 12 322 hectares en 2009 jusqu'à 25 648 hectares en 2010), et le nombre des exploitants dans le secteur a augmenté de plus de 75 %.

On prévoit la persévérance de la tendance d'extension des surfaces et de la croissance de la production en 2011 grâce au développement favorable des conditions du marché. Le problème de l'alimentation saine et de l'utilisation durable des ressources naturelles est de plus en plus discuté en différents groupes et communautés tant dans l'UE qu'en Bulgarie.

2.5. Viticulture et viniculture

2.5.1. Production de raisins

Surfaces

En 2010 les surfaces en vignobles dans les exploitations se chiffrent à 56 968 hectares, dont 49 438 hectares sont récoltés. Par rapport à 2009, les surfaces en vignobles dans les exploitations ont diminué de 23 %. Les surfaces en vignobles non aménagés dans les exploitations pour des raisons sociales, économiques et agraires-techniques s'élèvent à 4 mille hectares. Environ 6 % sont les jeunes vignobles qui ne donnent pas encore des fruits, et les nouvelles plantations en vignobles en 2010 sont 577 hectares.

Tableau II.35.

Les vignobles en Bulgarie dans la période 2001 – 2010

Année	Vignobles, en ha	Vignobles non aménagées hors les exploitations, en ha	Surface totale des vignobles, en hectares
2001	146 995	4 190	151 185
2002	129 998	15 200	145 198
2003	103 019	28 050	131 069
2004	95 551	34 029	129 580
2005	94 724	32 118	126 842
2006	85 320	43 537	128 857
2007	97 387	22 954	120 341
2008	88 570	22 246	110 816
2009	74 018	27 416	101 434
2010	56 968	25 707	82 675

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Environ 33 % des vignobles dans les exploitations sont situés dans la région du Sud-est et 31 % dans celle du Centre-sud. Il y a une diminution des surfaces récoltées d'environ 10 % par rapport à 2009, surtout dans les régions du Nord-ouest et du Sud-est.

Tableau II.36.

Répartition des surfaces suivant la situation des exploitations dans les régions statistiques, 2010

Régions	Superficie totale (ha)	Surfaces récoltées (en hectares)	Surfaces récoltées, en %
Nord-ouest	6 984	4 612	66
Centre-nord	4 315	3 277	76
Nord-est	5 764	4 825	84
Sud-est	19 051	17 802	93

Sud-ouest	3 160	2 922	92
Centre-sud	17 694	16 000	90
Total	56 968	49 438	87

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

La diminution la plus importante est enregistrée chez les surfaces cultivées en variétés à raisins blancs de cuve, surtout dans les régions du Sud-est et du Centre-sud. Les surfaces cultivées en variétés à raisins rouges de cuve sont observées surtout dans les régions du Sud-ouest et du Nord-est. Concernant les variétés à raisins de table, il y a une diminution des surfaces surtout dans les régions du Nord-ouest et du Centre-nord.

Les variétés à raisins rouges de cuve conservent leur place dominante dans la structure des surfaces plantées en vignobles d'une part relative d'environ 63 %.

Rendements moyens

Les rendements moyens des vignobles en 2010 sont inférieurs d'environ 9 % par rapport à 2009, et ceux des variétés à raisins de table – d'environ 42 %.

Le rendement moyen des variétés à raisins de cuve dans le pays se chiffre à 4 495 kg/hectare — 4 555 kg/hectare pour les rouges, et 4 373 kg/hectare pour les blancs. Le rendement moyen des variétés à raisins de table s'élève à 3 039 kg/hectare.

Les rendements les plus importants des variétés à raisins blancs et rouges de cuve, 5 181 kg/hectare et 5 526 kg/hectare respectivement, ont été enregistrés dans la région du Sud-est. Concernant les variétés à raisins de table, le rendement moyen le plus élevé (4 050 kg/hectare) se réfère à la région du Sud-ouest.

Tableau II.37.

Rendements moyens de raisins des vignobles – Récolte 2010, en kg/ha

Régions	Rendement moyen des vignobles (kg/ha)	
	Variétés à raisins de cuve	Variétés à raisins de table
Nord-ouest	3 101	3 278
Centre-nord	4 392	3 168
Nord-est	3 662	2 531
Sud-est	5 378	1 838
Sud-ouest	3 986	4 050
Centre-sud	4 281	3 710
En moyenne pour le pays	4 495	3 039

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Production

En 2010 la production totale de raisins se chiffre à 230 198 tonnes, c'est-à-dire environ 18 % de moins par rapport en 2009. Les raisins de vignobles s'élèvent à 218 387 tonnes au total : de cuve – 96,3 %, de table – 3,7 %. La production de treilles s'élève à 11 811 tonnes.

Tableau II.38.

Production de raisins – Récolte 2010

Régions	Raisins de vignobles	Raisins de	Quantité totale
---------	----------------------	------------	-----------------

	De cuve (tonnes)	De table (tonnes)	Quantité totale de raisins produits de vignobles (tonnes)	treilles (tonnes)	de raisins produits (tonnes)
Nord-ouest	13 994	323	14 317	.	.
Centre-nord	14 044	252	14 296	.	.
Nord-est	16 949	498	17 447	.	.
Sud-est	91 421	1 477	92 898	.	.
Sud-ouest	10 967	691	11 658	.	.
Centre-sud	63 023	4 748	67 771	.	.
Total	210 398	7 989	218 387	11 811	230 198

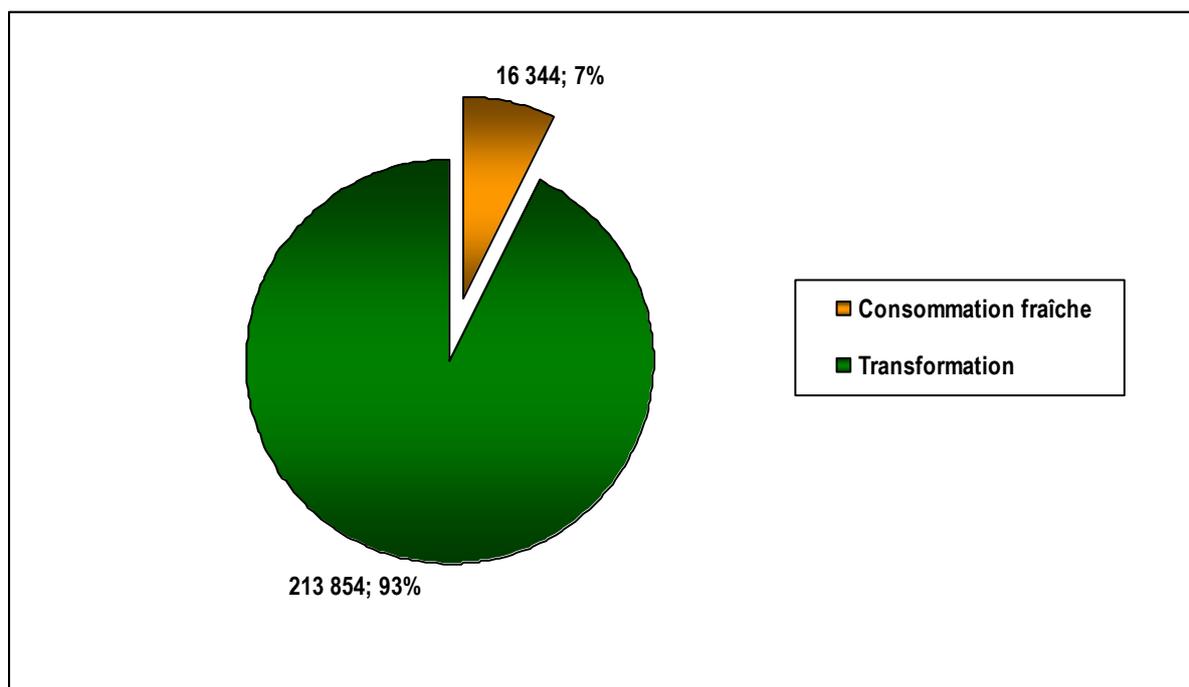
Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires.

Les régions les plus productives en vignobles sont celle du Sud-est et celle du Centre-sud — environ 43 % et 31 % respectivement de la production totale.

Environ 214 mille tonnes des raisins produits en 2010 sont transformées en vins et d'autres produits à base de raisins, et environ 16 mille tonnes sont destinées à la consommation directe en état frais.

Figure II.22.

Répartition des raisins produits – récolte 2010, en tonnes et pourcentage



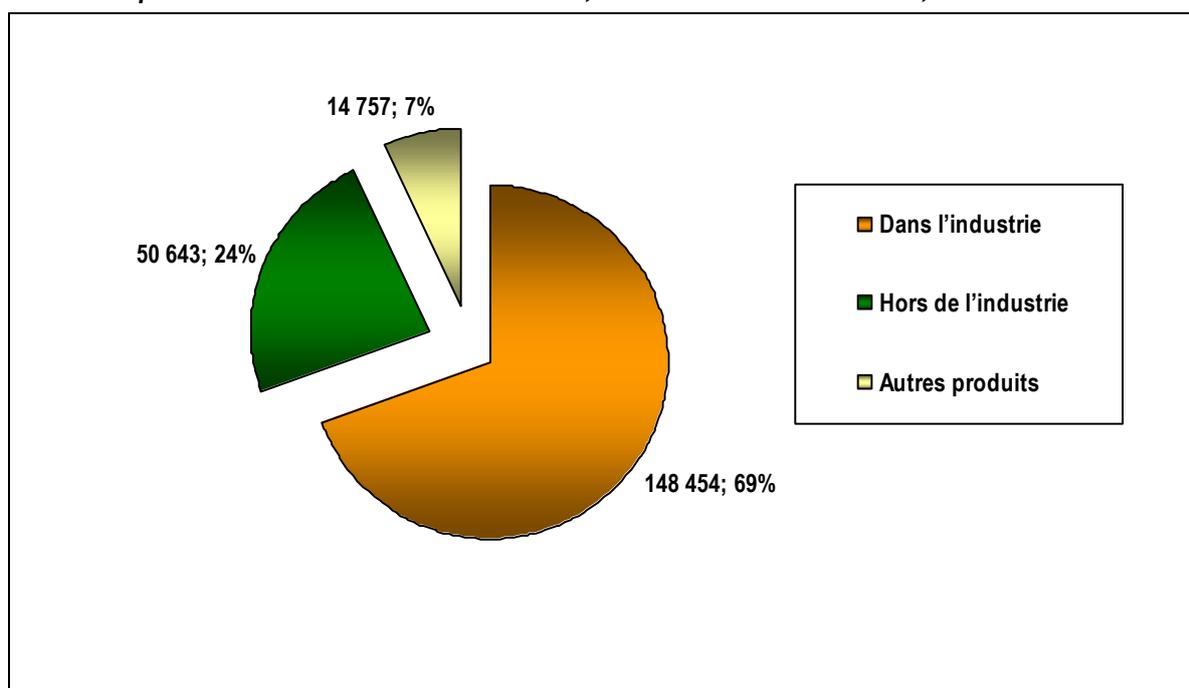
Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agraires. * Suivant les données de l'Agence exécutive des vignobles et du vin.

Les quantités des raisins transformés de la Récolte 2010 à des fins de vinification et de production de moût de raisin se chiffrent à 148 454 tonnes.

Les raisins, destinés à la transformation hors les sites industriels, s'élèvent à 50,6 mille tonnes, 94 % desquelles vont à la vinification et environ 6 % — à la production des autres produits et spiritueux à base de raisins.

Figure II.23.

Répartition des raisins de la Récolte 2010, destinés à la transformation, en tonnes et %



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, département des statistiques agricoles. * Suivant les données de l'Agence exécutive des vignobles et du vin

2.5.2. Viticulture

En 2010 sur le territoire du pays il y a 246 viticulteurs enregistrés, dont 216 sont opérants.

La quantité totale du vin produit de la Récolte 2010, déclarées par les viticulteurs enregistrés, s'élève à 992 821 hectolitres. La production de moût de raison se chiffre à 36 907 hectolitres.

La proportion la plus importante dans la vinification industrielle revient à la production de vins de tables (vins sans appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée), suivis par les vins régionaux (vins d'une indication géographique protégée). La production de vins rouges et de rosées reste supérieure à celle des vins blancs. En tant que région principale de vins se distingue la région du Sud-est, ayant produit de 432 360 hectolitres constituant 44 % de la quantité totale dans le pays. La région du Centre-sud a produit 237 832 hectolitres ou 24 % de la quantité totale dans le pays. La région la moins productive de vins est celle du Nord-est – 5,6 %.

La vinification hors les sites industriels se chiffre à 194 471 hectolitres. Ainsi la production totale de vins de la Récolte 2010 s'élève à 1 187 292 hectolitres.

Tableau II.39.

Quantités du vin et du moût de raisins produits par les sites de vinification, Récolte 2010

Région	Quantités du vin et du moût de raisins produits, en hectolitres								
	Vins d'une AOP* (de qualité)		Vins d'une IGP** (de terroir)		Autres vins (y compris de table)		Moût	Total vins produits	
	blancs	rouges et rosée	blancs	rouges et rosée	blancs	rouges et rosée		blancs	rouges et rosée
Nord-ouest	171	8 253	1 234	2 232	29 962	54 149		31 367	64 634
Centre-nord	36	3 147	5 452	9 132	37 050	56 636	1 600	42 538	68 915
Nord-est	1 574	55	18 947	3 366	17 051	14 791	7	37 572	18 212

Sud-est	1 613	10 320	123 430	115 551	108 545	72 901	13 793	233 588	198 772
Sud-ouest	0	0	2493	6 484	27 012	23 402	3343	29 505	29 886
Centre-sud	1	5 310	16 510	79 128	59 528	77 355	18 164	76 039	161 793
TOTAL VIN PRODUIT:	3 395	27 085	168 066	215 893	279 148	299 234	36 907	450 609	542 212

Source : Agence exécutive des vignobles et du vin.

*AOP – appellation d'origine protégée ; **IGP - indication géographique protégée.

2.5.3. Exportation et importation de vins

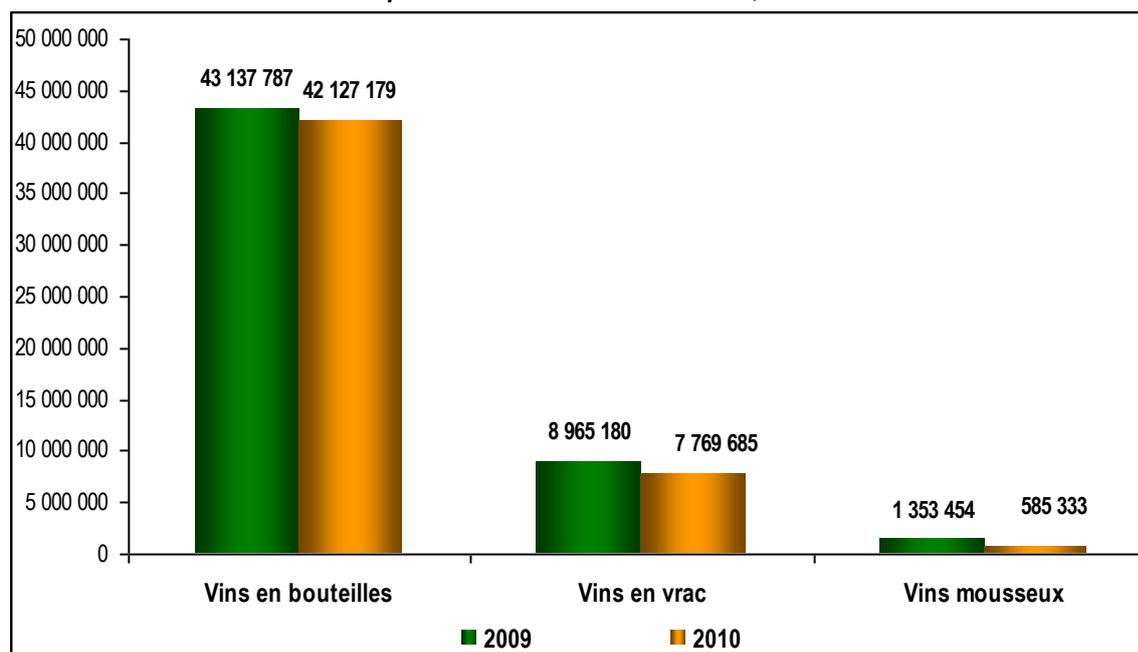
Exportation

Suivant les données de l'Institut national des statistiques l'exportation de vins en 2010 s'est chiffrée à 50 325 963 litres, c'est-à-dire 6 % de moins par rapport à 2009. Les vins exportés sont d'un montant total de 63 270 USD.

Les quantités les plus importantes de vin sont exportées traditionnellement aux débouchés russes – 24 695 mille litres et polonais – 13 066 mille litres. D'autres grands débouchés sont également la Grande Bretagne (2 563 mille litres), la République tchèque (2 377 mille litres), la Suède (1 298 mille litres) et l'Allemagne (1 077 mille litres).

Figure II.24.

Exportation de vin en 2009 et 2010, en litres



Source : Institut national des statistiques.

En 2010 les vins en bouteilles constituent 83,7 % de l'exportation totale de vin et se chiffrent à 42 127 179 litres. L'exportation de vins en vrac s'élève à 7 769 685 litres, et celui de vins mousseux – à 429 099 litres, représentant 15,4 et 0,9 % respectivement de l'exportation totale de vins.

Exportation de vins en bouteilles

Suivant les données de l'Institut national des statistiques, en 2010 sont exportés 42 127 mille litres du vin en bouteilles, ou 2,3 % de moins par rapport à 2009. L'exportation se chiffre à 55 219 110

USD, toujours 2,3 % moins par rapport à l'année précédente. Le prix moyen d'exportation est 1,3 USD par litre.

L'exportation la plus importante du vin en bouteilles toujours revient à la Russie – 21 154 mille litres ou 50,2 % de l'exportation totale, suivie par la Pologne — 11 827 mille litres. La République tchèque (2 355 mille litres) et la Grande Bretagne (2 162 mille litres) également sont des débouchés importants du vin en bouteilles.

Tableau II.40.

Exportation du vin en bouteilles en 2009 et 2010, en litres

PAYS	2009	2010
Destinés à l'UE, y compris :	20 212 429	20 809 800
Pologne	12 978 742	11 827 285
République tchèque	2 010 123	2 354 910
Grande Bretagne	1 346 618	2 161 488
Lituanie	796 099	863 565
Allemagne	693 325	852 086
Suède	622 012	396 002
Belgique	604 791	704 249
Destinés aux pays tiers, y compris :	22 925 358	21 317 379
Russie	19 950 166	21 153 986
Turquie	214 160	125 511
Les Etats-Unis	192 459	279 254
Mongolie	163 110	204 883
République populaire de Chine	154 507	133 272
Canada	113 881	182 799
Hong Kong	70 896	60 201
TOTAL	43 137 787	42 127 179

Source : Institut national des statistiques.

Exportation de vins en vrac

Les vins en vrac ont connu en 2010 une baisse de l'exportation par rapport à l'année précédente de 13,3 %. Les vins en vrac exportés se chiffrent à 7 770 mille litres. Les débouchés les plus importants étaient la Russie – 3 541 mille litres (22 % moins par rapport à 2009) et la Suède – 1 298 mille litres. L'exportation vers l'Allemagne (71 %), la France (c 68 %) et le Japon (c 38 %) a considérablement baissé.

Le prix d'exportation moyen de vins en vrac en 2010 se chiffre à 0,93 USD par litre, tandis qu'en 2009 il était 1,01 USD par litre.

Tableau II.41.

Exportation de vins en vrac en 2009 et 2010, en litres

PAYS	2009	2010
Destinés à l'UE, y compris :	4 273 437	4 020 884
Suède	1 386 704	1 297 707
Pologne	776 285	1 075 388
Allemagne	766 800	224 589
Grande Bretagne	644 497	401 481

Belgique	308 604	258 250
France	302 433	97 252
République tchèque	43 674	505 913
Destinés aux pays tiers, y compris :	4 691 743	3 748 801
Russie	4 508 927	3 541 201
Japon	156 606	97 575
Biélorussie	-	70 859
Turkménistan	-	25 874
Mongolie	-	8 145
Turquie	-	3 528
TOTAL	8 965 180	7 769 685

Source : Institut national des statistiques.

Exportation de vins mousseux

L'exportation de vins mousseux en 2010 se chiffre à 429 099 litres, ou 32 % moins par rapport à 2009. L'exportation ayant connu la plus grande diminution est celle vers la Roumanie – 820 357 litres en 2009 et 53 460 litres en 2010.

Le prix d'exportation moyen des vins mousseux en 2010 a baissé jusqu'à 1,8 USD par litre en comparaison du prix en 2009 – 2,3 USD par litre.

Tableau II.42.

Exportation de vins mousseux en 2009 et 2010, en litres

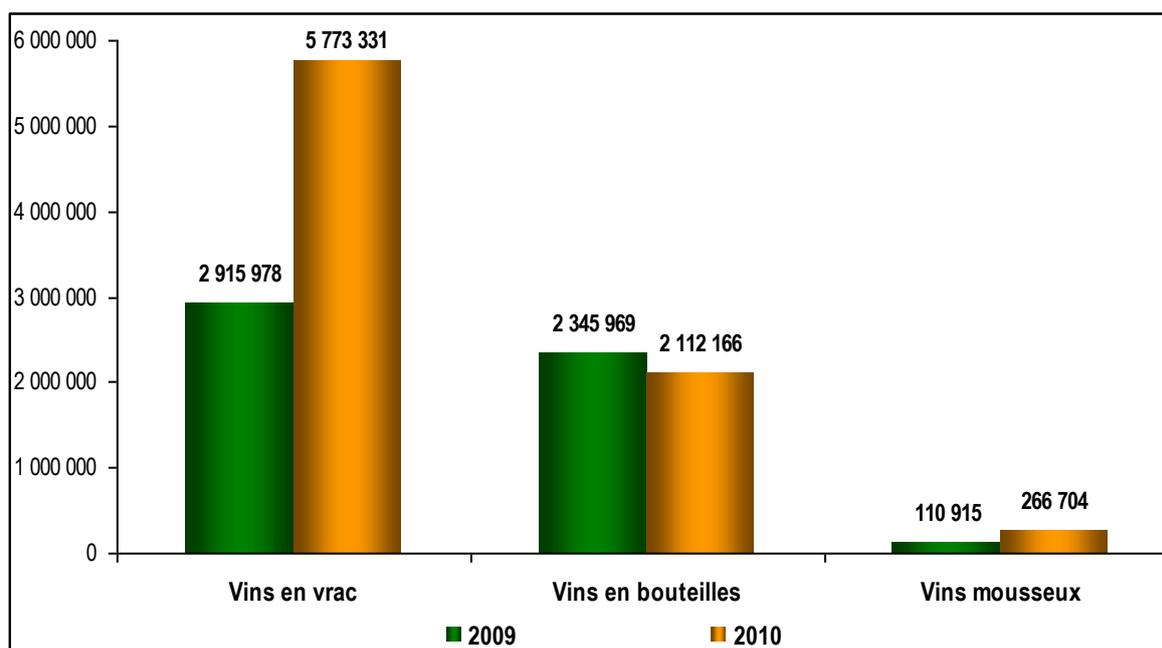
PAYS	2009	2010
Destinés à l'UE, y compris :	1 115 106	244 057
Roumanie	820 357	53 460
République tchèque	-	22 050
Italie	172 422	2 205
Pologne	119 052	162 990
Grèce	1 386	981
Belgique	700	1 080
Destinés aux pays tiers, y compris :	238 348	185 042
Vietnam	161 100	127 800
Biélorussie	29 934	24 705
Bénin	-	9 607
Ghana	-	4 950
Kosovo	-	2 592
Turquie	6 803	2 371
Côte d'ivoire	-	2 295
Japon	-	2 145
TOTAL	1 353 454	429 099

Source : Institut national des statistiques.

Importation

En 2010 ont été importés au total 8 152 201 litres du vin se chiffrant à 12 050 mille USD. L'importation a augmenté de 52 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation concerne tant les vins mousseux que les vins en vrac, de 140 % et 52 % respectivement. Il n'a baissé que l'importation des vins en bouteilles – 10 %.

Figure II.25.
Importation de vins pendant la période 2009 – 2010, en litres



Source : Institut national des statistiques.

L'importation enregistrée de vins en bouteilles en 2010 s'élève à 2 112 166 litres, d'un prix moyen 2,972 USD par litre. Les pays importateurs les plus importants sont l'Italie (606 859 litres), la République tchèque (255 271 litres) et la France (246 884 litres).

Tableau II.43.

Importation de vins en bouteilles en 2009 et 2010, en litres

PAYS	2009	2010
Des Etats membre de l'UE, y compris :	1 929 755	1 678 280
Italie	815 500	606 859
France	401 773	246 884
Espagne	210 752	195 125
Autriche	145 625	114 555
Allemagne	136 988	104 861
République tchèque	65 314	255 271
Les Pays-Bas	63 430	48 936
Le Royaume-Uni	-	23 841
Grèce	-	18 384
Portugal	-	16 421
Pologne	-	15 981
Des pays tiers, y compris :	416 214	433 886
Chili	163 800	215 000
Argentine	122 894	62 185
Afrique du sud	73 895	66 669
Macédoine	13 624	47 292
Serbie	-	11 520
Les Etats-Unis	-	9 380
Australie	7 204	7 957
TOTAL	2 345 969	2 112 166

Source : Institut national des statistiques.

En 2010 l'importation de vins en vrac a presque doublé par rapport à l'année précédente en se chiffrant à 5 773 331 litres. L'importation de l'Italie a brusquement haussé jusqu'à 4 038 447 litres (70 % de l'importation totale). L'importation de la République de Macédoine représente également une proportion importante – 822 838 litres, tandis que pendant l'année précédente il n'y eu aucune importation.

Tableau II.44.

Importation de vins en vrac en 2009 et 2010, en litres

PAYS	2009	2010
Des Etats membre de l'UE, y compris :	2 291 858	4 900 265
Italie	1 398 780	4 038 447
Roumanie	465 500	337 900
Espagne	391 452	337 900
Autriche	13 505	344
Allemagne	10 133	120 284
République tchèque	5 142	63 916
Des pays tiers, y compris :	624 120	873 066
Macédoine	-	822 838
Moldova	68 270	46 235
Afrique du sud	-	3 069
Géorgie	-	924
TOTAL	2 915 978	5 773 331

Source : Institut national des statistiques.

En 2010 en Bulgarie sont importés 266 704 litres de vins mousseux, ou 40,5 % de plus par rapport à 2009. L'importation la plus importante vient d'Italie – 143 864 litres et de la France – 76 447 litres.

Tableau II.45.

Importation de vins mousseux en 2009 et 2010, en litres

PAYS	2009	2010
Des Etats membres de l'UE, y compris :	110 915	258 529
Italie	47 693	143 864
France	43 964	76 447
Allemagne	12 410	13 048
Les Pays-Bas	4 151	4 221
Espagne	2 674	5 078
République tchèque	15	13 492
Hongrie	-	1 938
Des pays tiers, y compris :	-	8 175
Afrique du sud	-	7 560
Chili	-	585
TOTAL	110 915	266 734

Source : Institut national des statistiques.

III. COMMERCE DE BIENS AGRICOLES

L'agriculture joue un rôle important dans le commerce extérieur de la Bulgarie, en ayant d'habitude une balance commerciale positive.

En 2010 le secteur agricole a maintenu sa part relative dans l'exportation, l'importation et les échanges commerciaux en général du pays aux niveaux de l'année précédente – environ 17 %, 10 % et 13 % respectivement.

Tableau III.1.

Part relative des biens agricoles dans le commerce extérieur de la Bulgarie en 2009 – 2010, en mille USD

Année	2009		Part du secteur agricole en 2009 du total pour le pays	2010*		Part du secteur agricole en 2010 du total pour le pays
	Total pour le pays	Secteur agricole		Total pour le pays	Secteur agricole	
Exportation, FOB	16 238 713	2 791 809	17,2 %	20 162 302	3 463 635	17,2 %
Importation, CIF	23 354 216	2 406 006	10,3 %	25 278 061	2 524 140	10,0 %
Echanges commerciaux	39 592 929	5 197 815	13,1 %	45 440 363	5 987 775	13,2 %

Source : Institut national des statistiques.

* données provisoires

1. Niveau et dynamique du commerce extérieur de biens agricoles

Suivant les données provisoires de l'Institut national des statistiques, en 2010 l'exportation de biens agricoles se chiffre à 3 463,6 millions d'USD, c'est-à-dire 24 % de plus par rapport à l'année précédente. En même temps, l'importation de biens agricoles augmente de quelque 5 % se chiffrant à 2 524,1 millions d'USD. Par conséquent, la balance commerciale positive dans le commerce agricole du pays a augmenté 2,5 fois jusqu'à 939,5 millions d'USD.

Tableau III.2.

Commerce extérieur de biens agricoles pour la période 2007- 2010, en mille USD

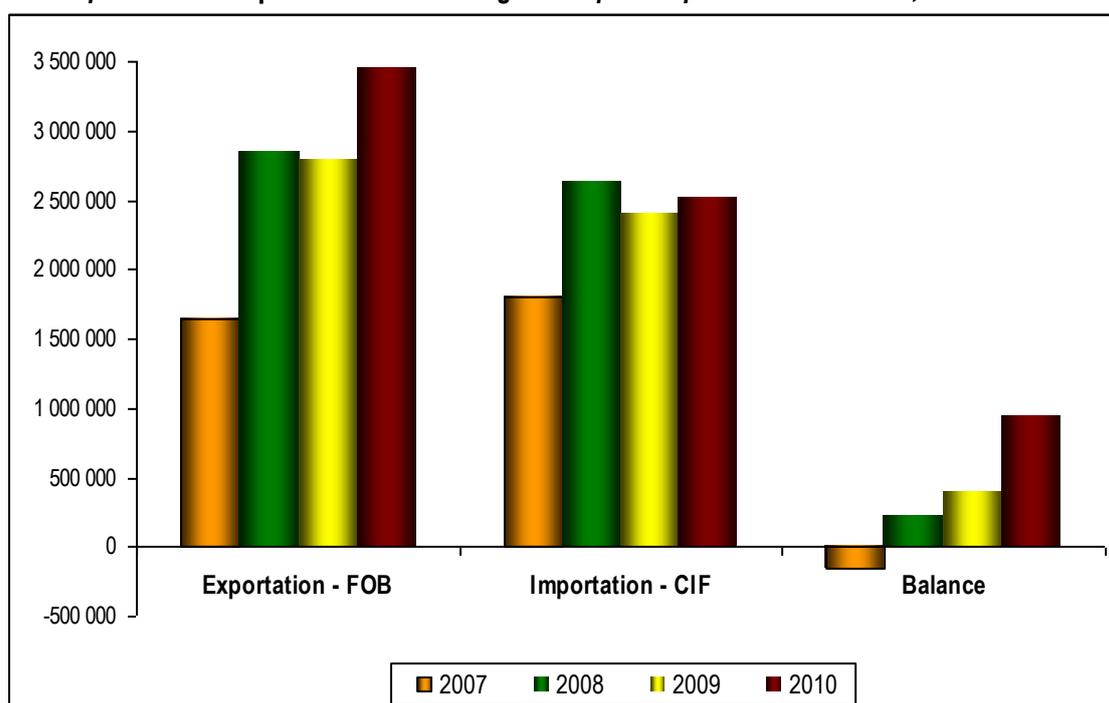
Année	2007	2008	2009	2010*	Variation 2010/2009	
					du montant	en %
Exportation, FOB	1 647 057	2 858 348	2 791 809	3 463 635	671 826	24,06
Importation, CIF	1 801 412	2 639 083	2 406 006	2 524 140	118 134	4,91
Solde	-154 355	219 265	385 803	939 495	553 692	143,52
Echanges commerciaux	3 448 469	5 497 431	5 197 815	5 987 775	789 960	15,20

Source : Institut national des statistiques.

* données provisoires

Figure III.1.

Importation et exportation de biens agricoles pour la période 2007 – 2010, en mille USD



Source : Institut national des statistiques, données provisoires 2010.

2. Répartition géographique du commerce extérieur de biens agricoles

Pendant les dernières années il y a changement de la direction des flux commerciaux vers les pays de l'UE aux dépens des pays tiers, dû aux conditions économiques plus favorables d'échanges commerciaux sur le marché commun européen.

Echanges avec l'UE

En 2010 la proportion de l'UE arrive à 72,5 % de l'exportation agricole totale et 79,1 % de l'importation agricole totale de la Bulgarie. Les échanges commerciaux de biens agricoles avec les Etats membres de l'UE pendant l'année se chiffrent à 4 505,8 millions d'USD, c'est-à-dire 17,8 % de plus par rapport à 2009, de manière que l'exportation vers l'UE augmente de 24,7 %, et l'importation de l'UE – de 10,2 %. En conséquence, la balance positive du commerce agricole avec l'UE augmente plus de 2,5 fois en se chiffrant à 514,1 millions d'USD pour 2010.

Tableau III.3.

Importation et exportation de biens agricoles, par communauté économique, par pays et régions en 2009 et 2010, en millions d'USD

Zone d'échanges	2009					2010*				
	Exportation		Importation		Balance	Exportation		Importation		Balance
	millions d'USD	%	millions d'USD	%	millions d'USD	millions d'USD	%	millions d'USD	%	millions d'USD
Tous les pays parmi lesquels :	2 791,8	100,00	2 406,0	100,00	385,8	3 463,6	100,00	2 524,1	100,00	939,5
Union européenne	2 012,7	72,09	1 811,3	75,28	201,4	2 510,0	72,47	1 995,8	79,07	514,1

AELE**	8,4	0,30	5,0	0,21	3,4	7,7	0,22	6,2	0,24	1,6
OCDE***, sauf les pays de l'UE et de l'AELE	337,3	12,08	202,3	8,41	135,0	468,8	13,54	135,2	5,36	333,6
y compris les Etats-Unis	78,0	2,79	18,0	0,75	60,1	68,3	1,97	15,8	0,63	52,5
Les pays balkaniques* ***	96,1	3,44	117,8	4,90	-21,7	78,0	2,25	86,8	3,44	-8,8
CEI	88,2	3,16	20,9	0,87	67,3	103,9	3,00	22,8	0,90	81,0
y compris la Russie	59,0	2,11	2,8	0,12	56,2	61,7	1,78	4,9	0,19	56,8
Les pays arabes (la Ligue arabe)	103,9	3,72	27,0	1,12	76,9	102,1	2,95	18,6	0,74	83,5
Autres	145,2	5,20	221,7	9,22	-76,5	193,1	5,58	258,7	10,25	-65,6

Source : Institut national des statistiques. * Données provisoires.

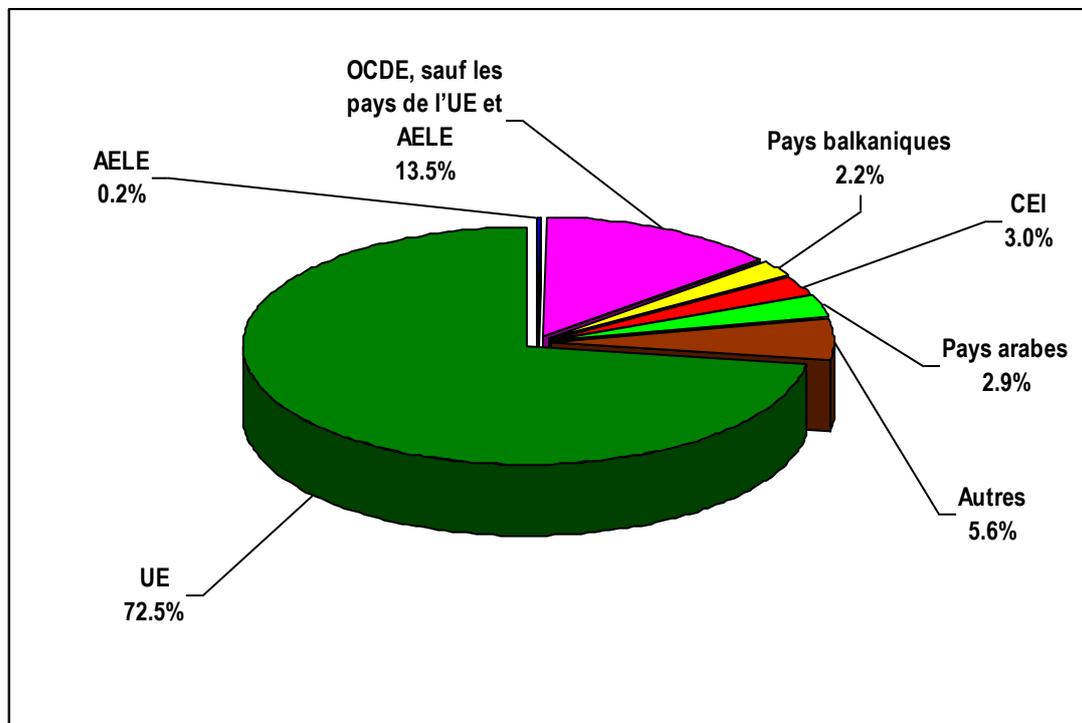
** Y compris l'Islande, Principauté du Liechtenstein, le Royaume de Norvège et la Suisse.

*** Y compris l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande, les Etats-Unis, la Turquie, le Japon, la République de Corée et le Mexique.

**** Y compris l'Albanie, La Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Croatie, la Serbie et le Monténégro.

Figure III.2.

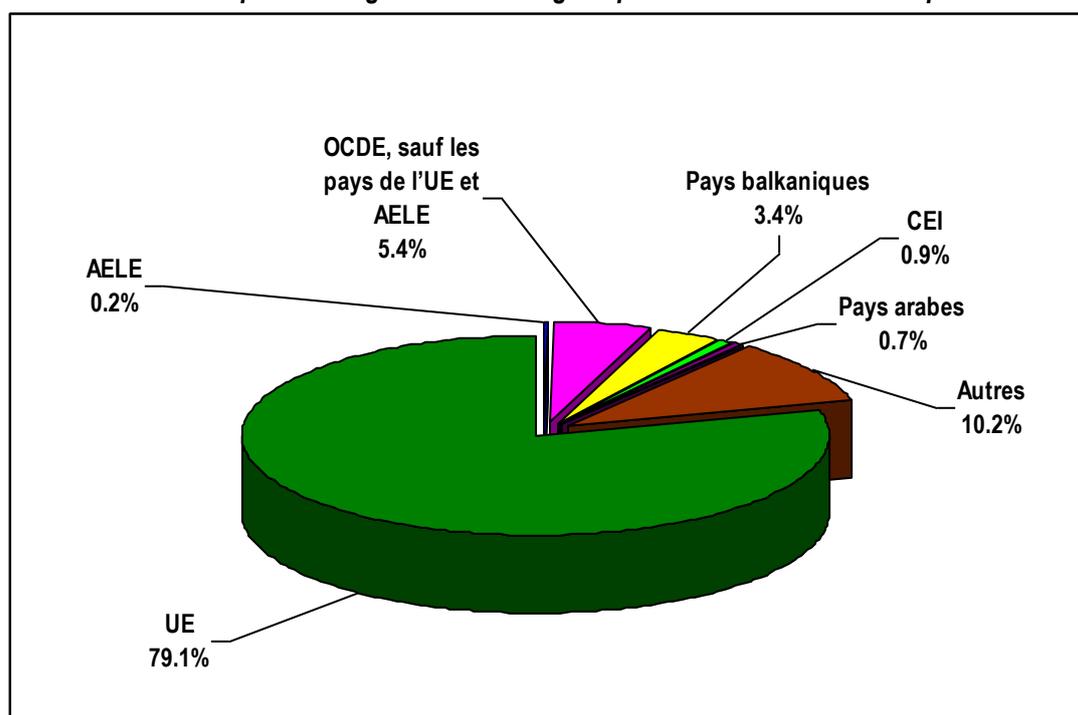
Structure de l'exportation agricole de la Bulgarie par communauté économique en 2010



Source : Institut national des statistiques, données provisoires.

Figure III.3.

Structure de l'importation agricole de la Bulgarie par communauté économique en 2010



Source : Institut national des statistiques, données provisoires.

Parmi les pays de l'UE les principaux partenaires de la Bulgarie dans le commerce de biens agricoles en 2010 sont la Grèce, la Roumanie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Tableau III.4.

Echanges commerciaux de la Bulgarie de biens agricoles avec les Etats membres de l'UE en 2009 et 2010

Pays	2009					2010*				
	Exportation		Importation		Balance	Exportation		Importation		Balance
	mille USD	%	mille USD	%	mille USD	mille USD	%	mille USD	%	mille USD
Autriche	28 605	1,4	89 510	4,9	-60 905	43 977	1,8	71 153	3,6	-27 176
Belgique	119 647	5,9	50 589	2,8	69 058	167 083	6,7	55 586	2,8	111 496
Danemark	4 573	0,2	34 342	1,9	-29 768	7 680	0,3	27 973	1,4	-20 293
Finlande	8 524	0,4	819	0,0	7 705	7 065	0,3	1 135	0,1	5 930
France	116 642	5,8	85 154	4,7	31 488	157 630	6,3	108 800	5,5	48 830
Allemagne	170 621	8,5	229 032	12,6	-58 412	193 981	7,7	232 754	11,7	-38 774
Grèce	378 459	18,8	289 412	16,0	89 047	415 810	16,6	367 538	18,4	48 272
Irlande	28	0,0	15 502	0,9	-15 473	106	0,0	13 298	0,7	-13 192
Italie	110 694	5,5	101 294	5,6	9 400	162 642	6,5	99 452	5,0	63 191
Luxembourg	206	0,0	367	0,0	-162	207	0,0	124	0,0	83
Les Pays-Bas	110 218	5,5	187 339	10,3	-77 122	90 350	3,6	193 587	9,7	-103 237
Portugal	43 864	2,2	1 989	0,1	41 875	42 695	1,7	2 318	0,1	40 377

Espagne	266 193	13,2	109 428	6,0	156 765	224 151	8,9	87 789	4,4	136 362
Suède	10 836	0,5	7 828	0,4	3 007	13 545	0,5	6 548	0,3	6 997
Grande Bretagne	35 332	1,8	27 879	1,5	7 454	44 481	1,8	24 696	1,2	19 785
République tchèque	18 980	0,9	21 944	1,2	-2 964	23 281	0,9	32 345	1,6	-9 064
Hongrie	22 997	1,1	101 826	5,6	-78 829	42 778	1,7	109 812	5,5	-67 034
Pologne	60 841	3,0	125 300	6,9	-64 459	62 200	2,5	140 279	7,0	-78 079
Slovaquie	18 376	0,9	21 364	1,2	-2 989	12 269	0,5	31 663	1,6	-19 394
Slovénie	4 830	0,2	16 880	0,9	-12 050	4 300	0,2	16 665	0,8	-12 366
Lituanie	7 025	0,3	10 532	0,6	-3 507	9 073	0,4	8 300	0,4	774
Lettonie	3 115	0,2	460	0,0	2 655	2 944	0,1	700	0,0	2 244
Estonie	409	0,0	1 986	0,1	-1 578	287	0,0	2 201	0,1	-1 914
Chypre	22 400	1,1	16 944	0,9	5 456	30 106	1,2	12 879	0,6	17 226
Malte	1 671	0,1	0	0,0	1 671	2 064	0,1	884	0,0	1 181
Roumanie	447 621	22,2	263 615	14,6	184 007	749 271	29,9	347 364	17,4	401 907
Total	2 012 706	100	1 811 337	100	201 370	2 509 976	100	1 995 842	100	514 134

Source : Institut national des statistiques.

* données provisoires

Echanges commerciaux avec les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Pendant les trois dernières années la balance commerciale agricole de la Bulgarie était positive vis-à-vis des pays de l'OCDE, lequel s'est chiffré à 333 579,5 mille USD en 2010.

Suivant les données de l'Institut national des statistiques, en 2010 l'exportation de biens agricoles de la Bulgarie vers les pays de l'OCDE constitue 13,5 % de l'exportation agricole totale, et l'importation de l'OCDE – 5,4 % de l'importation totale, tandis que celles-ci étaient 12,1 % et 8,4 % respectivement en 2009.

Echanges avec les pays balkaniques

Les pays de la région des Balkans jouent toujours un rôle important dans les échanges agricoles de la Bulgarie, en raison de leur proximité géographique. En général, la Bulgarie forme une balance commerciale positive à l'égard des pays de la région balkanique, lequel en 2010 s'est chiffré à 681,8 millions d'USD, c'est-à-dire il est plus que doublé par rapport à l'année précédente. Les échanges commerciaux ont également enregistré une hausse jusqu'au montant de 2 533,3 millions d'USD en 2010. Les partenaires commerciaux les plus actifs de la Bulgarie parmi les pays balkaniques, avec lesquels le pays a formé une balance commerciale positive, sont toujours la Roumanie, la Turquie, la Grèce, l'Albanie et la Croatie. La balance commerciale est négative concernant les échanges avec la Serbie et la Slovénie.

Tableau III.5.

Echanges commerciaux de biens agricoles avec les pays de la région des Balkans en 2009 et 2010, en mille USD

Pays	2009			2010*		
	Exportation	Importation	Balance	Exportation	Importation	Balance
Turquie	217 935	172 259	45 676	311 726	107 399	204 327

Grèce	378 459	289 412	89 047	415 810	367 538	48 272
République de Macédoine	32 049	44 124	-12 075	46 365	44 090	2 275
Roumanie	447 621	263 615	184 007	749 271	347 364	401 907
Serbie	18 457	47 545	-29 088	17 618	37 233	-19 615
Monténégro	6 663	0	6 663	8 806	17	8 789
Slovénie	4 830	16 880	-12 050	4 300	16 665	-12 366
Albanie	38 863	549	38 314	30 221	1 595	28 625
Bosna et Herzégovine	6 906	36	6 869	6 475	71	6 404
Croatie	14 858	3 835	11 023	16 953	3 773	13 180
TOTAL	1 166 641	838 256	328 385	1 607 545	925 745	681 800

Source : Institut national des statistiques.

* données provisoires

Echanges commerciaux avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE)

Le commerce extérieur de biens agricoles de la Bulgarie avec les pays de l'AELE reste actif et en 2010 les échanges ont augmenté de 534 mille USD en se chiffrant à 13,9 millions d'USD. Les principaux partenaires de l'AELE restent la Suisse et la Norvège.

Echanges commerciaux avec les pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI)

En 2010 les échanges commerciaux de biens agricoles avec les pays de la CEI ont augmenté de 16 % par rapport à 2009 en s'élevant à 126,7 millions d'USD. La balance a également enregistré une hausse en se chiffrant à 81 millions d'USD en 2010.

Echanges commerciaux avec les pays arabes

A la différence de la croissance continue des échanges commerciaux de biens agricoles pendant les dernières années entre la Bulgarie et les pays arabes, ceux-ci en 2010 ont diminué de presque 8 % par rapport à 2009 en s'élevant à 120,7 millions d'USD. En même temps, la balance commerciale positive de la Bulgarie a augmenté de 8,6 % jusqu'au montant de 83,5 millions d'USD.

3. Structure de l'exportation et de l'importation par groupe de biens agricoles

Exportation

En 2010 les principaux groupes de biens constituant la structure de l'exportation agricole des sections du tarif douanier commun sont comme il suit :

Section I – Animaux vivants et produits d'origine animale

L'exportation des animaux vivants et les produits d'origine animale en 2010 représente 12,77 % de l'exportation agricole totale. La part relative la plus importante revient à l'exportation des viandes et des abats comestibles – 6,01 % et du lait et produits de la laiterie – 4,54 %.

La balance commerciale du commerce d'animaux vivants et des produits d'origine animale en 2010 est négative à concurrence de 238 055 mille USD.

Section II – Plantes et produits du règne végétal

En 2010 l'exportation de plantes et de produits du règne végétal représente 46,80 % de l'exportation totale de la production agricole. La part relative la plus importante revient aux céréales – 20,9 % (blé, orge, maïs), suivies par les graines et fruits oléagineux de 17,94 %.

La balance commerciale de la section II en 2010 est positive et s'élève à 1 094 228 mille USD.

Section III – Graisses et huiles animales ou végétales

Les graisses et les huiles animales ou végétales représentent 4,08 % de l'exportation totale de biens agricoles en 2010. La balance commerciale est positive en se chiffrant à 5 392 mille USD.

Section IV – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs et succédanés de tabac fabriqués

L'exportation de produits transformés a augmenté de 16,17 % par rapport à l'année précédente et en 2010 représente 36,35 % de l'exportation agricole. Les produits les plus exportés sont les tabacs et les succédanés de tabac fabriqués – 10,52 % de l'exportation agricole totale. En 2010 l'exportation des tabacs a baissé de 5,07 % par rapport à 2009.

A la différence de l'année précédente, lorsque la balance commerciale des produits sous la section IV était négative (-36 598 mille USD), en 2010 le commerce de ces produits a formé une balance commerciale positive du montant de 77 930 mille USD.

Importation

Section I – Animaux vivants et les produits d'origine animale

En 2010 l'importation de ces produits représente 26,96 % de l'importation agricole totale. Les produits les plus importés sont les viandes et les abats comestibles – 15,5 %. Le volume des biens importés sous la section I a augmenté de 8,16 % par rapport à 2009.

Section II – Plantes et produits du règne végétal

L'importation de plantes et de produits du règne végétal en 2010 représente 20,86 % de l'importation totale de biens agricoles. La part relative la plus importante revient aux fruits et aux légumes — 4,72 % et 4,27 % respectivement.

Section III – Graisses et huiles animales ou végétales

En 2010 l'importation de graisses et d'huiles animales ou végétales représente 5,39 % de l'importation agricole totale. L'importation de biens sous la section III a augmenté de 21,17 % par rapport à l'année précédente.

Section IV – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs et succédanés de tabac fabriqués

Les produits transformés couverts par la section IV représentent 46,79 % de l'importation agricole dans le pays en 2010. En chiffres, l'importation des biens agricoles a augmenté de 5,41 % par rapport à l'année précédente. La croissance la plus importante est enregistrée dans l'importation du sucre et des sucreries – 37,3 % et du cacao et ses préparations – 29,2 %.

Tableau III.6.

Structure des échanges commerciaux de la Bulgarie de biens agricoles en 2009 et 2010

C o d e	Sections	EXPORTATION-FOB					IMPORTATION-CIF					BALANCE 2009	BALANCE 2010
		2009		2010		2010/2009	2009		2010		2010/2009		
		mille USD	proportion de l'exportation totale de biens agricoles, en %	mille USD	proportion de l'exportation totale de biens agricoles, en %	%	mille USD	proportion de l'importation totale de biens agricoles, en %	mille USD	proportion de l'importation totale de biens agricoles, en %	%	mille USD	mille USD
a	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	TOTAL :	16 238 713		20 162 302		124.16	23 354 216		25 278 061		108.24	-7 115 503	-5 115 759

	y compris biens agricoles:	2 791 809	100	3 463 635	100	124.06	2 406 006	100	2 524 140	100.00	104.91	385 803	939 494
	SECTION I	356 607	12.77	442 478	12.77	124.08	629 176	26.15	680 533	26.96	108.16	-272 569	-238 055
1	Animaux vivants	29 692	1.06	45 915	1.33	154.64	38 859	1.62	46 605	1.85	119.93	-9 167	-690
2	Viandes et abats comestibles	167 439	6.00	208 203	6.01	124.35	395 129	16.42	391 201	15.50	99.01	-227 690	-182 998
3	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	17 125	0.61	26 491	0.76	154.69	49 174	2.04	52 825	2.09	107.42	-32 049	-26 334
4	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	138 569	4.96	157 330	4.54	113.54	126 887	5.27	174 122	6.90	137.23	11 682	-16 791
5	Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	3 781	0.14	4 539	0.13	120.05	19 127	0.79	15 781	0.63	82.51	-15 346	-11 242
	SECTION II	1 239 041	44.38	1 620 864	46.80	130.82	544 278	22.62	526 636	20.86	96.76	694 763	1 094 228
6	Plantes vivantes et produits de la floriculture	3 974	0.14	6 757	0.20	170.05	19 511	0.81	19 144	0.76	98.12	-15 537	-12 387
7	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	93 740	3.36	81 555	2.35	87.00	151 485	6.30	107 816	4.27	71.17	-57 745	-26 261
8	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	62 826	2.25	77 170	2.23	122.83	110 591	4.60	119 083	4.72	107.68	-47 765	-41 913
9	Café, thé, maté et épices	52 031	1.86	53 946	1.56	103.68	89 081	3.70	94 321	3.74	105.88	-37 050	-40 375
10	Céréales	489 962	17.55	724 651	20.92	147.90	72 072	3.00	72 256	2.86	100.26	417 889	652 395
11	Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment	43 238	1.55	54 244	1.57	125.46	23 134	0.96	18 771	0.74	81.14	20 104	35 473
12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages	490 704	17.58	621 302	17.94	126.61	66 617	2.77	88 373	3.50	132.66	424 087	532 929
13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux	2 463	0.09	458	0.01	18.59	11 474	0.48	6 490	0.26	56.56	-9 011	-6 032
14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs	104	0.00	780	0.02	748.21	313	0.01	382	0.02	121.73	-209	399
	SECTION III	112 400	4.03	141 339	4.08	125.75	112 193	4.66	135 947	5.39	121.17	207	5 392
15	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	112 400	4.03	141 339	4.08	125.75	112 193	4.66	135 947	5.39	121.17	207	5 392
	SECTION IV	1 083 761	38.82	1 258 954	36.35	116.17	1 120 360	46.57	1 181 024	46.79	105.41	-36 598	77 930
16	Préparations de viandes, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou	23 420	0.84	24 580	0.71	104.95	34 051	1.42	38 904	1.54	114.25	-10 631	-14 324

	d'autres invertébrés aquatiques												
17	Sucres et sucreries	117 160	4.20	174 808	5.05	149.20	162 484	6.75	223 095	8.84	137.30	-45 323	-48 286
18	Cacao et ses préparations	22 694	0.81	72 316	2.09	318.66	105 446	4.38	136 259	5.40	129.22	-82 752	-63 944
19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries	160 437	5.75	184 348	5.32	114.90	90 184	3.75	95 188	3.77	105.55	70 253	89 160
20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	118 200	4.23	138 481	4.00	117.16	135 773	5.64	111 270	4.41	81.95	-17 574	27 211
21	Préparations alimentaires diverses	48 844	1.75	48 071	1.39	98.42	145 619	6.05	136 504	5.41	93.74	-96 775	-88 434
22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	111 694	4.00	126 325	3.65	113.10	135 183	5.62	137 764	5.46	101.91	-23 489	-11 439
23	Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	97 501	3.49	125 682	3.63	128.90	110 917	4.61	106 159	4.21	95.71	-13 416	19 524
24	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	383 812	13.75	364 343	10.52	94.93	200 703	8.34	195 881	7.76	97.60	183 108	168 462

Source : Institut national des statistiques. Données provisoires 2010.

En 2010 les principaux biens agricoles exportés du pays sont comme il suit :

Tableau III.7.

Principaux biens agricoles exportés de la Bulgarie en 2010

Désignation du produit	Quantité (tonnes)	Valeur (USD)	Part relative de l'exportation agricole totale en %
Froment (blé) et méteil	2 293 122,3	448 664 740	12,95
Graines de navette ou de colza, même concassées	579 660,6	337 456 862	9,74
Graines de navette ou colza, même émiétées	531 680,3	221 277 968	6,39
Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac, tabacs <i>sun cured</i> du type oriental	40 391,5	194 525 890	5,62
Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac	13 338,2	167 331 715	4,83
Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés d'édulcorants	60 812,9	167 089 917	4,82
Maïs	650 565,8	162 337 759	4,69
Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	139 487,9	106 853 387	3,09
Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du no. 0105	45 659,8	158 978 304	4,59

Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	98 408,2	103 358 256	2,98
Orge	483 866,7	76 612 502	2,21
Fromages et caillebotte	23 130,5	75 067 948	2,17
Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs	31 692,9	67 255 317	1,94
Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool ; moûts de raisin, autres que ceux du no. 2009	50 588,3	63 328 831	1,83
Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	14 935,9	63 104 680	1,82

Source : Institut national des statistiques, données provisoires.

Les principaux biens agricoles importés en Bulgarie en 2010 sont comme il suit :

Tableau III.8.

Principaux biens agricoles importés en Bulgarie en 2010

Désignation du produit	Quantité (tonnes)	Valeur (USD)	Part relative de l'importation agricole totale, en %
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées	94 793,0	202 494 660	8,02
Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	311 456,2	196 647 201	7,79
Tabacs bruts ou non fabriqués ; déchets de tabac	26 653,6	128 339 164	5,08
Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du no. 0105	81 298,4	113 093 827	4,48
Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	20 352,3	84 786 743	3,36
Café, même torréfié ou décaféiné ; coques et pellicules de café ; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	27 258,4	80 166 105	3,18
Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	35 610,1	73 723 856	2,92
Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs	18 714,3	72 586 492	2,88
Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol ; eau-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	10 346,0	63 454 614	2,51
Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac	4 062,8	61 433 621	2,43

Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires	23 713,0	61 404 361	2,43
Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	41 854,3	51 321 764	2,03
Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du no. 2009	58 302,0	43 551 311	1,73
Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja	101 478,1	43 094 208	1,71
Maïs	116 907,4	36 292 919	1,44

Source : Institut national des statistiques, données provisoires.

IV. SOUTIEN AU SECTEUR AGRAIRE

1. Le programme de préadhésion SAPARD

En 2010 dans le cadre du programme SAPARD l'Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat a versé quatre projets d'un montant total de 3 547 165 leva. Au 01.01.2011, en raison de contrôles en cours par les autorités compétentes, 25 projets dans le cadre du même programme restent impayés d'un montant total de la subvention de 20 859 923 leva.

Au mois de juin 2011 de tous les 28 projets pendants à la fin de 2009 d'une décision de paiement ou de refus d'aide financière étant susceptibles de contrôle, sont payés 8 projets, le reste étant en cours d'audit.

Dans le cadre de la mesure 11 « Développement des activités agricoles visant la protection environnementale », en vigueur jusqu'à la fin de 2012, pour la troisième année agroenvironnementale (2009 – 2010) ont été déposées, traitées et contrôlées 97 demandes de paiement. Au mois de juin 2011 94 projets ont bénéficié d'une aide compensatoire du montant global de 861 509,44 leva.

La période entre septembre et décembre 2011 était le délai pour déposer, traiter et payer les subventions dans le cadre de la mesure 1.3 concernant la troisième année agroenvironnementale d'un montant de 1 359 435 leva.

Les ressources approuvées pour la cinquième année agroenvironnementale dont les demandes seront déposées, traitées et satisfaites pendant 2012, s'élèvent du montant de 1 506 741 leva.

2. La mise en œuvre de la politique agricole commune de l'UE

2.1. Appui dans le cadre du premier pilier de la PAC

2.1.1. Paiements directs à la surface, paiements supplémentaires nationaux, ajoutés aux paiements directs, et soutien spécifique en vertu de l'article 68 du règlement (CE) no. 73/2009

Les paiements directs servent à compenser d'une manière considérable la faible rentabilité de l'agriculture par rapport au reste des secteurs économiques. Les revenus provenant de l'agriculture est faible et inconstant et dépend des prix des combustibles, de l'énergie électrique, des engrais et des semences toujours en hausse. Les paiements directs visent à permettre la souveraineté alimentaire et prévenir des faillites et de la retraite en masse des agriculteurs. En même temps, les ressources d'aide

directe servent à couvrir les dépenses de production d'investissement dans les exploitations agricoles. Ce rôle des paiements directs est particulièrement important pour les agriculteurs bulgares, comme ils ont un accès limité aux ressources financières. Les paiements directs en Bulgarie sont répartis au titre du Régime de paiement unique à la surface (RPUS) et sont octroyés du budget de l'UE. La législation européenne permet une certaine flexibilité aux Etats membres mettre à côté jusqu'à 3,5 % du plafonds des paiements directs et de l'octroyer sous la forme d'un soutien spécifique ciblé à certains domaines vulnérables et/ou sensibles du point de vue environnemental.

Pendant les premières années suite à l'adhésion de la Bulgarie à UE les producteurs agricoles ne perçoivent qu'une partie des paiements directs, octroyés aux anciens Etats membres. En 2011 les agriculteurs bulgares percevront 50 % du soutien des anciens Etats membres, en 2012 – 60 %, en 2013 – 70 % et à peine après la période complète d'augmentation progressive des paiements en 2016 - 100 %. Tous les pays nouveaux doivent passer par une telle période de transition.

Les nouveaux pays membres appliquant le RPUS peuvent octroyer à leurs agriculteurs des paiements supplémentaires nationaux, ajoutés aux paiements directs, de leurs budgets nationaux afin de compenser le montant initial inférieur des paiements directs par rapport à UE-15. En vertu du règlement no. 73/2009 pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs, depuis 2010 la Bulgarie peut compléter les paiements directs par des paiements supplémentaires, octroyés de son budget national jusqu'à 50 % du niveau de l'UE-15. Ainsi, les producteurs agricoles peuvent bénéficier d'un soutien direct d'un montant proche à celui de l'appui aux anciens pays membres au 30.04.2004.

Entre le 01.01.2010 et le 31.12.2010 au titre des paiements directs sont versés des subventions du montant de 464 839 611 leva. Depuis l'adhésion de la Bulgarie à l'UE jusqu'à 31.12.2010 les paiements directs octroyés aux agriculteurs s'élèvent à 2 095 457 466 leva.

Tableau IV.1.

Ressources versées au titre de paiements directs pour la période 01.01.2010 – 31.12.2010, en leva

Paiements directs à la surface des ressources octroyés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)

Filiale/Mesure	Paiements versés
Régime de paiement unique à la surface - nouveaux Etats membres - année civile 2007	- 39 429,55
Régime de paiement unique à la surface - année civile 2008	263 620,29
Régime de paiement unique à la surface - année civile 2009	133 814 792,48
Aide pour les cultures énergétiques - année civile 2008	272 834,75
Aide pour les cultures énergétiques - année civile 2009	38 124,67
Paiements transitoires pour les fruits à baie - année civile 2008	922,16
Paiements transitoires pour les fruits à baie - année civile 2009	101 038,45
Soutien spécifique - année civile 2010	19 918 904,54
Total des paiements directs à la surface des ressources octroyées par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	154 370 807,79

Paiements directs à la surface des ressources octroyées par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADR) et par le budget national

Filiale/Mesure	Paiements versés
Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps dans les zones de montagne	34 658 444,37
Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps autres que les zones de montagne	8 902 895,66
Paiements agroenvironnementaux	5 855 775,61
Paiements supplémentaires, ajoutés aux paiements directs	65 388 551,34
Total des paiements directs à la surface des ressources octroyées par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADR) et par le budget national	114 805 666,98

Paiements supplémentaires nationaux, ajoutés aux paiements directs

Filiale/Mesure	Paiements versés
Paiements directs supplémentaires du budget national	137 551 841,84
Paiements supplémentaires nationaux – animaux 1	312 219,66
Paiements supplémentaires nationaux – animaux 2	64 443,53
Paiements supplémentaires nationaux – animaux 3	1 761 790,80
Paiements supplémentaires nationaux – animaux 1-2010	39 217 835,15
Paiements supplémentaires nationaux – animaux 3-2010	14 531 314,66
PSNV – 2010	2 223 690,61
Total des paiements supplémentaires nationaux, ajoutés aux paiements directs	195 663 136,25

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat.

Campagne 2010

Pendant la campagne de 2010 au titre des paiements directs sont mis en œuvre les régimes et les mesures de soutien comme il suit :

- Régime de paiement unique à la surface (RPUS) ;
- Régime de paiements supplémentaires nationaux à l'hectare de terre agricole (RPSNH) ;
- Régime de paiements supplémentaires nationaux aux bovins, non couplé à la production (PSNA1) ;
- Régime de paiements supplémentaires nationaux aux vaches allaitantes, couplé à la production (PSNV) ;
- Régime de paiements supplémentaires nationaux à l'abattement de bovins, couplé à la production (PSNAB) ;
- Régime de paiements supplémentaires nationaux aux brebis mères et chèvres mères, couplé à la production (PSNA 3) ;
- Régime de conservation de la production de lait de vache dans des exploitations économiquement vulnérables, couplé à la production (PSNLV1) ;

- Régime de conservation de la production de lait de vache dans des régions défavorisées, couplé à la production (PSNLV2) ;
- Régime de conservation de la production de lait de vache dans des zones vulnérables aux nitrates, couplé à la production (PSNLV3) ;
- Régime d'élevage de fraises et framboises fraîches à des fins de transformation (FFF) ;
- Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps dans les zones de montagne (HP1) – mesure 211 au titre de PDR 2007-2013 ;
- Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps autres que les zones de montagne (HP2) – mesure 211 au titre de PDR 2007-2013 ;
- Paiements agroenvironnementaux (PAE) - mesure 214 du PDR 2007-2013.

Le nombre total des demandes, déposées dans le cadre de RPUS pendant la campagne 2010 est 91 763, d'une surface déclarée totale de 3 555 489,88 hectares. Le plafonds budgétaire du montant global des paiements dans le cadre du RPUS, fixé pendant la campagne 2010, en vertu de la législation en vigueur de l'UE, s'élève à 638 903 142 leva. En fonction du plafonds budgétaire, le montant unique par hectare a été fixé à 182,94 leva par hectare.

Le nombre d'agriculteurs ayant déposé une demande dans le cadre du RPSNH s'élève à 72 090, d'une surface totale de 3 095 645,09 hectares. Dans le régime des FFF des demandes ont déposé 272 agriculteurs d'une surface globale déclarée de 1 188,49 hectares. Au titre de la mesure 211 du PDR (HP1) ont été acceptées 29 031 demandes d'une surface de 305 498,6 hectares, et au titre de la mesure 212 (HP2) - 11 620 demandes d'une surface de 203 579,03 hectares. Le nombre des exploitants agricoles, ayant déposé une demande au titre de la mesure 214 (PAE) est 1 781.

Pendant la campagne 2010 les producteurs de production animale ont bénéficié de plusieurs possibilités d'être soutenu à travers de cinq nouveaux régimes: le paiements supplémentaires nationaux aux vaches allaitantes et à l'abattement de bovins (deux régimes) et le soutien spécifique de conservation de la production de lait de vache dans des exploitations économiquement vulnérables, dans des zones vulnérables aux nitrates et dans des régions défavorisées (trois régimes).

Tableau IV.2.

Ressources versées dans le cadre des régimes d'animaux pendant la campagne 2010

Régime	Demandes déposées (nombre)	Demandes autorisées (nombre)	Montant autorisé par régime (leva)	Montant (leva)
PSNA 1	8 085	8 079	44 263 620,04	150,40
PSNA 3	6 014	5 996	17 263 146,64	28,33
PSNV	2 186	2 169	2 706 756,89	79,77
Total	16 285	16 244	64 233 523,57	

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat. – les données sont représentées au 24.10.2011.

Tableau IV.3.

Ressources versées dans le cadre des régimes de conservation de la production de lait de vache, campagne 2010

Régime	Demandes déposées (nombre)	Demandes autorisées (nombre)	Montant autorisé par régime (leva)	Montant (leva)
PSNLV 1	3 303	3 293	10 406 105,63	200,11
PSNLV 2	1 221	1 218	5 849 402,12	240,13

PSNLV 3	395	394	4 156 930,10	180,11
Total	4 919	4 905	20 412 437,85	

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat. – les données sont représentées au 24.10.2011.

La proportion des ressources octroyées du budget de l'UE et de celles du budget national formant le total des ressources financières du soutien figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau IV.4.
Sources de financement par régime et par mesure de soutien

Régime/Mesure	Financement de l'UE, %	Financement du budget national, %
RPUS	100 - FEAGA	-
RPSNH	-	100
FFF	100 – FEAGA	-
PSNA1	-	100
PSNA3	-	100
PSNV	-	100
PSNAB	-	100
PSNLV 1	100 – FEAGA*	-
PSNLV 2	100 – FEAGA	-
PSNLV 3	100 – FEAGA	-
Mesure 211 – HP1	82 – FEADR **	18
Mesure 212 – HP2	82 – FEADR	18
Mesure 214 – PAE	82 – FEADR	18

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat..

* FEAGA – Fonds européen agricole de garantie.

** FEADR – Fonds européen agricole pour le développement rural.

L'autorisation des régimes et des mesures de paiements directs de la campagne 2010 a commencé au mois de décembre 2010. Jusqu'au mois de juillet 2011 ont été autorisés les paiements des régimes et des mesures comme il suit :

Tableau IV.5.
Paiements autorisés de la campagne 2010 au 24.10.2011 *, en leva

Régime	Nombre de demandes de paiements autorisés	Paiements autorisés
RPUS	91 710	573 056 812,98
RPSNH	72 031	288 419 160,30
FFF	270	354 741,64
PSNA1	8 079	44 263 620,04
PSNA3	5 996	17 263 146,64
PSNV	2 169	2 706 756,89
PSNAB	114	225 376,69
PSNLV1	3 293	10 406 105,63
PSNLV2	1 218	5 849 402,12
PSNLV3	394	4 156 930,10

Mesure 211 – HP1	28 308	30 358 896,95
Mesure 212 – HP2	11 300	8 280 311,38
Mesure 214 – PAE	1 438	11 197 031,91
RPSNT (Régime de paiements supplémentaires nationaux destinées aux tabacs)	30 132	69 246 785,81

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat..

*L'extrait couvre la période entre le 01.12.2010 et le 24.10.2011.

Le montant global autorisé pour la campagne 2010 dépasse 1 milliard de leva.

A mi-2011 restent toujours non autorisées environ 13 000 demandes au titre du RPSNH, puisque les demandeurs sont endettés à l'égard du budget national ou il manque d'informations de telles dettes. En juillet 2011 continue le processus de traitement et d'autorisation des demandes au titre de la mesure 214 « Paiements agroenvironnementales ». Jusqu'à la fin de mois d'août 2011 des paiements de la deuxième tranche du régime de paiements supplémentaires nationaux destinés aux tabacs de la campagne 2010 sont autorisés dont le montant s'élève à 35 000 000 leva.

Campagne 2011

La date limite de réception de demandes d'aide pour la campagne 2011 était au mois de juin 2011, et leur autorisation commencera en décembre 2011.

Tableau IV.6.

Données d'entrée pour la campagne 2011 au titre de régimes destinés aux paiements à la surface

Régime	Nombre de demandes	Surface demandée, ha
RPUS	87 813	3 557 479,5
RPSNH	68 460	3 162 055,72
HP 1	29 221	297 279,76
HP 2	11 496	209 575,93
PAE	1 526	68 472,5
FFF	232	1 051,56
RPSNT	3 432	
Natura 2000	2 428	79 412,3

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat.

Pour la campagne 2011 sont notifiés deux nouveaux régimes d'élevage – soutien spécifique aux brebis mères et aux chèvres mères dans des communes de la Bulgarie économiquement vulnérables (PSNA 4) et dans des régions défavorisées du pays (PSNA 5) pour la période 2011-2013 (le financement européen est d'un montant de 14 794 101 leva). Le champ d'application du régime du soutien non couplé à la production a été déjà étendu par des paiements supplémentaires nationaux destinés aux bovins, comprenant le soutien également des buffles.

Tableau IV.7.

Données d'entrée de la campagne 2011 au titre de régimes destinés aux animaux

Régime	Nombre de demandes	Nombre d'animaux
PSNA 1 (buffles)	85	3 917
PSNA 1 (bovins)	8 033	304 039

PSNA 3	5 829	6 181
PSNA 4	809	19 193
PSNA 5	1 326	27 478
PSNV	2 430	49 185
PSNLV1	3 467	72 128
PSNLV2	1 483	40 202
PSNLV3	443	50 045

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat..

Tableau IV.8.

Ressources du budget de l'UE dans le cadre des paiements directs à la surface et le soutien spécifique en vertu de l'article 68 du règlement (CE) no. 73/2009 concernant l'agriculture en Bulgarie pour la période 2011-2013, en leva

Régime	2011	2012	2013
RPUS	782 388 453	938 786 631	1 096 737 039
Soutien spécifique en vertu de l'article 68 du règlement (CE) no. 73/2009	37 797 116	37 797 116	37 797 116

Tableau IV.9.

Prévision des ressources, nécessaires du budget national pour les régimes des paiements supplémentaires nationaux, ajoutés aux paiements directs (PSNPD) pour la période 2011-2013, en leva

Régime	2011	2012	2013
PSNPD à l'hectare	293 374 500	293 374 500	254 000 000
PSNPD destinés aux tabacs (régime non couplé)	70 000 000	55 000 000	40 000 000
PSNPD pour animaux	79 000 000	81 000 000	76 000 000
Total	442 374 500	429 374 500	370 000 000

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

2.1.2. Dispositifs d'appui de marché par secteur

En relation avec la mise en œuvre de dispositifs de marché, le montant global des dotations en en 2010 s'élève à 52 913 570,38 leva, y compris 41 551 997,37 leva du Fonds européen agricole de garantie et 11 361 573,01 leva du budget national.

2.1.2.1. Le secteur des espèces arables

Intervention sur le marché de grain

L'intervention est l'un des principaux instruments de régulation des marchés des produits agricoles, qui assure un niveau minimal de soutien aux revenus des agriculteurs de blé tendre, blé dur, orge, maïs, sorgho et riz en paille. L'application des procédures d'intervention suit les règles de soutien financier de la politique agricole commune de l'UE.

Campagne de commercialisation 2009/2010

Dans le cadre du régime de « Rachat de céréales » pour la campagne de commercialisation 2009/2010 ont été soumises 92 offres de rachat d'intervention, dont 73 portent sur 129 569,17 tonnes d'orge et 19 sur 71 150 tonnes blé tendre. 41 de ces offres ont été retirées (23 portant sur l'orge et 18 sur le blé), les documents de 5 ont été rejetés et 9 ont été rejetées suite à une analyse.

Les quantités rachetées portent sur 42 100,563 tonnes d'orge et 3 586,563 tonnes de blé tendre. Les soumissionnaires ont perçu le montant global de 11 321 852 leva.

Dans le cadre du régime « Stockage de céréales » pour la campagne de commercialisation 2009/2010 ont été annoncés deux appels d'offres pour la sélection d'entrepôts de stockage de céréales ayant fait l'objet d'un rachat d'intervention pendant la période 01.09 - 30.09.2009 : blé tendre, orge et sorgho. Les contrats attribués ont porté sur 29 entrepôts d'une capacité globale de stockage de 136 000 tonnes. Le faible intérêt de la part des entrepositaires de la Bulgarie du sud n'a résulté qu'en deux contrats attribués.

Les paiements mensuels versés aux entrepositaires en échange de la réception et du stockage du blé et de l'orge rachetés lors de l'intervention s'élèvent à 852 650,40 leva au total.

Campagne de commercialisation 2010/2011

Le 01.11.2010 un appel d'offre a été publié portant sur le rachat de 3 millions de tonnes de blé tendre dans le cadre communautaire, pour la campagne de commercialisation 2010/2011. En raison des prix de marché du blé considérablement plus élevés que ceux d'intervention aucune offre n'a été soumise dans le délai de réception d'offres.

Pour la campagne de commercialisation 2010/2011 un appel d'offres a été publié portant sur la sélection d'entrepôts de stockage du blé ainsi racheté. Les contrats attribués de stockage de blé d'intervention ont porté sur 4 entrepôts, d'une capacité de stockage globale de 19 300 tonnes, mais comme il n'y a eu aucune offre de rachat de blé, aucun paiement n'a pas été versé.

Le stockage de l'orge (42 100,500 tonnes) et du blé tendre (3 586,500 tonnes) rachetés a continué jusqu'au mois d'août pendant la campagne 2009/2010 et 8 entrepôts ont perçu 12 paiements autorisés.

L'ensemble des quantités de stocks d'intervention, conservées en Bulgarie, a été octroyé dans le cadre du programme « Actions de bienfaisance » du plan 2011.

Pendant le mois d'octobre 2011 les céréales ont été retirées des stocks d'intervention en établissant les pertes admissibles. Les contrats de stockage avec l'ensemble des entrepositaires ont été mis à terme en autorisant les rémunérations finales. Le stockage et le retrait des céréales jusqu'au mois d'octobre 2011 ont coûté 1 178 994,97 leva au total.

Un appel d'offre a été publié en octobre portant sur la sélection d'entrepôts publics et d'entrepôts de céréales inscrits pour la conservation des céréales d'intervention rachetés pendant la campagne de commercialisation 2011/2012. A la base de la définition de la Commission européenne de prix de stockage l'Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat a établi une proposition de diminution de 0,60 leva/tonne des prix d'entreposage avec ou sans un déplacement physique, afin de compenser les dépenses d'essai des lots en cas d'une intervention.

Programme « Actions de bienfaisance » – soutien aux personnes les plus démunies dans la Communauté

La répartition de denrées alimentaires des stocks d'intervention en faveur des plus pauvres dans la Communauté est un dispositif de marché, mis en œuvre par plusieurs Etats membres. Le programme est financé par le Fonds européen agricole de garantie, et vise à soutenir, par la distribution gratuite de denrées alimentaires, aux citoyens les plus démunis, ainsi que de commercialiser les stocks

d'intervention non utilisés de produits agricoles. La Bulgarie a déclaré dans la Commission européenne sa volonté de mettre en œuvre cette mesure depuis sa première année dans l'UE, ce qui correspond de manière complète avec la politique sociale du pays.

En 2010 le programme « Actions de bienfaisance » du plan 2009 s'est terminé. En janvier sont satisfaites deux demandes de dépenses de gestion et de transport encourues par la Croix-Rouge bulgare en échange de la troisième tranche de la distribution. Les ressources versées s'élèvent à 150 980 leva hors la TVA.

Plan 2010

Dans le cadre du plan 2010 concernant le programme « Actions de bienfaisance », en vertu du règlement (CE) no. 1111/ 2009 la Bulgarie a bénéficié de 16 753 054 leva, répartis comme il suit :

- 1 724 tonnes de sucre provenant de l'Italie ;
- 3 013 tonnes de blé tendre provenant des réserves d'intervention de la Bulgarie ;
- 44 239 tonnes de céréales provenant de l'Hongrie ;
- 6 852 tonnes de céréales provenant de l'Autriche ;
- 4 068 447 leva pour le rachat de céréales.

Un marché public a été organisé portant sur la fourniture des produits jusqu'aux entrepôts de la Croix-Rouge bulgare. Six contrats ont été attribués pour la fourniture de farine, riz, sucre, pâtes, spaghettis et biscuits.

Le partenaire de l'Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat pour la réalisation du plan 2010 est la Croix-Rouge bulgare, qui, d'après des listes préalables approuvées, a effectué la distribution finale des produits aux personnes défavorisées. Des denrées alimentaires ont pu bénéficier les personnes en situation de détresse satisfaisant aux critères de bénéfice d'aide d'énergie électrique pour la saison de chauffage 2009/2010.

Au cours de la réalisation du programme « Actions de bienfaisance » du plan 2010 les entrepôts de la Croix-Rouge bulgare ont reçu trois fournitures des produits négociés – 1 900 000 kg de farine, 987 000 kg de sucre, 4 536 000 kg de riz, 1 061 000 kg de spaghettis, 1 234 000 kg de couscous et 285 000 kg de biscuits. La distribution s'est effectuée en trois tranches à 258 000 personnes en situation de détresse. Le reste des produits a été distribué aux bénéficiaires dans des institutions spécialisées. Ainsi, dans le cadre du plan 2010 les denrées distribuées sont du montant total de 15 879 527 leva.

En échange de la fourniture des produits à la porte des entrepôts de la Croix-Rouge bulgare, en novembre et décembre 2010 sont payées les dépenses de transport des fournisseurs se chiffrant à 158 795,27 leva hors la TVA. Au titre des contrats avec des opérateurs sont libérées des garanties de 17 666 588 leva au total.

En échange de ses dépenses de gestion encourues, la Croix-Rouge bulgare a perçu 1 % du montant des produits distribués et en échange de ses dépenses de transport — 3,5 %. Les paiements sont versés du budget national et sont remboursés par la Commission européenne, hors la TVA qui reste pour le compte du budget national.

Plan 2011

L'enveloppe budgétaire octroyée à la Bulgarie pour le plan 2011 s'élève à 21 597 586 leva – 28,91 % de plus par rapport à l'année précédente. Le partenaire de l'Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat pour la réalisation du plan est toujours la Croix-Rouge bulgare.

Un marché public a été organisé pour la sélection de fournisseurs de farine, riz, spaghettis, gaufres, semoule, feuilles de vignes farcies et amidon. En 2011 le nombre des personnes en situation de détresse ayant le droit de bénéficier de ce programme sont environ 205 000 d'après les listes communiquées par l'Agence de soutien social.

Les contrats de fourniture de denrées sont conclus en échange de la fourniture de :

- 7 398,410 tonnes d'orge d'intervention provenant de la Slovaquie d'un montant d'intervention de 1 465 936,48 leva hors la TVA, pour la fourniture de 2 415 tonnes de farine du « type 500 » (ou ses équivalents) à la porte des entrepôts de la Croix-Rouge bulgare ;
- 19 966,323 tonnes d'orge d'intervention provenant de la Slovaquie d'un montant d'intervention de 3 956 169,13 leva hors la TVA, pour la fourniture de 3 760 tonnes de riz de la 1ère classe de qualité ;
- 9 302,378 tonnes d'orge d'intervention provenant de la Slovaquie d'un montant d'intervention de 1 843 192,69 leva hors la TVA, pour la fourniture de 1 116 tonnes de spaghettis ;
- 17 462,989 tonnes d'orge d'intervention provenant de la Slovaquie d'un montant d'intervention de 3 460 153,28 leva hors la TVA, pour la fourniture de 1 057 tonnes de gaufres ;
- 3 500,900 tonnes d'orge d'intervention provenant de la Slovaquie d'un montant d'intervention de 693 675,67 leva hors la TVA, pour la fourniture de 915 tonnes de semoule de froment ;
- 3 586,5 tonnes de blé d'intervention de la Bulgarie et 36 772,100 tonnes d'orge d'intervention de la Bulgarie d'un montant d'intervention total de 7 996 737,68 leva hors la TVA, pour la fourniture de 3 000 tonnes de feuilles de vignes farcies maigres ;
- 5 328,4 tonnes d'orge d'intervention de la Bulgarie d'un montant d'intervention de 1 055 780,35 leva hors la TVA, pour la fourniture de 303 tonnes d'amidon de maïs.

Les contrats sont garantis en échange de cautions bancaires du montant global de 30 931 157,44 leva.

Au mois d'octobre 2011 les quantités de céréales, octroyées à la Bulgarie pour la réalisation du plan de bienfaisance de la Slovaquie et de la Bulgarie, se chiffrant à 103 318 tonnes au total, ont été retirées et transférées en possession des opérateurs. Les ressources perçues par la Bulgarie s'élèvent à 20 471 645,28 leva hors la TVA.

Dans le cadre de la réalisation du plan 2011 à la porte des entrepôts de la Croix-Rouge bulgare seront fournis à trois tranches les denrées concernées – riz, spaghettis, gaufres, semoule, feuilles de vigne farcies et amidon. La distribution de la première tranche se fera entre le 11.07.2011 et le 29.07.2011 suivant un calendrier dressé pour chaque région. Lors de la première tranche chaque bénéficiaire recevra 6 types de denrées (5 kg de riz, 1,5 kg de spaghettis, 1,5 kg de biscuits, 1 kg de semoule de froment, 1,7 kg de feuilles de vignes farces maigres et 0,420 kg d'amidon de maïs).

Compte tenu du fort intérêt porté à ce programme, des mesures d'extension de la portée des bénéficiaires sont prévues. Suite à la promulgation de l'amendement de l'Ordonnance no. 18/ 2007 portant sur les modalités de la distribution des denrées et des stocks d'intervention en faveur de personnes en situation de détresse, la deuxième tranche a compris à titre subsidiaire deux groupes supplémentaires de bénéficiaires – mères adoptives percevant une aide de garde d'un enfant au-dessous d'un an et des familles bénéficiant d'une aide de garde des enfants handicapés. En résultat, le nombre des personnes qui seront soutenus dans le cadre de ce programme en 2011 dépassera 260 000.

La deuxième et la troisième tranche couvrent également la distribution de farine. La deuxième tranche s'étend entre le 15.08.2011 et le 02.09.2011, et la troisième – entre le 01.11.2011 et le 22.11.2011. La quantité totale de denrées à fournir s'élève à 12 566 tonnes, distribuées en 342 sites de distribution dans tout le pays. Suite à la fin du programme, les produits non distribués seront fournis

suivant une liste, approuvée par l'Agence de paiements près le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à des établissements sociaux et de santé dans le pays entier.

Jusqu'à la fin de 2011 seront acquittées des dépenses de transport aux entreprises fournisseurs du montant total de 204 716,46 leva hors la TVA, ainsi que des dépenses administratives dues à la Croix-Rouge bulgare du montant de 204 716,46 leva hors la TVA et des dépenses de transport du montant total de 716 507,58 leva hors la TVA.

En ce qui concerne l'exécution du plan annuel de la Commission européenne pour 2012, le soumissionnaire unique, ayant déposé une demande de participation dans le programme du plan 2012, est l'organisation de bienfaisance la Croix-Croix-Rouge bulgare. En vertu du règlement (UE) no. 562/2011 concernant le Plan 2012, l'enveloppe budgétaire pour la Bulgarie du montant de 8 182 819 leva est répartie comme il suit :

- 33 988,763 tonnes de céréales procédant de la Finlande ;
- 5 156,000 tonnes de céréales procédant de la Grande Bretagne.

Des contacts sont établis avec les agences de paiements de Finlande et d'Angleterre concernant les documents et le retrait des céréales aux fins du programme en Bulgarie. La procédure d'exécution du plan inclut la signature d'un accord de coopération avec la Croix-Rouge bulgare, l'élaboration de la documentation et les spécifications des denrées à distribuer en 2012, ainsi que la publication d'un marché public pour la sélection de fournisseurs des denrées nécessaires.

2.1.2.2. Le secteur de viande et d'apiculture

Intervention et stockage privé de viande

En 2010 la Commission européenne n'a délivré aucune décision d'intervention publique et de stockage privé de viande de bovin, de veau, de porc, de mouton et de chèvre.

Programme national d'apiculture pour la période triennale entre 2011 et 2013

En 2010 a fini avec succès la mise en œuvre du « Programme national d'apiculture pour la période triennale 2008-2010 » dans le cadre duquel les apiculteurs bulgares ont bénéficié d'une aide financière du montant de 5 021 296 leva. Le pourcentage moyen d'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour la période en référence est presque 70 %, l'intérêt s'étant renforcé pendant la deuxième et la troisième année de l'application des mesures du programme.

Pendant la campagne 2010 du programme ont été déposées plus de 750 demandes d'aide. 691 contrats ont été attribués en vertu desquels ont été introduites 546 demandes de paiement. Concernant 145 contrats les investissements n'ont pas été effectués par les apiculteurs en raison de l'impossibilité des fournisseurs de ruches, marcottes et reines, de réaliser les engagements pris, le manque de ressources financières disponibles des apiculteurs pour les investissements, etc.

Suite à la réalisation de tous les contrôles prévus dans la procédure de mise en œuvre du « Programme national d'apiculture » sont autorisées 99 % des demandes de paiement déposées. Le budget prévu pour l'année s'élève à 2 290 000 leva. La subvention versée s'élève à 1 771 423 leva (utilisation de 77 %) dont la moitié est versée par le Fonds européen agricole de garantie et l'autre moitié par le budget national de la République de Bulgarie.

Tableau IV.10.

Enveloppe budgétaire et aide financière octroyée dans le cadre du Programme national d'apiculture pour 2010, par mesure et secteur, en leva

Mesure, secteur	Enveloppe	Aide financière octroyée	Ressources
-----------------	-----------	--------------------------	------------

	budgétaire	Total	y compris le FEAGA	y compris le budget national	utilisées (%)
Mesure B – Lutte contre la varroose	210 660	113 960	56 980	56 980	54 %
Secteur 1 Apiculteurs-contrôleurs	15 000	6 845	3 422	3 422	46 %
Secteur 2 Dépenses encourues pour l'achat de produits pour la lutte contre la varroose	195 660	107 115	53 558	53 558	55 %
Mesure C – Analyses physico-chimiques	15 000	4 405	2 203	2 203	29 %
Dépenses encourues pour analyser les propriétés physico-chimiques du miel d'abeilles dans les laboratoires agréées	15 000	4 405	2 203	2 203	29 %
Mesure D Soutien destiné à la rénovation des ruches	2 014 340	1 620 362	810 181	810 181	80 %
Secteur 1 Soutien destiné à l'achat de nouvelles ruches et cires gaufrées	992 584	882 902	441 451	441 451	89 %
Secteur 2 Soutien destiné à l'achat de paquets d'abeilles et marcottes	881 756	683 556	341 778	341 778	78 %
Secteur 3 Soutien à l'achat de reines	140 000	53 904	26 952	26 952	39 %
Mesure E – Coopération avec les autorités spécialisées pour la mise en pratique des programmes de recherche dans le domaine de l'apiculture et des produits de l'apiculture	50 000	32 696	16 348	16 348	65 %
Elaboration de documents de normalisation des indicateurs de qualité, des normes et des méthodes d'analyse des types monoflores de miel d'abeilles, propolis, gelée royale, pollen d'abeilles, cires d'abeilles	50 000	32 696	16 348	16 348	65 %
Total	2 290 000	1 771 423	885 712	885 712	77 %

Source : Système intégré de gestion et de contrôle, module du Programme national d'apiculture – 2010.

Programme national d'apiculture pour la période triennale 2011-2013

En 2010 la Commission européenne a approuvé le « Programme national d'apiculture développé pour la période 2011-2013 ». L'enveloppe budgétaire du programme s'élève à 19 588 639,56 leva étant presque triplé par rapport à celle de la période triennale précédente. Il y sont prévus de nouveaux dispositifs d'aide destinés à la formation et à la qualification des apiculteurs, à la vulgarisation du miel d'abeilles bulgare, au développement de bonnes pratiques d'apiculture et de solutions innovantes scientifiques, etc.

Tableau IV.11.

Enveloppe budgétaire du Programme national d'apiculture 2011-2013 ventilée par an, en leva

Année	Enveloppe budgétaire annuelle, y compris :	Enveloppe budgétaire du FEAGA
2011	6 553 588,52	3 276 794,26
2012	6 532 501,08	3 266 250,54

2013	6 502 549,96	3 251 274,98
Total	19 588 639,56	9 794 319,78

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le 13.12.2010 a commencé la campagne de réception de demandes d'aide au titre de la mesure B, mesure C, secteur 1 et mesure D, pour la première année du nouveau programme d'apiculture. 728 demandes d'aide ont été introduites jusqu'à la fin de 2010 d'un montant global de 3 516 235 leva.

Jusqu'à la fin de l'exercice 2011 le programme financera 1 000 apiculteurs et quelques organisations d'apiculture. Jusqu'à la fin de juin 2011 sont introduites 1 433 demandes d'aide et sont signés des contrats de subvention d'un montant de 6 287 601,73 leva, ce qui représente 96 % de l'enveloppe budgétaire annuelle. 204 demandes de paiement sont soumises pour le paiement en vertu des contrats exécutés. Le montant prévu à verser jusqu'à la fin de l'année s'élève au-dessus de 4 500 000 leva.

2.1.2.3. Le secteur du lait

Le régime des quotas laitiers

La mise en œuvre du régime des quotas laitiers vise à stabiliser les marchés dans cette filiale en cherchant l'équilibre entre l'offre et la demande de lait et de produits laitiers. Chaque Etat membre de l'UE dispose de son quota laitier (quantité de référence nationale), qui représente les quantités totales garanties de lait de vache, dont le pays a le droit pour la période contingente sans prélèvement laitier (contribution). Le quota national est réparti entre les producteurs de lait de vache – quota individuel de lait (quantité individuelle de référence de lait de vache dont l'agriculteur a le droit de mettre à marché sans prélèvement). Le quota individuel peut se référer aux livraisons ou à ventes directes.

Période contingente 2009/2010

Le quota national laitier de la Bulgarie pour 2009/2010 était 979 millions de kilogrammes. Pendant la période contingente 2009/2010 sont commercialisés 809 654 886 kg (87 %) du quota des livraisons et 56 869 kg (71 %) du quota des ventes directes, donc le quota national n'a pas été dépassé. Depuis, le quota national augmente d'un pour cent, ce qui diminue la probabilité de prélèvement jusqu'à la fin du régime des quotas laitiers (2014/2015).

Période contingente 2010/2011

Le quota national laitier de la Bulgarie pour la période contingente 2010/2011 a été augmenté de 10 085 000 kg : 13 492 276 kg ont été réparties pour livraisons et 4 920 933 kg pour ventes directes de la réserve nationale laitière de 579 producteurs de lait de vache, ayant soumis une demande. Pour la période entre le 1 avril 2010 et le 31 mars 2011 le quota national laitier n'a pas été dépassé.

Depuis le 01.08.2010 pour une deuxième fois s'applique la procédure de transfert de quotas individuels au sens de l'article 24 de l'Ordonnance no. 23 du 13.12.2007, les ainsi dits vente et achat des quotas individuels sans exploitations ou une bourse de quotas. Le prix forfaitaire d'un kilogramme de lait de vache d'un taux de référence en matière grasse de 38 grammes par kilogramme est 0,15 leva, 0,05 leva de plus par kilogramme par rapport à l'année précédente.

Pendant la période contingente ont été introduites 55 demandes d'achat de quotas individuels et 1 088 demandes de vente de quotas individuels. Les quantités demandées d'être achetées s'élèvent à 4 331 611 kg, dont 4 287 611 kg pour livraisons et 44 000 kg pour ventes directes.

Les quantités demandées de vente s'élèvent à 25 607 889 kg au total, dont 24 208 474 kg du quota pour livraisons et 1 399 415 kg du quota de ventes directes.

Période contingente 2011/2012

Dès le début de la période contingente 2011/2012 (1 avril 2011) jusqu'au mois de juillet 2011 sont introduites 2 170 déclarations d'exécution du quota individuel pour ventes directes et 265 déclarations d'exécution du quotas pour livraisons.

Le régime « Lait pour les écoles »

Le programme « Lait pour les écoles » vise à promouvoir la consommation de lait, produits laitiers et yoghurt. Des écoles et d'autres établissements éducatifs sont subventionnés dans le cadre de ce programme afin d'appuyer la création d'habitudes d'alimentation saines depuis l'enfance. Le programme de l'UE « Lait pour les écoles » est mis en pratique en Bulgarie depuis l'année académique 2008/2009.

Au titre du régime de lait pour les écoles sont agréés 18 nouveaux demandeurs pour l'année académique 2009/2010 concernant 8 008 enfants au total. Le nombre total des demandeurs agréés est 104 (30 545 enfants), puisque l'agrément des demandeurs pour 2008/2009 est valable également pour les années scolaires subséquentes. En 2010 4 demandes de paiement ont été autorisées et satisfaites.

Pendant l'année scolaire 2010/2011 un agrément ont obtenu 20 nouveaux demandeurs, le nombre total des demandeurs agréés étant 124, et le nombre des enfants bénéficiaires - 34 699. 9 demandes de paiement ont été soumises concernant 21 établissements scolaires (écoles maternelles, primaires et secondaires). Le nombre des établissements scolaires impliqués dans le régime dépasse le nombre des demandeurs, puisqu'un demandeur (par exemple une municipalité, une autorité éducative ou un fournisseur d'aliments) peut représenter plusieurs établissements scolaires. Les ressources versées entièrement du budget de l'UE s'élèvent à 3 625,08 leva.

2.1.2.4. Le secteur du vin

Le programme national de soutien du secteur vitivinicole 2008/2009 – 2013/2014 inclut trois mesures de soutien, financées par le Fonds européen agricole de garantie.

Le budget global du programme pour l'exercice 2009/2010 s'élève à 41 529 457 leva. L'aide financière octroyée aux bénéficiaires est du montant de 28 631 669 leva, l'utilisation globale se chiffrant à 68,9 %.

Exercice 2009/2010

Mesure « Restructuration et conversion des vignobles »

L'enveloppe budgétaire adoptée au titre de cette mesure pour l'exercice 2009/2010 se chiffre à 37 618 857,20 leva. Les contrats conclus portent sur 69 investissements dans le cadre desquels sont versés 22 419 335,40 leva.

Les actions éligibles au soutien sont au nombre de douze comprenant des investissements d'un ou deux ans. Le soutien vise à transformer la structure des superficies plantées en vignobles concernant le cépage, la taille, le changement de leur situation, ce qui peut être combiné avec des actions destinées à l'amélioration des procédés et des technologies de gestion du secteur viticole. L'aide financière au titre de cette mesure peut toucher 75 % du montant de l'investissement.

Mesure « Garantie de la récolte »

L'enveloppe budgétaire adoptée pour la Bulgarie pour l'exercice 2009/2010 s'élève à 3 911 600 leva. Les bénéficiaires au titre de cette mesure sont les producteurs de raisins de cuve ayant assuré leur récolte contre un ou plusieurs risques en assurance, tels que grêles, orages, inondations, pluies

torrentielles, etc. Le plafonds de l'aide financière touche 80 % des risques en assurance contre des désastres naturels et 50 % pour les risques en assurance, tels que l'incendie, l'incendie à la racine, etc.

Au titre de cette mesure ont été introduites 65 demandes d'aide. Le montant versé s'élève à 1 106 982 leva.

Mesure « Promotion dans des pays tiers »

L'enveloppe budgétaire adoptée pour la Bulgarie pour l'exercice 2009/2010 est d'un montant de 4 146 296 leva. Le manque d'intérêt à l'égard de cette mesure de la part de bénéficiaires potentiels a fait qu'en juin 2010 l'enveloppe budgétaire annuelle soit transférée à utiliser au titre de la mesure « Restructuration et conversion des vignobles ».

Exercice 2010/2011

En 2010/2011 l'intérêt le plus grand des bénéficiaires reste à l'égard de la mesure « **Restructuration et conversion des vignobles** » dont l'enveloppe budgétaire annuelle se chiffre à 34 758 477,60 leva. 55 projets ont été introduits d'un montant global d'aide financière de 27 787 356,73 leva, pour lesquels au mois de juillet 2011 sont approuvés 15 projets de 6 404 437,51 leva au total d'aide financière. Pendant la période janvier-juillet 2011 ont été versés 9 883 179,16 leva.

Au titre de la mesure « **Assurance de la récolte** » l'enveloppe budgétaire adoptée pour la Bulgarie pour l'exercice 2010/2011 se chiffre à 4 009 390 leva. Les demandeurs au titre de cette mesure étaient 58 ; le montant versé jusqu'à mi-2011 était 412 102,11 leva.

La mesure « **Promotion dans des pays tiers** » dispose d'une enveloppe budgétaire pour 2010/2011 de 4 302 760 leva. Au mois de juillet 2011 au titre de cette mesure a été introduit 1 projet, qui sera examiné par la Commission interministériel permanent.

Le mois d'août 2010 était le début de la campagne de réception de documents portant sur le régime « **Déracinement de vignes de cuve** » dont l'enveloppe est à fixer par la Commission européenne selon les demandes déposées. Le règlement (UE) no. 1026/ 2010 fixe l'enveloppe budgétaire pour la Bulgarie à 629 577,89 leva. Dans le cadre de ce régime sont signés des contrats avec 14 bénéficiaires du montant total de 607 546,59 leva. Les paiements seront effectués jusqu'à mi-octobre 2011.

2.1.2.5. Le secteur des fruits et des légumes

Régime « Programmes opérationnels »

Dans le secteur des fruits et légumes en 2007 a été adopté un programme opérationnel couvrant la période 2008 – 2010. Le budget global pour les mesures prévues s'élève à 444 210 leva. La moitié de ces ressources seront remboursées par le Fonds européen agricole de garantie.

En 2010 une seule demande a été introduite pour le paiement annuel des actions exécutées dans le cadre du programme opérationnel pour 2009. L'examen de la demande déposée a constaté qu'elle n'est pas conforme aux critères de financement et le paiement a été refusé.

Le régime de groupements de producteurs

Le régime d'octroi d'aide aux groupements de producteurs, ayant reçu une reconnaissance temporaire dans le secteur des fruits et des légumes vise à soutenir les organisations de producteurs de fruits et de légumes, qui n'ont toujours pas répondu aux critères de reconnaissance finale. L'aide est destinée à la création et l'amélioration des activités organisationnelles et l'infrastructure administrative des groupements de producteurs par l'exécution d'un plan de reconnaissance.

L'Ordonnance no. 11 du 15.05.2007 fixant les modalités de reconnaissance des organisations de producteurs de fruits et de légumes et de leurs associations et les modalités d'adoption et de modification des programmes opérationnels approuvés fera l'objet d'amendement jusqu'à la fin de

2011. Cet amendement servira à régler l'éligibilité des coûts d'investissement encourus par les groupements de producteurs de fruits et de légumes.

Des mesures d'investissements ciblées de soutien sont prévus, de manière que le régime devienne plus attractif pour les demandeurs qui n'ont pas été approuvés au titre de la mesure 121 du PDR, en raison de l'insuffisance budgétaire.

Le régime « Fruits pour les écoles »

En 2009 la Commission européenne a mis le début d'une initiative de distribution gratuite de fruits et de légumes pour les élèves. Cette initiative est liée à la réalisation d'un des objectifs du régime réformé en Bulgarie dans le secteur des fruits et légumes, et notamment – la hausse de la consommation de fruits et de légumes.

Ce régime est financé conjointement par le Fonds européen agricole de garantie et par le budget national sous la forme de cofinancement national et d'aide d'Etat.

Pendant l'année scolaire 2010/2011 le budget global pour le régime « Fruits pour les écoles » de la Bulgarie s'élève à 7 293 541 leva. Ce régime a été mis en œuvre avec succès dans le pays, avec la participation de 478 établissements scolaires et 118 694 enfants. Au mois de juillet 2011 au titre de ce régime ont été introduites 1 115 demandes de paiement et 670 122,19 leva ont été versés : 502 590,30 leva par le Fonds européen agricole de garantie et 167 513,89 leva par le budget national. Jusqu'à la fin de septembre 2011 doivent être traitées 390 demandes de paiement pour l'année scolaire 2010/2011.

En janvier 2011 une stratégie nationale de mise en œuvre du régime « Fruits pour les écoles » a été élaborée et envoyée à la Commission européenne. Elle prévoit de nouveaux procédés d'utilisation maximale des ressources consenties par la Commission européenne – une augmentation de la ration de fruits et l'extension du groupe ciblé d'enfants bénéficiaires des fruits et des légumes.

L'Ordonnance fixant les modalités de mise en œuvre du régime de fruits et de légumes dans les établissements scolaires – le régime « Fruits pour les écoles » fera l'objet d'amendements. Ces amendements porteront sur la modification des délais de déposer une demande de participation dans le régime et sur les modalités de déposer les demandes de paiement, ce qui augmentera le nombre des demandeurs et améliorera l'utilisation des ressources.

Pendant l'année scolaire 2011/2012 dans le cadre du régime « Fruits pour les écoles » la Bulgarie aura à sa disposition une enveloppe budgétaire de 3 771 043,17 leva dont 2 828 282 leva proviendront du Fonds européen agricole de garantie.

Le régime « Mesures destinées au soutien du marché dans le secteur des légumes »

Au mois de mai 2011 la crise liée à la bactérie *Escherichia coli* a éclaté d'abord chez les producteurs de concombres, mais elle ne s'est répandue qu'en quelques jours parmi l'ensemble des producteurs de légumes frais. La Russie et trois autres pays ont interdit l'importation de légumes frais. À titre subsidiaire, la situation s'est aggravée de la méfiance répandue parmi les consommateurs dans l'UE.

Le 17 juin 2011 la Commission européenne a adopté le règlement (UE) no. 585/2011 fixant des mesures exceptionnelles de soutien temporaire en faveur du secteur des fruits et légumes, en liaison de la crise résultant de la contagion de la bactérie *Escherichia coli*. Le budget global pour tous les Etats membres est d'un montant de 210 millions d'euros étant octroyé en faveur de mesures appliqués entre le 26 mai et le 30 juin 2011. Le soutien porte sur les légumes frais, tels que les tomates, les salades, les concombres, le piment doux et les courgettes.

En liaison avec la mise en œuvre de mesures extraordinaires, au mois de juin 2011 est entrée en vigueur l'Ordonnance no. 7/23.06.2011 fixant les modalités de mise en œuvre des mesures de

soutien du marché dans le secteur des légumes. Cette ordonnance prévoit les règles d'application des mesures de « retrait du marché » et de « non-récolte de légumes », mises en vigueur entre le 26 mai et les 30 juin 2011. Ces mesures ne bénéficient qu'aux producteurs de légumes, qui jusqu'au 25 mai 2011 se sont enregistrées en vertu de l'Ordonnance no. 3 du 29 janvier 1999 portant sur la création et la tenue d'un registre des agriculteurs.

Pendant la campagne de réception de demandes au titre du régime « Mesures extraordinaires de soutien du marché dans le secteur des légumes » en liaison avec la bactérie *Escherichia coli*, 96 producteurs de légumes ont déposé leurs demandes de compensation du montant total de 4 896 668,16 leva. Au titre de la mesure « Retrait du marché », les demandes soumises de soutien portent sur 8 015,5 tonnes de légumes, et au titre de la mesure « Non-récolte de légumes » sont déclarés des légumes, élevés sur une superficie de 14,705 hectares.

Le montant à percevoir par les producteurs de légumes est fonction du ratio de réduction qu'appliquera la Commission européenne selon le soutien global demandé par les 27 Etats membres et les ressources globales consenties pour cette mesure. Les paiements seront versés suite à la promulgation du ratio défini par la Commission européenne jusqu'au 15 octobre 2011.

2.1.2.6. Le secteur du sucre

Le régime de contingents tarifaires

Le régime de contingents tarifaires de sucre et d'isoglucose vise à réguler le marché communautaire dans le secteur du sucre. Pendant la campagne 2008/2009 l'unique entreprise en Bulgarie produisant du sucre blanc à base de betterave sucrière a refusé son quota de production, donc le pays ne dispose plus que de son quota national pour la production d'isoglucose d'un montant de 89 198 tonnes, exprimées en matière sèche.

Pendant la campagne de commercialisation 2010/2011 la taxe à la production de la production d'isoglucose est d'un montant de 1 046 721 leva. 75 % du montant de la taxe est versé au budget de l'UE et 25 % — au budget national.

Le régime « Agrément de raffineries »

En vertu de la législation européenne, le marché de l'UE peut comprendre des raffineries de sucre de canne brut – « raffineries à temps plein » et des producteurs de sucre et d'isoglucose, agréés par les autorités compétentes de l'Etat membre. Sur le territoire de la Bulgarie six « raffineries à temps plein » de sucre de canne brut et une entreprise productrice d'isoglucose sont agréées.

Le régime « Aides de diversification »

En 2009 a commencé la campagne de réception de demandes de paiement au titre des mesures « Modernisation des exploitations agricoles » et « Ajouter de la valeur aux produits agricoles », destinées à soutenir les opérateurs directement affectés par la restructuration du secteur de sucre. En 2010 au titre de ces deux mesures le « Fonds de restructuration temporaire », faisant partie du Fonds européen agricole de garantie, a versé le montant de 1 659 128 leva.

2.1.2.7. Le secteur des programmes de promotion

Les programmes de promotion (financés par les budgets européen et national) visant la vulgarisation de produits et de denrées dans l'UE et dans les pays tiers, jouissent d'un fort intérêt parmi les exportateurs bulgares.

Dans le cadre du programme de promotion « EU Cheese, please », sur l'initiative conjointe de l'Organisation chypriote des éleveurs de bovins et de l'Association des transformateurs laitiers en Bulgarie, afin de promouvoir les fromages bulgares et chypriotes sur les marchés de Russie et d'Ukraine, pour la première année de mise en œuvre (2009) ont versés quatre paiements intermédiaires du montant de 1 268 251 leva. En 2010 les paiements intermédiaires pour la deuxième année ont

également commencé. Dès le début de ce programme jusqu'au mi-juillet 2011 sont versés 890 359,19 leva au total — 556 474,49 leva par le Fonds européen agricole de garantie et 333 884,70 leva par le budget national. Jusqu'à la fin de 2011 devra être payé le reste pour la première phase du contrat de subvention, ainsi que tous les paiements pour la deuxième année.

Au mois d'avril 2010 a été signé un contrat sur le deuxième programme de promotion, approuvé par la Commission européenne — « Projet d'information pour la promotion de produits laitiers (fromage blanc frais et fromage jaune traditionnels bulgares) sur le marché intérieur (Allemagne, Espagne) », proposé par l'Association nationale des transformateurs laitiers du montant de 6 200 346 leva — 50 % financé par le budget de l'UE et 30 % par le cofinancement national. A mi-juillet 2011 dans le cadre du programme sont versés 295 257,27 leva, dont 184 535,79 leva par le Fonds européen agricole de garantie et 110 721,48 leva – cofinancement national. Jusqu'à la fin de 2011 devront être versées les ressources financières de la première phase des contrats de subvention.

Par une décision du juin 2011 la Commission européenne a approuvé le troisième programme de promotion de Bulgarie « Libérez votre goût ». Le programme est sur l'initiative de l'Union des transformateurs de fruits et de légumes et vise à promouvoir les fruits et légumes transformés sur le marché intérieur de l'UE (Allemagne, Pologne et Roumanie). L'initiative porte sur un programme triennal d'un budget global de 5 834 086,86 leva — 2 917 044,41 leva par le Fonds européen agricole de garantie et 1 750 225,86 leva par le cofinancement national. La mise en œuvre du programme commencera suite à la conclusion d'un contrat de subvention.

En 2011 la Commission consultative permanente de sélection de programmes de promotion a approuvé trois autres programmes de promotion de produits agricoles et de denrées sur les marchés des pays tiers. Les programmes sont en attente de l'approbation de la Commission européenne jusqu'à la fin de novembre 2011 dont elle doit adopter une décision relative au cofinancement de ces programmes de l'UE.

Les conséquences de la dissémination de la bactérie *Escherchia coli* en juillet 2011 a fait que la Commission européenne adopte un règlement de dérogation du règlement (CE) no. 501/2008 pour 2011, en établissant un calendrier supplémentaire de présentation et de sélection de programmes d'information et de promotion en faveur des fruits et des légumes frais sur le marché intérieur et dans les pays tiers. La dérogation a permis aux organisations professionnelles et interprofessionnelles du secteur des fruits et des légumes frais de présenter leurs propres programmes jusqu'à la fin d'août 2011. Le programme de promotion de légumes frais – tomates et concombres, présenté par la Bulgarie, « Légumes européens – frais et sains », destiné aux marchés d'Allemagne, de République tchèque et de Roumanie a été approuvé à être subventionné par la Commission européenne.

Le règlement no. 501/2008 de la Commission fera l'objet d'une modification portant sur la réduction du nombre des pièces justificatifs à envoyer à la Commission européenne, ainsi que sur l'ouverture d'une possibilité de mettre en œuvre deux programmes pour les marchés intérieur et extérieur.

2.1.3. Dispositifs commerciaux

2.1.3.1. Certification de l'exportation

Régime des restitutions à l'exportation pour les produits agricoles

En 2010 ont été introduites et examinées 46 demandes de restitutions à l'exportation du montant de 677 700 leva concernant des produits de viande de bovins, de volailles et d'œufs. 29 demandes de restitutions à l'exportation de viande de volailles du montant global de 459 656 leva sont satisfaites.

En avril 2010 la Bulgarie a pu avec succès inclure, par le règlement no. 326/2010 de la Commission européenne, le fromage jaune traditionnel bulgare dans la nomenclature des produits agricoles faisant l'objet de restitutions à l'exportation.

Entre le 01.01.2011 et le 30.06.2011 sont délivrés 87 certificats de restitutions dans le secteur de la viande de volailles et des œufs du montant total de 1 116 191 leva. 36 demandes de paiement sont satisfaites du montant total de 453 634 leva. Compte tenu de l'intérêt fort porté à l'égard de l'exportation d'œufs vers l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de viande de volailles vers l'Arménie, l'Iraq, la Géorgie et la Jordanie, le nombre des certificats délivrés jusqu'à la fin de 2011 peut atteindre 200 certificats d'un montant global de la dotation d'environ 2 000 000 leva.

Certificats d'exportation de produits laitiers vers le Canada pour l'année civile 2010

En vertu d'un accord entre la Communauté européenne et le Canada, conclu en 1995, le bénéfice d'un taux réduit de droits de douane à l'importation de fromages au Canada requiert à titre obligatoire un certificat d'exportation, délivré par le pays d'origine. Le contingent permet à importer des produits laitiers au Canada bénéficiant d'une réduction importante du taux de droits de douane.

En 2010 sont délivrés 38 certificats d'exportation de lait et de produits laitiers destinés au Canada, et notamment :

- pour les produits relevant du code NC 0406 90 29 – fromage jaune traditionnel bulgare – 17 certificats couvrant 95 048 kg ;
- pour les produits relevant du code NC 0406 90 50 – fromage blanc frais traditionnel bulgare – 21 certificats couvrant 200 057 kg.

Entre le début de 2011 et le 30.06.2011 les certificats d'exportation de lait et de produits laitiers au Canada portent sur :

- les produits relevant du code NC 0406 90 29 – fromage jaune traditionnel bulgare – 1 certificat couvrant 1 300 kg ;
- les produits relevant du code NC 0406 90 50 – fromage blanc frais traditionnel bulgare – 5 certificats couvrant 65 450 kg.

Certificats d'exportation obligatoires de produits agricoles pour l'année civile 2010

En 2010 sont délivrés au total 185 certificats d'exportation de: blé et méteil ; seigle ; avoine ; maïs ; riz ; farine et d'autres types de sucre. Le plus grand nombre de certificats d'exportation portent sur le blé – 81 couvrant 425 799 tonnes, sur le riz – 51 couvrant 2 103 tonnes et sur le maïs – 22 couvrant 73 354 tonnes. 155 garanties bancaires du montant de 4 170 135 leva sont constituées, 141 garanties du montant de 4 352 588 leva sont acquittées et 13 amendes et sanctions du montant de 15 904 leva — imposées.

Pendant le premier semestre de 2011 sont délivrés au total 125 certificats d'exportation de produits agricoles, le plus grand nombre portant sur le blé – 71 (49 030 tonnes) et sur le riz – 31 (1 273 tonnes).

2.1.3.2. Certification de l'importation

En vertu de la législation européenne, l'importation de céréales, riz, sucre, huile d'olive et olives de table, fruits et légumes frais et fabriqués (y compris ail, champignons conservés, pommes et bananes), viande de bovins, de veaux et, de porcs, lait et produits laitiers, œufs et ovalbumine, viande de volailles et alcool éthylique d'origine animale, provenant de pays tiers requiert la délivrance de certificats. L'importation de certains de ces produits ne requiert la certification que dans le cadre des contingents tarifaires et des échanges préférentiels (viande bovine, lait et produits laitiers, sucre), et celle du reste – pour toute l'importation.

Dès le début de la mise en œuvre du régime de certificats d'importation (01.01.2007) jusqu'à 31.12.2010 dans le registre des importateurs de produits agricoles, tenu par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sont inscrits 349 importateurs, dont 26 en 2010.

En 2010 ont été introduites 461 demandes de délivrance de certificats d'importation de produits agricoles, tenant compte du nombre total des certificats, et notamment 443. Le plus grand nombre de certificats d'importation se réfèrent aux pommes – 139, au riz - 56, au maïs– 50 et aux bananes – 33. En faveur du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sont constituées des garanties d'exécution de certificats d'un montant de 74 595 380,10 leva, dont 71 691 156,18 leva ont été déposés sous la forme de garanties bancaires et 2 904 223,92 leva sous la forme de liquidités en dépôt sur le compte d'accumulation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le montant de 39 612 252,17 leva de garanties a été remboursé dont 37 207 479,30 leva sous la forme de garanties bancaires et 2 404 772,87 leva comme des liquidités en dépôt.

Les garanties confisquées en faveur du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à cause d'un manquement d'importation procédant des certificats, s'élèvent à 80 502,44 leva. Le montant des sanctions imposées en 2010 est le plus élevé des quatre dernières années (2007 – 30 537,02 leva, 2008 – 51 962,77 leva et 2009 – 69 542,10 leva).

2.2. Soutien dans le cadre du deuxième pilier de la PAC – mise en œuvre du Programme de développement rural (PDR) 2007-2013

Le Programme de développement rural 2007-2013 vise le développement d'une agriculture et d'une sylviculture compétitives, des innovations dans l'industrie agro-alimentaire, de la protection des ressources naturelles et l'environnement, de l'extension des opportunités d'emploi et de l'amélioration des conditions de vie dans les régions rurales. L'enveloppe budgétaire globale de ce programme pour la période 2007-2013 s'élève à 6 341 millions de leva, dont 5 089 millions de leva de l'UE et 1 236 millions de leva du budget national.

Dès le début de la mise en œuvre du PDR jusqu'à la fin de 2010 à la Commission européenne sont envoyées six requêtes officielles d'amendement, dont quatre ont été approuvées et deux doivent être examinées. En avril 2011 une septième requête d'amendement a été envoyée ; en même temps le cinquième amendement a été formellement approuvé par la Commission européenne le 28 mars 2011.

En 2010, 21 de toutes les 22 mesures du PDR sont mises en œuvre. En addition des mesures, mises en œuvre jusqu'à 2009, a commencé l'exécution de la mesure 41 « Mise en œuvre des stratégies de développement local ». Les activités dans le cadre de la mesure 611 « Paiements supplémentaires, ajoutés aux paiements directs » ont terminé en 2009, et en 2010 il ne reste que les paiements à effectuer.

En 2010 dans le cadre du PDR ont été reçues 3 019 demandes d'aide (sauf les mesures 211, 212 et 214) du montant total de 1 816, 037 millions de leva, dont les ressources publiques (du FEADR et du budget national) s'élèvent à 1 468, 830 millions de leva. 3 607 contrats ont été conclus du montant total de 897,563 millions de leva dont 665,305 millions de leva sont dotés.

Les ressources publiques payées en 2010 dans le cadre du PDR s'élèvent 721,987 millions de leva, ce qui est 2,6 fois de plus par rapport aux paiements en 2009, et représente 60 % de l'ensemble des ressources publiques payées pour la période 2008-2010. Pendant l'année a commencé la campagne de réception de nouveaux projets. Des changements clés ont été effectués concernant la mise en œuvre des mesures du PDR, en améliorant les possibilités de déposer des demandes et de les approuver. Quelques déductions fiscales ont été introduites pour les municipalités bénéficiaires du PDR. Dans le contexte d'un dialogue actif et de coopération avec l'Union nationale des municipalités en Bulgarie, le Conseil des ministres a approuvé les ressources du budget national pour la couverture des dépenses pour la TVA au titre des mesures municipales du PDR. Les paiements d'avance pour les

projets municipaux du PDR ont augmenté de 20 % à 50 % — c'est l'unique programme européen dans le cadre duquel sont subventionnés jusqu'à 50 % des ressources.

En 2010 on a réalisé du progrès concernant l'examen des demandes introduites. Pour la première fois ont été approuvées des demandes au titre de 5 mesures du PDR – 111, 123, 141, 311 et 312. Cela a contribué à la mise en œuvre équilibrée et à la réalisation des objectifs fixés.

Des mesures pour rattraper le retard important des dernières années ont été entreprises concernant le traitement des demandes. En conséquence, la plupart des demandes introduites en 2008 et 2009 ont été traitées.

2.2.1. Analyse du progrès réalisé concernant la mise en œuvre du PDR et la réalisation des objectifs par axe

• Mesures de l'axe 1

Mesure 111 « Formation professionnelle, actions d'information et distribution de connaissances scientifiques »

En 2010 au titre de cette mesure ont été introduites 78 nouvelles demandes. En mai 2011 les projets ont été examinés et des contrats ont été attribués aux organisations agréées.

Pendant le premier appel ont été examinées 91 demandes et des contrats ont été attribués à 47 organisations d'enseignement d'un montant global des ressources publiques de 13,499 mille leva. Les problèmes des dernières années ayant retardé le traitement des demandes ont été résolus – la réglementation a été modifiée et la capacité de l'Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat a été étendue.

Au 31.12.2010 aucune demande de paiement n'a pas été introduite au titre de la mesure 111.

L'analyse du progrès réalisé des objectifs (selon les contrats de subvention attribués) montre que le nombre des personnes susceptibles à être formées dans le cadre de la mesure 111 constitue 88,4 % des objectifs fixés.

Mesure 112 « Création d'exploitations par de jeunes agriculteurs »

En 2010 aucune demande d'aide au titre de cette mesure n'a pas été reçue. En même temps, le traitement, l'approbation et les paiements des projets ont énormément progressé. Au début de 2010 ont été examinés les projets pendants de 2009. Le premier paiement relatif à 2 587 projets du montant de 62,965 millions de leva a été effectué, ce qui représente 63,5 % de l'ensemble des ressources payées au titre de cette mesure à l'heure actuelle.

L'analyse des objectifs réalisés (selon les contrats de subvention attribués) établit que le nombre des jeunes agriculteurs, subventionnés au titre de la mesure 112 jusqu'à 2010, représente 101 % du nombre d'agriculteurs ciblé à être subventionnés. Concernant le progrès des premiers paiements effectués, l'indicateur « nombre de jeunes agriculteurs subventionnés » se chiffre à 99 % de l'objectif fixé.

Le succès de cette mesure résulte en grande partie des conseils fournis par le Service national de conseils dans le domaine de l'agriculture, lequel fournit à titre gratuit des conseils aux agriculteurs conformément aux exigences de la mesure 143 « Fourniture de conseils dans le domaine de l'agriculture en Bulgarie et Roumanie ».

L'intérêt porté à la mesure 112 reste considérable, sans égard du fait que l'appel de demandes a terminé en juillet 2009. Dans ce contexte, la septième modification du PDR prévoit l'octroi de ressources supplémentaires pour cette mesure aux dépens des mesures moins attractives.

Mesure 121 « Modernisation des exploitations agricoles »

La mesure 121 marque un grand succès concernant tous les objectifs fixés, communs et spécifiques, du PDR. Le budget de la mesure devra être augmenté suite à la septième modification du PDR.

Dès le début de la mise en œuvre de cette mesure jusqu'à 31.12.2010 les demandes approuvées sont au nombre de 2 164 (73 % du nombre total des demandes introduites), dont on a attribué des contrats. Les ressources versées s'élèvent à 355,017 millions de leva - 70 % de la subvention forfaitaire.

En 2010 au titre de deux sous-mesures n'ont été introduits pour examen que des projets d'investissements dans le cadre du plan européen pour la relance économique (PERE) et des projets d'investissements dans le cadre des budgets garantis de cette mesure. En conséquence, le nombre des projets introduits n'est que 330 – beaucoup moins que pendant les deux dernières années – 1 061 en 2009 et 1 557 en 2008. Les projets rejetés sont au nombre de 555, les contrats attribués – 367, d'un montant des ressources publiques de 110,033 millions de leva, et les demandes de paiement approuvées sont 982 d'un montant des ressources publiques de 215,320 millions de leva.

Le progrès réalisé en 2010 est considérable par rapport à l'année précédente, le nombre des demandes de paiement approuvées étant en hausse de 84 %, et le montant des paiements – de 54 %.

La mesure 121 marque un très grand succès surtout dans le domaine des investissements dans la culture des plantes constituant 79 % des ressources publiques approuvées et 95,7 % des ressources payées dans le cadre de projets. La proportion de l'élevage d'animaux est petite - 16,6 % et 4,1 % respectivement, la raison principale étant la période nécessaire plus longue pour l'élaboration et la réalisation de projets dans l'élevage.

En 2010 les projets introduits et les contrats attribués dans le cadre des budgets garantis ont également marqué un progrès. Le montant des ressources forfaitaires au 31.12.2010 a augmenté presque 4 fois par rapport à l'année antérieure. Les ressources publiques totales représentent 29,3 % du montant des budgets garantis. L'augmentation la plus considérable est liée aux ressources forfaitaires dans le cadre de la directive des nitrates – plus de 9 fois. Concernant l'élevage d'animaux, la hausse des ressources forfaitaires est à concurrence de 61 %, tandis que les dotations publiques forfaitaires les moins importantes sont relatives à la transition vers la production biologique – 1, 081 millions de leva.

L'analyse du progrès de cette mesure suivant le nombre des contrats attribués montre que le meilleur résultat peut être atteint dans le cadre du budget garanti de la directive des nitrates – 64,7 % des ressources prévues. Dans le secteur du lait, 12,8 % ont fait déjà l'objet d'un contrat et ajoutés aux projets pendants au 31.12.2010, les prévisions indiquent l'attribution de contrats sur 28 % des ressources prévues.

Mesure 122 « Amélioration de la valeur économique des forêts »

En 2008 au titre de cette mesure il n'y a pas eu de projets, et en 2009 ont été introduits deux projets, par la suite retirés par les demandeurs. En 2010 il y a un projet introduit d'un montant de la dotation de 309,798 mille leva.

Le faible intérêt à l'égard de la mesure 122 est dû surtout aux raisons suivantes :

- propriété privée démembrée (la surface de 90 % des forêts restituées reste au-dessous d'un 1 hectare), ce qui présuppose de petites sommes de subvention ;
- les propriétaires se trouvent loin des forêts sans en intéresser ;
- les associations de propriétaires de forêts (les coopératives forestières) ont satisfait leurs besoins indispensables de subvention au titre de la mesure 1.4. du programme SAPARD ;

- les municipalités propriétaires de forêts préfèrent à concevoir et exécuter des projets, liés à d'autres activités (la priorité étant donnée aux mesures 321 et 322) et les possibilités liées à la mesure 122 restent à l'arrière-plan.

Mesure 123 « Ajouter de la valeur aux produits agricoles et forestiers »

En 2010 le traitement de projets, introduits pendant les deux dernières années, a marqué du progrès – 119 projets examinés (86 % des projets reçus en 2008 et 2009). 94 contrats sont attribués d'un montant global des ressources publiques 115,766 mille leva. 23 demandes sont rejetées, et deux sont retirées par les demandeurs.

En 2010 est ouvert un appel de projets d'investissements du PERE dans le cadre de deux sous-mesures, ainsi que deux types d'appel de projets d'investissements hors le PERE. 159 demandes sont déposées qui sont toujours en cours de traitement.

Les premiers paiements des projets au titre de la mesure 123 ont été versés. 30 demandes de paiement sont déposées, dont 11 du montant de 9,441 millions de leva sont satisfaites.

L'analyse du progrès des objectifs fixés suivant les contrats attribués montre que l'exécution des contrats peut atteindre 15 % de l'objectif de cette mesure concernant les entreprises subventionnées, 23 % pour des investissements réalisés et 14 % pour des entreprises ayant implanté de produits, processus et technologies innovants.

Le taux des objectifs réalisés à l'égard de l'ensemble des projets payés (y compris des paiements d'avance et/ou intermédiaires) se chiffre à 2 % des objectifs des entreprises subventionnées et de celles ayant implanté de produits, processus et technologies innovants et 3 % des objectifs d'investissements. La mesure a également progressé concernant les projets bénéficiant du paiement final – 1 % de l'objectif fixé pour les entreprises subventionnées et 0,4 % de l'objectif d'investissements.

Mesure 141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance en cours de restructuration »

En 2010 ont été examinées 1 190 demandes, déposées en 2008 et 2009 et une partie des demandes déposées en 2010. Les demandes approuvées sont au nombre de 904 (76 % des demandes traitées) le montant total de ressources publiques se chiffrant à 13,290 millions de leva. Les demandes rejetées sont au nombre de 222, et 64 sont retirées par les demandeurs. Au 31.12.2010 471 demandes ont été en cours d'examen.

Les premiers paiements annuels au titre de la mesure 141 ont été effectués à 711 bénéficiaires du montant de 2,085 millions de leva.

En 2010 l'intérêt au titre de la mesure 141 a augmenté, surtout grâce aux campagnes d'information et à la confiance améliorée des bénéficiaires potentiels à l'égard du PDR. Pour la période 2008 - 2009 en moyenne par mois ont été introduites 47 demandes (la mesure est disponible pendant 16 mois), et en 2010 le nombre mensuel moyen atteint 151 (la mesure est disponible pendant 6,02 mois), ce qui représente une augmentation plus que triplée.

Mesure 142 « Création d'organisations de producteurs »

En 2010 au titre de la mesure 142 n'a été introduite qu'une seule demande de reconnaissance et de subvention d'une organisation de producteurs. La demande de subvention déposée en 2008 a été examinée et approuvée, suivie par une demande de paiement.

Le faible intérêt à l'égard de cette mesure est en fonction des difficultés au cours de la coopération des petites exploitations agricoles. Il est observé un manque de confiance mutuelle entre les partenaires potentiels, ainsi que de qualifications de gestion d'une organisation de mercatique (comptabilité, gestion d'une société commerciales/une coopérative, etc.), ce qui empêche le processus d'organisation et de l'introduction de demandes.

Aux fins de l'extension de la portée des producteurs agricoles, éligibles à s'affilier aux organisations, et de la diminution du nombre minimal de membres, une demande de modification du PDR a été introduite.

Mesure 143 « Fourniture de conseils dans le domaine de l'agriculture en Bulgarie et Roumanie »

En 2010 la mise en œuvre des activités au titre de la mesure 143 « Fourniture de conseils dans le domaine de l'agriculture en Bulgarie et Roumanie » se poursuit. Celles-ci comprennent le paquet complet de services de conseils au titre de la mesure 214 « Paiements agroenvironnementales » pendant la campagne des paiements directs et au titre de la mesure 141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance en cours de restructuration ». Au total ont été élaborées 1 653 demandes.

Des projets examinés en 2010, introduits en 2008 et 2009, sont approuvés et payés 2 452 (94 % des projets introduits) du montant de 2,518 millions de leva et sont rejetés 159. Dès le début de la mise en œuvre de la mesure jusqu'à 31.12.2010 sont effectués des paiements au titre de 10 demandes du montant total de 3,148 millions de leva.

L'analyse du progrès des objectifs fixés (selon les projets payés) montre que le nombre des producteurs agricoles subventionnés au titre de la mesure 143 se chiffre à 27 % du nombre fixé dans le PDR. Le succès de la mesure est plus grand par rapport aux objectifs des jeunes agriculteurs – 85 % et aux paiements agroenvironnementaux – 37 %, et plus faible dans le domaine des exploitations de semi-subsistance – 5 %. Concernant la mesure 142 « Création d'organisations de producteurs » aucun progrès a été réalisé.

• Mesures de l'axe 2

Mesure 211 « Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps dans les zones de montagne »

En 2010 ont été introduites des demandes au titre de cette mesure – sans sanctions et avec des sanction d'un pour cent pour chaque jour de retard. Les demandes déposées sont 29 097, don il y a une augmentation de 11 % par rapport à 2009, et par rapport à 2008 et 2007 – 20 % et 28 % respectivement.

Les subventions versées (suite aux corrections effectuées) en 2010 pour la campagne 2009 sont d'un montant de 34,600 millions de leva, ou 63 % et 57 % de plus par rapport aux campagnes 2007 et 2008, surtout aux dépens du montant plus élevé par hectare.

Cette mesure contribue considérablement pour la réalisation des objectifs fixés suivant les indicateurs de résultat. Au titre d'elle en 2010 sont subventionnés 44 % des exploitations prévues dans des zones de montagne. Il y a une croissance de 8,7 % par rapport à 2008. L'objectif fixé de surface subventionnée des demandes autorisées pour 2009 est presque réalisé – 90,7 % (94,6 % pour 2008). Les demandes pour la campagne 2010 sont autorisées en 2011.

Il faut en conclure que cette mesure sert à subventionner la majorité des exploitations de petite taille afin de réaliser son objectif – la contribution à la prévention du dépeuplement de ces zones. La sous performance de l'indicateur du nombre des exploitations subventionnées résulte de la surestimation du nombre des petites exploitations dans le processus de restructuration et d'augmentation des exploitations en cours, suite à l'adhésion de la Bulgarie à l'UE.

Concernant la mesure 211 « Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps dans les zones de montagne », dans le sixième amendement du PDR sont proposées des modifications relatives aux niveaux de compensation en fonction des surfaces. Pendant les années suivantes de la période du programme on peut prévoir une croissance progressive des surfaces éligibles au soutien au titre de cette mesure.

Mesure 212 « Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps autres que les zones de montagne »

Les demandes déposées en 2010 au titre de cette mesure sont 11 651, 8 % de plus par rapport à 2009.

Les paiements effectués pendant la campagne 2009 sont d'un montant de 8,721 millions de leva. Les ressources versées ont accru de 30 % par rapport à 2007 et de 19 % par rapport à 2008, dû au montant supérieur de la subvention pendant la campagne 2009.

Parmi les bénéficiaires prédominent les agriculteurs cultivant jusqu'à 50 hectares (93 % des demandeurs de subvention). Les groupes exploitant entre 50 et 100 hectares et au-dessus de 100 hectares représentent environ 3-4 % chacune des bénéficiaires subventionnés.

L'analyse de la mise en œuvre de cette mesure montre qu'elle contribue de manière considérable à la réalisation des objectifs, fixés par les indicateurs de résultat, les exploitations soutenues en 2010 étant 108 % des résultats fixés. L'objectif fixé d'une surface subventionnée des demandes payées en 2010 (pendant la campagne 2009) est surexécuté – 180 % de l'objectif fixé (par rapport à 183 % pendant la campagne 2008). En pratique, cela signifie que la taille des exploitations subventionnées est double aux exploitations initiales ciblées, surtout en raison des processus en cours en Bulgarie de diminution du nombre des exploitations et d'extension de la surface utilisée moyenne.

Au titre de cette mesure sont soutenus un plus grand nombre d'agriculteurs de petite taille, ce qui contribue à la réalisation de l'objectif de la mesure d'empêcher le dépeuplement de ces zones. La sous-utilisation du budget prévu est due à l'admission incorrecte d'une plus grande proportion des surfaces de petites taille sans prendre en compte les conséquences du remboursement suite à l'adhésion du pays à l'UE. C'est pourquoi par la sixième amendement du PDR de la mesure 212 ont été proposées des modifications du montant du soutien, ainsi que des niveaux de compensation en fonction des surfaces.

Mesure 214 « Paiements agroenvironnementales »

En 2010 au titre de la mesure 214 sont autorisés les paiements des demandes déposées pour la campagne 2009. Du nombre total de 1 446 demandes introduites, pour le paiement étaient éligibles 899 (38 % des demandes sont rejetées). Il y a une croissance des ressources autorisées de 22 %, ce qui est dû pourtant à l'augmentation du nombre des sanctions imposées de 63 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, les ressources publiques versées n'augmentent que de 2 % par rapport à la campagne 2008.

L'analyse des données selon les demandes déposées pour 2009 montre que, du point de vue des demandes et des surfaces, les exploitants agricoles s'intéressent le plus à la filiale « Restauration et entretien d'herbages permanents non pâturés dans son ensemble à haute valeur naturelle » - HVN1 (52 % des demandes introduites), ensuite viennent les « Pratiques traditionnelles de transhumance/pastoralisme » et la culture des plantes biologiques — 23 % et 15 % respectivement des demandes. L'intérêt à l'égard des filiales « Rotation des cultures et protection des sols et des eaux » et « Maintien des habitats d'espèces protégés sur des surfaces cultivables, situées dans des zones ornithologiques importantes » reste très faible.

Des ressources autorisées totales de 2,378 millions de leva, la majorité revient à la culture des plantes biologiques – 40 % des ressources de cette mesure, suivie par la « Protection des races locales en voie d'extinction » - 23 % des ressources et par la « Gestion des terres agricoles à haute valeur naturelle » - 20 % des ressources.

Les raisons sous-tendant l'exécution de la mesure 214 sont : toujours un petit nombre de demandeurs ; le traitement lent des demandes ; une proportion élevée des demandes rejetées ; un haut niveau de sanctions.

Afin de surmonter ces difficultés, en 2010 certains défauts dans le registre du cheptel et sur la carte des surfaces à haute valeur naturelle ont été résolus. Des actions étaient entreprises en faveur de l'augmentation du nombre des demandeurs au titre de cette mesure et du traitement plus rapide des demandes. En 2010 au titre de la mesure 214 « Paiements agroenvironnementales » ont été introduites 1 781 demandes, 23 % de plus par rapport à 2009, surtout grâce aux campagnes d'information actives réalisées dans tout le pays.

Mesure 223 « Premier boisement de terres non agricoles »

En 2010 dans le cadre de deux campagnes de réception sont introduites 30 demandes, en enregistrant une faible augmentation du nombre des projets introduits et le maintien du montant de la subvention demandée par rapport aux années précédentes. L'intérêt porté à cette mesure reste faible, malgré les actions d'information et de promotion des demandeurs potentiels réalisées.

Il y a un progrès concernant l'approbation des projets. Suite aux 20 projets approuvés en 2009 d'un montant des ressources publiques de 1,193 millions de leva, en 2010 sont approuvés encore 16 projets d'un montant des ressources publiques de 3,573 millions de leva. Le montant moyen de la subvention demandée par projet est en hausse. En 2010 sont effectués des paiements au titre de neuf demandes d'un montant des ressources publiques de 0,374 millions de leva.

Les principaux demandeurs sont des organismes de l'Agence des forêts d'Etat – exploitations forestières et de chasse d'Etat – 47 % des projets approuvés et 22 % des projets payés, les municipalités – 50 % des projets approuvés et 67 % des projets payés. Il y a un projet introduit par une personne physique.

Les projets de boisement des espèces de feuillus – 77 % des projets approuvés et 94 % des projets payés, suivies par les espèces de conifères, de 15 % et 6 % respectivement des projets payés, par les surfaces mixtes et les espèces à croissance rapide – 6 % chacune d'elles des projets approuvés.

L'analyse du progrès de la réalisation des objectifs montre qu'avec le boisement effectué l'objectif fixé de conservation de la qualité du sol est réalisé à 26 % des projets approuvés et à 10 % des projets payés. En ce qui concerne l'indicateur de mitigation des changements climatiques, l'exécution est 25 % des projets approuvés et 11 % des projets payés ; concernant la qualité de l'eau – 14 % des projets approuvés ; concernant la prévention de la marginalisation et de l'abandon de la terre – 25 % des projets approuvés. L'exécution concernant la biodiversité et la sylviculture à haute valeur naturelle est sous-réalisée - 6 % des projets approuvés et 1 % des projets payés.

Mesure 226 « Reconstitution du potentiel forestier et mise en œuvre d'actions préventives »

En 2010 ont été introduites 39 demandes d'un montant global des ressources publiques de 4,133 millions de leva. Malgré la croissance du nombre des projets déposés par rapport aux années antérieures, l'intérêt vers cette mesure reste faible.

Les principaux demandeurs sont des organismes de l'Agence des forêts d'Etat – exploitations forestières et de chasse d'Etat (69 % des demandeurs), suivis par les municipalités (26 %) et les propriétaires privés de forêts (5 %) déposant leurs projets pour la première fois en 2010.

En 2010 sont approuvés 6 projets d'un montant des ressources publiques de 0,522 million de leva. Entre la première mise en œuvre de la mesure et le 31.12.2010 sont approuvés 24 projets du montant total de 2,181 millions de leva. 29 projets d'un montant des ressources publiques de 3,180 millions de leva ont fait l'objet d'un rejet.

Les premiers paiements au titre de la mesure 226 ont été effectués. Pendant l'année ont été introduites 11 demandes, dont cinq ont fait l'objet d'un paiement se chiffrant à 182 mille leva au total.

L'analyse du progrès concernant l'indicateur de forêts (170 000 hectares) montre que l'objectif fixé est réalisé à 32,6 % des projets approuvés et à 3,1 % des projets payés.

Concernant les actions préventives, l'objectif fixé relatif aux dépôts de lutte contre l'incendie équipés des projets approuvés est atteint à 14 %, et l'objectif relatif au nombre des placettes d'observation construites/améliorées – à 9 %. Le progrès concernant le volume des investissements est insignifiant – 3,8 %.

Des surfaces approuvées prédominent les actions préventives (87 % de l'ensemble des activités). Les ressources versées sont relatives dans leur ensemble aux actions de reconstitution.

- **Mesures de l'axe 3**

- **Mesure 311 « Diversification des activités non agricoles »**

En 2010 au titre de cette mesure sont introduits trois projets, dont deux portent sur des investissements dans le cadre du plan européen pour la relance économique (PERE) et un sur d'autres investissements.

L'intérêt porté à cette mesure s'est renforcé. Pendant l'année ont été introduites 217 demandes d'un montant des ressources publiques de 71,485 millions de leva. Par rapport à l'année précédente, le nombre des projets introduits a augmenté 3,8 fois, et le montant des ressources demandés – 4,1 fois.

Il y a un grand progrès concernant le nombre des projets approuvés. En 2010 sont approuvés 23 projets (42 % des projets examinés) d'un montant des ressources publiques de 6,415 millions de leva.

Au cours de l'année des paiements au titre de cette mesure n'ont pas été effectués.

L'analyse du progrès, à la base des demandes approuvées (y compris celles qui ont été introduites en 2010, étant en cours de traitement), montre un progrès maximal possible de 5 % par rapport à l'objectif fixé de soutien des bénéficiaires et 31 % des investissements réalisés au titre de cette mesure.

Parmi les projets approuvés prévalent ceux qui portent sur le développement du tourisme d'un montant global des investissements de 6,034 millions de leva – 65 % de l'ensemble des investissements, suivis par ceux qui concernent la production d'énergies renouvelables - 2,255 millions de leva (24 % des investissements).

- **Mesure 312 « Soutien à la création et au développement de micro-entreprises »**

En 2010 au titre de la mesure 312 ont été organisées trois appels – deux portant sur des investissements dans le cadre du PERE et un portant sur d'autres investissements, dans le cadre desquels ont été introduits 656 projets.

L'intérêt porté à cette mesure reste fort, mais il y a une faible diminution par rapport à l'année précédente du nombre des projets introduits de 17 % et du montant des ressources publiques de 23 %.

Il y a un certain progrès concernant le nombre des projets approuvés. En 2010 sont approuvés 238 projets (30 % des projets introduits en 2009) d'un montant des ressources publiques de 67,784 millions de leva.

Parmi les projets approuvés prévalent ceux portant sur le développement du tourisme - 53 % de l'ensemble des projets, suivis par la production d'énergies renouvelables – 18 %, et par le secteur des services – 14 %. Les projets relatifs à la transformation de matières premières, inéligibles au titre des mesures 121 et 123, et ceux liés à la commercialisation, se chiffrent à 15 %.

L'analyse du progrès des projets approuvés et payés met en exergue des valeurs relativement peu élevées relatives à la réalisation des indicateurs de bénéficiaires soutenus et d'investissements,

mais en ce qui concerne les indicateurs et les objectifs spécifiques au PDR, l'exécution est bonne – à l'égard du nombre de nouvelles activités touristiques – 16,9 % et à l'égard des investissements prévus – 70,2 %. Un haut degré d'exécution des indicateurs peut être atteint au cas où tous les projets approuvés sont réalisés par les bénéficiaires.

En 2010 au titre de la mesure 312 ont été introduites 43 demandes de paiement du montant de 8,322 millions de leva. Des paiements d'avance de 28 d'entre eux sont du montant de 3,397 millions de leva. La plupart des bénéficiaires (94 %) ont saisi la possibilité de percevoir une augmentation de 50 % du paiement d'avance.

Mesure 313 « Promotion d'activités touristiques »

En 2010 il n'y a pas eu de réception de projets au titre de la mesure 313.

Dès le début de l'application du PDR jusqu'à la fin de 2010 au titre de cette mesure sont introduites 47 demandes d'aide du montant de 16,560 millions de leva. Des demandes introduites 40 sont en cours d'examen, et sept sont rejetées.

Afin de conserver le potentiel de réalisation des objectifs de cette mesure, l'Ordonnance no. 32/2008 portant sur les modalités d'octroi de subvention au titre de la mesure 313 a dû être amendée.

Mesure 321 « Principaux services en faveur de la population et des régions rurales »

En 2010 ont été introduits 241 projets d'un montant global des ressources publiques de 762,762 millions de leva. De l'ensemble de ces projets 97 ont porté sur des investissements du PERE d'un montant global des ressources publiques de 355,406 millions de leva, dont 284,321 millions de leva du FEADR.

Des contrats d'exécution de tous les 158 projets (31 % des projets introduits pendant la période 2008-2009) d'un montant des ressources publiques de 515,158 millions de leva. Au 31.12.2010 sont en cours de traitement tous les projets introduits en 2010 projets, ainsi que 8 % des demandes des années précédentes.

Les paiements au titre de la mesure 321 en 2010 constituent 29 % de tous les paiements au titre du PDR. Les demandes de paiement introduites sont au nombre de 130 du montant de 212,890 millions de leva. 129 paiements d'avance ont été effectués d'un montant de 211,163 millions de leva. Les municipalités saisissent souvent l'opportunité de percevoir une augmentation du paiement d'avance jusqu'à 50 %, ce que s'avère très important pour la réalisation de leurs projets.

La mesure 321 est l'une des mesures appliquées avec succès du PDR. L'analyse de la réalisation des objectifs (suivant les données des demandes approuvées) montre que l'objectif fixé concernant le nombre des activités subventionnées peut être atteint jusqu'à 10,5 %. En ce qui concerne l'indicateur des investissements, réalisés dans le cadre de cette mesure, l'exécution est encore plus successive – 61,6 %. Par rapport au progrès des projets, au titre desquels des paiements ont été effectués, l'objectif est atteint à concurrence de 8,5 % concernant le nombre des activités subventionnées et 25,3 % concernant les investissements réalisés.

L'analyse de la réalisation des objectifs en ce qui concerne les investissements du PERE (selon les données des demandes déposées) montre une surperformance de neuf fois par rapport à l'objectif fixé pour les investissements.

Mesure 322 « Réhabilitation et développement des zones habitées »

En 2010 ont été introduits 227 projets d'un montant global des ressources publiques de 141,754 millions de leva. Pour toute la période de mise en œuvre de cette mesure ont été introduits 523 projets d'un montant global des ressources publiques de 579,760 millions de leva. Les contrats d'exécution attribués portent sur 181 projets (61 % des projets sont introduits pendant la période 2008-2009) d'un montant des ressources publiques de 208,838 millions de leva. Au 31.12.2010 sont en cours

de traitement les projets introduits en 2010 et 2 % de ceux qui ont été introduits pendant les deux dernières années.

Les paiements au titre de la mesure 322 en 2010 constituent 13 % de tous les paiements au titre du PDR pendant l'année. 168 demandes de paiement ont été déposées du montant de 97,794 millions de leva, dont 163 ont été satisfaites par des paiements d'avance du montant de 94,344 millions de leva.

L'analyse du progrès des objectifs (selon les données des demandes approuvées) montre que l'objectif fixé concernant le nombre des zones habitées, où sont exécutées les activités, peut être atteint jusqu'à 34 %, et en ce qui concerne l'indicateur des investissements réalisés, l'exécution peut être supérieure – jusqu'à 51 %. Par rapport au progrès des projets, pour lesquels des paiements ont été effectués, l'exécution peut atteindre 31 % de l'objectif fixé concernant le nombre des zones habitées et 23 % concernant les investissements de cette mesure.

- **Mesures de l'axe 4 LEADER**

En 2010 il y a eu un appel de projets au titre des mesures de l'axe 4, mais des activités au titre des mesures de l'année précédente sont toujours en cours.

Mesure 41 « Mise en œuvre de stratégies de développement local » et Mesure 431-1 « Gestion de groupements d'initiative locaux, qualifications et activité sociétale sur le territoire respectif des groupements d'initiative locaux recourant à des stratégies de développement local »

Pendant la période du premier appel de propositions de projets (16.01 – 30.08.2010) ont été soumises 55 stratégies de développement local d'un montant global des ressources publiques de 204,186 millions de leva.

La sélection des groupements d'initiative locaux passe par trois étapes. La première porte sur la vérification de la conformité administrative et l'éligibilité des demandes et des pièces y jointes. La deuxième comprend l'évaluation technique de la qualité des stratégies de développement local présentées et des soumissionnaires de groupements d'initiative locaux. La troisième inclut des visites sur place des soumissionnaires approuvés lors des deux premières étapes, dont l'évaluation technique se chiffre au moins à 60 points, aux fins de la confirmation des données et des faits indiqués dans la stratégie et la demande.

Le début de l'évaluation des stratégies est au printemps 2011.

Mesure 431-2 « Qualifications et activité sociétale sur les territoires respectifs des groupements d'initiative locaux dans les régions rurales »

En 2010 la mesure 431-2 se réfère à des projets au titre desquels des contrats sont attribués suite à deux procédures de sélection de projets en 2009 pour la période de la mise en œuvre de la mesure. A la fin de 2010 sont attribués 91 contrats d'un montant global des ressources publiques de 14,833 millions de leva.

Les paiements au titre de la mesure 431-2 en 2010 sont moins d'un pour cent de tous les paiements au titre du PDR pendant l'année. 89 demandes de paiement du montant total de 3,252 millions de leva ont été déposées, dont 46 ont été satisfaites par des paiements intermédiaires se chiffrant à 1,367 millions de leva. Le cofinancement des bénéficiaires concernant ces demandes s'élève à 60,6 mille leva.

L'analyse du type des activités subventionnées des projets, pour lesquels sont effectués des paiements intermédiaires, montre que le nombre total des activités subventionnées est 227, le plus important étant celui des activités, liées à la fourniture d'informations pour la région et la stratégie de développement local – 33 % de toutes les activités prévues, suivies par la formation du personnel

participant dans l'élaboration et l'application de la stratégie de développement local – 27 % des activités.

L'analyse de l'exécution des indicateurs et des objectifs supplémentaires spécifiques au PDR selon les contrats attribués montre un grand succès concernant le nombre des groupements d'initiative locaux potentiels à subventionner au titre de la mesure 431-2 - 155 % de l'objectif fixé, ainsi que d'autres bons résultats selon les paiements intermédiaires effectués – 38 groupements d'initiative locaux potentiels ont été subventionnés et la réalisation de l'objectif est 63 %.

Mesure 611 « Paiements supplémentaires, ajoutés aux paiements directs »

2010 est la dernière année de versement de paiements au titre de la mesure 611 « Paiements supplémentaires, ajoutés aux paiements directs ». Le montant global des paiements s'élève à 65,216 millions de leva. Le sixième amendement du PDR propose que les ressources non utilisées de cette mesure soient transférées en faveur d'autres mesures.

Mesure 511 « Aide technique »

L'autorité de gestion du PDR est responsable de la mise en œuvre des activités d'aide technique (y compris le réseau national de villages), et l'Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat est l'organisme à qui incombe les paiements.

Les activités subventionnées au titre d'aide technique en 2010 visent la création de conditions favorables à la gestion efficace et à la mise en œuvre du PDR. En 2010 82 demandes d'aide ont été déposées et approuvées, dont 60 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et 22 de l'Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat. Le montant global des demandes introduites se chiffre à 13,321 millions de leva, dont subséquemment sont retirées cinq se chiffrant à 1,800 millions de leva. Les contrats attribués dans le cadre de cette mesure depuis son début sont 167 du montant de 24,524 millions de leva.

Dès le début de la mesure en 2008 jusqu'à la fin de 2010 les ressources versées des demandes de paiement se chiffrent à 7,539 millions de leva au total.

2.2.2. Mise en œuvre financière du PDR par mesure

Dès le début de la mise en œuvre du PDR jusqu'au 31 décembre 2010 les ressources publiques versées se chiffrent à 1 199,797 millions de leva, dont 962,032 millions de leva proviennent du FEADR et 237,765 millions de leva sont des ressources nationales.

Tableau IV.12.

Paiements effectués par mesure du PDR pour la période 2008-2010, en millions de leva

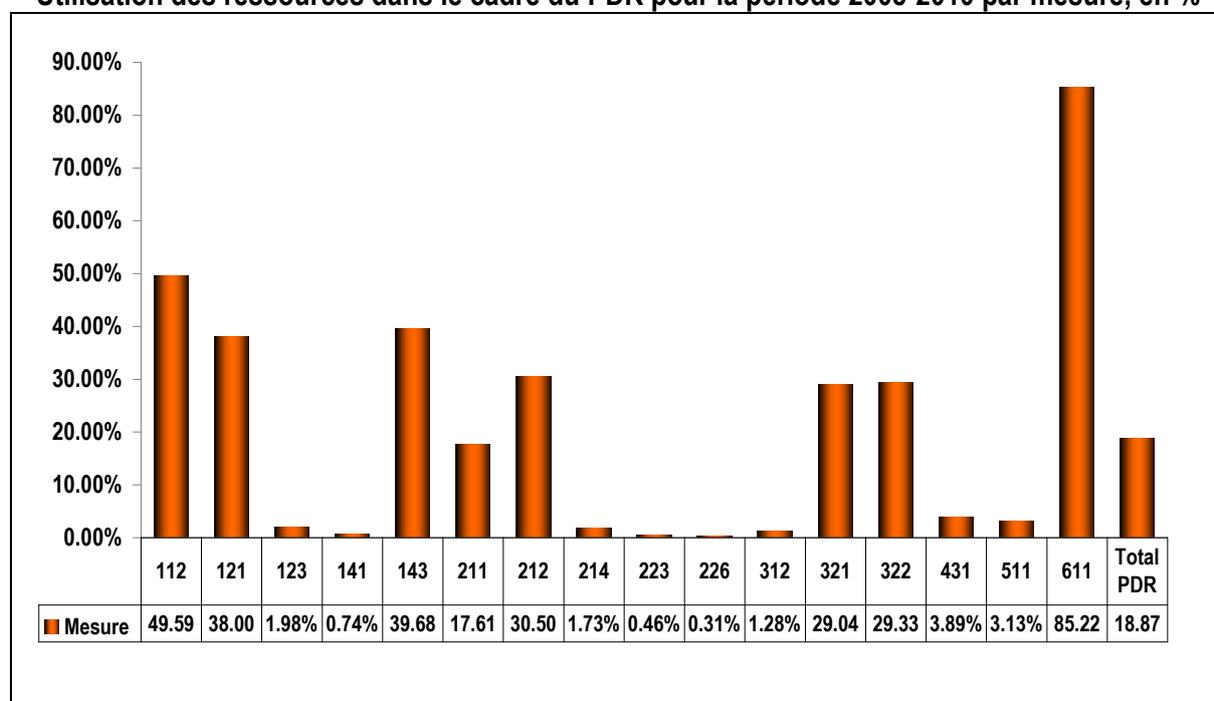
Mesure/axe	2008	Proportion du total des ressources versées en 2008 dans le cadre du PDR	2009	Proportion du total des ressources versées en 2009 dans le cadre du PDR	2010	Proportion du total des ressources versées en 2010 dans le cadre du PDR	2008-2010	Proportion du total des ressources versées en 2008-2010 dans le cadre du PDR
112 « Création d'exploitations par de jeunes agriculteurs »	1,001	0,50 %	35,154	12,67 %	62,965	8,72 %	99,122	8,26 %
121 « Modernisation des exploitations agricoles »	0,00	0,00 %	139,697	50,36 %	215,320	29,82 %	355,017	29,59 %
123 « Ajouter de la valeur aux produits agricoles et forestiers »	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	9,443	1,31 %	9,443	0,79 %

141 « Soutien aux exploitations agricoles de semi-subsistance en cours de restructuration »	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	2,085	0,29 %	2,085	0,17 %
143 « Fourniture de conseils dans le domaine de l'agriculture en Bulgarie et Roumanie »	0,004	0,00 %	1,524	0,55 %	3,149	0,44 %	4,676	0,39 %
Axe 1	1,005	0,50 %	176,374	63,59 %	292,959	40,58 %	470,341	39,20 %
211 « Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps dans les zones de montagne »	29,128	14,53 %	14,117	5,09 %	34,600	4,79 %	77,845	6,49 %
212 « Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps autres que les zones de montagne »	9,290	4,64 %	4,772	1,72 %	8,721	1,21 %	22,785	1,90 %
214 « Paiements agroenvironnementaux »	0,00	0,00 %	4,232	1,53 %	4,311	0,60 %	8,543	0,71 %
223 « Premier boisement de terres non agricoles »	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,374	0,05 %	0,374	0,03 %
226 « Reconstitution du potentiel forestier et mise en œuvre d'actions préventives »	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,182	0,03 %	0,182	0,02 %
Axe 2	38,418	19,17 %	23,121	8,34 %	48,185	6,67 %	109,727	9,15 %
312 « Soutien à la création et au développement de micro-entreprises »	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	3,397	0,47 %	3,397	0,28 %
321 « Principaux services en faveur de la population et l'économie dans les régions rurales »	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	211,160	29,25 %	211,160	17,60 %
322 « Réhabilitation et développement des zones habitées »	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	94,346	13,07 %	94,346	7,86 %
Axe 3	0,00	0,00 %	0,000	0,00 %	308,901	42,78 %	308,901	25,75 %
431-1 « Gestion de groupements locaux d'initiatives, qualifications et activité sociétale sur le territoire respectif des groupements locaux d'initiative sélectionnés (appliquant des stratégies de développement local) »	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	1,367	0,19 %	1,367	0,11 %

Axe 4	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	1,367	0,19 %	1,367	0,11 %
511 « Aide technique »	0,000	0,00 %	2,183	0,79 %	5,355	0,74 %	7,540	0,63 %
Axe 5	0,00	0,00 %	2,183	0,79 %	5,355	0,74 %	7,540	0,63 %
611 « Paiements supplémentaires, ajoutés aux paiements directs »	161,003	80,33 %	75,699	27,29 %	65,218	9,03 %	301,921	25,16 %
Axe 6	161,003	80,33 %	75,699	27,29 %	65,218	9,03 %	301,921	25,16 %
Total	200,426	100 %	277,377	100 %	721,987	100 %	1 199,797	100 %

Source : Direction du développement rural, ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Figure IV.1
Utilisation des ressources dans le cadre du PDR pour la période 2008-2010 par mesure, en %



Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat.

2.2.3. Plan européen pour la relance économique (PERE)

Le plan européen pour la relance économique (PERE) vise la promotion des économies des Etats membres afin qu'elles s'adaptent aux défis de la crise financière et économique mondiale. Tous les Etats membres perçoivent des ressources octroyées dans le cadre du PERE aux fins de la réalisation de projets dans le domaine du développement rural.

Le montant supplémentaire forfaitaire pour la Bulgarie au titre du PERE pour la période 2009-2010 se chiffre à 64,836 millions de leva, y compris 38,139 millions de leva pour 2009 et 26,697 millions de leva pour 2010. En ajoutant les 10 % de cofinancement du budget bulgare (7,197 millions de leva), le montant global du PERE pour la Bulgarie s'élève à 72,033 millions de leva.

L'enveloppe budgétaire supplémentaire du PERE pour 2009 et 2010 couvre les actions de l'axe 1 et l'axe 3 du PDR, relatives à la gestion des eaux, les énergies renouvelables et la restructuration du secteur laitier, y compris :

- Pour la gestion des eaux – 56 % de l’enveloppe pour :
 - des technologies d’économie d’eau, tels que les systèmes d’irrigation ;
 - la conservation d’eau, y compris des vannes d’écluse ;
 - des installations de purification d’eaux résiduaires dans les exploitations agricoles et les sites de transformation ;
 - la construction/la reconstruction/la réhabilitation de systèmes et d’installations d’adduction d’eau.
- Pour les énergies renouvelables – 35 % de l’enveloppe pour :
 - des installations de production d’énergies renouvelables ;
 - des installations de génération de bioénergie à base de transformation de biomasse ;
 - la création de plantations de cultures énergétiques pérennes ;
 - des installations / une infrastructure d’énergie renouvelable à base de biomasse et d’autres énergies renouvelables (solaire, éolienne et géothermale).
- Pour la restructuration du secteur laitier – 9 % de l’enveloppe – pour améliorer la compétitivité du secteur laitier.

En conséquence des ressources supplémentaires octroyées au titre du PERE, l’intensité de l’aide au titre des mesures relatives aux nouveaux défis (121, 123, 311 et 312), a augmenté de 10 %. Concernant les mesures 311 et 312 l’intensité n’a augmenté que pour les investissements dans des bâtiments et des équipements de production et de vente d’énergies renouvelables.

En 2009 il n’est pas de projets approuvés pour le financement au titre du PERE. A la fin de 2010 sont attribués des contrats pour 52 projets, introduits pendant l’année, du montant de 20,203 millions de leva de ressources publiques, comprenant des investissements du PERE à concurrence de 6,002 millions de leva. En 2010 il n’y a eu ni de demandes introduites ni des paiements effectués en faveur de ces projets.

2.2.4 Progrès réalisé dans le cadre du PDR pendant le premier semestre de 2011 et résultats prévus à la fin de l’année

Le montant global forfaitaire pendant le premier semestre de 2011 s’élève à 282,957 millions de leva. A la fin de l’année on prévoit l’attribution de plus de 2 000 contrats d’un montant global des ressources publiques d’au-dessus de 1 200 millions de leva.

Tableau IV.13.

Montants forfaitaires pour la période 01.01- 30.06.2011, en leva

Mesure du PDR	Montant forfaitaire
111 « Formation professionnelle, activités d’informations et de distribution de savoir-faire scientifique »	15 376 908,00
112 « Création d’exploitations par de jeunes agriculteurs »	537 812,00
121 « Modernisation des exploitations agricoles »	9 634 438,40
123 « Ajouter de la valeur aux produits agricoles et forestiers »	37 028 909,21
141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance en cours de restructuration »	4 620 577,50
223 « Premier boisement de terres non agricoles »	2 857 722,60

226 « Restitution du potentiel forestier et mise en œuvre d'actions préventives »	2 212 346,00
311 « Diversification des activités non agricoles »	35 964 635,09
312 « Soutien à la création et au développement de micro-entreprises »	36 413 969,90
313 « Promotion d'activités touristiques »	10 158 658,20
321 « Principaux services en faveur de l'économie et la population des régions rurales »	99 531 877,51
322 « Développement et réhabilitation des zones habitées »	28 619 083,60
Total	282 956 938,01

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat.

Tableau IV.14.

Prévision du nombre de contrats à attribuer et des montants forfaitaires dans le cadre du PDR jusqu'à la fin de 2011

	Mesure du PDR	Nombre des demandes traitées	Ressources publiques concernant les demandes traitées, en leva
Demandes APPEL 2009	312 « Soutien à la création et au développement de micro-entreprises »	112	52 665 725,17
	123 « Ajouter de la valeur aux produits agricoles et forestiers »	94	113 999 348,05
	311 « Diversification des activités non agricoles »	94	33 064 501,86
	312 « Soutien à la création et au développement de micro-entreprises »	650	185 583 928,20
	321 « Principaux services en faveur de l'économie et la population des régions rurales »	223	692 775 643,50
	Demandes APPEL 2010	322 « Développement et réhabilitation des zones habitées »	196
	121 « Modernisation des exploitations agricoles »	167	43 832 583,54
	141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance en cours de restructuration »	499	7 319 581,50
	223 « Premier boisement de terres non agricoles »	2	472 886,10
Demandes APPEL 2011	226 « Restitution du potentiel forestier et mise en œuvre d'actions préventives »	10	3 137 415,23
	TOTAL	2 047	1 243 407 611,45

Source : Agence de paiements près le Fonds d'agriculture d'Etat.

Pendant le premier semestre de l'année au titre des mesures du PDR sont versés 168,243 millions de leva pour 39 404 demandes au total, dont 37 837 demandes d'un montant de la subvention de 39,198 millions de leva dans le cadre des mesures 211, 212 et 214, ayant le caractère de paiements directs.

Tableau IV.15.

Subventions payées par mesure et par axe du PDR pour la période 1 janvier – 30 juin 2011, leva

Mesure	Nombre de demandes	Subvention versée
AXE 1		
111 « Formation professionnelle, activités d'informations et de distribution de savoir-faire scientifique »	4	234 323
112 « Création d'exploitations par de jeunes agriculteurs »	17	415 582
121 « Modernisation des exploitations agricoles »	203	46 337 045
122 « Amélioration de la valeur économique des forêts »	0	0
123 « Ajouter de la valeur aux produits agricoles et forestiers »	34	16 453 042
141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance en cours de restructuration »	1 093	3 204 676
142 « Création d'organisation de producteurs »	0	0
143 « Fourniture de conseils dans le domaine de l'agriculture en Bulgarie et Roumanie »	2	873 972
TOTAL AXE 1	1 353	67 518 640
AXE 2*		
211 « Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps dans les zones de montagne »	26 948	29 619 833
212 « Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps autres que les zones de montagne »	10 424	7 864 891
214 « Paiements agroenvironnementaux »	465	1 713 152
223 « Premier boisement de terres non agricoles »	9	229 493
226 « Restitution du potentiel forestier et mise en œuvre d'actions préventives »	10	270 172
TOTAL AXE 2	37 856	39 697 542
AXE 3		
311 « Diversification des activités non agricoles »	14	1 854 558
312 « Soutien à la création et au développement de micro-entreprises »	38	6 502 039
313 « Promotion d'activités touristiques »	0	0
321 « Principaux services en faveur de l'économie et la population des régions rurales »	26	39 016 957
322 « Développement et réhabilitation des zones habitées »	14	7 786 409
TOTAL AXE 3	92	55 159 962
AXE 4		
431-2 « Qualifications et activité sociétale sur les territoires respectifs des groupements d'initiative locaux dans les régions rurales »	62	2 031 447
TOTAL AXE 4	62	2 031 447
511 « Aide technique »	41	3 835 024
TOTAL :	39 404	168 242 614
<p>Source : Direction du développement rural près le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. * Il y sont représentés les montants versés pour les demandes liées aux mesures 211, 212 et 214 ayant été autorisés pour la période entre le 01.01.2011 et le 30.06.2011.</p>		

2.3. Soutien d'Etat supplémentaire

En supplément du soutien au titre des deux piliers de la PAC, les agriculteurs en Bulgarie sont également subventionnés par l'Etat sous la forme d'aides d'Etat, des régimes de crédit à court et à long terme.

Les aides d'Etat représentent un mécanisme supplémentaire de soutien aux agriculteurs aux fins de la politique nationale de développement de certaines domaines et activités.

Les aides d'Etat dans le domaine de l'agriculture sont basées sur trois perspectives diverses. En premier lieu, les modalités en matière d'agriculture sont en fonction des principes fondamentaux de la politique de concurrence. En deuxième lieu, les aides d'Etat dans le domaine de l'agriculture doivent s'inscrire dans la politique agricole commune de l'UE et la politique pour le développement rural. Enfin, les modalités doivent conformer aux obligations internationales de l'UE, et notamment à l'accord avec l'OMC en matière d'agriculture.

Le 31.12.2009 était la date limite à laquelle la Bulgarie a dû terminer la mise en œuvre des « aides existantes » en vigueur avant l'adhésion du pays à l'UE, sans devoir faire évaluer leur conformité avec le marché commun. Après cette date, chaque aide doit être conforme au droit européen en matière d'aides d'Etat.

En 2010 le pays appliquait des aides d'Etat, notifiées à et approuvées par la Commission européenne pendant la période 2007 – 2010, ainsi que d'aides minimales (régime *de minimis*), octroyées en vertu du règlement (CE) no. 1535/2007.

La règle *de minimis* est applicable aux aides dont le petit montant ne menace de fausser la concurrence, donc les Etats membres ont le droit de les consentir sans l'approbation de la Commission européenne. Le règlement (CE) no. 1535/2007 plafonne le montant maximal du régime *de minimis* dans le secteur de la production agricole à 7 500 euros (14 669 leva) par exploitation dans le cadre de trois exercices.

En 2010 les agriculteurs ont bénéficié d'aides d'Etat sous la forme de dotations ciblées, bonifications d'intérêt et apports en capital au titre de prêts pour la réalisation de projets d'investissements, déductions fiscales, etc. Les aides d'Etat sont consenties par le Fonds d'agriculture d'Etat, l'organisme dans le ministère de l'agriculture et de l'alimentation responsable pour l'octroi d'aides, ainsi que par d'autres administrateurs d'aides dans l'agriculture.

Tableau IV.16.
Aides d'Etat dans l'agriculture pendant la période 2008 - 2010

	Montants versés (en millions de leva)			Nombre de bénéficiaires		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Aides existantes						
I. Régimes nationaux du Fonds d'agriculture d'Etat						
- dotations ciblées	23.4	25.6	1.5	4 649	5 311	365
- crédits ciblés – élément d'aide d'Etat	1.9	0.0	0.0	493	0	0
- crédits au titre de programmes d'investissement – élément d'aide d'Etat	1.8	0.0	0.0	274	0	37
- Apports en capital et bonifications d'intérêts	11.2	11.8	5.8	434	556	340

	Montants versés (en millions de leva)			Nombre de bénéficiaires		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
II. Régimes nationaux du Fonds des tabacs*	133.9	109.7	0.0	53 075	60 747	0
1. Aides pécuniaires aux producteurs de tabac pour quantités et qualité des tabacs produits	132.2	108.1		26 533	26 468	
2. Fourniture subventionnée de semences aux producteurs de tabac	0.9	0.8		26 533	34 270	
3. Aide financière pour le maintien de ressources génétiques de variétés de tabac	0.8	0.7		9	9	
III. Aides individuelles	2.8	0.4	0.1	4	4	2
1. Soutien à l'entreprise d'Etat « Kabiuk » en faveur du maintien des races autochtones et d'autres races précieuses par le Fonds génétique national et leur conservation étant une richesse nationale*	2.0	0.2		1	1	
2. Prêt consenti en faveur de « Slatina Bulgarplod » EAD dans le cadre d'un projet de marchés au cadran en Bulgarie	0.0	0.0		0	0	
3. Prêt consenti en faveur de « Pazar za plodove, zelentchutsi i tsvetia » AD dans le cadre d'un projet de marchés au cadran en Bulgarie	0.2	0.1	0.1	1	1	1
4. Prêt consenti en faveur de « Maritsa » AD pour la construction et l'équipement d'un marché en gros	0.6	0.1	0.0359	1	1	1
5. Prêt consenti en faveur de « Pazar na proizvoditelia – Pazardzhik » AD pour la construction et l'équipement d'un marché en gros	0.0	0.0		1	1	
IV. Déductions fiscales						
1. Cession de 60 % de l'impôt sur les bénéfices des producteurs agricoles enregistrés comme personnes morales	20.9	13.8		1 379	1 277	
2. Cession entière de l'impôt sur les bénéfices des assujettis	13.3	6.2		256	244	
3. Exemption d'imposition des revenus d'agriculture des producteurs agricoles et des producteurs de tabac enregistrés – personnes physiques	n/a	n/a		n/a	n/a	

	Montants versés (en millions de leva)			Nombre de bénéficiaires		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
4. Exemption d'imposition sur les biens immeubles des propriétaires de terres agricoles et de forêts	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
5. Exemption des agriculteurs d'imposition des bâtiments agricoles utilisés à des fins agricoles	n/a	n/a		n/a	n/a	
6. Application de taux d'accise préférentiels sur les carburants, utilisés pour l'exploitation des terres cultivées	80.0	87.7		10 872	11 904	
7. Exemption d'imposition de la valeur ajoutée des fournitures, liées à la terre	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
V. Régimes de l'Agence nationale de l'emploi**	9.5	7.0		7 471	4 281	
VI. Autres mesures						
1. Octroi de terres agricoles du fonds foncier d'Etat ou municipal	3.5	21.2	0.3	17 655	11 825	2 021
2. Soutien financier aux associations d'irrigation	1.0	0.0		7	0	
3. Acquisition gratuite de droit de propriété et droit d'utilisation sur les sites de l'infrastructure d'amélioration hydraulique et l'équipement nécessaire des associations d'irrigation	0.1	0.7	0.0126	5	5	2
4. Avantages relatifs au calcul et au versement de cotisations sociales	18.0	17.4	10.5	43 902	50 168	35 850
Nouvelles aides d'Etat, approuvées par la Commission européenne						
1. Octroi d'aide d'Etat destinée à compenser les pertes subies par les agriculteurs pour des surfaces totalement perdues suite à des désastres naturels ou des conditions climatiques défavorables	23.1	0.0	1.2	5 225	0	73
2. Soutien pour la tenue d'un registre généalogique et pour la détermination de la productivité et des qualités génétiques des animaux		2.1	2.3		28	28
3. Aide à la promotion de la production et l'utilisation de semences de haute qualité			0.7			1

	Montants versés (en millions de leva)			Nombre de bénéficiaires		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
4. Aide d'Etat au titre du Cadre temporaire d'appui aux producteurs agricoles de la production agricole et d'entreprises dans le domaine de la transformation et de commerce des produits agricoles			23.0			6 896
5. Soutien destiné à la tenue d'un registre généalogique et à la détermination de la productivité et des qualités génétiques des bergers bulgares et des chiens de Karakachan			0.004			2
6. Aide destinée au cofinancement des primes d'assurance pour l'assurance de la production agricole			0.5			193
Aides de minimis						
Aides de minimis – total	42.9	0.4	0.7	n/a	n/a	2 007

Source : Fonds d'agriculture d'Etat, Agence nationale des recettes, Agence nationale de l'emploi, Institut national de la sécurité sociale, ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Notes : *Depuis 2010 les ressources sont consenties sous la forme d'une compensation de l'exécution d'un service d'utilité publique; ** A l'heure actuelle, l'Agence nationale de l'emploi met en œuvre de telles aides sous la forme d'aides minimales dans le secteur de la transformation et le commerce de produits agricoles (sauf la production primaire) ; n/a – le montant ne peut pas être déterminé et/ou les données ne sont pas disponibles.

Nouveaux régimes d'aides d'Etat

En 2010 et le premier semestre de 2011 sont élaborés et notifiés à la Commission européenne 11 nouveaux régimes d'aides d'Etat dans l'agriculture :

1. Aide d'Etat destinée à compenser les pertes subies par les agriculteurs pour des surfaces totalement perdues suite à des désastres naturels ou des conditions climatiques défavorables ;
2. Aide destinée au cofinancement des primes d'assurance pour l'assurance de la production agricole ;
3. Aide d'Etat temporaire destinée à l'appui des producteurs agricoles de la production agricole et d'entreprises dans le domaine de la transformation et de commerce des produits agricoles, afin de conserver et maintenir la production dans la crise financière et économique courante ;
4. Aide destinée à la tenue d'un registre généalogique et à la détermination de la productivité et des qualités génétiques des bergers bulgares et des chiens de Karakachan ;
5. Aide destinée à des investissements dans les exploitations agricoles pour répondre aux exigences de qualité lors de la production et le stockage de lait crû, définies dans le règlement (CE) no. 853/2004 (par la suite est prise la décision d'appliquer cette aide en supplément de la mesure 121 du programme pour le développement rural) ;
6. Aide destinée à des investissements dans les exploitations agricoles pour répondre aux exigences minimales de la directive 1999/74/CE établissant les normes minimales relatives

à la protection des poules pondeuses (par la suite est prise la décision d'appliquer cette aide en supplément de la mesure 121 du programme pour le développement rural) ;

7. Aide destinée à des investissements dans les exploitations agricoles par la cession de l'impôt sur les bénéfices ;
8. Aide destinée à la participation dans des expositions et des foires – Exposition nationale d'élevage d'animaux – ville de Sliven, Exposition régionale d'élevage de buffles – ville de Razgrad, Foire nationale pour la protection des races locales bulgares – ville de Kalofer ;
9. Aide destinée à la participation dans des expositions d'élevage de moutons – Exposition régionale d'élevage de moutons – ville de Kostinbrod, Exposition municipale d'élevage de moutons – ville d'Elin Pelin, Exposition municipale d'élevage de moutons – ville de Godech et Exposition municipale d'élevage de moutons – ville de Breznik ;
10. Investissements dédiés à la construction de locaux commerciaux et à l'acquisition d'équipement commercial par les agriculteurs, réalisant de petites fournitures directes de matières premières et de denrées d'origine animale ;
11. Aide d'application d'un taux réduit d'accise sur le gaz de pétrole utilisé à des fins agricoles (la conformité de cette aide avec le marché commun est en cours d'évaluation par la Commission européenne).

Aides minimales (régime de *minimis*)

En 2010 et le premier semestre de 2011 sont mis en œuvre les régime *de minimis* comme il suit :

1. Régime d'aide *de minimis* pour l'achat de fourrages pour l'alimentation d'animaux - filiale laitière ;
2. Crédit au soutien des éleveurs pour l'achat de fourrages et/ou composants alimentaires ;
3. Rééchelonnement de prêts octroyés en 2008 à des éleveurs d'animaux, de volailles et de porcs par une aide *de minimis* ;
4. Aide individuelle *de minimis* destinée à la création d'exploitations par de jeunes agriculteurs, la création de pépinières de cultures pérennes et/ou décoratives, y compris l'acacia ;
5. Aide individuelle *de minimis* destinée aux agriculteurs-apiculteurs pour compenser les dommages suite à une incendie dans els champs ;
6. Aide individuelle *de minimis* destinée aux agriculteurs pour mettre le début de son activité agricole pour produire de la production agricole ;
7. Aide d'Etat individuelle *de minimis* destinée à l'achat de moyens de transport pour le transport de chiens ;
8. Aide *de minimis* destinée à l'alimentation des animaux sensibles à attraper la fièvre aphteuse.

Dans le cas d'octroi ou de rééchelonnement des prêts sous le régime *de minimis*, l'aide est exprimée en l'équivalent-subvention brut, calculé suivant la méthode du ministère des finances.

2.3.1. Soutien à court terme par le Fonds d'agriculture d'Etat

En 2010 au titre des régimes de soutien à court terme du Fonds d'agriculture d'Etat, incluant des aides d'Etat et des régimes de crédit à court terme ont été soutenus 10 153 producteurs agricoles.

9 480 de ceux-ci ont bénéficié d'une aide d'Etat ou d'un crédit, et 673 ont rééchelonné des crédits d'années antérieures.

Les ressources totales forfaitaires et versées au titre des mesures de crédit à court terme et de dotation en 2010 se chiffrent à 70 838 mille leva (61 552 mille leva en 2009), y compris pour le soutien du secteur d'élevage – 57 055 mille leva (42 792 mille leva en 2009) et pour le secteur de culture des plantes – 13 783 mille leva (18 760 mille leva en 2009).

Les ressources dotées s'élèvent à 29 399 mille leva (27 699 mille leva en 2009), sous la forme de crédits octroyés – 41 439 mille leva (33 853 mille leva en 2009), et l'équivalent-subvention brut utilisé (ici sous la forme de crédits *de minimis*) – 595 mille leva.

En 2010 le soutien d'Etat à court terme consenti se réfère aux lignes financières suivantes :

Tableau IV.17.
Soutien à court terme par le Fonds d'agriculture d'Etat

No.	Ligne financière	Ressources octroyées (leva)	Montants versés (leva)	Nombre de bénéficiaires
1	Dotation ciblée au soutien de producteurs agricoles pour l'achat de semences de pommes de terre pour la production de semences et consommation	1 552 900	1 484 183	365
2	Régime d'octroi d'aide d'Etat destinée à la tenue d'un registre généalogique et à la détermination de la productivité et des qualités génétiques des animaux	2 342 582	2 298 450	28
3	Régime d'aide d'Etat destiné à la tenue d'un registre généalogique et à la détermination de la productivité et des qualités génétiques des bergers bulgares et des chiens de Karakachan	9 800	3 515	2
4	Régime d'aide pour la promotion de la production et l'utilisation de semences de haute qualité	1 352 345	723 406	1
5	Régime d'aide d'Etat « Aide destinés au cofinancement de primes d'assurance de la production agricole »	4 000 000	536 852	193
6	Aide d'Etat destinée à la compensation des pertes subies par les agriculteurs des surfaces complètement échouées suite à des désastres naturels ou conditions climatiques défavorables	1 684 966	1 172 527	73
7	Aide temporaire destinée à la conservation des exploitations en liaison avec la crise financière et économique – vaches, bufflonnes, moutons et chèvres	20 000 000	19 621 990	6 736
8	Aide temporaire destinée à la conservation des exploitations en liaison avec la crise financière et économique – volailles et porcs	3 480 000	3 424 164	160
9	Aide d'Etat individuelle <i>de minimis</i> destinée à l'achat de moyens de transport spécialisés pour le transport de chiens des races du berger bulgare et le chien de Karakachan	160 000	119 597	16
10	Aide d'Etat individuelle <i>de minimis</i> destinée à l'achat de ruches	14 669	14 669	1
	Total dotations	34 597 262	29 399 353	7 575
11	Crédit destiné à l'achat de semences, engrais minéraux et produits de protection des plantes pour la production de pommes de terre, Récolte 2010	5 000 000	1 128 368	36

No.	Ligne financière	Ressources octroyées (leva)	Montants versés (leva)	Nombre de bénéficiaires
12	Crédit destiné à l'achat de plants, engrais minéraux et produits de protection des plantes pour la production de tomates, Récolte 2010	1 560 000	100 971	4
13	Crédit destiné à l'achat de semences, engrais minéraux et produits de protection des plantes pour la production de piment, Récolte 2010	4 200 000	705 316	24
14	Crédit ciblé à l'achat de semences pour la production de blé, Récolte 2011	5 000 000	2 973 174	135
15	Crédit ciblé à l'achat d'engrais minéraux pour la production de blé, Récolte 2011	6 200 000	4 958 304	198
	Total crédits d'un taux d'intérêt référent	21 960 000	9 866 133	397
16	Crédit destiné à l'achat de fourrages et/ou composantes alimentaires pour moutons, chèvres, vaches et bufflonnes en 2010	23 800 000	23 504 417	1 378
17	Crédit destiné aux éleveurs de volailles pour l'achat de fourrages et/ou composantes alimentaires en 2010	6 000 000	5 490 321	93
18	Crédit destiné aux éleveurs de porcs pour l'achat de fourrages et/ou composantes alimentaires en 2010	3 000 000	2 578 100	37
	Total crédits avec une possibilité d'aide de minimis	32 800 000	31 572 838	1 508
	Total crédits	54 760 000	41 438 971	1 905
	Total dotations et crédits	89 357 262	70 838 324	9 480

Source : Fonds d'agriculture d'Etat

Les crédits octroyés sous un taux d'intérêt égal ou supérieur au taux référent pour le pays, ne contiennent pas d'élément d'aide d'Etat.

En 2010 les crédits sous le régime *de minimis* sont octroyés au taux d'intérêt 3 %, en calculant l'équivalent brut *de minimis*, jusqu'au plafonds individuel du producteur agricole de 7 500 euros pour trois ans et dans le cadre du plafonds national *de minimis*. Pour les bénéficiaires, dont l'aide *de minimis* a atteint le plafond individuel, les crédits doivent être octroyés au taux d'intérêt référent, lequel au moment de l'attribution des contrats en 2010 était 5,15 %.

De tous les 1 508 producteurs agricoles ayant bénéficié des trois ligne de crédit *de minimis* (16, 17 et 18), 1 317 ont bénéficié de l'avantage du taux d'intérêt de 3 %, la proportion des ressources de crédit en utilisées étant 65 % de l'ensemble dans cette filiale. L'équivalent-subvention brut s'élève à 422 mille leva.

Rééchelonnement de crédits octroyés en 2008 et 2009

En 2010 les crédits octroyés en 2008 et 2009 aux éleveurs d'animaux, de volailles et de porcs, ont été rééchelonnés dans le cadre des plafonds individuels de l'aide *de minimis* et les ressources disponibles jusqu'au plafonds national pour ce type d'aides. Les agriculteurs, n'ayant pas atteint le plafonds individuel de 7 500 d'euros, ont rééchelonné leurs crédits au taux d'intérêt de 3 %, ce qui par sa nature est une aide minimale et est calculé comme un équivalent-subvention brut suivant la méthode du ministère des finances. Au total 673 producteurs agricoles ont rééchelonné leurs crédits du montant global de 13 971 mille leva. Le montant de l'équivalent-subvention brut s'élève à 173 mille leva.

Les ressources totales utilisées sous la forme d'aides minimales *de minimis* en vertu du règlement (CE) no. 1535/2007, incluant les dotations versées et l'équivalent-subvention brut calculé au titre de crédits octroyés et rééchelonnés sous le régime *de minimis* s'élèvent à 729 mille leva. Le montant utilisé n'excède pas le plafond national d'aide.

En 2010 les ressources octroyées au titre de tous les régimes de soutien à court terme ont augmenté de 13 % par rapport à 2009, le soutien sous la forme de dotations ayant augmenté de 5,7 %, et le montant des crédits octroyés — de 18 %.

Selon les prévisions pour 2011, les ressources totales, consenties au titre de régimes de soutien à court terme, seront environ 49 millions de leva, dont environ 30 millions de leva sous la forme de dotations et environ 19 millions de leva sous la forme de crédits.

2.3.2. Régimes d'investissements du Fonds d'agriculture d'Etat

Afin de la promotion du processus d'investissement, en 2010 est mis en œuvre un régime d'octroi de crédits du Fonds d'agriculture d'Etat destiné à des investissements dans l'agriculture de trois principales filiales – la culture des plantes, l'élevage d'animaux et le matériel et l'équipement. Au cours de l'année sont versés des apports en capital et des bonifications d'intérêts dans le cadre d'aides d'Etat existantes et des engagements pris des années précédentes.

Les activités et les objets susceptibles à subvention sont comme il suit :

- la création, la restitution et la culture de plantes pérennes et des investissements dans la production sous serres ;
- la création et l'achat d'équipement nécessaires pour les exploitations d'élevage et l'achat d'animaux de pures races, hybrides et de marché ;
- l'achat de matériel, d'équipement et d'inventaire, utilisés dans l'agriculture.

Selon les instructions de mise en œuvre du régime d'octroi de crédits, le délai d'échéance des crédits est entre 12 et 114 mois en fonction du type d'investissement.

Les projets d'investissement sont directement financés par le Fonds d'agriculture d'Etat au taux d'intérêt annuel égal au taux de référence pour le pays, applicable à la date de la signature du contrat de crédit, mais au moins au taux déterminé par le conseil d'administration du Fonds d'agriculture d'Etat pour 2010 – 6 %, ainsi que par un refinancement de banques commerciales au taux d'intérêt de 9 %, mais au moins égal au taux de référence, applicable à la date de la conclusion du contrat de crédit.

En 2010 sont approuvés 14 projets du montant de 2 720 920 leva, dont 13 projets sont financés ou refinancés. Les ressources octroyées en crédit sont d'un montant de 3 296 328 leva, y compris 583 883 leva pour des tranches de projets financés des années précédentes. Le montant de 745 502 leva a été versé en tant qu'apports en capital et 5 310 797 leva – en tant que bonifications d'intérêts.

Tableau IV.18.

Ventilation des ressources versées par filiale et par mode d'octroi du crédit

Programme d'investissement	Financés/refinancés			
	nombre	crédit, en mille leva	apports en capital, en mille leva	bonifications d'intérêts, en mille leva
1. Filiale de l'élevage d'animaux – banque commerciale	1	278	468	347
2. Filiale de l'élevage d'animaux – crédit direct	3	539	38	308
3. Filiale de culture des plantes – banque commerciale	1	1660	236	2 510
4. Filiale de culture des plantes – crédit direct	1	128	3	920
5. Filiale du matériel et de l'équipement – banque commerciale	2	427	0	1 191
6. Filiale du matériel et de l'équipement – crédit direct	5	264	0	35
Total :	13	3 296	746	5 311

Source : Fonds d'agriculture d'Etat

Filiale de l'élevage d'animaux

Pour la période entre le 01.01.2010 et le 31.12.2010 dans le domaine de l'élevage d'animaux sont financés 4 projets du montant d'investissement de 831 800 leva. Les crédits consentis s'élèvent à 816 600 leva. Les apports en capital au titre d'aides d'Etat sont du montant total de 506 292 leva. Pendant la période en question dans le cadre du programme sont versées également des bonifications d'intérêts d'un montant de 655 047 leva. Les ressources sont utilisés comme il suit :

Tableau IV.19.
Ventilation des ressources par filiale et par mode d'octroi du crédit

Objet de l'investissement	Nombre de projets	Montant d'investissement, en mille leva	Crédit, en mille leva	Nombre d'animaux	Apport en capital, en mille leva
I. Achat d'animaux					
Génisses et vaches enceintes	1	278	278	102	0
Poules	2	535	520	65 000	32
Total du point I	3	813	798	-	32
II. Acquisition d'édifices et d'équipement	1	19	19	-	474
Total (I+II) :	4	832	817	-	506

Source : Fonds d'agriculture d'Etat

Filiale de la culture des plantes

Dans le cadre de la culture des plantes en 2010 est subventionnée la création de 1,9 hectares de noisettes. Les crédits consentis se chiffrent à 588 783 leva, y compris les tranches de crédits des années précédentes. Les apports en capital versés au titre d'aides d'Etat existantes sont du montant total de 239 210 leva. Pendant la période en question les bonifications d'intérêts versées dans ce domaine sont d'un montant de 3 429 876 leva.

Tableau IV.20.
Ventilation des ressources versées par filiale et par mode d'octroi du crédit

Objet de l'investissement	Nombre de projets	Montant d'investissement, en mille leva	Crédit, en mille leva	ha	Apport en capital, en mille leva
I. Création de cultures pérennes					
Amendes*	0	0	5	0	0
Abricots*	0	0	3	0	0
Vignobles	0	0	248	0	20
Noisettes	1	12	40	1,9	2
Rose oléagineuse*	0	0	1	0	0
Noix*	0	0	9	0	0
Pêches*	0	0	21	0	4
Prunes*	0	0	14	0	0
Cerises	0	0	159	0	5
Pommes	0	0	88	0	8
Total du point I	1	12	588	1,9	39
II. Acquisition de serres et d'équipement	1	1 205	1 200		200
Total (I+II) :	2	1 217	1 788		239

Source : Fonds d'agriculture d'Etat

* Les montants représentent des tranches des projets financés pendant les années écoulées.

Filiale du matériel et de l'équipement

En 2010 dans le cadre de cette filiale sont financés 7 projets d'un montant de 958 853 leva. Les ressources octroyées en crédit sont d'un montant de 690 945 leva par type du matériel ou de l'équipement comme il suit :

Tableau IV.21.

Ressources versées en crédit par type du matériel ou de l'équipement

Objet de l'investissement	Nombre de projets	Montant d'investissement, en mille leva	Crédit, en mille leva	Nombre de matériels ou d'équipement
Moissonneuses-batteuses	1	488	360	1
Tracteurs	1	68	48	2
Matériel automoteur ou tracté	5	403	283	
Total :	7	959	691	

Source : Fonds d'agriculture d'Etat

En 2010 sont versées des bonifications d'intérêts au titre d'aides d'Etat existantes d'un montant de 1 226 mille leva.

Apports en capital et d'autres incitations au titre d'aides d'Etat existantes

En 2010 sont versés des apports en capital et des bonifications d'intérêt au titre d'aides d'Etat existantes et des engagements pris pendant des années précédentes comme il suit :

- Apports en capital et bonifications d'intérêt pour la couverture des dépenses pendant toute la période du crédit pour les agriculteurs des régions, compris dans le programme d'agriculture alternative dans les Rhodopes (20 % du montant du prêt), dans le programme régional de la Bulgarie du Nord-ouest (14 % et 20 % - pour les régions montagneuses) et dans le programme de développement de l'agriculture et de développement rural en Strandzha-Sakar (20 %).
- Apports en capital destinés à la création de plantations de massifs fruitiers de la norme 1000 leva/hectare;
- Apports en capital destinés à la création de plantes pérennes de massifs fruitiers ;
- Bonifications d'intérêt pendant toute la période destinées aux crédits d'investissements octroyés aux jeunes producteurs agricoles ;
- Bonifications d'intérêt pendant le délai de grâce destinées aux crédits utilisés pour la création de plantations pérennes de vignobles ;
- Bonifications d'intérêts destinées à l'achat de nouveau matériel agricole ;
- Bonifications d'intérêts destinées à la création de ruches.

Tableau IV.22.

Apports en capital et d'autres incitations relatives aux aides d'Etat existantes

Type de la dotation	Montant en mille leva
I. Apports en capital	
1. Apports en capital de la section I des instructions, y compris :	2
- pour les cultures pérennes – vignobles, arbres fruitiers et roses	2

- pour les serres	0
- pour la création de ruches	0
- pour le matériel et l'équipement	0
2. Apports en capital de la section III des instructions, y compris :	744
- dans le cadre du programme des Rhodopes (20 % du montant du crédit)	36
- dans le cadre du programme de la Bulgarie du Nord-ouest (14-20 % du montant du crédit)	444
- dans le cadre du programme de Strandzha et Sakar (20 % du montant du crédit)	263
Total du point I (1+2) :	746
II. Bonifications d'intérêts	
1. Bonifications d'intérêts de la section II des instructions, y compris :	1 570
- destinées aux jeunes producteurs agricoles	234
- destinées à la création de ruches	0,6
- destinées aux cultures pérennes	110
- destinées à l'acquisition de nouveau matériel et équipement agricole	1 226
2. Bonifications d'intérêts de la section III des instructions, y compris :	3 741
- dans le cadre du programme des Rhodopes	548
- dans le cadre du programme de la Bulgarie du Nord-ouest	1 440
- dans le cadre du programme de Strandzha et Sakar	1 753
Total du point II (1+2) :	5 311

Source : Fonds d'agriculture d'Etat

Pour la période 01.01. - 31.12.2010 dans les régions, incluses dans le programme d'agriculture alternative dans les Rhodopes, les ressources octroyées en crédit sont du montant de 304 930 leva. La dotation octroyée a couvert l'achat de 20 mille poules pondeuses. Les apports en capital (y compris au titre de crédits d'années antérieures), se chiffrant à 20 % du crédit conclu pour 35 860 leva et 548 215 leva, sont versés sous la forme de bonifications d'intérêts pendant toute la période du paiement du crédit.

Au titre du programme régional de la Bulgarie du Nord-ouest sont consentis des ressources en crédit d'un montant de 57 780 leva pour l'achat de matériel et d'équipement liés à l'élevage d'animaux. Les apports en capital (y compris au titre de crédits d'années antérieures), se chiffrant à 14 % du crédit conclu pour 444 376 leva et 1 439 538 leva, sont versés sous la forme de bonifications d'intérêts pendant toute la période du paiement du crédit.

Pour la période entre le 01.01.2010 et le 31.12.2010 dans le cadre du programme de développement de l'agriculture et de développement rural de Strandzha-Sakar sont octroyés des ressources au titre de crédits d'années antérieures du montant de 105 995 leva. Des apports en capital, destinés aux crédits d'années antérieures se chiffrant à 20 % des crédits conclus, sont versés du montant de 263 366 leva. Pendant la période en question du programme régional de Strandzha-Sakar sont versées des bonifications d'intérêts d'un montant de 1 753 316 leva.

Renégociation de crédits d'investissements en liaison avec les conséquences de la crise économique

Pour alléger les conséquences de la crise, en 2010 ont été élaborées des instructions de renégociation des paramètres des crédits d'investissements financés. En résultat, les crédits au-dessus de 12 500 000 leva ont pu être restructurés et payés par les emprunteurs.

Procédure de refinancement par banques commerciales des projets dans le cadre du PDR

En 2010 le conseil d'administration du Fonds d'agriculture d'Etat a adopté une procédure de refinancement ciblé par les banques commerciales relative aux crédits octroyés en leva et en monnaie étrangère pour la réalisation de projets destinés à l'achat de matériel agricole aux demandeurs qui ont déposé des demandes de subvention au titre de la mesure 121 « Modernisation des exploitations agricoles » du PDR, pour lesquels les ressources financières étaient insuffisantes. Au titre de ce schéma sont refinancés 7 projets du montant total de 2 468 649 leva.

Résultats prévus pour l'année courante 2011

Selon les prévisions pour 2011 seront consentis des crédits d'investissement d'un montant approximatif de 80 millions de leva. Les subventions à octroyer jusqu'à la fin de l'année sont liées aux engagements dans le cadre de programmes d'investissements pour des contrats attribués pendant les années antérieures et leur montant total sera 2 205 460 leva. Les ressources dépensées pour l'octroi de crédits et de subventions seront utilisées dans les filiales suivantes :

- Paiements des engagements pris pendant les années antérieures

En 2011 les engagements pris dans le cadre de contrats attribués pour les programmes d'investissement mis en œuvre jusqu'à la fin de 2009 et au titre du régime d'octroi de crédits d'investissements dans l'agriculture sont comme il suit : les tranches couvrant les crédits – 155 000 leva (87 440 leva versés au 30.06.2011) ; les tranches couvrant les apports en capital et les bonifications d'intérêts – 2 205 460 leva (1 990 639 leva versés au 30.06.2011).

- Régime d'octroi de crédits destinés aux investissements dans l'agriculture.

Selon les prévisions, au titre de ce régime jusqu'à la fin de l'année seront octroyés des crédits destinés aux investissements à concurrence de 5 000 000 leva. Au 30.06.2011 sont financés 7 crédits du montant de 630 660 leva.

- Procédure de refinancement par les banques commerciales des projets relevant du PDR

Le conseil d'administration a élaboré et adopté en 2011 une procédure de refinancement par des ressources du Fonds d'agriculture d'Etat des banques commerciales pour l'octroi de crédits à des personnes dont les projets ont été approuvés et qui ont des contrats attribués pour l'octroi de subvention au titre des mesures du PDR pour la période 2007-2013, avec le soutien de FEADR. La mise en œuvre de la procédure se fera en juin suite à la signature de contrats cadre de refinancement avec des banques commerciales partenaires. D'après les prévisions, pour l'année courante les besoins seront couverts dans le cadre des ressources disponibles pour 2011.

2.3.3. Soutien à la production de tabac

En 2010 le Fonds des tabacs a octroyé des primes aux producteurs de tabac à concurrence de 115 952 320 leva pour la quantité de 47 136 tonnes de tabac produit et acheté – Récolte 2009 des associations variétales Basmas, Kaba kulak, Burley et Virginia.

Conformément à l'Ordonnance no. 22 du 11 février 2010 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fixant les conditions spéciales de participation dans les schémas agréés de paiements supplémentaires nationaux et de soutien spécifique en 2010, pour chaque producteur est déterminée une quantité de référence de tabac (2007-2009), susceptible à être subventionnée.

V. ACTIVITÉS CONCERNANT LA PRODUCTION AGRICOLE

1. Contrôle du matériel agricole et forestier

1.1. Conditions de la motorisation de l'agriculture et de la structure du parc des machines et des tracteurs en Bulgarie

L'un des facteurs principaux pour accroître l'efficacité et la compétitivité de la production agricole est le renouvellement technique et technologique.

Tableau V.1.

Nombre des machines immatriculées par groupes et répartition en fonction de leur structure d'âge par années pour la période 2004-2010

TYPE	Année	Nombre total	ÂGE											
			À 2 années au plus		3 - 4 années		5 - 6 années		7 - 8 années		9 - 10 années		Plus de 10 années	
			nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
TRACTEURS À ROUES	2004	28903	884	3.1%	497	1.7%	943	3.3%	661	2.3%	1168	4.0%	24750	85.6%
	2005	33966	1119	3.3%	670	2.0%	1002	3.0%	858	2.5%	1269	3.7%	29048	85.5%
	2006	38597	1542	4.0%	1018	2.6%	761	2.0%	1275	3.3%	847	2.2%	33154	85.9%
	2007	43690	2030	4.6%	1325	3.0%	852	2.0%	1220	2.8%	1072	2.5%	37191	85.1%
	2008	48761	3026	6.2%	1661	3.4%	1258	2.6%	938	1.9%	1544	3.2%	40334	82.7%
	2009	52605	3394	6.5%	1974	3.8%	1649	3.1%	999	1.9%	1442	2.7%	43147	82.0%
	2010	55925	3239	5.8%	2514	4.5%	1929	3.4%	1438	2.6%	1152	2.1%	45653	81.6%
TRACTEURS À CHENILLES	2004	2059	3	0.1%	2	0.1%	22	1.1%	4	0.2%	15	0.7%	2013	97.8%
	2005	2286	7	0.3%	1	0.0%	19	0.8%	17	0.7%	21	0.9%	2221	97.2%
	2006	2449	14	0.6%	5	0.2%	6	0.2%	28	1.1%	8	0.3%	2388	97.5%
	2007	2569	12	0.5%	9	0.4%	2	0.1%	20	0.8%	22	0.9%	2504	97.5%
	2008	2510	17	0.7%	12	0.5%	8	0.3%	9	0.4%	35	1.4%	2429	96.8%
	2009	2474	26	1.1%	14	0.6%	11	0.4%	4	0.2%	28	1.1%	2391	96.6%
	2010	2470	32	1.3%	35	1.4%	21	0.9%	11	0.4%	11	0.4%	2360	95.5%
REMORQUES POUR TRACTEURS	2004	15702	86	0.5%	58	0.4%	203	1.3%	163	1.0%	388	2.5%	14804	94.3%
	2005	17394	117	0.7%	64	0.4%	167	1.0%	187	1.1%	420	2.4%	16439	94.5%
	2006	18987	133	0.7%	84	0.4%	83	0.4%	262	1.4%	215	1.1%	18210	95.9%
	2007	20967	208	1.0%	92	0.4%	81	0.4%	189	0.9%	236	1.1%	20161	96.2%
	2008	22923	425	1.9%	425	1.9%	105	0.5%	108	0.5%	312	1.4%	21548	94.0%
	2009	24103	672	2.8%	180	0.7%	117	0.5%	94	0.4%	226	0.9%	22814	94.7%
	2010	25127	787	3.1%	263	1.0%	153	0.6%	110	0.4%	135	0.5%	23679	94.2%
MACHINES TRACTÉES, PORTEÉS ET STATIONNAIRES	2004	70799	2919	4.1%	1407	2.0%	2525	3.6%	1913	2.7%	2980	4.2%	59055	83.4%
	2005	79646	3936	4.9%	1694	2.1%	2643	3.3%	2402	3.0%	3387	4.3%	65584	82.3%
	2006	84891	4294	5.1%	2844	3.4%	2123	2.5%	3318	3.9%	2373	2.8%	69939	82.4%
	2007	90384	4820	5.3%	3927	4.3%	2050	2.3%	3067	3.4%	2809	3.1%	73711	81.6%
	2008	95024	6253	6.6%	4606	4.8%	3204	3.4%	2506	2.6%	3717	3.9%	74738	78.7%
	2009	103008	8893	8.6%	5454	5.3%	4546	4.4%	2378	2.3%	3449	3.3%	78288	76.0%
	2010	106749	10155	9.5%	5153	4.8%	5039	4.7%	3348	3.1%	2752	2.6%	80302	75.2%
MOISSONNEUSES-BATTEUSES	2004	6979	264	3.8%	170	2.4%	298	4.3%	173	2.5%	179	2.6%	5895	84.5%
	2005	7872	356	4.5%	193	2.5%	309	3.9%	287	3.6%	237	3.0%	6490	82.4%
	2006	8514	348	4.1%	246	2.9%	256	3.0%	403	4.7%	237	2.8%	7024	82.5%
	2007	8951	267	3.0%	329	3.7%	226	2.5%	368	4.1%	347	3.9%	7414	82.8%
	2008	9258	435	4.7%	338	3.7%	278	3.0%	278	3.0%	432	4.7%	7497	81.0%
	2009	9659	666	6.9%	277	2.9%	339	3.5%	251	2.6%	393	4.1%	7733	80.1%
	2010	9821	798	8.1%	239	2.4%	375	3.8%	285	2.9%	333	3.4%	7791	79.3%
ENSILEUSES ET	2004	1444	7	0.5%	8	0.6%	15	1.0%	6	0.4%	32	2.2%	1376	95.3%
	2005	1600	11	0.7%	5	0.3%	27	1.7%	8	0.5%	30	1.9%	1519	94.9%

D'AUTRES MACHINES AUTOMOTRICES	2006	1710	10	0.6%	11	0.6%	17	1.0%	22	1.3%	8	0.5%	1642	96.0%
	2007	1811	15	0.8%	12	0.7%	7	0.4%	28	1.5%	12	0.7%	1737	95.9%
	2008	1821	17	0.9%	10	0.5%	10	0.5%	15	0.8%	25	1.4%	1744	95.8%
	2009	1840	16	0.9%	14	0.8%	9	0.5%	8	0.4%	28	1.5%	1765	95.9%
	2010	1827	20	1.1%	13	0.7%	9	0.5%	13	0.7%	17	0.9%	1755	96.1%

Source: Inspection de Contrôle Technique

Les données pour le nombre de machines immatriculées pour la période 2004 - 2010, montrent une tendance durable de modernisation du parc des machines et des tracteurs. On observe une augmentation graduelle de la part des nouveaux équipements et une réduction de l'âge moyen des machines.

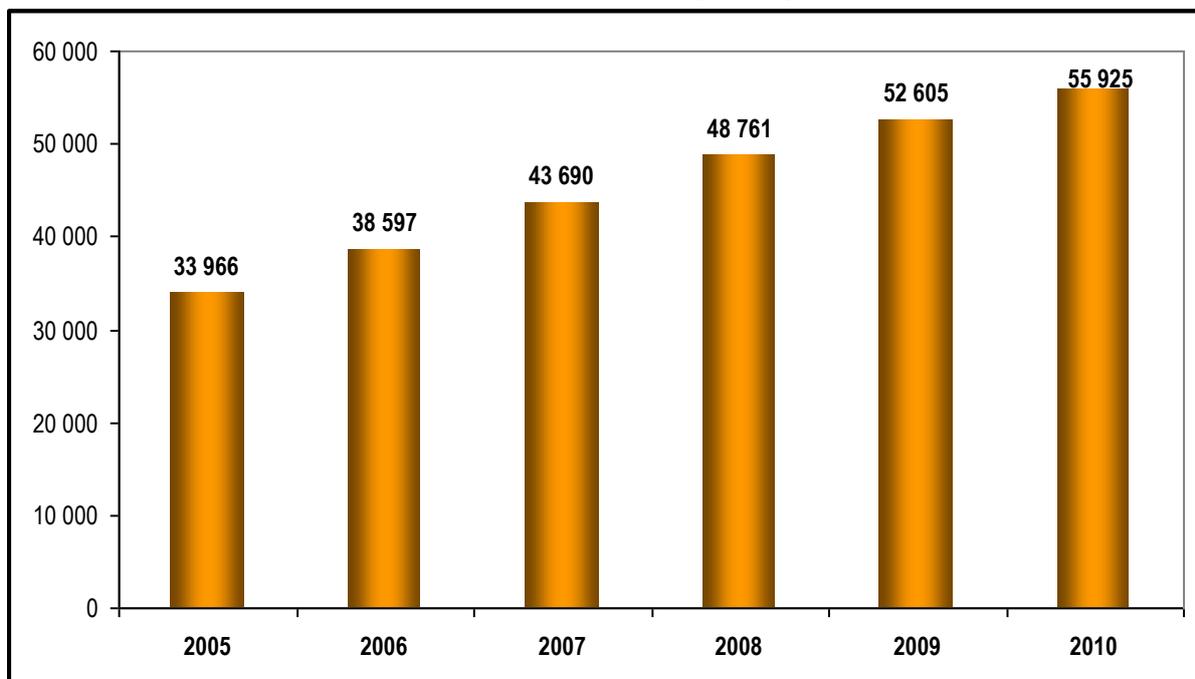
En 2004, la part des tracteurs à roues à 2 ans au plus était de 3,1% de tous les tracteurs et en 2010 elle s'élève déjà à 5,8%. La part des machines tractées, portées et stationnaires à 2 ans au plus a également augmenté de 4,1% en 2004 à 9,5% en 2010. La part des moissonneuses-batteuses âgées à 2 ans au plus a augmenté de 3,8% en 2004 à 8,1% en 2010.

1.2. Immatriculation du matériel agricole et forestier

L'immatriculation du matériel agricole et forestier rend possible le contrôle de l'état technique de toute machine en particulier, le contrôle de sa sécurité de fonctionnement et de transport. L'Inspection de Contrôle Technique en tant qu'organisme national d'immatriculation du matériel agricole et forestier et de machines pour les travaux de terrassement tient à jour une base de données de toutes les machines sur le territoire de la Bulgarie. Afin de prévenir l'utilisation illégale du matériel et pour assister lors de la recherche de tels en 2010 a été effectué un échange permanent de données avec l'Agence du Trésor public, le tribunal et le Ministère public, les organismes du Ministère de l'Intérieur et de l'Organisme payeur.

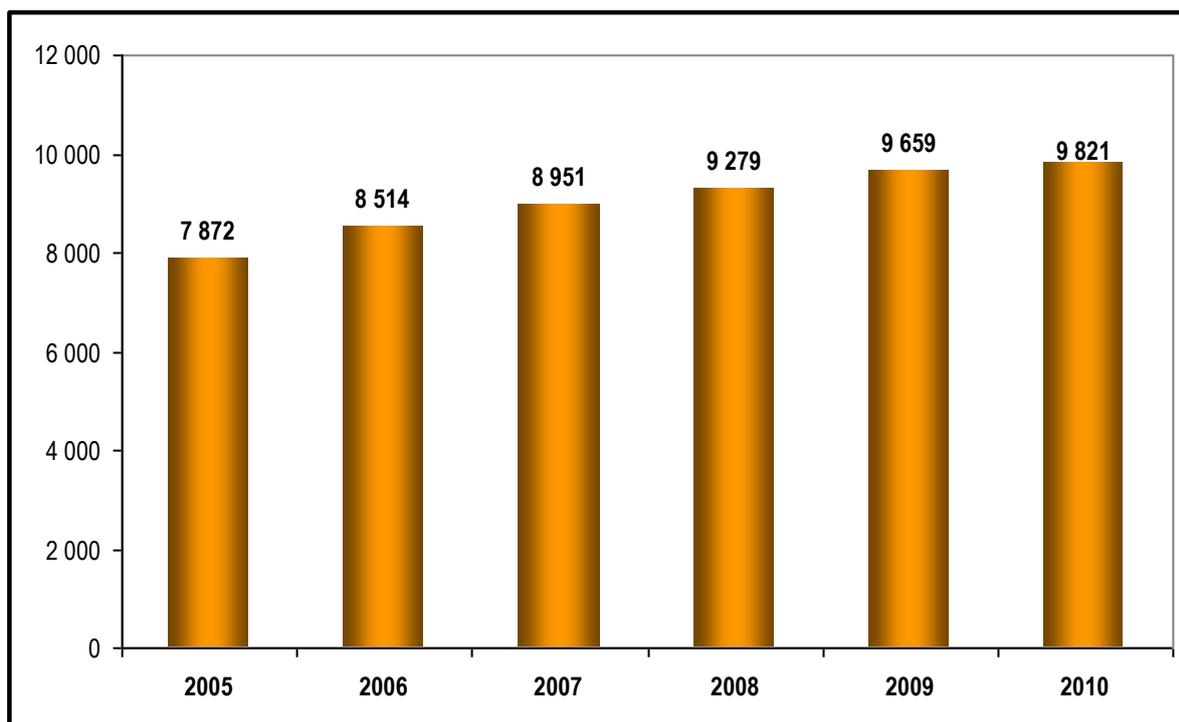
Figure V.1.

Nombre des tracteurs à roues immatriculés pour la période 2005 – 2010



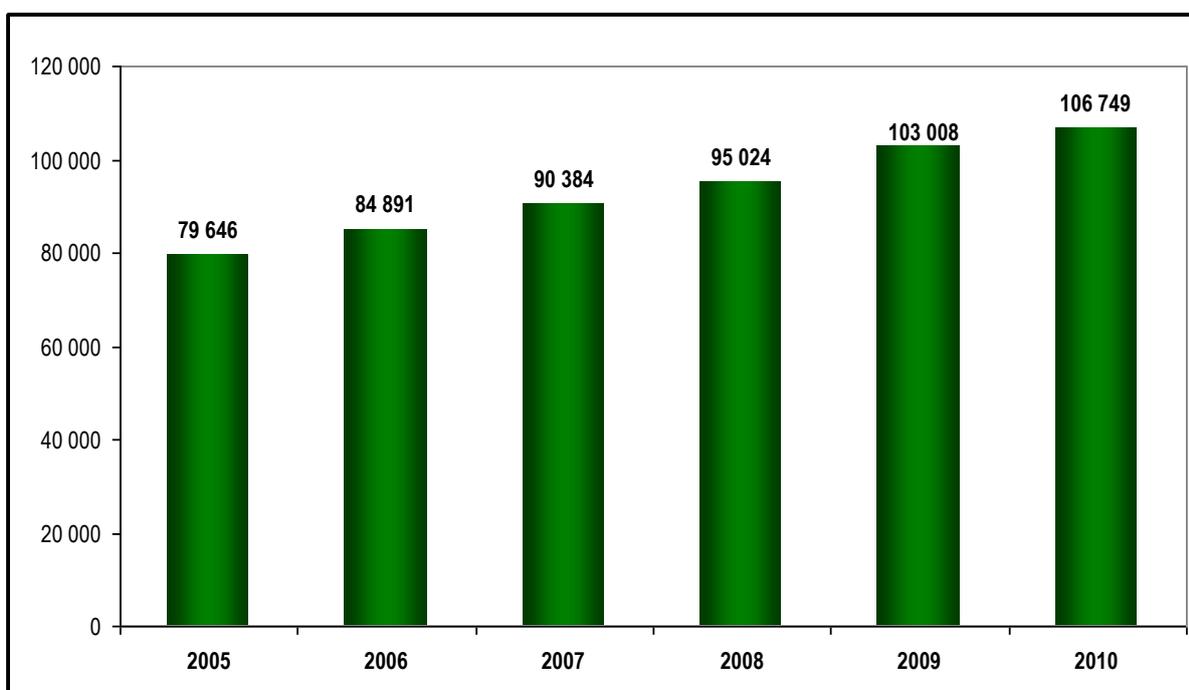
Source: Inspection de Contrôle Technique

Figure V.2.
Nombre des moissonneuses-batteuses immatriculées pour la période 2005 – 2010



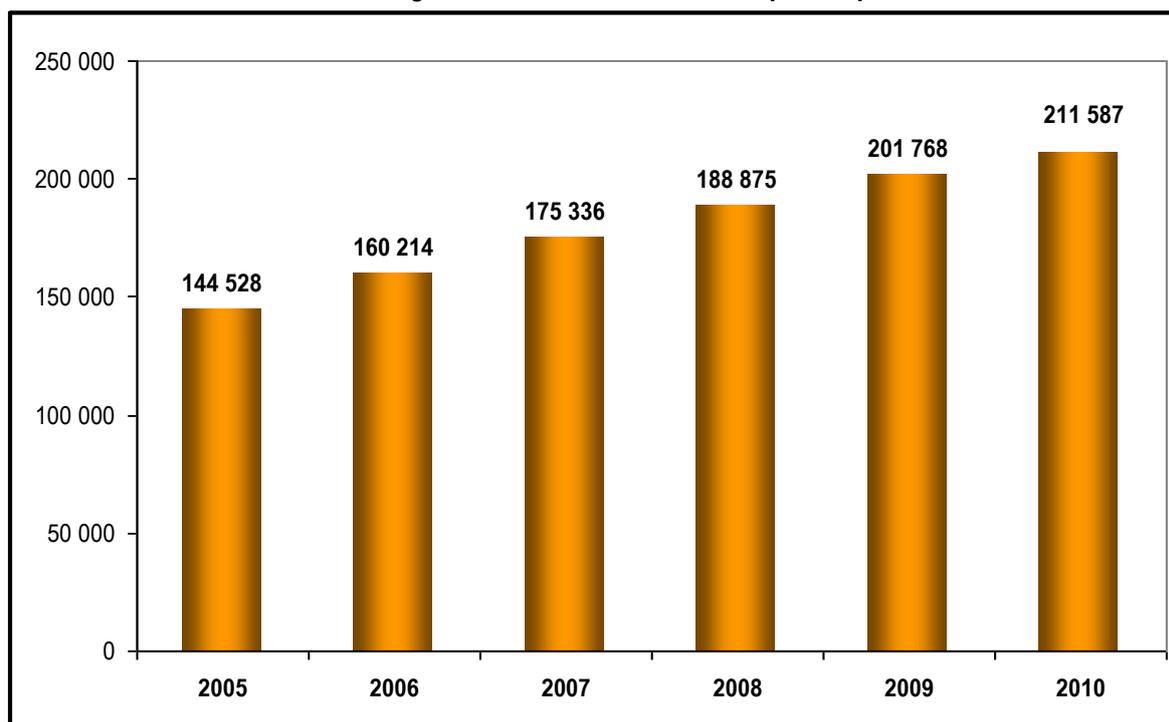
Source: Inspection de Contrôle Technique

Figure V.3.
Nombre du matériel tracté immatriculé pour la période 2005 – 2010



Source: Inspection de Contrôle Technique

Figure V.4.
Nombre total du matériel agricole et forestier immatriculé pour la période 2005 – 2010



Source: Inspection de Contrôle Technique

En 2010, le nombre total du matériel agricole et forestier immatriculé a atteint 211 587, soit une augmentation de 4,9% par rapport à la fin de 2009. Le nombre de tracteurs à roues a augmenté de 6,3% jusqu'à 55 925. Le nombre des moissonneuses-batteuses a augmenté de 1,7% jusqu'à 9 821. Une tendance similaire est observée chez les machines tractées, portées et stationnaires. La plus forte augmentation on observe chez les machines pour les travaux de terrassement, qui ont augmenté de 4 557 machines en 2009 à 6 481 machines en 2010 ou bien de 42%. En général il se poursuit la tendance observée au cours des dernières années d'accroissement du parc des machines immatriculées.

En 2010, ont été immatriculées 2 029 machines pour les travaux de terrassement tandis qu'en 2009 leur nombre était 1 774. La capacité administrative insuffisante des Services régionaux de l'Inspection de Contrôle Technique ne permet pas de couvrir toutes les machines soumises à immatriculation.

1.3. Contrôle de l'état technique et de la sécurité du matériel

L'état technique du matériel est important non seulement pour l'efficacité et le bon fonctionnement du matériel, mais aussi pour sa sécurité. Tout dysfonctionnement mineur, en particulier dans les mécanismes de direction et le système de freinage, sous certaines conditions, pourrait provoquer des blessures graves. Un autre facteur essentiel qui affecte la sécurité du matériel agricole et forestier concerne son équipement de triangles réfléchissants, des plaques et des signaux et la présence au toit de la cabine des machines automotrices des dispositifs des feux jaunes clignotants et scintillants. Enfin, l'aptitude et la qualification des conducteurs de tracteur et des conducteurs de moissonneuses-batteuses influence fortement la sécurité du travail et du transport du matériel agricole et forestier.

En 2010, 17 347 machines ont été contrôlées, 892 actes de constatation de violation administrative ont été établis, 881 ordonnances pénales ont été émises, 270 ordres de suspension des travaux ont été émis et 111 procès-verbaux de constatation ont été dressés.

Sur la base des accords et des interactions établies ont été réalisés 358 contrôles en commun avec l'Inspection du Travail, 574 avec les Services régionaux de la Sécurité en cas d'incendies et d'avaries, 64 avec les services de la Police de la circulation routière et 40 avec d'autres organisations. Les contrôles conjoints ont aidé à améliorer l'efficacité de l'activité de contrôle.

Au cours des dernières années, les Services régionaux de l'Inspection de Contrôle Technique ont intensifié le contrôle lors de la première immatriculation du matériel agricole et forestier et des machines pour les travaux de terrassement. On n'admet pas l'immatriculation d'un nouveau matériel sans un certificat ou une déclaration de conformité, ce qui est la preuve que le matériel mis en service est en toute sécurité.

Pendant la période toutes les entreprises - fabricants et importateurs de machines tractés, portées ou stationnaires ont été contrôlées. Pour ces entreprises ont été établis des registres des machines produites et vendues par celles-ci. Plus de 14 prescriptions de respect des exigences des documents normatifs ont été établies pour assurer la sécurité des machines.

En 2010, l'activité du Centre d'essai de matériel agricole et forestier et des pièces de rechange (CEMAFPR) - Ruse en ce qui concerne l'essai, l'approbation et l'homologation de type et la certification des machines agricoles vise la mise en œuvre et l'exécution des exigences communautaires pour assurer un matériel agricole sûr et acceptable d'un point de vue environnemental. Cela contribue à réduire les accidents de travail et les décès dans le secteur agricole. Les certificats délivrés permettent aux fabricants de matériel agricole d'exporter leurs produits.

Le CEMAFPR - Ruse s'occupe de la surveillance de la fabrication de dix des plus grands fabricants de matériel agricole en Bulgarie. Par cela on exécute les engagements d'intégration européenne concernant la sécurité et l'accroissement de la compétitivité du matériel agricole.

Le centre est désigné comme le service technique pour les nouveaux tracteurs à roues et leurs composants pour notification à la Commission européenne. Il est membre d'ENTAM (European Network for Testing of Agricultural Machines) et met également en œuvre les normes européennes et améliore la qualité des activités d'essai en termes de type, sécurité, évaluation de la conformité et des fonctions des machines agricoles et forestières produites en Bulgarie. En Octobre 2010 le CEMAFPR - Ruse a été proposé pour membre des codes standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) des essais officiels de tracteurs. La participation du CEMAFPR – Ruse à ENTAM EEIG et à OCDE rend possible la réalisation d'essais internationaux de machines agricoles et d'augmentation des revenus.

Les services fournis par le centre ont contribué à: non-admission au marché et à l'utilisation de machines agricoles et forestières dangereuses pour la santé des consommateurs et polluantes; facilitation des importations et des exportations de tracteurs et de machines pour l'agriculture et la sylviculture; amélioration de la qualité et l'efficacité du matériel agricole et forestier produit dans le pays, en conformité avec les exigences en vigueur dans l'UE et de créer de cette manière des conditions pour construire une économie compétitive; réduction des coûts des fabricants de machines agricoles et forestières lors de la mise en œuvre des exigences en vigueur dans l'UE pour la fabrication de produits de haute qualité et compétitifs.

Pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 a été procédé à des essais et de certification de matériel agricole, comme il s'en suit:

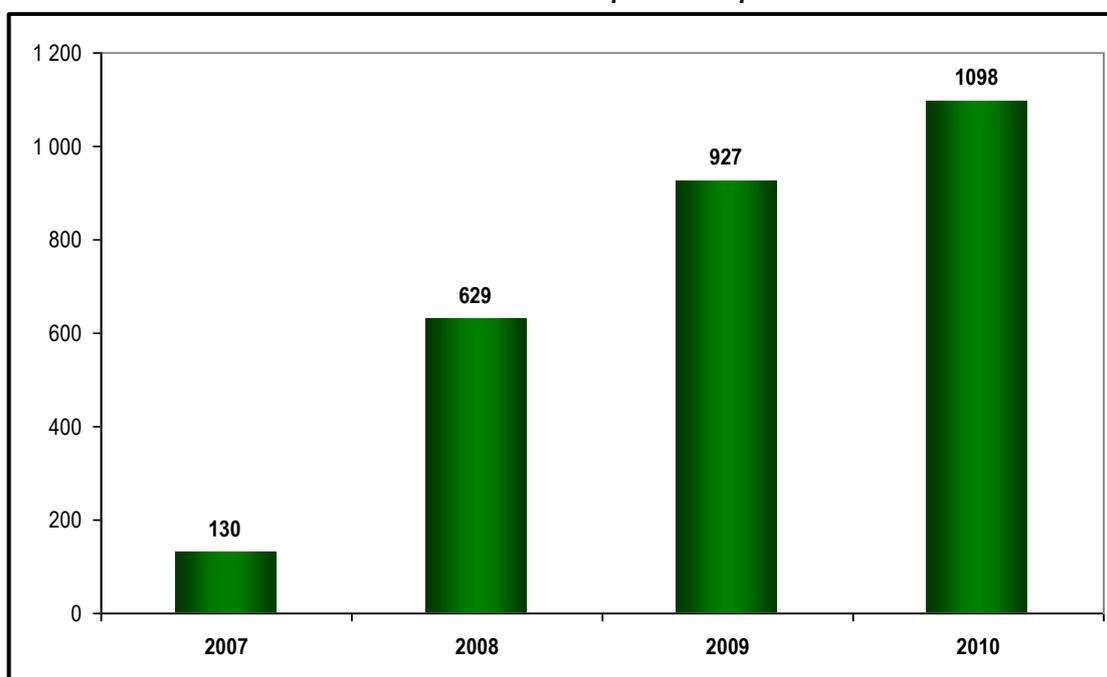
Tableau V.2.

Essais et certification de matériel agricole

Indices d'exécution	Unité de mesure	Plan 2010	Exécution 2010
1. Procès-verbaux d'essai de sécurité de matériel neuf, d'occasion et homologation du type	pièces	170	1 098
2. Procès-verbaux de contrôle de la conformité du matériel neuf, d'occasion et homologation du type	pièces	170	1 098
3. Attestations de conformité	pièces	160	1 082
4. Procès-verbaux d'identification technique	pièces	150	988
5. Certificats de conformité	pièces	4	7

Source: Inspection de Contrôle Technique

Figure V.5.
Nombre de machines soumises à essai pendant la période 2007 – 2010.



Source: Inspection de Contrôle Technique

Pour l'an 2011 on suppose que la quantité des machines soumises à essai dépassera celle de l'an précédent.

Sont en cours les activités sur la mise en œuvre de la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 Octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Des spécialistes du CEMAFPR – Ruse conjointement avec le coordinateur sur la mise en œuvre de cette directive - L'Agence de sécurité des aliments bulgare ont été formés pour essai concernant l'utilisation professionnelle de l'équipement pour l'application de pesticides. Le centre prépare le déroulement des essais de tous les arroseurs qui sont en cours d'utilisation dans le nord de la Bulgarie.

Soumis à essais et certification seront aussi les remorques agricoles, VTT etc.

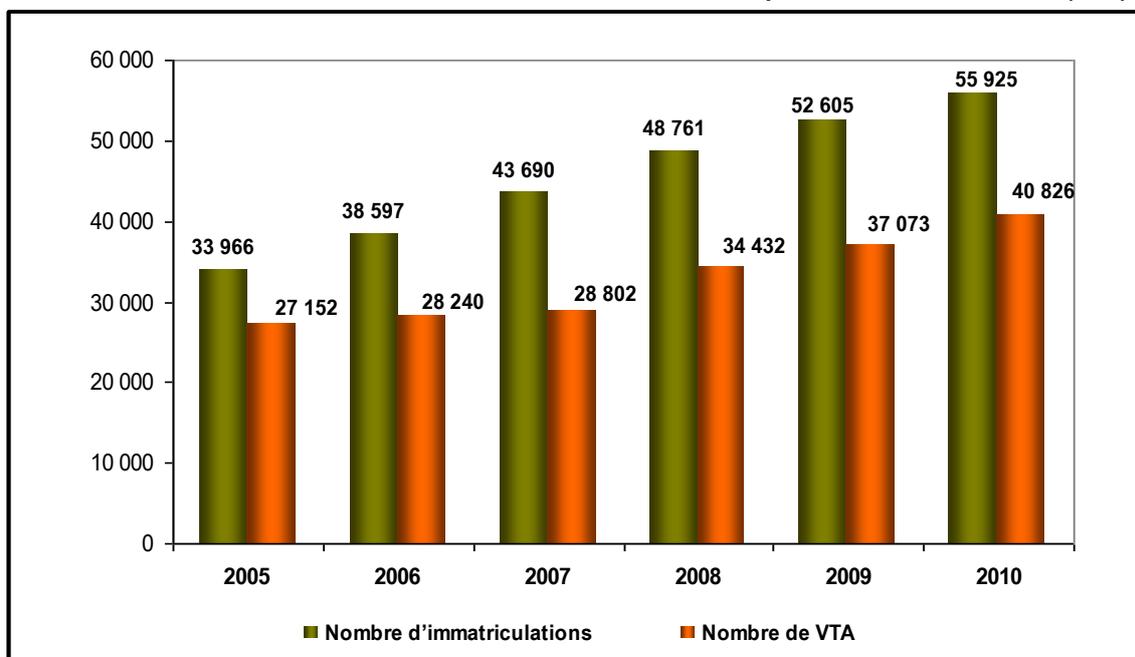
1.4. Visites techniques du matériel

Le déroulement des visites techniques des machines est un facteur fondamental qui assure la sécurité des machines agricoles et forestières lors de fonctionnement et du transport.

En 2010, les inspecteurs du Service régional de l'Inspection de Contrôle Technique ont effectué de 144 126 visites techniques au total, dont 40 826 visites annuelles techniques des tracteurs à roues et 7 020 de moissonneuses-batteuses. Le nombre total des visites effectuées a augmenté de 8,7% par rapport à l'année précédente, et pour les tracteurs l'augmentation est de 10,1%, et pour les moissonneuses-batteuses de 5,3% et pour les machines de terrassement - de 23,3% (6 153 machines en 2010 par rapport à 4 990 en 2009).

Figure V.6.

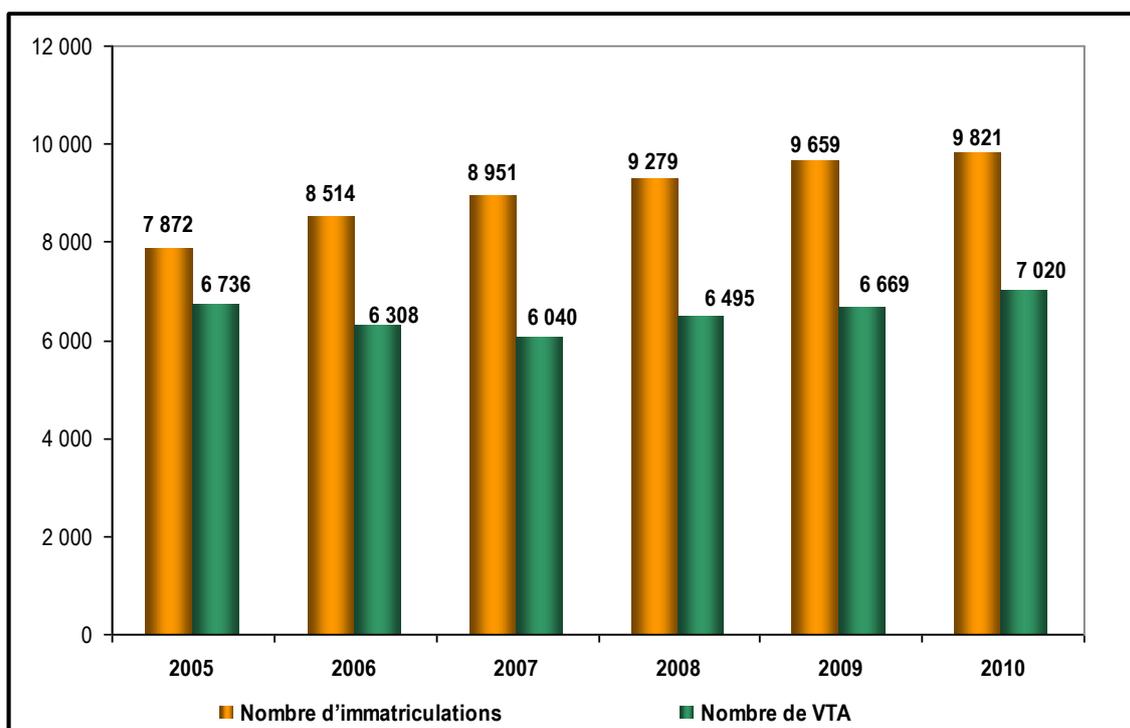
Nombre des tracteurs à roues immatriculés et des visites techniques annuelles effectuées (VTA)



Source: Inspection de Contrôle Technique

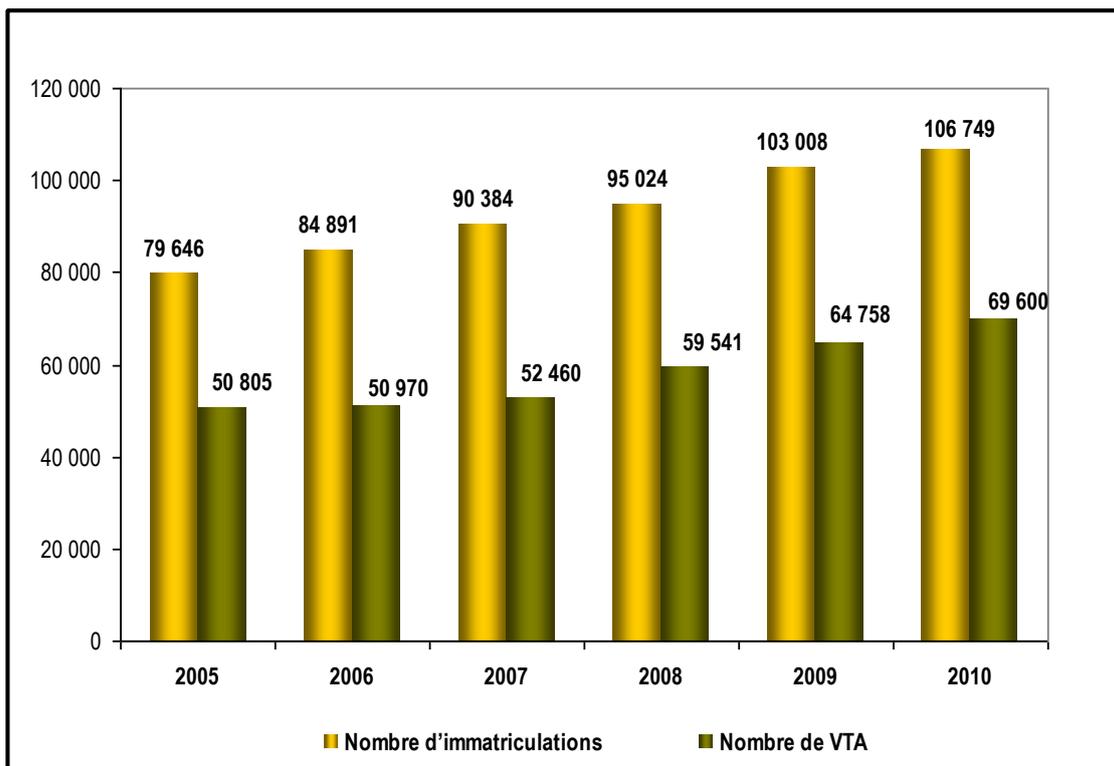
Figure V.7.

Nombre des moissonneuses-batteuses immatriculées et des VTA effectuées



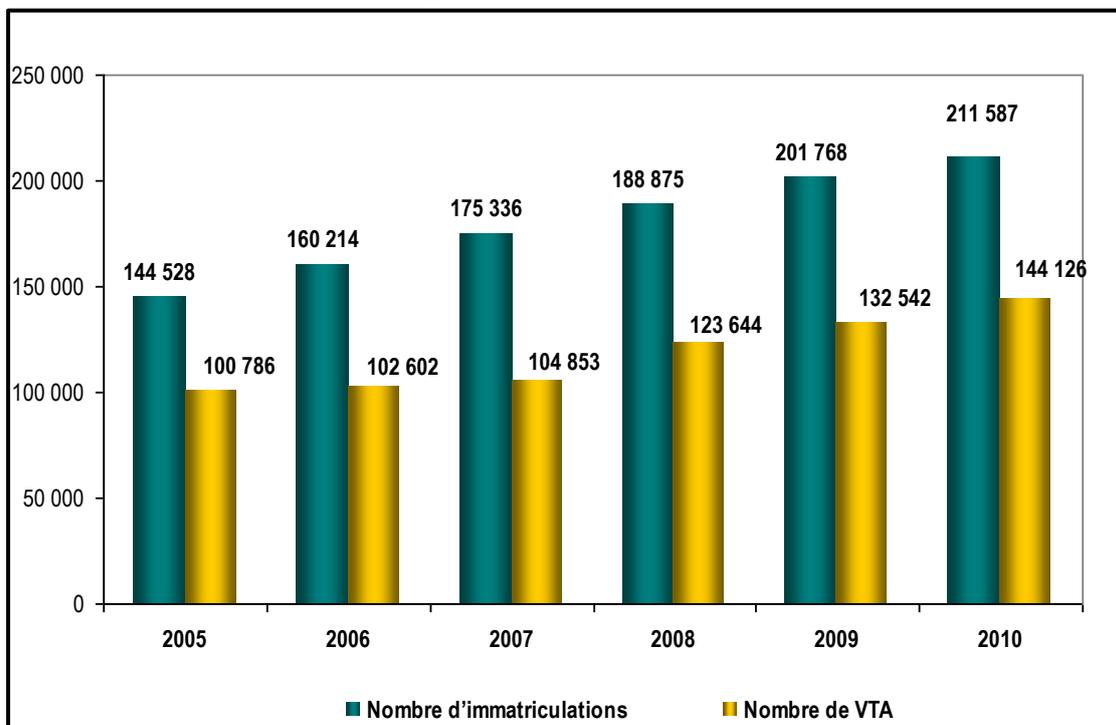
Source: Inspection de Contrôle Technique

Figure V.8.
Nombre des machines tractées immatriculées et des VTA effectuées



Source: Inspection de Contrôle Technique

Figure V.9.
Nombre du matériel agricole et forestier immatriculé et des VTA effectuées



Source: Inspection de Contrôle Technique

1.5. Acquisition et retrait de l'aptitude de travail avec de l'équipement et délivrance de certificats

L'un des facteurs principaux qui déterminent le fonctionnement en sécurité du matériel agricole et forestier concerne l'aptitude au travail. Les connaissances, les compétences et les qualités professionnelles des mécanisateurs non seulement garantissent l'exécution des opérations agricoles mais elles réduisent le risque d'accidents de la circulation routière et les accidents impliquant des machines agricoles et forestières. Ces facteurs sont assurés par l'Inspection de Contrôle Technique au moyen de:

- Déroulement de contrôle sur l'état de l'équipement didactique et de la base matérielle et technique des formes d'enseignement;
- Participation aux jurys d'examen;
- Délivrance de certificats d'aptitude.

En 2010, les Services régionaux de l'Inspection de Contrôle Technique ont fait 28 contrôles aux formes d'éducation pour l'état de l'équipement didactique et de la base matérielle technique. 332 examens pour l'acquisition d'aptitude au travail avec machines agricoles et forestières ont été déroulés au total.

Tableau V.3.

Répartition de l'aptitude acquise par catégories

Catégorie	Tvk (travail autonome sur tracteurs à roues et à chenilles)	Tvk – 3 (travail autonome sur machines agricoles automotrices spéciales)	Tvk – M (travail autonome sur machines d'hydraulique agricole spéciales)	Tvk – Γ (travail autonome sur machines forestières automotrices spéciales)	MTX	scies circulaire	chariots élévateurs
Nombre	190	90	21	0	26	2	3

Source: Inspection de Contrôle Technique

Au cours de l'année ont été délivrés au total de 3 622 certificats d'aptitude. Le nombre total des certificats d'aptitudes en cours de validité à la fin de 2010 est 34 204.

1.6. Contrôle du marché et présence d'homologation de type et de conformité au type approuvé

L'Inspection de Contrôle Technique est désignée en tant qu'un organisme chargé de la préparation complète de la délivrance d'un certificat d'homologation de type et elle surveille aussi de la présence d'un certificat d'homologation de type et du certificat de conformité au type approuvé lesquels tout le matériel possède.

Au cours de 2010 passé un des engagements de l'inspection était aussi l'exécution des procédures relatives aux exceptions sur des véhicules fabriqués comme « véhicules de fin de série », les exceptions en vertu de la directive 97/68/CE visant à réduire les émissions de polluants provenant des moteurs aux engins mobiles non routiers et des tracteurs liés au « système de mécanisme de flexibilité » et la tenue à jour d'une base de données des certificats d'homologation de type délivrés par les États membres de tracteurs à roues neufs.

Au cours de l'année ont été contrôlées 355 nouvelles machines fabriquées en États membres et des importations en provenance des pays tiers. Au moment de l'inspection, celles-ci répondaient aux exigences européennes pour la présence du certificat CE de conformité au type approuvé et de marque apposée de l'homologation de type du moteur.

Quant aux importations en provenance des pays tiers, l'Inspection de Contrôle Technique et l'Agence des douanes travaillent en commun. En 2010 des 406 tracteurs à roues neufs importés en

provenance de pays tiers, les Services régionaux de l'Inspection de Contrôle Technique ont inspecté 144 machines qui répondaient aux exigences légales desquelles ils ont été notifiés par les bureaux de douane régionaux ou dont ils ont inspecté dans les filiales des entreprises commerciales.

Une attention particulière en 2010 a été consacrée à des exceptions dans le cadre de la directive 97/68/CE visant à réduire les émissions de polluants provenant des moteurs aux engins mobiles non routiers et des tracteurs liés au « système de mécanisme de flexibilité ».

Sur la base des notifications reçues par les entreprises fabricants de machines non routières et de tracteurs à roues neufs, auprès de l'inspection est tenu à jour une liste de base de données des machines commercialisées qui ont reçu des exceptions en vertu du système de « mécanisme de flexibilité ». Des notifications ont été reçues par 39 fabricants, en au total sur le marché en Bulgarie ont été commercialisées 202 machines ayant des moteurs utilisant d'exception d'après le système « mécanisme de flexibilité ».

Pour les fins de l'immatriculation et le contrôle du marché du matériel neuf est créée et tenue à jour une base de données des certificats d'homologation de type délivrés par les États membres de tracteurs à roues neufs.

En ce qui concerne le contrôle du marché de tracteurs à roues neufs et des moteurs de combustion interne installés aux engins mobiles non routiers on peut faire le résumé suivant:

Les Services régionaux ont inspecté 72 machines en 28 entreprises au total, y compris leurs filiales, pour la présence de marquage d'homologation du moteur et de la conformité aux exigences pour les étapes individuelles. Sur toutes les machines non routières inspectées était apposé le marquage d'homologation conformément à la directive 97/68/CE. 69 de celles-ci satisfaisaient aux exigences de niveaux d'émissions dans la phase IIIA, sur 3 chargeuses-pelleteuses frontales avaient apposé le marquage pour la phase II. Des procès-verbaux de constatation ont été élaborés contenant des prescriptions aux entreprises importateurs et respectivement des actes d'ordonnances pénales émises.

2. Hydroméliorations

La politique d'Etat dans le domaine des hydroméliorations est orientée vers l'assistance de l'agriculture irriguée, la protection des chantiers de bonification hydraulique des terres - domaine public d'Etat, la défense des inondations des territoires hors des localités, les investissements dans le domaine des hydroméliorations et assistance des processus de création et de fonctionnement des associations d'irrigation.

2.1. Contrôle des activités liées à l'exploitation du Fonds d'hydromélioration (HMF) et au service « approvisionnement en eau pour l'irrigation »

Le Fonds d'hydromélioration dans le pays se compose de 240 systèmes d'irrigation et un certain nombre de différents champs d'irrigation, couvrant 7,441 millions de décares de terres agricoles. Conformément à la Décision du Conseil des Ministres No.512/2000 sur l'équilibre et l'utilisation des terres irriguées dans le pays 5,418 millions de décares sont aptes à l'irrigation.

Pendant la saison d'irrigation de 2010 ont été utilisés un total de 297 040 milliers de m³ de masses d'eau pour l'irrigation des 300 461 décares de terres agricoles.

Les surfaces de riz étaient de 108 926 décares, pour lesquelles ont été utilisés de 261 408 milliers m³ de masses d'eau

Distribuées par fournisseurs d'eau, les données pour 2010 sont les suivants:

- « Napolitni sistemi » EAD;
- terres irriguées – 225 427 décares, y compris 108 926 décares plantés en riz;

- quantités de masses d'eau fournies - 276 496 milliers de m³, y compris 261 408 milliers de m³ pour l'irrigation du riz;
- « Hidromelioratsii Sevlievo » - EAD, Sevlievo;
- terres irriguées – 12 710 décares;
- quantités de masses d'eau fournies – 2 178,6 milliers de m³;
- « Zeminvest » EAD;
- terres irriguées – 5 365 décares;
- quantités de masses d'eau fournies – 1 687 440 m³;
- Associations d'irrigation dans tout le pays - 79 associations au total
- terres irriguées – 56 959 décares;
- quantités de masses d'eau fournies – 16 679 343 m³.

Pendant la saison d'irrigation de 2011 ont été prévues un total de 315 532 923 m³ de masses d'eau pour l'irrigation de 405 062 décares, y compris les surfaces de riz (108 050 décares) sont prévues pour l'irrigation 259 320 000 m³ de masses d'eau.

Distribuées par fournisseurs d'eau les données pour 2011 sont les suivants:

- « Napolitni sistemi » EAD - 333 013 décares de terres irriguées y compris 108 050 décares plantés en riz; quantités de masses d'eau fournies - 296 022 000 m³, y compris 259 320 000 m³ pour l'irrigation du riz;
- « Hidromelioratsii Sevlievo » EAD, Sevlievo - 12 710 décares de terres irriguées; quantités de masses d'eau fournies – 2 178 000 m³;
- « Zeminvest » EAD - 5 365 décares de terres irriguées; quantités de masses d'eau fournies – 1 677 440 m³;
- Associations d'irrigation dans tout le pays - 73 associations au total - terres irriguées – 53 964 décares; quantités de masses d'eau fournies – 15 655 483 m³.

En raison des restrictions financières, dans les conditions de crise économique en 2010 il n'était pas assuré de financement pour les dépenses en capital des sites du Fonds d'irrigation d'après le programme «Hidromelioratsii » et en 2011 ont été prévus 500 000 BGN, sur la base d'une liste nominative approuvée. Ces fonds sont destinés principalement au paiement définitif des sites d'irrigation achevés, y compris la conception, la nouvelle construction et les grosses réparations.

Pour obtenir de meilleurs résultats dans les activités d'irrigation la direction des Hydroméliorations a commencé à préparer une nouvelle méthodologie pour la formation des prix du service « approvisionnement en eau pour l'irrigation ». Jusqu'à la prochaine saison d'irrigation d'après la nouvelle méthodologie seront formés des prix pour l'irrigation par décare, irrigation/décar/saison, ainsi que le prix en BGN par m³ pour approvisionnement en eau pompée. La nouvelle méthodologie est élaborée de concert avec les organisations professionnelles des agriculteurs dans le pays.

2.2. Activités liées à l'exploitation et l'entretien des barrages et des sites pour protection contre les effets nuisibles de l'eau

En vertu du § 4, al. 6 des Dispositions transitoires et finales de la Loi sur les eaux annuellement du budget de l'Etat sont alloués des fonds pour l'entretien des sites soumis aux effets nuisibles des eaux. Pour l'an 2010, conformément à cette procédure ont été accordés 6 667 000 BGN et pour l'an 2011 jusqu'à la fin du mois de Juillet ont été accordés d'environ 4 000 000 BGN.

En 2010, par des décisions de la Commission interministérielle pour la restauration et le soutien auprès du Conseil des Ministres ont été alloués des fonds au montant total de 6 498 351 BGN pour 22 sites.

En 2011, par des décisions de la Commission interministérielle pour la restauration et le soutien auprès du Conseil des Ministres, jusqu'au mois de Juin 2011 ont été alloués des fonds au montant total de 6 430 689 BGN pour 42 sites.

Les fonds sont pour la réalisation d'une activité de prévention pour éviter les effets nuisibles des eaux des digues du Danube et des digues de protection des autres fleuves ainsi que pour l'exécution des travaux de réparation et de restauration sur les sites exposés aux effets nuisibles des eaux et des barrages d'importance nationale tels que « Pancharevo », « Tsonevo » (« Georgi Traykov »), « Malko Sharkovo » etc.

2.3. Contrôle des activités liées à la constitution et le développement des associations d'irrigation

Dès l'entrée en vigueur de la Loi sur les associations d'irrigation (Publ. JO n° 34 du 04/06/2001) jusqu'à mois Juillet 2011, ont été présentées 286 demandes pour la constitution d'associations d'irrigation. Parmi celles-ci par une procédure ouverte de constitution ont été créées 202 associations et par une immatriculation auprès du tribunal ont été créées 102 associations d'une surface totale de 386 416 décares.

Pour la période allant du début de 2010 jusqu'au mois de Juillet 2011, 12 associations d'irrigation ont été immatriculées auprès du tribunal d'une surface totale de 42 495 décares. Pour la même période ont été déposées 9 nouvelles demandes par les comités fondateurs pour lesquelles l'Organisme de surveillance a émis des ordres pour l'ouverture d'une procédure de constitution.

Des rapports opérationnels sont préparés périodiquement concernant les surfaces irriguées aptes. Pour la saison d'irrigation 2010 ont été reçus et analysés des résumés des rapports opérationnels présentés par les associations d'irrigation pour les cultures irriguées - principalement maïs, légumes, tabac et plantes vivaces etc. En 2010, ont été irrigués un total de 72 684 décares, représentant 18,12% de la surface totale gérée par des associations d'irrigation.

3. Protection des végétaux

En 2010, le Service National pour la protection des plantes (SNPP) déroule des observations systématiques sur le développement et la distribution d'un total de 127 maladies et ravageurs et 73 variétés de mauvaises herbes dans les différentes régions agro-écologiques dans tout le pays. Sur la base de ces observations, il est publié périodiquement un Bulletin de l'apparition, la distribution, la densité, le développement, le degré d'atteinte, les délais, les modalités et les moyens pour lutter contre les ravageurs des cultures agricoles. À l'aide des Bulletins les agriculteurs sont informés aussi des nouveaux documents normatifs en matière de la protection des végétaux, des produits de protection des plantes et des engrais. En 2010, ont été publiés 339 bulletins par lesquels ont été informés 980 agriculteurs, conseils régionaux et municipaux.

La protection des cultures de blé et d'orge

- **Lutte contre les mauvaises herbes**

Le temps instable et pluvieux pendant la majeure partie du mois de Mars 2010, la surhumidification des terres et l'incapacité de travailler avec des machines agricoles ont entraîné le retard dans le commencement de la lutte chimique contre les mauvaises herbes dans les semis de blé et d'orge. En conséquence, dans de nombreuses régions du pays, la campagne d'herbicide pour les céréales d'hiver au printemps de 2010 a commencé plus tard que les délais habituels et elle s'est déroulée pour une courte période de temps.

À la suite de la rotation anormale, l'utilisation de longues années d'herbicides sur la base de 2,4 D, la mise en œuvre d'initiatives agrotechniques et de protection des végétaux de basse qualité, le mauvais choix des herbicides etc., on observe une tendance d'accroître les surfaces occupées de mauvaises herbes des variétés du groupe des mauvaises herbes persistants aux herbicides sur la base de 2,4D - gaillet gratteron, coquelicot, pied d'alouette, divers types d'anthémis, camomille etc. Se poursuit la tendance d'élargir l'éventail d'occupation de mauvaises herbes par des mauvaises herbes à souche et de rejeton. Les surfaces, occupées de mauvaises herbes de blé augmentent, mais le pourcentage des surfaces traitées avec des herbicides contre les mauvaises herbes de blé reste faible.

Au cours des dernières 4-5 années, les surfaces de blé d'hiver traitées des herbicides résistants à 2,4D et 2M-4X augmentent, tandis que celles traitées des herbicides, sensibles à 2,4D et 2M-4X diminuent.

Tableau V.4.

Les zones de blé et d'orge traitées des herbicides contre les mauvaises herbes, milliers d'ha

Année	Total des surfaces traitées	Y compris contre les mauvaises herbes résistantes aux herbicides hormonaux	Y compris contre les mauvaises herbes de blé
2008	1 071,61	818,55	69,43
2009	1 162,76	882,32	83,81
2010	1 115,77	905,79	77,14

Source: Service National pour la Protection des Plantes

- **Lutte contre les maladies et les ravageurs**

Le campagnol commun

En comparaison avec la période automne - hiver de 2009 jusqu'au printemps de 2010 a été rapporté une réduction de la densité des populations du campagnol commun. L'activité nuisible du campagnol commun pendant la période automne - hiver de 2010 a été observée dans toutes les régions productrices de céréales du pays. La plus forte densité de l'ennemi a été observé dans les surfaces de monoculture de céréales d'hiver, où il n'était pas effectué un labour profond, mais un traitement de disque peu profonde avant - semaille, mais aussi chez les semis dont le précurseur était le tournesol et le maïs.

En 2010, attaqué par un total de 182,40 milliers d'ha de céréales d'hiver (14,3% des surfaces d'ensemencement), la lutte chimique est produite sur 65,80 milliers d'ha (40% des surfaces attaquées et 5,1% des celles ensemencées) avec les rodenticides autorisés.

Tableau V.5.

Les surfaces de céréales d'hiver attaquées et traitées contre le campagnol commun, milliers d'ha

Année	2008	2009	2010
Surfaces attaquées	147,24	170,00	182,40
Surfaces traitées	27,65	39,00	65,80

Source: Service National pour la Protection des Plantes

La protection de la vigne

- **Le mildiou de la vigne**

En Juin et Juillet 2010, les conditions météorologiques ont favorisé le développement et la propagation de la maladie. Les conditions météorologiques au cours de la seconde moitié de Août ont arrêté le développement et la propagation du mildiou, à l'exception des lieux avec des précipitations locales, où on a observé de nouvelles taches sur les turions et les feuilles.

En 2010, ont a effectuée de 2 à 8 traitements de 65,32 milliers d'ha, ce qui est de 100% des surfaces infestées et 92,15% des surfaces cultivées.

- **L'Oïdium (maladie du blanc)**

Les premières manifestations de la maladie sur les grains ont été enregistrées dans la troisième décennie de Juin. Les précipitations fréquentes en Juillet ont entravé le traitement des cultures. Dans toutes les régions du pays en raison des températures élevées en Août, ont a constaté un arrêt dans le développement et la propagation de l'oïdium. On a effectué de 2 à 8 traitements sur 65,55 milliers d'ha.

- **La pourriture grise (Botrytis)**

Un haut degré d'attaque par la pourriture grise sur les grains est enregistré dans la région de Kardzhali (25-30%). On a effectué de 1 à 6 traitements prophylactiques et thérapeutiques de 100% des surfaces présentant une contagion établie (37,70 milliers d'ha).

- **L'excoriose de la vigne**

En 2010, se poursuit la tendance à la réduction de l'aire de propagation de la maladie, principalement en raison de déraciner les vieilles vignes infestées. Les plus grandes surfaces atteintes par l'excoriose (6,76 milliers d'ha) ont été constatées dans les régions de Blagoevgrad, Burgas, Varna, Vidin, Montana, Pazardzhik, Plovdiv et Sliven. De celles-ci, 3,66 milliers d'ha (54,2%) ont été traités.

- **L'Eudémis**

En 2010, on observe la conservation de l'aire de propagation du ravageur. Pour tout le pays des surfaces infestées d'une densité en dessous du seuil de nocivité économique (PIV) et sont traitées 20,98 milliers d'ha, 24,4% de la surface totale des vignobles fruitiers d'une protection régulière des vignes.

- **Les acariens de la vigne**

L'aire de propagation de l'acarien jaune de la vigne (de la pomme) par rapport à 2009 est limitée. Dans toutes les régions du pays a été constaté l'activité nuisible du ravageur. Une densité d'environ PIV a été établie. 5,67 milliers d'ha ont été infestés, ce qui représente 6,6% des vignes cultivées. Le traitement a été effectué sur 42,63 milliers d'ha - 75,15% des surfaces infestées.

- **Lutte contre les mauvaises herbes**

Les surfaces de vignobles récemment plantés sont maintenues débarrassées de mauvaises herbes. Dans les vieilles vignes l'infestation des mauvaises herbes est élevée. On effectue en général des traitements mécaniques c'est pour cette raison que la propagation de mauvaises herbes à souche et rejeton accroisse.

Des herbicides végétaux ont été appliqués, principalement basés sur le glyphosate, sur 17% des surfaces cultivées.

La lutte contre les ravageurs polyphages

Criquets marocains

En Mai et Juin de 2010 on a constaté une multiplication de masse du criquet marocain dans les régions de Kardzhali et Blagoevgrad. En relation à la gravité de la situation créée a été effectué un traitement aérien. Dans la région de Kardzhali sont traités les foyers établis du ravageur dans 37 localité au total sont traités 2 880 ha.

À la région de Blagoevgrad, lors du déroulement de la lutte contre les criquets marocains avec l'équipement aérien ont été traités un total de 492 ha dans 11 terroirs.

Dans les deux régions pour la période 7-14 Juin 2010 ont été traités un total de 3 372 hectares de surfaces infestées de criquets marocains.

3.1. Contrôle phytosanitaire

Les activités prioritaires du contrôle phytosanitaire et au cours de l'an 2010 sont les suivants:

- Un contrôle efficace sur l'importation de végétaux et de produits végétaux en provenance de pays tiers sur le territoire de l'UE comme une frontière extérieure de l'Union;
- Un contrôle de la production pour une constatation opportune et prévention de la propagation des ravageurs de quarantaine sur les plantes et les produits végétaux;
- Une élaboration, mise à jour et mise en œuvre des programmes de surveillance phytosanitaire, conformément aux exigences de l'UE;
- Une assurance de l'exportation des végétaux et produits végétaux conformément aux exigences phytosanitaires du pays importateur;
- Un développement d'un réseau laboratoire et diagnostic dans le pays.

3.1.1. Contrôle frontalier phytosanitaire (de quarantaine) lors d'importation de végétaux et produits végétaux

Aux postes frontaliers d'inspection phytosanitaire (PFIPS) situés aux postes frontaliers s'effectue un contrôle phytosanitaire complet de tous les biens d'origine végétale importés de pays tiers destinés pour le pays et pour l'UE. Après l'inspection phytosanitaire des marchandises au poste frontalier, celles-ci sont autorisées de circuler librement dans toute l'UE.

En 2010, il a été exécuté un contrôle phytosanitaire incluant une vérification documentaire, d'identification et phytosanitaire pour un total de 24 640 lots d'importations en provenance de pays tiers et un contrôle documentaire de 9 924 de lots transit. Parmi ceux-ci, 4 657 lots sont pour le pays et 19 200 pour les pays de l'UE. Des postes frontaliers ont été envoyés plus de 180 échantillons pour une analyse en laboratoire au Laboratoire Central de la quarantaine des plantes (LCQP) et ont été effectuées 548 analyses. Dans 6 cas une infection par des organismes de quarantaine a été établie et on avait immédiatement pris des mesures pour sa liquidation. Dans 81 cas a été empêché l'importation de marchandises prohibées en vertu des règlements, et dans 158 cas a été réalisée la confiscation et la destruction de lots ne répondant pas aux exigences phytosanitaires d'importation. À différence des années précédentes, en 2010 on note une réduction significative des cas où on constate un manquement à l'obligation du marquage de matériaux d'emballage en bois - seulement 34 (par rapport à 176 cas en 2009). Suite au contrôle effectué par le système EUROPHYT à la CE ont été envoyées 239 notifications officielles. Dès le début de l'adhésion de la Bulgarie à l'UE il n'y a pas de notifications officielles par les autorités phytosanitaires des autres États membres visant des lacunes en matière de contrôle en tant que frontière extérieure de l'UE.

Dans la mise en œuvre du programme de contrôle phytosanitaire efficace à la frontière lors de l'importation des végétaux et produits végétaux en 2010 aux PFIPS a été effectué un contrôle phytosanitaire de 24 640 lots d'origine végétale.

3.1.2. Contrôle lors de l'exportation et la réexportation des végétaux et produits végétaux

En 2010, a été émis un total de 24 434 de certificats phytosanitaires d'exportation et 7 281 de réexportation. On note une légère augmentation des biens soumis au contrôle phytosanitaire par rapport à 2009.

Des inspections ont été effectuées sur 33 218 lots. En raison des exigences augmentées des pays importateurs on exige nécessairement une inspection de la marchandise, une analyse de laboratoire et la consécutive délivrance des certificats phytosanitaires.

En 2010, 7 281 certificats phytosanitaires de réexportation ont été délivrés (par rapport à 11 068 en 2009).

3.1.3. Contrôle de la production de végétaux et produits végétaux

En 2010, ont été contrôlés 2 356 producteurs enregistrés. On a effectué plus de 4 626 inspections, lors desquelles ont été prélevées 2 347 échantillons de végétaux pour les laboratoires régionaux et 4 896 échantillons pour le LCQP et plus de 14 786 d'analyses de laboratoire ont été effectuées.

À la suite du contrôle phytosanitaire en 2010 ont été émis 2 490 passeports phytosanitaires, ce qui garantit que la production a été contrôlée par le Service National pour la Protection des Plantes (SNPP) et peut circuler librement au sein de l'UE.

Tableau V.6.

Contrôle phytosanitaire des producteurs enregistrés pour la période 2008 - 2010

An	Producteurs enregistrés	Contrôles documentés	Échantillons analysés au Service Régional de Protection de Végétaux	Échantillons analysés au LCQP
2008	2 189	4 193	4 158	6 551
2009	2 307	4 554	2 704	6 179
2010	2356	4626	2347	4896

Source: Service National pour la Protection des Plantes

3.1.4. Essai et contrôle des produits de protection des plantes

Au marché n'est autorisée que l'offre et l'utilisation des produits de protection des plantes (PPP) originaux, officiellement autorisés, contenant des substances actives inscrites sur la liste des substances actives autorisées dans l'UE (introduit avec l'Annexe I de la Directive 91/414/CEE) ou notifiés à l'inclusion dans cette liste. Lors de l'essai du PPP il est nécessaire de respecter les normes européennes permettant de faciliter la mise en œuvre de la politique globale de l'UE sur l'utilisation des PPP dans les États membres. L'objectif principal est de restreindre l'offre au marché et l'utilisation des produits de protection des plantes à des effets nocifs sur les êtres humains, les animaux et l'environnement.

L'essai biologique s'effectue afin de recueillir des données sur l'efficacité des produits de protection des plantes nécessaires à la préparation du dossier biologique - un document essentiel dans l'autorisation du PPP. L'organisme officiel pour tester les PPP en Bulgarie sont les bases pour des essais biologiques dans le système de SNPP, qui travaillent en étroite collaboration avec les instituts des secteurs différents. Ceci permet l'utilisation du potentiel scientifique pour améliorer la qualité du travail, pour créer et maintenir un fonds infectieux de certains ravageurs sur les cultures agricoles, pour englober les conditions du sol et du climat et la biocénose dans tout le pays. Les expériences se réalisent en conformité avec les exigences des Bonnes pratiques d'expérimentation et les normes de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes.

En 2010, au SNPP ont été déclarés pour être soumis à un essai d'efficacité 128 produits de protection des plantes, y compris: 59 fongicides; 38 herbicides; 27 insecticides; 4 régulateurs de croissance.

En 2010 ont été présentées des demandes d'autorisation de plus de 60 nouveaux PPP contenant des substances actives approuvées et/ou notifiées. 10 PPP ont été présentés aussi pour autorisation à travers de la reconnaissance mutuelle des données. Ont été présentées 18 demandes de renouvellement de l'autorisation des PPP.

L'objectif principal du contrôle de l'offre au marché, le stockage, le reconditionnement et l'utilisation des produits de protection des plantes est d'assurer la sécurité des aliments d'origine végétale. D'assurer les bonnes pratiques dans le commerce des produits de protection des plantes (PPP) et la protection des intérêts des consommateurs. D'utiliser de manière correcte les produits de protection des plantes dans la production de végétaux et produits végétaux, y compris des plantes destinées aux aliments pour animaux en se conformant aux exigences des Bonnes pratiques phytosanitaires (BPPS), en combinant les méthodes de prévision avec les principes d'utilisation durable des produits de protection des plantes.

En 2010, le SNPP a délivré un total de 191 permis de réalisation des activités de commerce, reconditionnement, décontamination des terrains, locaux et production végétale contre les ravageurs dont 55 sont pour commercialisation des PPP, 129 pour commercialisation des PPP dans une pharmacie agricole, 7 pour effectuer la fumigation.

Le contrôle des produits de protection des plantes en 2010 est réalisé selon le Plan national annuel de contrôle du marché et le Plan national annuel visant à contrôler l'utilisation des PPP.

En 2010 sur le territoire du pays ont été enregistrés 1 144 sites dont 848 pharmacies agricoles, 283 entrepôts de stockage de PPP et 13 ateliers de reconditionnement de PPP. En 2010, un total de 1516 inspections ont été effectuées, dont 893 dans les pharmacies agricoles, 476 dans des entrepôts, 24 dans les ateliers de reconditionnement et 123 aux sites non réglementés (marchés municipaux, magasins etc.). 1 444 procès-verbaux de constatation ont été établis, 392 prescriptions de mesures correctives pour éliminer les écarts ont été faites. En 2010, au cours des inspections des pharmacies agricoles, des entrepôts et des ateliers ont été prélevés un total de 244 échantillons de 97 types de PPP, dont 221 échantillons sont pour la conformité d'après le programme national du contrôle du marché pour 2010 et 23 échantillons pour étendre la durée de péremption du PPP.

Ont été établis 29 actes de violation, 23 d'ordonnances pénales et 5 avertissements infligeant l'amende en cas de violation répétée ont été émis.

Lors de l'exécution des activités de contrôle en 2010 ont été retirés de la vente, scellés et saisis 348,21 kg produits granulés et en poudres et 2 625,05 litres de produits liquides.

En 2010, un total de 2 468 inspections de l'utilisation des PPP ont été effectuées dont 2 374 à agriculteurs, 38 avec un équipement aérien et 56 lors de la décontamination des graines. 2 459 procès-verbaux de constatation ont été établis et 701 prescriptions ont été faites et 6 actes de violation ont été dressés.

Lors des inspections des agriculteurs ont été prélevés un total 64 d'échantillons de plantes provenant de 20 différents variétés de cultures, en exécution du Plan national de contrôle de l'utilisation des PPP pour l'année 2010. En outre ont été prélevés 174 d'échantillons de feuilles et de plantes (en supplément), qui sont analysés pour la teneur en résidus de pesticides, nitrates, identification des PPP utilisés.

Projet TOPPS Bulgarie

En mois de Mai 2010 a initié un projet commun visant à former les opérateurs pour prévenir la pollution des eaux par des produits de protection des plantes provenant de sources ponctuelles -

TOPPS Bulgarie entre le Service national pour la protection des plantes et l'Association pour l'industrie de protection des plantes en Bulgarie. Son objectif principal vise que les pratiques existant au niveau européen pour protéger les eaux contre la pollution lors de l'utilisation des produits de protection des plantes soient adaptées aux conditions de la Bulgarie et diffusées par des conseils, consultations, formations et démonstrations. Au total d'après le projet TOPPS ont été formés 577 participants.

Les programmes de surveillance

Programme de surveillance des résidus de pesticides dans les matières premières et des produits d'origine végétale

Ce programme vise à assurer l'application correcte des produits de protection des plantes autorisés pour utilisation conformément aux Bonnes pratiques phytosanitaires. L'objectif est d'évaluer les niveaux de résidus de pesticides dans la production végétale lors de la récolte et leur conformité avec les limites maximales admissibles de pesticides; d'assurer l'application correcte des produits de protection des plantes autorisés pour utilisation (dose d'application, délais de quarantaine, leur utilisation uniquement à des fins qui sont autorisés). On prévoit que la mise en œuvre du programme de surveillance réduira les fraudes associées à des doses excessives, l'absence de mise en quarantaine ou l'utilisation de pesticides interdits.

Le programme couvre essentiellement les zones agricoles et les cultures à usage intensif de produits de protection des plantes. L'objet du programme en 2010 sont 12 variétés de cultures - raisin (de table), tomates; poivron; carottes; chou tardif; laitue/salade; poireau; chou-fleur; pommes de terre; pêches; pommes; blé. Les inspecteurs de la SRPP ont prélevé un total de 140 échantillons. Tous les échantillons ont été analysés pour teneur en résidus de 101 bases actives de produits de protection des plantes.

La plupart des lots de fruits et légumes analysés est complètement sûre et ne contient pas de résidus mesurables de pesticides des composés de pesticides cibles. Pour la première année les lots établis contenant de résidus excédentaires représentent environ 2% de tous les échantillons analysés, ce qui est une valeur comparable par rapport aux taux rapportés par d'autres États membres. Lors de l'évaluation du risque toxicologique il est constaté qu'en aucun cas soit atteinte la limite du risque pour la population par la consommation des produits contaminés.

Pour les écarts prouvés aux agriculteurs ont été émis des prescriptions. Ils sont inclus dans la portée des contrôles sur l'utilisation des PPP pour l'an 2011.

Programme de surveillance des contaminants chimiques - résidus de pesticides et mycotoxines dans la production primaire d'aliments pour animaux

L'objectif principal du programme de surveillance est de réaliser un contrôle de la production céréalière, destinée pour la préparation d'aliments pour animaux lors de la récolte 2010, de la mise en œuvre correcte des PPP, de l'utilisation abusive des PPP non autorisés ou des utilisations non autorisées de la culture concrète, ainsi que de la présence de résidus indésirables de pesticides persistants et la pollution des substances toxiques réglementées produites par des champignons phytopathogènes (mycotoxines). L'objet du programme en 2010 sont les cultures: blé, orge, maïs, luzerne - fraîche ou sèche. Le nombre d'échantillons et des sites de prélèvement des échantillons est compatible avec les données des surfaces ensemencées dans le pays.

En 2010, les inspecteurs du SRPP ont prélevé 69 échantillons. D'après les résultats obtenus, on peut conclure que les matières premières produites pour aliments pour animaux contiennent des résidus de pesticides de PPP utilisés dans les limites normales. L'évaluation de l'exposition pour les hommes lors de la somministrazione avec les aliments dans les cas constatés de non-conformité avec les normes, indique un risque acceptable c'est pourquoi on peut conclure que ces matières premières sont inoffensives et celles-ci peuvent être utilisées dans la production d'aliments pour animaux. En ce qui

concerne la contamination par les mycotoxines déoxynivalénol (DON) et les fumonisines, le degré de contamination des cultures céréalières est faible et les niveaux de contamination dans les échantillons positifs étaient inférieurs aux limites maximales. Les matières premières destinées aux aliments pour animaux produites dans notre pays en 2010 sont inoffensives en termes de pesticides organochlorés persistants, les aflatoxines et la zéaralénone.

4. Les engrais

4.1. Utilisation des engrais

Les engrais minéraux

Selon les données du SRPP en 2010 dans le pays ont été utilisés: engrais azotés – 199 083 tonnes (exprimés comme azote), engrais phosphorés – 39 034 tonnes (exprimés en P₂O₅) et engrais de potassium – 20 799 tonnes (K₂O). Il y a une augmentation des engrais utilisés par rapport à l'année précédente.

Tableau V.7.

Quantités utilisées d'engrais minéraux – tonnes de substance active

An	Total NPK	Azote	P ₂ O ₅	K ₂ O
2008	217 425	173 917	30 558	12 950
2009	220 037	177 553	30 661	11 823
2010	258 916	199 083	39 034	20 799

Source: Service National pour la Protection des Plantes

Avec des engrais azotés sont fertilisés 19 578 milliers de décares de la récolte 2010, soit de 10,2 kg d'azote en moyenne par décar. Les surfaces fertilisées avec des engrais phosphatés sont 3 275 milliers de décares, soit de 11,9 kg P₂O₅ en moyenne et d'engrais de potassium – 2 359 milliers de décares - une moyenne de 8,8 kg K₂O.

Tableau V.8.

Surfaces fertilisées d'engrais azotés, phosphorés et de potassium

An	Surfaces fertilisées de N (milliers de décares)	Surfaces fertilisées de P ₂ O ₅ (milliers de décares)	Surfaces fertilisées de K ₂ O (milliers de décares)
2008	20 687	2 180	1 634
2009	21 905	3 184	1 249
2010	19 578	3 275	2 359

Source: Service National pour la Protection des Plantes

La fertilisation azotée unilatérale au cours des dernières années entraîne à une plus grande sensibilité des plantes aux maladies et ravageurs. De plus en plus on applique la fertilisation par voie foliaire et l'utilisation d'engrais composés.

Le fumier

En 2010 ont été utilisés de 71,3 milliers de tonnes de fumier, étant fertilisés d'environ 69,6 décares. Les cultures fertilisées sont dans la plupart des légumes, des pommes de terre, des arbres fruitiers et des vignobles.

Tableau V.9.

Quantités de fumier utilisées et surfaces fertilisées

An	Fumier utilisé (milliers de tonnes)	Surfaces fertilisées (milliers de décares)
2008	122,9	56,06

2009	74,4	61,8
2010	71,3	69,6

Source: Service National pour la Protection des Plantes

Utilisation de boues dans l'agriculture

En 2010 le SNPP a délivré 50 permis d'utilisation de boues d'épuration des eaux usées en agriculture.

La quantité totale de boues utilisées en agriculture en 2010 est de 24 012,5 tonnes de matière sèche sur 5 663 décares de surface totale.

4.2. Contrôle des engrais dans leur commercialisation

Dans l'exercice des activités de contrôle sur les engrais en 2010 ont été vérifiés 381 points de vente et entrepôts de stockage. Les écarts constatés sont 64, ont été délivrées 38 ordonnances et un acte de violation administrative constatée a été dressé.

Lors du contrôle des engrais en termes du respect des indicateurs publiés par le fabricant ont été prélevés 200 échantillons pour la conformité et ont été envoyés pour analyse au Laboratoire Central des Essais Chimiques et de Contrôle (CLHIK).

Tableau V.10.

Résultats des analyses effectuées d'échantillons de contrôle d'engrais, nombre

An	Entrepôts de stockage et points de vente (nombre)	Échantillons prélevés d'engrais pour analyse (nombre)	Échantillons, qui ont montré des écarts %
2008	364	199	6,5
2009	565	207	13,5
2010	381	200	17,5

Source: Service National pour la Protection des Plantes

5. Essais des variétés, approbation et contrôle des semences

Agence exécutive chargée des essais de variétés végétales, de l'inspection sur le terrain et du contrôle des semences (AEEVVITCS) est l'organisme officiel d'examen pour les variétés de plantes cultivées et l'organisme de contrôle auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lors de la production et la commercialisation des semences et plants.

L'Agence exerce ses fonctions en vertu des dispositions de la Loi sur la protection des nouvelles variétés végétales et races animales (LPNVVRA) comme un organisme officiel effectuant l'expertise de fond pour la protection juridique des nouvelles variétés végétales, conformément aux dispositions de la Loi sur les semences et plants agricoles (LSPA) et la Loi sur les organismes génétiquement modifiés, comme une autorité publique de contrôle.

En 2010, les principales priorités de l'Agence sont les suivants:

- L'harmonisation de la législation bulgare avec l'europpéenne dans le domaine des semences et des plants;
- Optimisation du système et des critères de l'essai des variétés par l'État et son organisation pour une intégration réussie dans les structures européennes dans un plan législatif, administratif et gestionnel et organisationnel méthodique;
- Amélioration et extension de la portée des contrôles sur la circulation des semences entre les producteurs, les négociants et les consommateurs. Certification et contrôle des semences et des plants, essais en laboratoire des lots de semences pour la certification

afin d'assurer des semences de qualité et certifiées aux agriculteurs, amélioration du contrôle de la production et la commercialisation de semences et des plants sur le territoire de la Bulgarie en termes d'une politique agricole globale communautaire;

- Accréditation des AEEVVITCS pour organisme officiel examinateur de l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV), afin de reconnaître les essais des variétés végétales pour la protection juridique sur le territoire de la Communauté en vertu du Règlement 2100/94 du Conseil.
- Optimisation de la capacité administrative.

En 2010, continue la mise à jour de la réglementation en matière des semences et plants, transposant des Directives pour les amendements et les suppléments des Directives principales de l'UE.

Les règlements suivants ont été adoptés:

- Disposition modifiant la Disposition No. 12 du 15 Mars 2004 sur les conditions et les procédures pour les essais de variétés, la reconnaissance, l'enregistrement et la suppression des variétés végétales dans et du Liste officielle des variétés de la République de Bulgarie;
- Disposition No. 3 relative à la commercialisation des plants fruitiers destinés à la production de fruits dans le marché de l'UE;
- Disposition modifiant la Disposition No. 99 de l'an 2006 de l'échange des semences de plantes fourragères sur le marché de l'UE;
- Disposition modifiant la Disposition No. 21 de 2007 pour la commercialisation des semences de céréales sur le marché de l'UE;
- Disposition modifiant la Disposition No.96 de 2006 pour le commerce des semences de cultures maraîchères dans le marché de l'UE;
- Disposition modifiant la Disposition No.100 de 2006 pour le commerce des plants de cultures oléagineuses et à fibres dans le marché de l'UE;
- Loi modifiant la Loi sur les semences et plants;
- Disposition modifiant la Disposition No.77 de 2006 relative aux procédures de reconnaissance pour l'inscription de nouvelles variétés d'espèces de plantes agricoles dans la Liste officielle de la République de Bulgarie et le Catalogue commun des États membres;
- Disposition modifiant la Disposition No.96 de 2006 pour le commerce des semences de cultures maraîchères dans le marché de l'UE.

Afin d'améliorer le fonctionnement des unités territoriales pour les essais des variétés ont été développés de nombreux documents normatifs spécialisés internes, comme méthodes d'essai pour la distinction, homogénéité et stabilité (DHS), en conformité aux Procès-verbaux techniques de OCVV, méthodes d'essai pour des qualités biologique et économiques (QBE), critères d'évaluation et méthodes d'évaluation complète lors de l'essai de QBE.

En 2010, 128 contrats ont été passés et 221 variétés, lignées et/ou hybrides ont été demandés pour un essai de variété officiel dans le système de l'AEEVVITCS dans le but de les reconnaître et inscrire dans la Liste officielle des variétés de la République de Bulgarie, les Catalogues communs de l'Union européenne pour bénéficier d'une protection juridique.

En 2010, on note une diminution du nombre total des variétés demandée pour les essais des officiels des variétés, suite à la libre circulation des semences dans l'Union européenne et l'abolition de la nécessité de l'enregistrement obligatoire des variétés à la Liste officielle des variétés du pays. Dans les années suivantes on peut attendre que le nombre de demandes restera le même ou augmentera

légèrement en conséquence du renouvellement de l'agrément de l'AEEVVITCS en tant qu'examineur de OCVV.

Tableau V.11.

Nombre des variétés demandées pour inscription à la Liste officielle des variétés par années

An	Sélection bulgare – récemment demandées	Sélection étrangère - récemment demandées
2008	107	165
2009	159	171
2010	107	114

Source: AEEVVITCS

En 2010, le nombre de variétés de sélection bulgare récemment demandées s'égalise avec le nombre des mêmes en 2008, et dans la sélection étrangère on observe une baisse des commandes. Au cours des années suivantes, on prévoit que les variétés récemment demandées soient dans les mêmes limites.

Sur la base de demandes d'inscription reçues par les candidats a été publiée la Liste officielle des variétés de la République de Bulgarie pour l'an 2010 pour les variétés des cultures arables, légumes et cultures de fruits, tabac et vignes dont les semences et plants peuvent être fabriqués et commercialisés sur le territoire du pays.

L'activité concernant les essais publics de nouvelles variétés de plantes sur la base des contrats passés avec les demandeurs comprend:

- essai de distinction, homogénéité et stabilité;
- réalisation de post-contrôle (examen en culture) des semences commercialisées dans le pays;
- essai des qualités biologiques et économiques afin d'établir la pertinence des nouvelles variétés aux conditions agro-climatiques du pays et le déroulement des essais y liés de la tolérance au froid, résistance aux agents pathogènes et analyses chimiques et technologiques;
- développement des descriptions de DHS des variétés communes et des descriptions de nouvelles variétés demandées pour les essais;
- développement des caractéristiques d'approbation pour mener des enquêtes sur le terrain;
- préparation de nouvelles méthodes et mise à jour des existantes.

L'AEEVVITCS effectue un suivi (examen en culture) des semences de cultures fourragères, oléagineuses et à fibres, légumes, betteraves, tabac et pommes de terre.

Par la méthode « essais en culture » on effectue la vérification de l'identité et la pureté variétale des semences produites par l'ensemencement et la plantation dans des conditions du champ.

Pour les pommes de terre le contrôle postérieur se fait par le test « ELISA » pour établir l'état de santé afin de surveiller la mise en œuvre des exigences légales minimales pour les semences commercialisées.

En 2010, en expériences de DHS ont été soumis un total de 2 576 variétés, hybrides et lignées, dont 506 sur les contrats de l'essai des variétés, 600 - variétés similaires, et les autres 1 476 - pour la collection de référence et pour prouver la distinction des nouvelles variétés demandées.

Le plus grand nombre de variétés et d'hybrides ont été testés des grandes cultures: 1 617 dont 381 pour DHS et 1 216 pour la collection de référence. Parmi ceux-ci, le plus grand nombre sont de

tournesol: 323, dont pour DHS sont 98, pour le maïs: 256 lignées et hybrides dont pour DHS sont 58, blé tendre d'hiver: respectivement 177 et 25 variétés.

Ont été testées 463 variétés de cultures maraîchères, dont 85 variétés ont été testées pour DHS. La plupart des variétés testées sont des tomates - 90 variétés et lignées, dont 26 pour les DHS, poivron - 55 variétés, dont 20 pour DHS, les haricots de jardin - 28 variétés, y compris 1 variété pour DHS.

Des cultures d'huiles essentielles sont testées 55 variétés, dont 11 pour DHS et le reste sont pris en charge comme une collection de référence. Les plantes vivaces sont 151 variétés, dont 11 pour DHS et le reste - pour comparaison.

En 2010, ont été reçu 1640 échantillons pour les essais en culture de 40 cultures agricoles - 19 grandes cultures et 21 variété maraîchères. Par rapport à 2009, le nombre d'échantillons a augmenté de 54. Le nombre d'échantillons de blé dur, maïs, légumes et les pommes de terre est également augmenté. Le nombre d'échantillons de blé tendre, orge, tournesol, cultures fourragères et oléagineuses est diminué.

Par groupes de cultures, la proportion d'échantillons pour les essais en culture en 2010, est le suivant :

- 1 468 échantillons de grandes cultures – 90%;
- 172 échantillons de cultures maraîchères – 10% .

En 2010, d'après des contrats relatifs à l'essai de qualités biologiques et économiques (QBE), dans des expérience d'essais variétaux de concours sont testées 1 758 variétés de grandes cultures, 2 variétés de fruits et 13 variétés de vigne.

Du nombre total des variétés à un pré-essai sont soumis 93 hybrides (par rapport à 67 hybrides en 2009), en micro-expériences 1 285 hybrides (925 en 2009) et en macro-expériences 52 hybrides de maïs et de tournesol, en expériences après enregistrement 62 variétés d'orge, blé, colza, dans des expériences spéciales 21 hybrides de maïs et 7 hybrides de tournesol - essai de démonstration. Les essais de variétés indiquées ont été effectués conformément aux exigences des Méthodes approuvées pour les QBE. Pour l'inscription dans la Partie «A» de la Liste officielle des variétés, ont été testées 315 variétés de 23,2% de moins par rapport à 2009 (388 en 2009) et 21,5% de moins par rapport à 2005.

L'analyse des résultats montre une tendance de réduction des variétés demandées pour essai des variétés de QBE pour inclusion dans la Partie « A » de la Liste officielle des variétés du pays en faveur du nombre accru de micro-expériences et l'essai préliminaire conformément aux Méthodes pour QBE.

Du nombre total des variétés des plantes agricoles demandées pour un essai des variétés officiel d'après les contrats passés, les variétés de sélection étrangères sont 1 685 ou bien 95,04%, et la sélection bulgare - 88 variétés, ou 4,96%. Par rapport à 2009, la tendance en 2010 est d'augmenter les variétés de sélection étrangère (de 22,28%) au détriment de la réduction des variétés - sélection bulgare.

Pour aider les agriculteurs dans leur choix de variétés nouvelles, perspectives, des principales variétés agricoles il est organisé aussi un essai après-enregistrement dans les différentes régions agro-écologiques du pays.

Une évaluation de la résistance aux maladies économiquement importantes pour chaque espèce de plante agricole s'effectue sur une fonds infectieux artificiel. En 2010 ont été analysés 360 échantillons pour la constatation de la résistance aux 43 pathogènes (par rapport à 494 en 2009).

Une évaluation pour la tolérance au froid a été effectuée sur 76 variétés de cultures d'hiver (par rapport à 176 en 2009), de 57% de moins qu'en 2009 à la suite d'un contrat de cession non accompli pour le colza oléagineux d'hiver.

A été effectué un traitement mathématique et statistique en utilisant la méthode de l'analyse de variance des résultats de rendement de 229 nombre d'expérience pour QBE à une ou deux variétés standards, et dans certaines cultures à la norme moyenne de l'expérience. Les résultats obtenus des différents champs d'expérimentation (de 10 indices en moyenne pour chaque culture), selon la méthodologie de l'expérience polonaise sont résumés.

Tous les résultats de l'essai des variétés par l'État pour QBE, y compris les résultats des évaluations des variétés ont été préparés à temps pour le rapport aux candidats selon les termes prévus dans les contrats - le 31 août pour les cultures d'automne et le 20 Décembre pour les cultures de printemps.

En 2010, ont effectué des inspections sur pied de cultures de production de semences. Ont été inspectés 455 745 décares de cultures de semences. Parmi ceux-ci, 446 743 décares ont été approuvés (98%), 2 317 décares (0,5%) ont été déclassés, et mis au rebut ont été 6 684 décares (1,5%).

En 2010, on observe une augmentation des zones inspectées de 11,8%.

Des semences inspectés de grandes cultures, la plus grande partie occupe le groupe des céréales - 434 301,4 décares (95,3%), et le reste sont des cultures fourragères - 10 519,8 décares (2,3%), oléagineuses et à fibres - 6 920,4 décares (1,5%), pommes de terre - 3 428,6 décares (0,7%), tabac - 395,9 décares (0,1%), betterave - 20 décares (0,1%) et plantes médicinales et aromatiques - 1 décare. La superficie totale des cultures inspectées par les grandes cultures est de 455 587 décares.

Des cultures de semences de blé commun d'hiver approuvées le plus grand pourcentage occupent les surfaces avec des variétés de groupes B - 60% et A blés « forts » - 27,8% et un pourcentage plus faible du groupe C - 6,5% et D - 5,7%. La composition variétale des surfaces inspectées emblavées en 2010 avec blé commun l'hiver est très diversifiée. Des inspections sur pied ont été effectuées sur 81 variétés, y compris les variétés de sélection étrangère - 5,6%. Le pourcentage de semences de variétés étrangères inspectées de sélection étrangère est supérieur de 2,4% par rapport à ceux inspectés en 2009.

En 2010, les semences d'orges inspectées ont été de 12,2% de moins par rapport à 2009

Par rapport à 2009, on observe une réduction des surfaces de production de semences de maïs hybride avec 61,3 % (de 13 637 décares à 5 271 décares).

En 2010, les semences de tournesol hybride inspectées diminuent de 63,1% par rapport à 2009 (de 15 940 décares à 5 883,3 décares). En 2010, il y a une augmentation des semences inspectées de cultures fourragères avec 37,5% par rapport à 2009. Une des raisons pour l'augmentation des semences inspectées de luzerne et pois fourrager c'est l'aide d'État accordée pour encourager la production et l'utilisation de semences de haute qualité, ainsi que les nouvelles espèces des cultures fourragères demandées pour certification - ray-grass anglais et dactyle pelotonné.

Les semences inspectées de pommes de terre ont été augmentées de 28,3% par rapport à 2009 en raison de l'aide d'État accordée et le subside à affectation déterminé du Fonds d'État d'Agriculture pour aider les agriculteurs à acheter de semences de pommes de terre pour la production de semences.

En 2010, une inspection sur pied a été réalisée sur 157 décares de cultures maraîchères. Par rapport à 2009, il est présente une réduction du volume des cultures inspectées par suite de la production de semences de la catégorie « standard » qui sont sous la responsabilité des fabricants.

Au cours de l'année a été réalisée une inspection sur pied de 236 décares de pépinières viticoles. Par rapport à 2009 (338 décares ont été inspectés) les surfaces diminuent de 30,17%.

Des vignes mères de porte-greffe ont été qualifiés 2 065,2 mille pièces dont 210 mille de pièces de la catégorie «prébase», 597,4 mille de pièces «de base» et 1 257,8 mille de pièces « certifié ». Par rapport à 2009 (ont été qualifié 2 371,7 mille de pièces de vignes mères de porte-greffe) la production de vignes mères de porte-greffe diminue de 12,9%.

En 2010, des inspections sur pied sont menées sur 428,3 décares de vignes mères, de 10,5% de moins par rapport à 2009 (478,6 décares). Au cours de l'année les vignes mères approuvées sont qualifiées 537,4 mille de boutures greffons desquels « de base » - 133,6 mille de boutures greffons, « certifiés » - 82,9 mille de boutures greffons et « standard » - 320,9 mille de boutures greffons. Par rapport à 2009, la quantité de boutures greffons qualifiés diminue de 0,4%.

Des 148 décares de pépinières viticoles inspectées en 2010 ont été prévus pour enracinement 1 999 mille de vignes greffées, dont 749 mille de cépages de table, 687 mille de cépages blancs de cuve, 562 mille de cépages rouges de cuve et 0,9 mille d'expériences de sélection.

En comparaison avec 2009 les vignes greffées diminuent de 20%. La tendance à réduire le nombre de matériels de multiplication de la vigne greffés se poursuit. Un des motifs de cela est le manque de marché dans le cadre de la suspension des subventions des programmes opérationnels pour la formation de nouveaux vignobles. La proportion de cépages de table greffés diminue par rapport à l'année précédente, celle des cépages blancs de cuve reste inchangée et des cépages rouges de cuve accroît.

En 2010, ont été effectuées des inspections sur pied de 1 535 d'arbres mères – 1 046 « certifiés » et 489 « CAC » matériel. Par rapport à 2009 (2 644 arbres ont été inspectés) la réduction est de 38,9%.

Les matériels de multiplication de plantes fruitières qualifiés augmentent de 14,3% des végétatifs et de 20,6% des porte-greffes à multiplication par semis. De 26,2% diminue la qualification des boutures greffons.

Il y a une augmentation des baies qualifiées par rapport à l'année précédente.

Les activités de contrôle en 2010 ont été principalement dirigées vers la réalisation d'un contrôle et des inspections constants pendant toutes les étapes de la production de semences, la préparation et la commercialisation des semences et des matériels de multiplication pour assurer la qualité des semences et des matériels de multiplication commercialisés dans le pays et dans la Communauté. L'AEEVVITCS effectue le contrôle des semences importées de pays tiers conformément aux règles et normes européennes et la LSPA, délivre des documents de commerce d'après les schémas de l'OECD et les certificats de l'ISTA.

Des contrôles ont été effectués dans des magasins et entrepôts de semences et matériels de multiplication, des ceux qui s'occupent du reconditionnement de semences dans de petits emballages, des producteurs de matériels de multiplication et de semences et de tous les négociants de semences en gros enregistrés et des livres tenus par ceux-ci. Lors des contrôles ont été constatés des lacunes dans la tenue des livres en vertu de l'art. 62 de la LSPA – quantités, numéros de lots non inscrites ou de ventes non délivrées.

Il est particulièrement renforcé le contrôle des ceux qui s'occupent du reconditionnement des semences de légumes dans de petits emballages. Pendant les périodes de commerce actif de semences et de matériels de multiplication on procède systématiquement à des contrôles du réseau commercial. Les semences qui ne répondent pas aux exigences minimales de germination sont retirées du commerce.

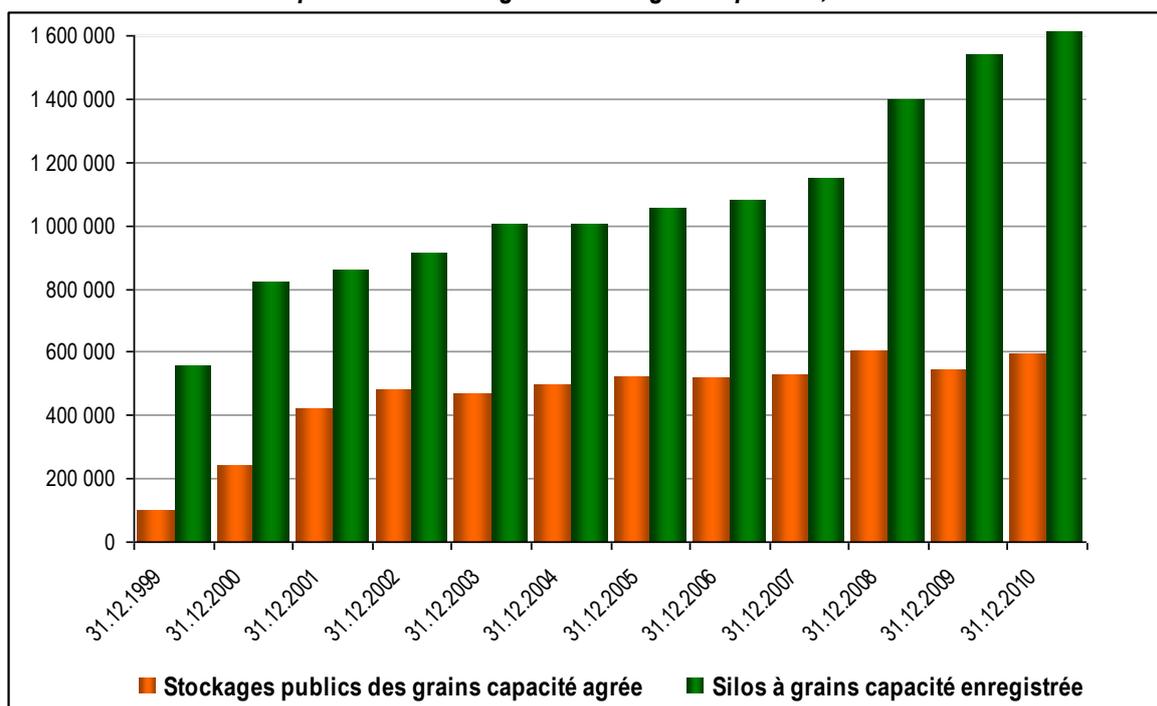
6. Contrôle des grains, des céréales et des aliments pour animaux

6.1. Licence et contrôle des stockages publics, des silos à grains et des autres sites d'entreposage

Au 31/12/2010 les sites agréés, enregistrés et déclarés et les autres sites d'entreposage de grains dans le pays sont comme il s'en suit:

- Stockages publics des grains – 48 d'une capacité totale de 592 930 tonnes;
- Silos à grains - 178 d'une capacité totale de 1 663 870 tonnes;
- Autres sites d'entreposage - 1 974 d'une capacité totale déclarée de 6 143 004 tonnes.

Figure V.10.
Capacité des sites agréés et enregistrés par ans, tonnes



Source: Service National des céréales

Les entrepôts publics autorisés ont diminué de 1 par rapport à la fin de l'année 2009, et en même temps leur capacité totale a augmenté de 52 270 tonnes. Près de 94% des stockages publics pour les céréales, constituant plus de 96% de la capacité totale agréée, sont situés dans le nord de la Bulgarie, et seulement 6% dans la partie sud du pays.

La quantité totale de céréales qui a été enregistrée par la comptabilité matières pour la période allant du 1^e Juillet au 31 Décembre 2010 (149 339 tonnes) est comparable à celle des récoltes 2000 et 2009. En général, on peut noter qu'il y a une légère augmentation du grain entré en comptabilité matières, après que pour les récoltes de 2004 à 2009 on marquait une baisse constante.

Au cours des dernières années, il y a une augmentation du nombre des silos à grain et de leur capacité enregistrée. Les silos à grains situés dans la Bulgarie du Nord représentent 76,4% du nombre total des silos à grains dans le pays, et ceux dans le sud de la Bulgarie - 2,4%.

Des autres sites d'entreposage des grains déclarés, environ 69% sont situés dans le nord de la Bulgarie (plus de 70% des capacités).

En 2010, aux sites agréés, enregistrés et aux autres sites pour l'entreposage des grains dans le pays ont été effectués 1 026 inspections périodiques.

Au cours de l'année, le Service National des céréales (SNC), l'Agence du Trésor public et des représentants du secteur de la Police économique ont fait 620 d'inspections conjointes. Suite aux inspections conjointes ont été rédigés 98 procès-verbaux de constatation (en 2009 en ont été rédigés 99) et 71 actes de sanction administrative en cas de violations constatées (en 2009 en ont été rédigés 10).

Au 31/12/2010 le nombre de négociants opératifs en grains dans le pays était 2 167, dont 451 étaient nouvellement enregistrés et 91 négociants en grains - re-enregistré. Du registre ont été radiés 378 négociants, y compris : 2 d'après une demande présentée par l'entreprise, 6 pour une violation constatée de la Loi de l'entreposage et la commercialisation des grains et 370 à cause du non-renouvellement de l'enregistrement dans le délai prévu. Pour la bonne exécution des transactions commerciales ont été inspectés 270 négociants en grains.

Pour 2010, les quantités contrôlées pour conformité des grains et produits céréaliers sont 2 437 308 tonnes, dont ont été délivrés 3 004 certificats et attestations de conformité pour les importations, les exportations et livraisons intra-communautaires.

Ont été réalisées 228 inspections d'entreprises de transformation de céréales lors desquelles ont été contrôlés 66 256 tonnes de céréales, ce qui représente 13,9% de la production totale déclarée.

En ce qui concerne les quantités déclarées de grains produits, vendus et disponibles au cours de l'année ont été contrôlés 618 agriculteurs enregistrés.

6.2. Qualification de la récolte 2010:

Qualification du blé de la récolte 2010:

Au cours de la campagne de récolte des grains ont été prélevés 1 896 échantillons des 1 507 783 tonnes de grains de blé des régions productrices du pays (27 régions), qui constituent 38,7% d'échantillonnage en ce qui concerne les données préliminaires sur les quantités récoltées (3,9 millions de tonnes) et forment la représentativité de la qualification réalisée.

Sur la base de la qualification préliminaire effectuée d'après les indicateurs indirects principaux de la Norme d'État Bulgare (BDS) et BDS ISO, le total des grains de blé de la récolte 2010 du pays se divise par qualité comme il s'en suit:

- I^{er} groupe - 1,1%;
- II^{ème} groupe de - 4,3%;
- II^{ème} groupe B - 18,4%;
- III^{ème} groupe - 76,2 %.

La qualité des grains de la récolte 2010 est comparable avec les récoltes précédentes 2004, 2007 et 2009. Par rapport à la récolte de l'an dernier, la proportion des grains du groupe III^{ème} a augmenté de 3,2 points, surtout en raison de faibles niveaux de production de gluten humide et le chiffre de la valeur boulangère. La part du blé du groupe II^{ème} B et du groupe II^{ème} a diminué respectivement de 1,2 et 2,2 points. La part du blé du Groupe I^{er} a augmenté de 0,2 points par rapport à la récolte précédente.

Relativement, la quantité totale de grains du I^{er}, II^{ème} et II^{ème} groupe B pendant cette campagne de commercialisation s'élève à 23,8% de la production totale - de 3,2 points de moins que l'année précédente. Les résultats de l'analyse qualitative effectuée sur le blé produit de la récolte 2010 indiquent que 34,6% sont de la qualité qui répond aux exigences du secteur de la minoterie pour la production des farines à pain et des produits de boulangerie (ici sont incluses aussi les quantités de blé du III^{ème} groupe, ayant des indices de valeur boulangère relativement bons).

Qualification du maïs récolte 2010

Au cours de la période Septembre - Novembre 2010 le SNC a analysé 561 échantillons de 619 373 tonnes de grains de maïs des régions productrices du pays, qui constituent 31,4% d'échantillonnage des quantités de maïs récoltées, qui, selon les données du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'élèvent à 1 975 644 et forment la représentativité de la qualification réalisée. La qualification a été faite d'après des indices principaux de BDS 607-73 et BDS ISO EN 13 690:2008, qui déterminent la valeur de consommation et la valeur commerciale du grain. Les échantillons ont été prélevés dans 22 régions du pays.

Le maïs-grain produit récolte 2010 a des valeurs relativement bonnes des deux indices principaux d'humidité et des impuretés qui sont prévus dans la norme. Les données indiquent que 81,7% des échantillons analysés répondent aux exigences de la norme de qualité du maïs-grain.

Les valeurs moyennes du grain dans le pays sont les suivants:

- Teneur en humidité : $14,3 \pm 1,1\%$;
- Teneur en impuretés constituées par des cultures (des grains): $3,6 \pm 2,5\%$;
- Teneur en impuretés diverses: $0,9 \pm 0,7\%$.

L'achat d'intervention de céréales de la récolte 2010

La quantité totale de céréales pour lesquels ont été prélevés des échantillons pour l'achat d'intervention de la récolte 2010 s'élève à 46 335 tonnes, dont 42 685 tonnes d'orge et 3 650 tonnes de blé.

6.3. Contrôle des aliments pour animaux

Le Service national des céréales et des aliments du bétail a été l'organisme compétent sur la mise en œuvre de la législation en système de contrôle des Aliments pour animaux et alimentation des animaux jusqu'au 01/06/2010, puis avec un amendement de la Loi sur les aliments pour animaux les compétences pour sa mise en œuvre incombent au Service vétérinaire national (SVN).

Au 01/06/2010, le nombre total de sites enregistrés et approuvés dans le secteur fourrager auxquels s'exercent des activités en vertu de l'article 5, paragraphes 1 et 2 du Règlement (CE) No. 183/2005 sur les exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux est 9 561 sites. Pour la période du 01/01 - 01/06/2010 ont été enregistrés 221 opérateurs du secteur fourrager.

447 inspections ont été exécutées, à l'issue desquelles ont été dressés des procès-verbaux de constatation. Les analyses des additifs pour alimentation animale, des prémélanges, des aliments composés pour animaux et les matières premières d'aliments pour animaux jusqu'au 31/05/2010 sont 66.

Jusqu'au 01/06/2010 ont été effectuées 2 notifications à la Commission européenne par l'intermédiaire du Système d'alerte rapide en cas de danger pour la santé humaine résultant de la nourriture humaine et animale.

7. Services vétérinaires

7.1. Santé et bien-être des animaux

L'activité du Service vétérinaire national (SVN) vise à assurer l'état de santé des animaux, la protection des personnes contre les maladies zoonotiques et à assurer la fluidité des échanges entre les États membres et avec des pays tiers.

En 2010, le SVN a réalisé les programmes de surveillance suivants:

- Programme de contrôle et d'éradication de la peste porcine classique chez les porcs domestiques et sauvages (PPC);
- Programme de surveillance et d'éradication de la maladie de Aujeszky touchant les porcs;
- Programme de surveillance de la grippe aviaire touchant la volaille et les oiseaux sauvages en République de Bulgarie;
- Programme de surveillance et d'éradication de la maladie de Newcastle touchant les oiseaux ;
- Programme de surveillance de la fièvre catarrhale touchant les ruminants;
- Programme de surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles;
- Programme de surveillance de la salmonellose chez les poules pondeuses de l'espèce Gallus gallus;
- Programme de surveillance de la salmonellose chez les poulets de chair;
- Programme de surveillance de la salmonellose chez les dindes;
- Programme de surveillance de la salmonellose chez les porcs;
- Programme de surveillance de la salmonellose chez les volailles destinées à la reproduction;
- Programme de surveillance de la fièvre aphteuse affectant les artiodactyles;
- Programme de surveillance de la santé des poissons élevés dans des exploitations industrielles et d'élevage;
- Programme de prévention d'Etat pour l'an 2010

La mise en œuvre du programme d'éradication du virus de la peste porcine classique a été une des tâches prioritaires du SVN, l'objectif du programme visant à protéger le pays contre la propagation de la peste porcine classique et la levée de l'interdiction sur le commerce intra-communautaire de porcs vivants. Le programme comprend des études sérologiques et virologiques des porcs domestiques, des porcs de la race « Orientale des Balkans » et des porcs sauvages, de même que des examens cliniques et il prévoit également des mesures visant à assurer la biosécurité des exploitations d'élevage de porcs et de ceux de la race « Orientale des Balkans ». En 2010, a été réalisé un programme de vaccination orale des porcs sauvages, uniquement dans les municipalités à proximité des frontières avec la Serbie, la Macédoine et la Roumanie, on a réalisé trois campagnes de vaccination avec deux poses d'appâts-vaccins. En conséquence de la mise en œuvre du programme de contrôle et d'éradication de la peste porcine classique en 2010 des cas de la maladie n'ont pas été constatés. Par la mise en œuvre de ce programme, la Commission européenne permettra à la République de Bulgarie de réaliser des échanges intracommunautaires de porcs vivants.

En 2010 a continué la mise en œuvre du programme de vaccination orale des renards visant l'éradication du virus de la rage. A été réalisée une campagne de vaccination sur le territoire de 19 communes. A l'Institut national vétérinaire de recherche diagnostique (INVRD) - Sofia ont été effectués des essais de laboratoire pour établir le pourcentage des renards vaccinés du nombre total des renards morts et tués.

Lors de l'exécution du programme de surveillance de la grippe aviaire affectant la volaille et les oiseaux sauvages le 01/04/2010 a été constaté un cas de la grippe H5N1 dont a été atteinte une buse variable (*Buteo buteo*) trouvée morte dans la station balnéaire « Konstantin i Elena », région de Varna.

En 2010, lors de la mise en œuvre des programmes de surveillance de la salmonellose chez les poules pondeuses, les volailles destinées à la reproduction, les dindes, les poulets de chair et les porcs ont été faites les tests suivants:

- Aux troupeaux de reproduction - un total de 154 troupeaux ont été testés pour les respectives *Salmonella* spp. (*Salmonella enteritidis*, *Salmonella Hadar*, *Salmonella infantis*, *Salmonella Typhimurium*, *Salmonella virchow*). Il y a 3 troupeaux positifs pour *S. Infantis*, 2 troupeaux

positifs pour S. Hadar, 1 troupeau positif pour S. Covallis, 1 troupeau positif de S. Glostrup et 1 troupeau positif de S. Senftenberg;

- Aux poules pondeuses - un total de 250 cheptels ont été testés pour l'infection par la Salmonella: 2 positifs pour Salm. Enteritidis et 7 cheptels positifs pour d'autres Salmonella spp.;
- Aux poulets de chair - un total de 997 troupeaux testés pour l'infection à la Salmonella. Pendant la période n'est positif pour Salmonella Typhimurium qu'un seul troupeau et 14 troupeaux ont été positifs à d'autres Salmonella spp.

Au cours de l'année on n'a pas permis l'apparition et la propagation des infections virales particulièrement dangereuses telles que la fièvre catarrhale affectant les ruminants, la peste porcine classique, la peste des petits ruminants, la variole ovine et caprine et d'autres maladies mentionnées dans la l'ancienne liste A de l'Organisation mondiale de la santé animale.

Il n'y a pas de foyers enregistrés de tuberculose bovine, ont été liquidés les foyers d'infection à l'anthrax aux petits ruminants, la brucellose affectant les petits ruminants (*Brucella melitensis*), ont été réduits les foyers de la fièvre Q et de la tularémie.

En conséquence des activités exécutées pour l'année 2010 en ce qui concerne la situation épizootique dans le pays on n'a pas détecté de foyers de maladies répertoriées par l'Organisation mondiale de la santé animale chez les animaux domestiques, à l'exception de la fièvre aphteuse des artiodactyles.

Le 04/01/2011 les résultats de l'essai des échantillons prélevés lors de la chasse des cochons sauvages dans le terroir du village de Kosti, région de Burgas – à 2 km de la frontière avec la République de Turquie le 30/12/2010, on a confirmé la présence de la fièvre aphteuse. La Commission européenne a été notifiée sans délai. Grâce à des mesures adéquates et opportunes de la part du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Agence bulgare pour la sécurité des aliments, en collaboration avec d'autres services publics, les foyers de fièvre aphteuse apparus en Janvier 2011 aux animaux en Bulgarie du Sud-Est ont été liquidés et la propagation de la maladie a été arrêtée. Pour de courtes périodes a été convenue avec la Commission européenne une réduction des zones où ont été imposées des mesures restrictives visant à réduire les pertes économiques pour les producteurs, les transformateurs et les négociants.

En effectuant un contrôle officiels et des essais des échantillons d'aliments pour animaux afin de détecter la présence de protéines animales interdites pour l'utilisation dans les entreprises de production d'aliments pour animaux, les exploitations d'élevage de bétail, dans les usines pour la production d'aliments pour animaux et les magasins vendant des aliments pour animaux, de protéines animales interdites n'ont pas été découvertes.

Aux fins du contrôle vétérinaire officiel et la mise en œuvre du plan pluriannuel unique en 2010 les vétérinaires officiels ont effectué des inspections aux exploitations agricoles afin de clarifier la santé des animaux et la détermination de l'état de santé des exploitations agricoles d'élevage. A cet effet, ont été faites les suivantes inspections: 1 525 - aux élevages de bovins, 1 197 – aux exploitations d'élevage de petits ruminants, 43 750 - aux fermes pour élevage de porcs, 195 aux exploitations d'élevage des chevaux, 585 aux élevages de volaille, 23 aux exploitations d'élevage des lapins, 39 aux sites de gibier et 947 aux fermes de poisson. L'état de santé des exploitations d'élevage a été déterminé en fonction des résultats des tests de diagnostic et des traitements de prévention obligatoires menés par des vétérinaires praticiens privés ainsi que la documentation tenue par les propriétaires des exploitations d'élevage. Le grand nombre des contrôles des exploitations d'élevage de porcs est associé à la mise en œuvre du programme approuvé par la CE pour l'éradication du virus de la peste porcine classique.

En 2010 ont été effectuées aussi 8 407 inspections d'identification et déplacement aux exploitations d'élevage de bovins, 8 775 inspections aux exploitations des petits ruminants, 29 318 inspections aux exploitations de porcs et 36 inspections aux exploitations de chevaux.

En ce qui concerne le respect des règles pour la protection et le bien-être des animaux ont été faites les inspections suivantes: 910 aux élevages de bovins, 850 aux exploitations d'élevage de petits ruminants, 834 aux fermes pour élevage de porcs, 195 aux exploitations d'élevage des chevaux et 709 aux élevages pour les oiseaux.

En 2010, a été réalisé un projet concernant la construction d'un lieu de repos pour bovins au port de Burgas, approuvé et financé par la CE.

Au cours de l'an, ont été constatées des incohérences et des irrégularités en ce qui concerne:

- Manque d'exécution du programme de prévention d'État par des vétérinaires enregistrés et dont les relatifs actes et ordonnances ont été délivrés;
- Identification des animaux hors des délais prescrits, tel que requis par la Disposition No.61 du 09/05/2006;
- Transport des animaux sans certificat vétérinaire pour voyage, manque d'autorisation de voyage, carnets de route complétés de manière incorrecte. Les propriétaires respectifs ont été sanctionnés;
- Contrevenon des mesures de biosécurité, chargement intempestif des sites de désinfection, manque d'exécution de dératisation, manque de désinfection des véhicules transportant des animaux vivants;
- Hébergement des animaux dans des locaux d'élevage inappropriés, manque de personnel formé aux fermes, manque d'équipement, les installations pour l'alimentation et l'abreuvement ne sont pas construites de manière d'éviter la contamination des aliments et de l'eau, une ventilation inadéquate, manque de carnets dans les fermes, élevage de poules pondeuses dans des cages non élargies, surpopulation dans les cages et cages non suffisamment équipées (pas de perchoirs, nids, des outils pour limer les ongles).

En 2010, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a formé les fonctionnaires municipaux de tout le pays, les organismes de contrôle officiels, les organisations non gouvernementales de protection des animaux et les facultés vétérinaires sur la mise en œuvre de la Loi sur la protection des animaux et la mise en œuvre de pratiques durables pour solution du problème de la population des chiens errants.

En tant qu'organisme de contrôle principal d'après la Loi sur la protection des animaux, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation met en œuvre la politique du bien-être et de popularisation de leur protection. En mois d'Avril 2010, à l'initiative du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ont été proposées des modifications au Code Pénal par lesquelles étaient incriminés les actes de cruauté envers les animaux. Ainsi, en incriminant la cruauté envers les animaux on répond aux fins de la prévention générale du comportement criminel et on obtient un effet éducatif et d'avertissement sur tous les membres de la société. La modification est entrée en vigueur avec la publication de la Loi modifiant le Code pénal (publié au JO No.33 du 26 Avril 2011).

La partie vétérinaire du Programme national de lutte contre l'échinococcose affectant les animaux a été préparée et envoyée pour approbation et cofinancement à la Commission européenne.

7.2. Système d'information d'identification et de suivi de la circulation des animaux

En 2010 se sont poursuivis les travaux sur l'amélioration du système d'information d'identification des animaux et de l'enregistrement des exploitations d'élevage dans le but de répondre aux exigences de la législation de l'EU en matière de la protection de la santé des animaux et soutien de l'activité du Fonds d'État « Agriculture » – PA. Du 19/03/2010 le fonctionnement du système

d'information existant BGVET/WORLDTVET de SVN a été suspendu dans le but de la migration des données au Système d'information intégré. À partir du 22/03/2010 a commencé l'exploitation du Système d'information intégré SVN - VetIS.

Après l'introduction les actions suivantes sont effectuées:

- Au Siège central du SVN au système sont introduits:
 - Les services vétérinaires;
 - Registre des Infirmeries vétérinaires régionales (RIVR);
 - Registre des hôpitaux vétérinaires;
 - Registre des maladies – contagieuses et non-contagieuses;
 - Registre des voituriers certifiés d'animaux - pour de voyages courts et long trajets;
 - Registre des négociants d'animaux;
 - Registre des produits vétérinaires certifiés (PV);
 - Registre des détenteurs de permis pour l'utilisation de PV;
 - Registre des fabricants de PV titulaires de licence;
 - Répertoire des grossistes de PV;
 - Registre des détaillants de PV;
 - Registre des laboratoires vétérinaires;
 - Registre des sections vétérinaires (VU).
- Une organisation a été créée pour discuter des problèmes apparus, leur documentation, les décisions adoptées et le contrôle d'exécution dans un délai déterminé.
- Des lignes directrices méthodologiques ont été élaborées et envoyée aux Services vétérinaires régionaux (SVR) pour ajouter de domaine (OEZ) de RIVR; enregistrement de VMZ; enregistrement de ruchers ; enregistrement de RIVR ; travail des opérateurs aux abattoirs, enregistrement des négociants d'animaux, rapport de prélèvements de sang et de test intradermique de sensibilité à la tuberculine;
- En conformité avec les lignes directrices sont mises à jour les Sites d'importance épizootique (OEZ) enregistrés en vertu de l'Art.137 de la ZVD, et les certificats d'enregistrement y sont joints.
- Représentants de l'Association nationale d'élevage de chevaux et de la Fédération des sports équestres sont formés pour travailler avec le système pour l'introduction de chevaux.
- Une possibilité communication d'erreurs par le SVR et de leur gestion par le biais d'un site interne.
- Une Instruction technologique est élaborée concernant les conditions, la procédure et le contrôle pour la collecte, la saisie, le maintien et l'utilisation de données provenant du système intégré d'information du SVN VetIS.
- Des règles ont été élaborées pour la préparation préliminaire et l'introduction à l'IIS des données des identificateurs - transpondeurs injectables.
- En 2010 a été élaborée une procédure pour l'organisation des activités, liées à la délivrance des passeports aux équidés.
- Une formation des vétérinaires officiels est réalisée pour les activités d'identification des équidés, dessin de schémas et report les données pour les équidés dans les systèmes d'information VetIS.

- Une formation est effectuée aux représentants des organisations de races d'équidés en Bulgarie pour travail avec le système d'information VetIS pour refléter les données des équidés pur-sang.

7.3. Activités de contrôle

7.3.1. Contrôle de l'État de santé animale (CESA)

En 2010, les activités principales exécutées par les organismes de CESA sont:

- Préserver la santé des consommateurs des denrées alimentaires d'origine animale ;
- Respecter les exigences des règlements du « paquet hygiénique » en ce qui concerne le contrôle officiel effectué par les organismes compétents;
- Mettre au point un système de contrôle basé sur des critères bien établis - le degré du risque, la flexibilité, la proportionnalité etc.;
- Rehausser la confiance des consommateurs aux denrées offertes sur le marché et aux organismes effectuant leur contrôle ;
- Exécution des inspections dans les points de vente au détail d'aliments d'origine animale;
- Évaluation adéquate des activités de contrôle et par conséquent l'optimisation du travail des organismes de contrôle et minimisation de l'influence du facteur subjectif;
- Contrôler les unités de production et de commercialisation des aliments d'origine animale pour pouvoir établir la mise en conformité aux exigences des règlements « paquet hygiénique » pour assurer la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale sur toute la chaîne alimentaire ;

Les inspections s'effectuent d'une périodicité, établie au Plan pluriannuel pour le contrôle officiel après une analyse et une évaluation du risque pour chaque site. Aux entreprises les inspections se poursuivent en conformité avec le Manuel des inspections et des audits dans la stricte observation des critères suivantes:

- Conformité aux exigences du Règlement (CE) 852/2004 et du Règlement (CE) 853/2004 concernant les bâtiments et l'équipement ;
- Système d'analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise (HACCP) ou des procédures basées sur les principes du système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques de contrôle;
- Système de traçabilité qui comprend l'admission des animaux destinés à la boucherie et/ou les matières premières, les produits intermédiaires et les produits finis;
- Étiquetage et apposition du marquage de santé et d'identification;
- Réalisation de la Stratégie visant à améliorer la qualité du lait cru de vache, l'achat séparé et le traitement du lait cru de vache conforme et non-conforme;
- Les organismes génétiquement modifiés (OGM) ou produits dérivés d'OGM comme ingrédients alimentaires d'origine animale. Étiquetage des produits finis contenant des OGM.

Lors de l'accomplissement du plan pluriannuel de contrôle national pour l'année 2010 ont été effectuées les activités suivantes:

- Inspections effectuées sur les sites de stockage et de production des matières premières et des aliments - 39 068 inspections;
- Audits effectués de la méthode HACCP – 1 044 ;
-
- Ordonnances délivrées – 5 202 ;

- Actes délivrés relatifs aux violations constatées – 2 473 ;
- Vérifications sur les plaintes et signalements – 1 530 ;
- Echantillons de contrôle officiel prélevés - 75 140 ;
- Les produits rebutés d'origine animale - 1321 755,5 kg ;
- Contrôles effectués dans les points de ventes au détail et les établissements de restauration - 100 829 ;
- Sites fermés - 375

Pour le respect des exigences de la Disposition No. 4 du 19/02/2008 sur les exigences spécifiques pour la production, le stockage et le transport de lait cru de vache et les exigences pour le commerce et la commercialisation de lait et produits laitiers au cours de l'année les inspecteurs vétérinaires procèdent à des inspections régulières de laiteries situées dans des centres de population. Pour 2010, le contrôle officiel a effectué des essais de 8 041 échantillons du lait cru d'après les indicateurs de teneur en germes (OBM), comptage des cellules somatiques (OBSK) et inhibiteurs.

En 2010 se sont également poursuivies les visites périodiques des missions d'experts de la Direction Générale « Santé et protection des consommateurs » (DG SANCO). Dans la plupart des missions, le contrôle officiel sur la sécurité des aliments a révélé le plein respect des exigences de la législation européenne. En général le SVN a prouvé qu'il dispose de la compétence nécessaire pour maintenir un système efficace de contrôle sur la sécurité des aliments.

Tableau V.12.

Missions réalisées par des experts de la CE (DG SANCO) au cours de 2010

No. de référence – Thème	Période
2010 - 8456 - Contrôle de la volaille et des produits à base de viande de volaille	04/03/2010 – 12/03/2010
2010 - 8436 - Résidus et contaminants dans des matières premières et des aliments d'origine animale et l'utilisation des médicaments vétérinaires	22/03/2010 – 29/03/2010
2010 - 8383 - Bien-être pendant le transport, l'abattage et dans les fermes	20/04/2010 – 29/04/2010
2010 - 8498 - Contrôle de la production et la commercialisation de poisson et des produits de la pêche	01/06/2010 – 11/06/2010
2010 - 8584 - Matériaux destinés à entrer en contact avec les aliments et additifs alimentaires	21/06/2010 – 29/06/2010
2010 - 8398 - La peste porcine classique	18/10/2010 – 29/10/2010
2010 - 8513 - Sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, en particulier la viande et le lait	07/12/2010 – 17/12/2010

Source: SVN

En 2010 le CESA a effectué un contrôle rigoureux de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale et de l'activité des sites de production, de stockage et de commercialisation d'aliments pour prévenir la fraude de la part des fabricants, l'offre des produits de mauvaise qualité sur le marché et tromperie des consommateurs.

Pour la période 30/04 - 18/05/2010, ont été effectuées 4 382 inspections pour l'utilisation illégale de matières grasses végétales dans des produits laitiers, qui portent atteinte aux indices de qualité des produits. Des mesures ont été prises concernant l'étiquetage particulier des produits laitiers

contenant des matières grasses végétales sur les stands des sites commerciaux. Pour les violations constatées ont été prises les mesures légales nécessaires.

Le 30/07/2010 a été introduite la Norme approuvée « Stara Planina » pour certains produits à base de viande. Afin de prévenir la fraude est introduit un contrôle vétérinaire permanent au cours de la production de produits et de préparations à base de viande dans les entreprises agréées. Ont été effectuées 3 076 contrôles et pour les violations constatées ont été prises les mesures légales nécessaires.

En novembre 2010 des contrôles ont été effectués dans les entreprises de production et traitement de la viande de volaille en ce qui concerne le respect de la documentation technologique dans la production de viande de volaille, la conformité entre la documentation technologique et de l'étiquetage, et le respect des exigences de la législation européenne et nationale en ce qui concerne l'emploi d'agents de rétention d'eau. Ont été vérifiés un total de 123 entreprises, et pour les non-conformités constatées ont été prises les mesures légales appropriées. Des échantillons ont été prélevés de viande de volaille pour la teneur en eau étrangère, substances hormonales et antibiotiques. Les inspections ont été entreprises en liaison avec des signalements devenus plus fréquents de violations par les producteurs de poulets et de la viande de volaille. A cet effet, ont été prélevés et analysés 50 échantillons pour eau étrangère, 65 échantillons pour des substances antibiotiques et 66 échantillons pour des produits ayant une action hormonale.

Lors des actions conjointes déroulées par les organismes de contrôle en 2010 ont été constatées des violations graves de la législation et l'offre de matières premières et d'aliments d'origine animale non conformes. Lors de ces actions ont été détruits 129 577,4 kg de matières premières et d'aliments d'origine animale et les violateurs ont été sanctionnés.

À la fin de l'année 2010, les inspections effectuées par les autorités de CESA dans les sites de production et de commercialisation des aliments d'origine animale sont 15 670.

7.3.2. Contrôle vétérinaire aux frontières (CVF)

En 2010, le Service vétérinaire national (SVN) par l'intermédiaire de la Direction « Contrôle vétérinaire aux frontières » (CVF) a organisé, réalisé et contrôlé les activités des Postes d'inspection vétérinaire aux frontières (GIVP) par lesquels s'effectuent les importations et le transit des animaux vivants, des denrées et des matières premières d'origine animale, et des aliments pour les animaux. La tâche principale du contrôle vétérinaire aux frontières est de protéger le pays contre les infiltrations et la propagation de maladies infectieuses graves des animaux et de telles communes aux humains et aux animaux (zoonoses). A cet effet un contrôle de 24 heures est effectué aux huit postes vétérinaires frontaliers de la frontière extérieure de la Bulgarie (Bregovo, Kalotina, Gueshevo, Zlatarevo, Kapitan Andreevo, le Port de Burgas, le Port de Varna et l'Aéroport de Sofia). Le contrôle vétérinaire aux frontières du pays s'inscrit dans le cadre de celui de l'UE et grâce aux systèmes de contact tels que « TREYSIS » on effectue la surveillance et le contrôle de toute la frontière extérieure.

En 2010 le CVF a préparé un plan de surveillance basé sur l'analyse détaillée du risque, couvrant: les notifications RASFF, les pays tiers et les entreprises y si trouvant et le nombre d'expéditions importées pour l'année précédente. 157 échantillons ont été prélevés, ont été délivrés 92 permis d'exportation, ont été traitées 3 080 expéditions (importations), 854 expéditions traitées (transit) et des expéditions importées (animaux vivants) – au nombre de 414.

Afin d'améliorer le niveau du contrôle vétérinaire aux frontières les efforts au cours de l'année visent à améliorer les infrastructures et l'entretien des bâtiments, des installations et des équipements de GIVP en conformité avec les exigences de la législation européenne ainsi qu'à l'amélioration des compétences des vétérinaires frontaliers officiels à l'aide des formations spécialisées.

7.3.3. Contrôle de l'activité vétérinaire, des produits vétérinaires (PV) et des aliments pour les animaux

Le contrôle de l'activité des 28 Services vétérinaires régionaux sur le territoire du pays s'effectue en cas de non-conformités et selon le calendrier approuvé pour la réalisation des inspections complexes.

A cet effet, on recueille et généralise des informations hebdomadaires pour l'apparition de catastrophes naturelles (inondations, incendies, grêles, sécheresses, chutes de neige ou gel) et des épizooties apparues conformément à la Loi sur la protection en cas de catastrophes.

En 2010, ont été ouverts et achevés un total de 577 dossiers sur plaintes, signalements, demandes, requêtes, correspondance avec citoyens, entreprises, organisations non gouvernementales, structures et les divisions territoriales des SVN.

Ont été effectuées 6 contrôles complexes de l'activité des SVR - Plovdiv, Gabrovo, Razgrad, Ruse, Smolyan et Stara Zagora afin d'établir l'efficacité du contrôle officiel concernant la sécurité des aliments et des aliments pour animaux, de la santé animale, du contrôle des médicaments vétérinaires, le bien-être des animaux, le contrôle en laboratoire, les activités juridiques et comptables et financières.

Pour assurer le fonctionnement efficace des services de contrôle officiel sont décrites des mesures spécifiques visant à améliorer la coordination entre les autorités de contrôle, l'interaction avec d'autres départements et ministères, l'augmentation de la rigueur et la responsabilité des chefs directs et des employés.

En 2010, les activités de contrôle de l'Institut pour le contrôle des médicaments vétérinaires (ICPV) comprend:

- Des échantillons analysés de produits vétérinaires (PV) – au nombre de 211;
- Expertises de documentation pour la délivrance de licence d'utilisation de PV en vertu d'une procédure nationale – au nombre de 160;
- Expertises de documentation pour la délivrance de licence d'utilisation de PV en vertu d'une procédure de reconnaissance mutuelle - au nombre de 21;
- Expertises de documentation pour la délivrance de licence d'utilisation de PV en vertu d'une procédure décentralisée - au nombre de 44;
- Expertises de documentation pour des licences délivrées en vertu d'une procédure centralisée - au nombre de 8;
- Expertises de documentation en ce qui concerne la réalisation de petits et grands changements - au nombre de 195;
- Expertises de documentation en ce qui concerne l'approbation de publicités concernant des PV – au nombre de 10;
- Avis émis sur la licence d'utilisation de PV – au nombre de 231;
- Des échantillons de PV non correspondant d'après les indices de qualité – au nombre de 2;
- Avis émis sur des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) - une valeur de 55 097, 83 BGN

Lors de l'activité de contrôle sur la production, le stockage, la commercialisation et l'utilisation de PV réalisée par l'IKVP ont été effectuées 5 inspections aux producteurs de PV, 24 inspections aux sites de commerce en gros de PV et 75 inspections de pharmacies vétérinaires. A été acceptée une documentation relative à l'émission/renouvellement de licence d'utilisation de PV pour la période Janvier-Décembre 2010 – au nombre de 502.

Mise en œuvre du programme de surveillance national pour le contrôle des résidus de produits vétérinaires et des contaminants environnementaux (PSNCR) en 2010 et optimisation de contrôle en laboratoire

Le programme de surveillance national pour le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires et des contaminants environnementaux (PSNCR) dans les animaux vivants et aux produits d'origine animale pour 2010 a été mené par les services vétérinaires régionaux (SVR), qui envoient comme prévu des rapports mensuels pour l'échantillonnage prélevé au Laboratoire central de l'expertise de santé animale et l'écologie (CLVSEE). Selon les études menées dans le CLVSEE pour 2010 n'ont pas été établis de cas d'échantillons non conformes d'après PSNCR.

L'analyse des résultats pour l'exécution de PSNCR pour 2010 indique que la mise en œuvre du programme des bovins (toutes catégories), porcs, poissons, œufs, viande de lapin, gibier d'exploitations d'élevage est conforme aux plans régionaux approuvés. Dans certaines régions, il y a un inaccomplissement par rapport aux échantillons envoyés d'équidés, moutons, chèvres, agneaux, chevreux et oiseaux (poulets de chair et autruches). À cause de manque d'abattage de ces espèces d'animaux dans certaines régions l'envoi des échantillons est entravé. Il a été constaté un inaccomplissement de PSNCR pour les poulets de chair des abattoirs à SVR-Vratsa, principalement en raison de l'absence d'abattage de volailles.

En 2010, d'après PSNCR des différentes régions ont été envoyés au CLVSEE un total de 2319 échantillons et ont été effectuées un total de 7 174 d'analyses. À la fin de 2010, basé sur un résumé des dossiers traités pour les quantités produites et le nombre d'animaux abattus dans les différentes régions au cours de l'année est rédigé le PSNCR pour 2011.

Dans le cadre de la recommandation de la mission effectuée de DG SANCO - Réf. No. DG (SANCO)/2010- 8 436 MR, pour évaluer le contrôle des résidus et des contaminants et l'utilisation des médicaments vétérinaires pour animaux pour la production d'aliments, a été développé une nouvelle instruction pour les contrôles et les inspections sur les résidus et les contaminants dans les animaux et aux produits d'origine animale dans les exploitations d'élevage.

En 2010, des essais inter-laboratoires ont été menés entre le Laboratoire National de Référence (NRL) – CLVSEE ensemble aux laboratoires d'essais régionaux auprès de SVR - au nombre de 26, l'Institut régional de diagnostic vétérinaire (IRDV) - Veliko Tarnovo, IRDV - Stara Zagora et Contrôle de Santé Animale – Sofia pour détection des résidus d'antibiotiques (inhibiteurs) dans le lait. Il a été décidé que tous les laboratoires introduisent dans leur pratique de routine des méthodes modernes plus sensibles pour la détection des antibiotiques et des sulfamides dans les denrées alimentaires d'origine animale.

Ont été prises des mesures correctives concernant les méthodes de détermination des résidus de substances antibactériennes dans les denrées alimentaires d'origine animale. Des formations ont été menées par le NRL - CLVSEE relatives à l'introduction dans les laboratoires de la méthode standard (de référence) des 5 boîtes de Petri pour la détection d'antibiotiques des groupes Tétracycline, β -lactamas, Macrolide's, Aminoglycoside's, Quinolones et Sulfamide's.

En 2010, en liaison avec l'optimisation du contrôle en laboratoire du système de SVN, à partir de 01/06/2010 les laboratoires d'essais auprès du SVR ont été restructurés de 26 en 8 laboratoires régionaux et a été faite la redistribution des échantillons pour le contrôle officiel des laboratoires fermés envers les laboratoires fonctionnantes.

8. Sécurité des aliments

L'objectif principal de la politique sur la sécurité des aliments de l'UE est de garantir un degré élevé de protection de la santé humaine et des intérêts des consommateurs en matière alimentaire, en

tenant compte de la diversité, y compris les produits traditionnels, tout en assurant le fonctionnement efficace du marché intérieur.

La sécurité des aliments est une responsabilité partagée entre les autorités compétentes et les fabricants d'aliments. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation gère, coordonne et contrôle la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'agriculture et les aliments à travers son administration spécialisée.

Par la Décision du Conseil des Ministres No.403 du 14 Juin 2010, l'Assemblée nationale a adopté et approuvé une Stratégie de la création de l'Agence bulgare pour la sécurité des aliments (ABSA).

Dans le cadre de la création de l'ABSA la législation a été examinée et modifiée. Un projet de loi pour l'Agence bulgare pour la sécurité des aliments a été préparé. La loi a été promulguée au Journal Officiel No. 8 du 25/01/2011. Ont été préparés aussi les amendements de 23 lois.

Une analyse est effectuée aux questionnaires, instructions et manuels existants dans la structure des bureaux près du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Ministère de la Santé Publique, effectuant le contrôle officiel sur la chaîne alimentaire et ils ont été mis à jour en vue de la réalisation d'un contrôle unique.

En 2010, ont été établies les normes nationales pour les produits laitiers - Yaourt bulgare, Fromage blanc bulgare en saumure et Kashkaval (fromage jaune) bulgare.

Par l'adoption de la Disposition No.26 du 14 Octobre 2010, concernant les exigences spécifiques pour la fourniture directe de petites quantités de matières premières et des denrées alimentaires d'origine animale (prom. JO No. 84 du 26 Octobre 2010) ont été introduites les mesures et les règles nationales qui permettent aux fabricants d'effectuer une livraison directe de petites quantités de matières premières et des denrées alimentaires d'origine animale au consommateur final ou au commerce de détail local, tout en fournissant des aliments sains pour les consommateurs.

Un rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan unique pluriannuel de contrôle national pour la protection des aliments, des aliments pour animaux, de la santé animale, du bien-être des animaux et de la protection des végétaux dans la République de Bulgarie (PUPCN) pour l'année 2009 a été préparé et envoyé à la Commission Européenne.

La suite de l'PUPCN en vigueur (Janvier 2008 - Décembre 2011) a été préparée.

Audit du contrôle officiel

En 2010, selon le « Programme de réalisation d'audits en 2010 » approuvé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Direction « Santé animale et sécurité des aliments » (SASA) près du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a effectué des audits de l'activité des services au système de Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui effectuent le contrôle officiel de la sécurité des aliments pour les hommes et des aliments pour animaux, la santé animale et le bien-être des animaux et la protection des végétaux - le Service vétérinaire national (SVN), le Service national des céréales et aliments du bétail (SNCAB) et le Service national pour la protection des plantes (SNPP). Ont été déroulés:

- 13 audits du contrôle officiel exécuté par les organismes de contrôle du ministère, concernant la sécurité des aliments, des aliments pour animaux et des produits de protection des plantes en vertu de l'art. 4, paragraphe 6, du règlement (CE) No.882/2004;
- 7 audits des points de contact régionaux dans le système de SVN, en ce qui concerne le fonctionnement du Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF), en vertu de l'art. 4, paragraphe 6, du Règlement (CE) No. 882/2004;

Tout audit se termine par la préparation d'un rapport d'audit et de l'annexe au rapport, à laquelle les autorités compétentes communiquent les mesures correctives prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées et la date limite pour leur mise en œuvre.

Afin d'améliorer l'effectivité et l'efficacité de la réalisation d'un contrôle officiel, basé sur les principes d'impartialité, transparence, haut niveau de professionnalisme et en l'absence de conflit d'intérêts au cours des treize audits menées par les autorités compétentes près du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont été faits 55 recommandations au total, et au 06/12/2010, 27 d'entre elles résultent accomplies.

Aliments pour les animaux

Un projet de loi modifiant la Loi sur les aliments pour animaux (promulguée JO, No.88 du 9 Novembre 2010) a été préparé.

A été préparée la Disposition modifiant la Disposition No.10 en matières des concentrations maximales admissibles de substances et produits indésirables aux aliments pour les animaux (prom. JO No.29/2009, mod. JO, No.49/2010).

A été préparée la Disposition modifiant la Disposition No.10 sur les aliments pour les animaux à destination particulière (prom. JO, No. 20/2003, dernière mod. JO No.82/2010).

Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF)

La Direction « Santé animale et sécurité des aliments » près de du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est un Point de contact national du Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF). Ce système est commun aux États membres et son but est de protéger la santé des hommes et des animaux de toutes sortes d'effets nocifs et des risques potentiels découlant des aliments, des aliments pour les animaux et des matériaux destinés à entrer en contact avec des aliments, par l'assurance d'un échange rapide d'informations entre la Bulgarie, les États membres et la Commission Européenne. Chaque État membre lors de l'identification de produits dangereux distribués à l'intérieur de son territoire ou à l'arrêt à un poste frontalier s'engage dans les limites de 24 heures de notifier à la Commission européenne, qui à son tour distribue l'information à tous les membres du Système d'alerte rapide.

En 2010 ont été reçus, examinés et analysés 8 582 notifications, dont 3 358 sont de notifications originales, 5 224 sont des notifications relatives au suivi réalisé en liaison avec des notifications originales. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a entrepris des mesures sur 12 notifications concernant des produits distribués sur le territoire de la Bulgarie. Les notifications faites par la Bulgarie et envoyées à la CE sont 72.

À la fin de 2010 ont été reçues des notifications d'après le système RASFF de la présence de dioxine dans les aliments destinés à l'alimentation des poulets et des porcs en Allemagne et ensuite de la contamination des œufs, viande de volaille et de porc en Pologne et en République tchèque. Dans le cadre de ces signalements et une série de publications dans les médias, les organismes de contrôle de CESA aux 28 SVR dans le pays ont initié des inspections afin de vérifier la présence des expéditions de viande de porc, de poulet et des œufs originaires d'Allemagne, livrées après le 02/12/2010 et au début de 2011 de la République tchèque et de la Pologne. Jusqu'à la fin de l'année 2010 ont été faites 964 inspections. Les inspections continuent encore au début de 2011, et ont été prélevés des échantillons de dioxine.

En 2010, les autorités compétentes ont pris des mesures appropriées en vertu des notifications suivantes entrants:

- Présence de sulfites non déclarés dans les saucisses en provenance de Bulgarie - les autorités compétentes ont prescrits un examen complet des additifs, afin de déterminer l'origine du sulfite et de remédier au problème;
- Présence de hauts niveaux de sulfite dans les crevettes réfrigérés en provenance d'Espagne;
- Haute teneur en pigments dans le caviar de provenance du Danemark;
- Esherihia coli au fromage en provenance de Bulgarie livré en Roumanie - en réponse à cette notification, les autorités bulgares compétentes expriment une suspicion motivée que la contamination est survenue à l'entreprise, et plus probablement il s'agit d'une contamination secondaire qui pourrait s'être produite dans le site de commerce en Roumanie. Cependant, toutes les mesures nécessaires ont été prises dans l'entreprise;
- Importation illégale et certificats de santé falsifiés pour poissons en provenance de la Chine;
- Mozzarella en provenance de l'Italie ayant de mauvais indices organoleptiques;
- Le traitement par le monoxyde de carbone du thon importé du Vietnam;
- Présence de Listeria monocytogenes au fromage de chèvre en provenance de la Belgique.

Sur toutes les notifications ci-dessus ont été prises des mesures adéquates relatives à la détection, le suivi et la destruction des produits atteints et la réduction au minimum du risque pour la santé humaine. Les actions nécessaires ont été prises aussi sur une notification rejetée de Grèce concernant de miel falsifié en provenance de Bulgarie. Des contrôles ont été effectués à l'entreprise-préparatrice et l'entreprises-productrice et ont été prises toutes les mesures nécessaires pour que le produit soit retiré et la non admission d'un autre écart.

De l'autorité compétente par l'intermédiaire du Point national de contact près de la direction ZZHBH à la Commission européenne ont été envoyées les suivantes notifications sortants:

- Présence de salmonelles à viande de volaille en provenance de Bulgarie, livrée en Roumanie;
- Présence d'histamine à maquereau de l'Argentine, livré en Bulgarie;
- Livraison de langue de porc congelée de la Grèce, sans marquage d'identification.

Création de l'Agence bulgare pour la sécurité alimentaire (ABSA)

La Loi sur l'Agence bulgare pour la sécurité des aliments a été promulguée au Journal officiel No.8 du 25/01/2011. Par cette loi on établie les fonctions de l'ABSA, sa structure, les organes de gestion et le financement de l'activité de l'agence. Avec la création de l'ABSA a été atteint l'objectif principal du Programme du gouvernement pour le développement européen de la Bulgarie pour la création d'une autorité unique pour contrôler toute la chaîne alimentaire, tout en respectant l'approche du contrôle « du champ et la ferme à la table ». De cette manière s'assure un niveau élevé de confiance des consommateurs dans la qualité et la sécurité des aliments qu'ils consomment, et permet la mise en œuvre des meilleures pratiques européennes et des normes élevées dans le contrôle de la sécurité et la qualité des produits alimentaires, des additifs alimentaires et les boissons, la médecine vétérinaire et la santé et le bien-être des animaux, la protection des végétaux et des engrais, le contrôle phytosanitaire, les aliments pour les animaux et le contrôle des frontières etc. En même temps le fardeau administratif des exploitants du secteur alimentaire a été réduit en évitant le double enregistrement des sites de production et de commercialisation des aliments.

L'ABSA suit les meilleures pratiques européennes dans la mise en œuvre de normes élevées dans le contrôle de la sécurité et la qualité des aliments, les additifs alimentaires et les boissons, la médecine vétérinaire et le bien-être des animaux, la protection des végétaux et des engrais, le contrôle phytosanitaire, les aliments pour les animaux et le contrôle des frontières, etc. L'Agence exerce

quotidiennement des contrôles rigoureux tout au long de la chaîne alimentaire - du champ et la ferme à la table. L'ABSA est en constante collaboration avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments, ainsi qu'avec toutes les structures de l'UE relatives aux activités de l'agence et avec les organismes de la sécurité des aliments dans les États membres et les pays tiers.

L'ABSA est structurée en combinant le Service vétérinaire national, le Service national de la protection des végétaux (à l'exception de l'Institut de la protection de végétaux), une partie du Service national des céréales et des aliments pour animaux, et des inspections régionales de la santé et des directions régionales « Agriculture » dans la partie associée à son activité en vertu de l'art. 3, alinéa 1 de la Loi sur l'Agence bulgare pour la sécurité des aliments.

L'Agence contrôle et surveille du respect des exigences légales en ce qui concerne:

- l'activité phytosanitaire, les produits de protection des plantes et les engrais;
- l'activité vétérinaire, la santé et le bien-être des animaux;
- les sous-produits d'origine animale destinés à la consommation humaine;
- les aliments pour animaux;
- les matières premières et des denrées alimentaires, à l'exception des eaux minérales naturelles, de source et de table embouteillées;
- les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les aliments;
- la conformité de la qualité des fruits et des légumes frais avec les normes de l'Union européenne pour la commercialisation.

Sauf les activités ci-dessus, l'ABSA réalise aussi l'évaluation de la conformité des caractéristiques qualitatives des aliments aux normes nationales, aux normes élaborées par les organisations professionnelles et approuvés par l'autorité compétente et les documentations technologiques, de diagnostic et de laboratoire de recherches scientifiques; l'évaluation et la communication du risque; l'éducation et la formation et d'autres activités prévues à la Loi de l'Agence bulgare pour la sécurité alimentaire.

Les priorités principales dans la réalisation des activités de contrôle des aliments sont les suivantes:

- Protéger la santé des consommateurs dans la consommation des aliments;
- Renforcer la confiance des consommateurs aux aliments commercialisés;
- Le maintien du système pour effectuer un contrôle du respect des exigences de la législation par les fabricants et les négociants de matières premières et des denrées alimentaires;
- Re-enregistrement des sites et mise à jour du Registre national des sites de production et de commercialisation des denrées alimentaires d'origine non animale, boissons non alcooliques et de bière;
- Assurance d'une performance optimale du système de contrôle officiel, garantissant ainsi la sécurité dans la production, le stockage et l'offre de matières premières et des denrées alimentaires d'origine animale;
- Maintien du système de contrôle tout au long de la chaîne alimentaire afin de protéger la santé et les intérêts des consommateurs;
- Assurance de la qualité des aliments et participation à l'élaboration de Normes validées (pain, farine);
- Une attention particulière à l'alimentation saine des enfants - les crèches, les cuisines laitières, les écoles maternelles et les écoles.

Les contrôles de l'assurance des priorités susmentionnées sont effectuées par des inspecteurs des services «Contrôle de l'alimentation » près de l'ODBH d'une périodicité établie au Plan de contrôle national pluriannuel unique, par l'intermédiaire d'une analyse et une évaluation des risques et d'après des lettres, ordres et instructions de la Direction Centrale de l'ABSA. Pour la période allant du 22/02/2011 au 14/06/2011 les autorités compétentes ont effectué des inspections de routine et thématiques et les mesures prises sont comme il s'en suit:

- 74 823 contrôles;
- 8 182 ordonnances;
- 2 135 actes de constatation de violation administrative;
- 319 sites fermés.
- 8 de procès-verbaux relatifs aux matières premières et aux aliments qui doivent être détruits d'origine animale et non animale.

Au cours de la période allant du 22/02/2011 au 14/06/2011, ont été préparées et approuvées des normes pour trois types de pain. Les nouvelles normes sont introduites par le nom des Normes validées « Bulgarie ». Suite d'une coopération étroite entre l'ABSA et les organisations professionnelles dans le secteur de la production de la farine et du pain sont élaborés et validés 4 normes:

- NV 01/2011 - Farine « Blanche », « Farine de son » et « Dobrudzha »;
- NV 02/2011 - Pain blanc;
- NV 03/2011 - Pain Dobrudzha;
- NV 04/2011 – Pain de son.

Ont été développées aussi des lignes directrices d'après lesquelles se fera la demande et l'approbation des entreprises qui souhaitent produire de la farine et du pain en conformité avec les Normes validées. Pour la production en conformité à la NV « Bulgarie » en Juillet 2011, ont été approuvées 29 entreprises (y compris: 10 moulins et 19 entreprises de production du pain).

9. Sélection et reproduction animales

9.1. Gestion des ressources génétiques nationales animales

L'objectif de la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage vise la protection des races autochtones en voie de disparition et menacées - la richesse nationale du pays et le maintien et le développement de races commerciales constituant les ressources génétiques nationales.

Avec les modifications apportées en 2010 à la Loi sur l'élevage a été créée la possibilité un organisme public, en la personne de l'Agence exécutive chargée de la sélection et de la reproduction animales (AECSRA) et les organisations non-gouvernementale (ONG) en la personne des organisations d'élevage de réaliser une activité commune d'une grande utilité publique comme la gestion et la conservation des les ressources génétiques nationales animales. La gestion et la coordination sont confiées à l'AECSRA et le coordonnateur national est le directeur exécutif de l'Agence.

En 2010, conformément aux exigences de la Loi sur l'élevage, a été créé le Conseil national des ressources génétiques, qui comprend des représentants de toutes les organisations de d'élevage. Le Conseil est un organisme consultatif permanent auprès du Coordonnateur national des ressources génétiques. Il exerce ses fonctions par sections comme il s'en suit: « Élevage bovin », « Élevage de buffles », «Élevage ovin », « Élevage caprin », «Élevage porcin », « Élevage de chevaux », « Aviculture », « Apiculture » et « Races en voie de disparition et menacées » .

Lors des réunions tenues au cours de l'année des sections ont été discutés les problèmes du secteur respectif et plusieurs propositions visant à améliorer l'activité de d'élevage ont été faites.

En 2010, dans l'élevage une activité d'élevage menaient un total de 37 organisations de d'élevage comme il s'en suit:

- Elevage bovin - 8 organisations d'élevage avec un total de 35 595 animaux contrôlés;
- Elevage de buffles - 2 organisations d'élevage avec un total de 4 485 buffles contrôlés;
- Elevage ovin - 14 organisations d'élevage avec un total de 140 077 moutons contrôlés
- Elevage caprin - 1 organisations d'élevage de 2 069 chèvres contrôlées;
- Elevage de chevaux - 4 organisations d'élevage avec un total de 4 502 chevaux contrôlés;
- Elevage porcin - 4 organisations d'élevage avec un total de 33 264 porcs contrôlés;
- Aviculture - 1 organisations d'élevage de 852 616 oiseaux;
- Apiculture - 1 organisation, contrôlant 10 858 essaims d'abeilles;
- Cynologie - 2 organisations de reproduction avec un total de 645 animaux contrôlés.

En 2010, l'autorisation de mener des activités de reproduction ont reçu 6 nouvelles organisations – l'Association pour l'élevage des races d'ovins Srednorodopska, Karakachanska et Tsigayska, l'Association pour l'élevage des races ovines indigènes de la Bulgarie de l'ouest, l'Association pour l'élevage de la Population synthétique de mouton laitier bulgare et mouton tête noire de Pleven, l'Association pour l'élevage de races locales – autochtones pour le cheval de Karakachan, l'Association des éleveurs de chevaux en Bulgarie et l'Association pour le cheval de Bulgarie de l'Est. Parmi ceux-ci, quatre réaliseront une activité de protection des races locales.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation du travail et la promotion ciblée de l'activité de reproduction a contribué à l'augmentation du nombre des animaux sous contrôle de sélection.

L'AECSRA soutien le processus de reproduction dans le pays en offrant des services spécialisés - détermination des caractéristiques qualitatives des animaux contrôlés, établissement de l'origine et exercice des activités de sélection. A cet effet, en 2010, l'AECSRA gère trois laboratoires de l'État pour le contrôle de la productivité de lait pour les besoins de la sélection (dont l'un a cessé de fonctionner en Avril à cause de l'équipement amorti) et un laboratoire d'essai des échantillons de laine pour le rendement et la tendresse, qui sert la sélection à l'élevage ovin lanifère. En 2010, ont été testés un total de 250 609 échantillons de lait et 987 échantillons pour le rendement et de fibre pur de laine.

L'utilisation des laboratoires de l'AECSRA par les organismes d'élevage a contribué à la réalisation de leur égalité, comparabilité des résultats, transparence et contrôle accru et auto-contrôle de leur activité.

Pour établir l'origine des animaux élevés un laboratoire d'immunologie opère à Sofia. En 2010, y ont été analysés 529 échantillons de sang, y compris 55 échantillons de sang de 24 bovins et 474 échantillons de sang de 218 moutons.

La conservation, le maintien et le développement des ressources génétiques nationales par l'AECSRA se réalise par l'administration et la gestion des stations d'insémination artificielle, la banque de gènes nationale et la réserve nationale, la création de races nouvelles et l'amélioration de celles existantes. L'AECSRA gère et entretient les deux stations dans le pays pour l'insémination artificielle (SIO) - à Sofia et à Sliven. Leur fonctionnement assure l'activité de reproduction, la gestion et la conservation des ressources génétiques dans le pays, en produisant et conservant à long terme du matériel de reproduction. Cela garantit la conservation et la gestion rationnelle des ressources génétiques nationales et de la souveraineté de la République de Bulgarie dans le domaine de l'élevage.

Grâce au vaste réseau de 28 centres agréés pour le stockage de sperme dans tout le pays en 2010 ont été réalisés 83 627 doses de sperme congelé de 300 géniteurs bovins. La plus grande réalisation ont les races Bulgare noir et blanc, Bulgare brun, Bulgare des Rhodopes et Holstein rouge.

Par rapport à 2009, en général au cours de 2010 la réalisation de sperme bovin et de buffles est réduite respectivement au nombre de 5 589 et 100. Cette baisse est due à la réduction du nombre d'animaux et le développement de l'initiative privée dans la distribution de sperme.

Afin de faciliter la distribution de sperme même dans les zones les plus reculées du pays en 2010, l'AECSRA maintient 4 lignes d'insémination artificielle dans les régions de Kardzhali, Blagoevgrad, Vratsa et Ruse.

Pour maintenir la Banque nationale de gènes l'AECSRA dispose de deux dépôts à Sofia et à Sliven, où au 31/12/2010 sont stockées un total de 3 211,2 milliers de doses de sperme surgelé de 22 races de bovins, 4 races de buffles, 10 races de moutons et de 3 races de chevaux.

Dans la mise en œuvre de la Stratégie globale de FAO de la gestion, la conservation et le développement durable des ressources génétiques, en 2010, l'AECSRA a entrepris des mesures pour la création de la Réserve génétique nationale (RGN). Là se conserve de sperme congelé des espèces de grande valeur et de haute reproduction, des races autochtones locales en voie de disparition et menacées. La Réserve nationale génétique garantit notre souveraineté nationale sur les ressources génétiques, la conservation de la biodiversité et la préservation des races locales avec des propriétés uniques génétiques et une grande flexibilité et adaptabilité d'élevage aux conditions environnementales naturelles. Au 31/12/2010 à la RGN sont stockés un total de 342,7 milliers de doses de sperme surgelé de 30 races de bovins et de buffles.

Par la disponibilité du sperme surgelé de 399 géniteurs mâles, l'Agence contribue à l'enrichissement de la diversité génétique, répond aux besoins des organisations d'éleveurs, des agriculteurs et des éleveurs et permet l'accès à chacun d'eux au matériel génétique. La plus grande est la diversité des taureaux reproducteurs des races laitières suivantes - Bulgare noir et blanc, Bulgare brun, Bulgare des Rhodopes et Bovin brun et des races à viande - Limousine, Blonde D'Aquitaine et Aberdeen Angus.

À la Banque nationale de gènes et la Réserve génétique nationale sont stockés un total de 13 races locales autochtones en voie de disparition ou menacées qui sont un patrimoine national.

L'AECSRA gère et entretient la Banque de gènes nationale, à travers le complètement et le maintien annuel de la Réserve génétiques nationale, où à long terme sont stockées des quantités déterminées de matériel génétique surgelé de tous les espèces et races élevées dans le pays et fournit du sperme congelé pour la reproduction par insémination artificielle des espèces et races des animaux agricoles des ressources génétiques nationales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Disposition No.11 du 06/04/2009 portant sur les conditions et la procédure pour la mise en œuvre de la mesure 214 « Paiements agroenvironnementaux » du Programme de développement rural, l'AECSRA a délivré 1 775 certificats d'ovins et caprins, respectivement: Ovin de Koprivshitsa – au nombre de 424, Ovin de Sofia - au nombre de 17, Ovin de Zapadna Stara planina - au nombre de 104, Ovin de Breznik - au nombre de 216, Ovin de Daben - au nombre de 141 et Chèvre locale à poils longs - au nombre de 713.

Afin de populariser l'activité d'élevage en 2010 ont été tenu de nombreuses réunions avec les représentants des organisations d'élevage, les agriculteurs et les structures dans l'élevage et ont été discutées des questions liées à l'activité d'élevage dans les différentes régions du pays, le financement de la sélection, la Politique agricole commune etc.

Afin de populariser les ressources génétiques nationales et l'effet d'élevage, au cours de l'année l'AECSRA organise et tient des expositions, salons et foires (Huitième exposition nationale

d'élevage à Sliven, la Foire nationale pour la protection des races locales bulgares – ville de Kalofer intitulé « Préservons le bulgare » etc.). Au cours de ces initiatives ont été présenté l'état de l'élevage tribale dans le pays et les directions du développement de la sélection et la reproduction, et de démontrer les ressources génétiques nationales. Ainsi en pratique on réalise l'objectif de la nouvelle politique de l'AECSRA – travail conjoint avec les organisations d'élevage et les fermiers, les instituts de recherche agricole et les universités et s'engage le public du problème de la préservation des races menacées de disparition.

9. 2. Contrôle et coordination de l'activité d'élevage

L'AECSRA exerce le contrôle de l'activité d'élevage par: réalisation d'inspections de l'activité des Organisations d'élevage, des organisations de l'État, des centres etc.; le contrôle de l'activité du Registre national des chevaux pur-sang anglais et arabes en vérifiant la certitude de l'enregistrement des animaux de la race respective.

En 2010, ont été contrôlées 28 organisations d'élevage qui ont reçu des aides d'État d'après le Schéma d'aide d'État pour la tenue d'un livre généalogique et pour la détermination des qualités génétiques des animaux dans les divers sous-secteurs de l'élevage.

Lors du contrôle ont été constatées plusieurs violations et d'activités non accomplies à la suite de ce que les organisations d'élevage doivent rembourser au Budget de l'État une partie des 2,3 millions de BGN qui leur ont été affectés au total sous la forme d'aides d'État.

L'AECSRA fournit des aides spécialisées à la Commission pour la délivrance de permis pour l'élevage auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en exécutant une évaluation d'expert des programmes d'élevage et des races des animaux avec lesquels les organisations d'élevage présentent leurs candidatures.

En 2010, a été effectuée une inspection des exploitations agricoles, par lesquelles seront effectués les programmes de sélection de l'Association pour l'élevage des races d'ovins Srednorodopska, Karakachanska et Tsigayska, l'Association pour l'élevage des races ovines indigènes de la Bulgarie de l'ouest, l'Association pour l'élevage de la population synthétique de mouton laitier bulgare et mouton tête noire de Pleven, l'Association pour l'élevage de races locales – autochtones pour le cheval de Karakachan, l'Association des éleveurs de chevaux en Bulgarie et l'Association pour le cheval de Bulgarie de l'Est.

10. La science agricole, la formation et l'activité de conseil

10.1. Activité de recherche et de service scientifique dans l'agriculture réalisés par l'Académie d'Agriculture

Les activités de l'Académie d'Agriculture (AA) en 2010 visent à créer des conditions optimales d'expérimentation et de solution efficace des problèmes de la recherche dans le domaine de l'agriculture.

A la fin de l'année 2010 a changé la structure organisationnelle de l'AA. Ont été changé les dénominations des deux instituts: l'Institut du coton et de blé dur a pris le nom de l'Institut des grandes cultures - Chirpan et l'Institut de l'Industrie de la conserve – en Institut de recherche et développement des aliments - Plovdiv. L'Institut pour la protection des végétaux - Kostinbrod a passé dans la composition de l'Académie d'Agriculture.

10.1.1. Produits scientifiques conçus et mis en place dans la fabrication

A la fin de l'année 2010, les Instituts scientifiques près de l'Académie d'Agriculture possèdent et maintiennent 400 certificats des nouvelles variétés végétales et races animales en vertu de la Loi sur la protection des nouvelles variétés végétales et races animales (LPNVVRA) émis par l'Office des brevets. Parmi ceux-ci, 152 sont pour variétés de céréales, 43 – pour variétés oléagineuses, 41 – pour variétés

des aliments pour animaux, 49 - pour variétés maraîchères, 44 - pour variétés de tabac, 21 - pour vignes, 29 - pour variétés fruitières et de baies, 7 - pour variétés décoratives et 14 – races animales.

En 2010 l'Office des brevets a délivré un total de 80 certificats pour les variétés des végétaux, y compris et d'une race de bombyx du mûrier et des instituts scientifiques auprès de AA. Parmi ceux-ci, 32 – pour céréales, 16 - pour variétés oléagineuses, 10 - pour cultures d'aliments pour les animaux et les autres pour des légumes, tabac, variétés décoratives, vignes et des lignées de maïs. L'AA a le plus grand nombre (85%) de tous les certificats délivrés et maintenus pour les variétés végétales et les races animales à l'Office des brevets.

10.1.2. Transfert des connaissances et produits scientifiques

Les tâches principales des bureaux de services scientifiques et des activités appliquées près des instituts de recherche et les stations expérimentales - entreprises d'État sont la promotion des conquêtes scientifiques, la mise en contact avec la pratique, l'organisation de la réalisation de la production, des études sur les besoins des agriculteurs et l'extension du domaine et l'élévation du niveau de l'activité la recherche appliquée.

En 2010 continue l'adoption et la mise en œuvre des innovations pour la production agricole tout en respectant les pratiques traditionnelles. Il y avait eu lieu 5 230 consultations et 151 conférences scientifiques et pratiques, séminaires, colloques, tables rondes, célébrations jubilaires etc. ; ont été créés 92 champs de démonstration.

Tableau V.12.

Initiatives déroulées de services scientifiques par les instituts de AA:

No. d'ordre	Initiatives	Mesures	Exécution
1	2	3	4
1.	Préparation des champs de démonstration exemplaire, des fermes etc.	nombre	92
2.	Journées ouvertes déroulées	nombre	73
3.	Consultations sur des questions diverses exécutées	nombre	9 177
4.	Des conférences, séminaires, colloques, tables rondes, célébrations jubilaires scientifiques et pratiques tenus.	nombre	151
5.	Des cours à court délai déroulés	nombre	116
6.	Conférences, rapports et communications faits	nombre	756
7.	Les informations fournies aux fermiers, coopératives et départements	nombre	5 230
8.	Participation à des expositions en Bulgarie et à l'étranger, foires	nombre	104
9.	Contrats passés avec fermiers, coopératives, associations de conseil et autre assistance	nombre	308
10.	Activité publicitaire - brochures, bulletins, dépliants, vidéos etc.	tirage	35 042
11.	Participation à des transmissions par radio	nombre	96
12.	Participation à des émissions de télévision	nombre	96
13.	Matériaux publiés dans la presse	nombre	361
14.	Documents normatifs élaborés (normes, références, lois)	nombre	33
15.	Les employés de l'unité ayant fréquenté des cours spéciaux - nationales et internationales en services scientifiques	nombre	21
16.	Des fermiers, coopératives etc. d'autres enrôlés à des fins des services scientifiques	nombre	1115
17.	Experts enrôlés à titre de consultants	nombre	237

18.	Des projets et des technologies développés et présentés	nombre	162
19.	Des magasins permanents et temporaires ouverts	nombre	12
20.	Des analyses effectuées du sol, des produits végétaux et animaux	nombre	83 074
21.	Activités de diagnostic	nombre	324
22.	Des nouvelles variétés et des plantes hybrides et des races animales reconnues	nombre	73
23.	Des technologies validées par des Conseils d'experts	nombre	4
24.	Des ressources phytogénétiques maintenues	nombre d'échantillons	105 381
25.	Des ressources génétiques animales maintenues	nombre	41 731

10.1.3. Structure de la qualification des scientifiques, formation des doctorants et activité de publication

Le nombre total des scientifiques à la SAA au 31/12/2010 est 679, qui sont divisés d'après les postes académiques et grades universitaires comme il s'en suit: professeurs – 40, maîtres de conférences - 320, maîtres assistants - 174 et assistants - 144, du grade de « Docteur » - 459 scientifiques et du grade de « Docteur ès sciences » - 24.

La tendance depuis l'an 2000 de réduire le nombre de hommes de sciences dans les Unités permanentes structurelles de l'AA se poursuit. En 2010, le nombre total des chercheurs dans l'AA a été réduit d'environ 1% par rapport à 2009

A l'Académie d'Agriculture en 2010, dans le grade de « Docteur » dans des programmes accrédités scientifiques font leurs études 57 étudiants au doctorat, dont à temps plein – 22, par correspondance - 16 et à distance - 19. Au cours de l'année 11 étudiants au doctorat ont terminé leurs études avec le droit de soutenir une thèse de doctorat.

En 2010, avec succès ont été soutenues 5 thèses de doctorat.

Pour l'année universitaire 2009/2010 dans la forme à temps plein et par correspondance sont inscrits 11 étudiants au doctorat et 10 au doctorat à distance. Pour l'année universitaire 2010/2011, l'AA a annoncé un concours pour l'admission d'étudiants au doctorat – un total de 54 places répartis dans 20 spécialités scientifiques dans 14 instituts. Des documents pour le concours ont été présentés par 14 candidats dans 9 spécialités dans 6 instituts. Les candidats classés avec succès sont 10.

En 2010, trois instituts ont reçu l'accréditation de programme avec le droit d'enseigner au grade d'enseignement « Docteur » dans 9 spécialités scientifiques, et un autre est en cours de procédure.

Le nombre total des ouvrages publiés par les chercheurs au cours de l'exercice est 1431, dont 1166 - publications scientifiques et 265 - articles de vulgarisation scientifique.

Le nombre des publications dans des revues étrangères a diminué de 30.19% par rapport à l'année précédente, tandis que dans des revues scientifiques bulgares - de 9.43%. Le nombre des ouvrages scientifiques publiés aux recueils de conférences nationales et internationales a diminué de 41.25% par rapport à 2009.

10.1.4. Coopération internationale

En 2010 à l'Académie d'Agriculture s'effectue une collaboration internationale avec des scientifiques de 41 pays lors de la mise en œuvre de projets conjoints, participation à des séminaires et des conférences internationaux.

En 2010, sont en cours de réalisation un total de 182 projets dont 119 sur une base bilatérale avec des partenaires provenant de 31 pays. Le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Science a approuvé pour le financement trois projets nouveaux de NTS avec la Roumanie. On attend aussi les résultats des concours du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Science pour le financement de thèmes de la coopération bilatérale avec la Chine, l'Ukraine, la Slovénie et la Slovaquie, la France (le programme « Rila »), l'Allemagne (DAAD) et le Conseil norvégien de la recherche.

Les instituts réalisent aussi 63 projets financés par différentes institutions internationales, y compris l'Union européenne et la FAO.

En 2010 a initié 1 nouveau projet dans le cadre du programme COST de l'UE et 4 projets relatifs au septième programme-cadre de l'UE.

Un total de 42 projets sont en cours de réalisation d'après des divers programmes européens. La participation totale de l'Académie d'Agriculture à d'autres programmes européens concerne la réalisation de 7 projets pour un total de 163 428 euros.

10.1.5. Formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle (CFP) près de l'Académie d'Agriculture prête continuellement une assistance méthodologique dans l'organisation des cours de formation professionnelle dans les instituts du système.

En 2010, ont été organisés des cours de la spécialité « Agriculteur » et « Apiculture » près de l'Institut agricole, Stara Zagora, où ils ont été formés d'environ 30 agriculteurs de la région. Dans la spécialité « Ecologie et protection de l'environnement (Agroécologie) » ont suivi une formation 26 agriculteurs dans la Station expérimentale d'élevage et de l'agriculture de la ville de Smolyan.

72 employés de SAPI ont été formés : 34 de la spécialité « Traitement de texte » et 38 – de la spécialité « Études de marché ».

En 2010, l'Académie de l'Agriculture a signé un contrat avec le Fonds de l'État de l'Agriculture « Organisme payeur » sur la mesure 111 « Formation professionnelle, activités d'information et la diffusion des connaissances scientifiques » d'un montant total de 2 853 442 BGN. Par suite seront formés 2 227 agriculteurs dans 109 cours de formation professionnelle des spécialités de l'élevage, la culture des plantes, l'écologie, cultures permanente. Les cours auront lieu dans 14 instituts de recherche et stations expérimentales de l'Académie d'Agriculture.

D'après la même mesure d'activités d'information ont été passés des contrat entre le Fonds de l'État de l'Agriculture « Organisme payeur » et l'Institut d'Agriculture de Karnobat – au montant de 60 000 BGN pour le déroulement de 12 sessions dans le domaine de la culture des plantes et 6 sessions dans le domaine de la production du tabac - à l'Institut du tabac et des produits de tabac, Markovo s'élevant à 39 860 BGN et avec l'Institut du coton et du blé dur, Chirpan - s'élevant à 16 124 BGN.

Ont été organisés 5 cours de langues étrangères où sont formés des étudiants au doctorat et des chercheurs en anglais du système de l'Académie d'Agriculture, et sont organisés aussi des cours dans les unités structurelles du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, telles que le Service national des conseil à l'agriculture et l'Agence exécutive chargée des ressources du sol.

10.2. Activité de conseil

L'assurance d'un niveau approprié de connaissances techniques et économiques et des compétences dans les secteurs agricole et forestier afin de mettre en œuvre la PAC et l'accroissement de la compétitivité du producteur bulgare au marché unique européen est un élément essentiel de la politique de l'Etat dans le secteur.

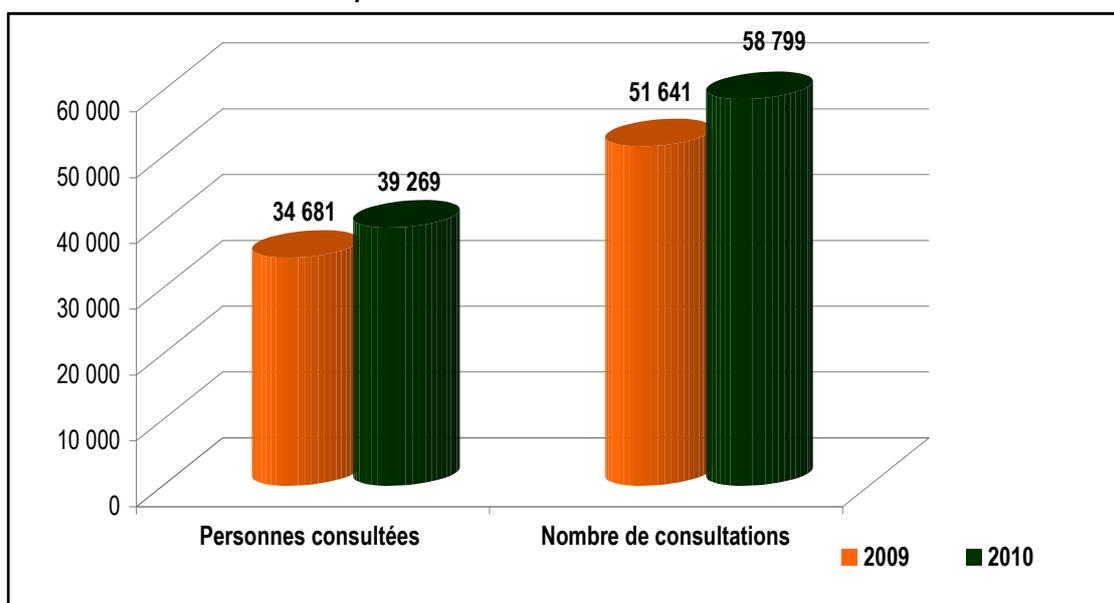
Le Service National de Conseils dans l'Agriculture (SNCA) propose un « paquet de services de conseil » complet, y compris des consultations sur la mise en place de la ferme jusqu'à son service

complet sous l'aspect agricole, d'élevage et agrario-économique. En fournissant de telles consultations aux agriculteurs on répond aux obligations de la Bulgarie relatives à la présence d'un système fonctionnant et disponible pour consultations dans l'agriculture, en vertu de l'art.12 du règlement 73/2009.

En 2010 on observe une augmentation de 13% du nombre des personnes ayant reçu des conseils par SNCA (de 34 681 en 2009 à 39 269 en 2010). Les consultations fournies par SNCA augmentent également et atteignent le nombre de 58 799 ou bien de 14% de plus qu'en 2009. La majorité des agriculteurs ayant reçu des services de consultation profitent du paquet complexe offert par SNCA et demandent des conseils dans des directions différentes. Le nombre moyen de consultations reçues d'un agriculteur est de 1,5.

Figure V.11.

Nombre total de personnes consultées et de consultations en 2009 et 2010



Source: SNCA

Les personnes consultées par SNCA sont essentiellement trois types:

- agriculteurs qui ont déjà commencé leur activité agricole;
- personnes qui veulent entreprendre une activité agricole, mais n'ont pas encore initié;
- d'autres personnes vivant dans les zones rurales, y compris des propriétaires de forêts.

En 2010, les consultations d'après le Programme du développement rural 2007-2013 (PDR) occupent une part importante du nombre total des conseils fournis - 59%. L'intérêt des agriculteurs aux possibilités de financement dans le cadre du PDR continue d'être fort en 2010 aussi. Le motif de cela est d'une part l'aggravation de la crise financière et aux pires conditions de financement du secteur agricole par les banques. D'autre part, l'utilisation accrue de fonds au cours de l'année a augmenté de façon significative l'intérêt dans la présentation de candidature d'après le PDR.

Dans le cadre du PDR, en 2010 il y a un changement dans l'intérêt envers les différentes mesures. Le plus grand intérêt et le nombre majeur de consultations sont rapportés sur la mesure 141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance soumises à une restructuration » - près de 15 000 de consultations, et leur nombre a doublé par rapport à l'année précédente. Les consultations ont été fournies soit aux agriculteurs qui souhaitent appliquer la mesure soit pour la mise en œuvre des plans déjà approuvés sur la mesure des exploitations de semi-subsistance.

De 96% ont augmenté aussi les consultations fournies sur la mesure 214 « Paiements agroenvironnementaux de PDR et de 27% a augmenté le nombre des consultations sur les autres

mesures du PDR - principalement 121 « Modernisation des exploitations agricoles », 123 « Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles » et 311 « Diversification vers des activités non agricoles ».

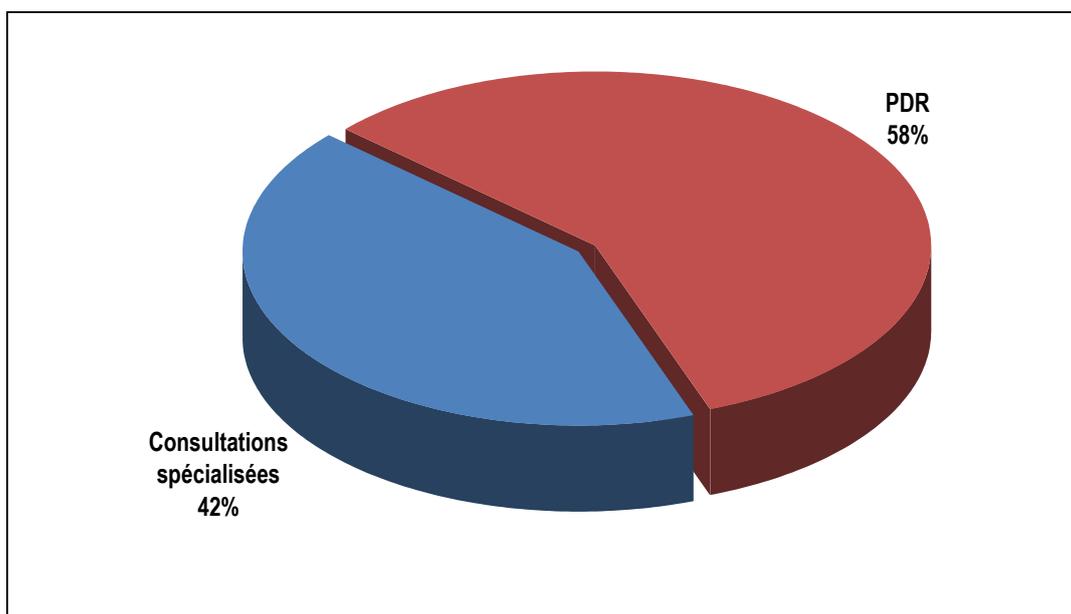
Pour les mesures d'investissement un intérêt est exprimé par des candidats approuvés sur les mesures 112 et 141 qui souhaitent poursuivre leur développement avec des fonds du PDR, ainsi que par des agriculteurs pour qui ce serait la première demande sur PDR.

Les consultations sur la mesure 112 sont fournies aux jeunes fermiers afin de réaliser leurs plans d'affaires et d'atteindre les objectifs prévus.

Faible reste l'intérêt sur la mesure 142 « Mise en place d'organisations de producteurs ».

Les sujets des consultations spécialisées fournies en 2010 peuvent être résumés dans les domaines suivants:

Figure V.12.
Consultations fournies par le Service National de Conseils dans l'Agriculture en 2010



Source: SNCA

Culture des plantes

- initiatives agrotechniques et de protection des végétaux pour les différents types de cultures;
- technologie de la production de cultures différentes;
- création et restauration de plantes vivaces et de vignes;
- agriculture biologique - opportunités, conditions, certification ;
- mesures visant à rétablir et à maintenir des pâturages;
- bonnes pratiques agricoles et conditions de maintien de la terre dans de bonnes conditions agricoles et environnementales;
- gestion et utilisation des ressources en eau;
- nouveaux équipements agricoles pour la culture des plantes agricoles.

L'élevage

- exigences de santé et d'hygiène pour les exploitations d'élevage;
- alimentation de divers espèces d'animaux et d'oiseaux, selon l'âge et l'état physiologique;

- bonnes pratiques agricoles et conditions de maintien de la terre dans de bonnes conditions agricoles et environnementales;
- quotas laitiers.

Agroéconomie et gestion de l'exploitation

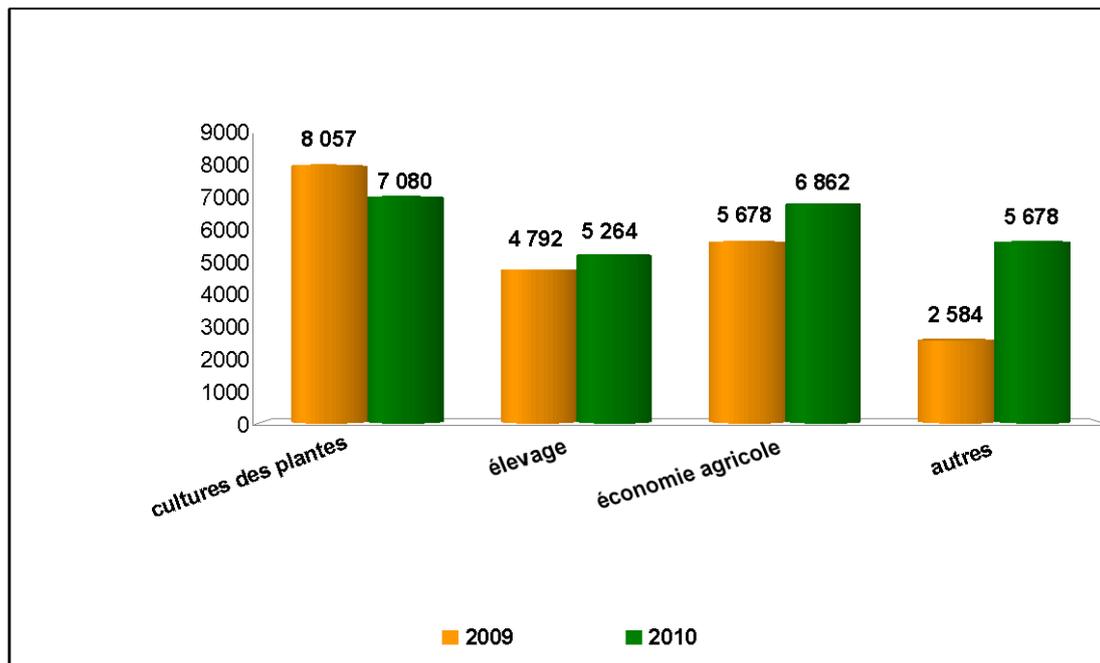
- planification d'entreprise;
- sécurité sociale et imposition des agriculteurs;
- analyses de marché;
- réalisation de produits agricoles;
- calcul du prix de revient;
- possibilités de financement pour les agriculteurs - subventions, prêts, crédit-bail etc.

Divers

- Normes communautaires – familiarisation des agriculteurs avec les normes obligatoires et les exigences à qui doivent répondre leur production;
- Enregistrement d'après le système d'identification des parcelles agricoles et la Disposition No. 3/1999;
- régimes nationaux de financement des agriculteurs;
- explication des mécanismes du marché et les régimes de la PAC.

Figure V.13.

Nombre de consultations spécialisées par types en 2009 et 2010



Source: SNCA

L'intérêt pour les divers sujets des consultations spécialisées change en 2010, et il y a un équilibre entre les différents types de conseils.

Formations

En 2010, le Centre de formation professionnelle près de SNCA, agréé en 2007 par l'Agence

nationale pour l'éducation et la formation professionnels (ANEFP) a formé 290 agriculteurs et a tenu 10 formations, d'une durée de 18 heures de formation, chacune intitulée « Mesure 214 « Paiements agro-environnementaux – agroécologie générale ». Selon les exigences de la mesure 214 « Paiements agro-environnementaux », tous les agriculteurs approuvés pour un soutien au titre de cette mesure devront suivre une formation agro-écologique de base, participer à des activités de sensibilisation au cours des deux premières années de la mise en œuvre de l'activité agro-écologique choisie par eux ou de prouver une expérience dans la mise en œuvre des activités agro-écologiques qu'ils ont choisi d'appliquer. La formation menée dans le délai prévu a prévenu l'imposition de sanctions, respectivement l'effet négatif sur la mise en œuvre de la mesure 214 et PDR dans son ensemble.

Le programme «Je peux » du Programme opérationnel « Développement des ressources humaines » en 2010 le Centre de formation professionnelle près de SNCA a tenu 4 formations de 30 heures de formation.

Le nombre total des initiatives d'information tenues par SNCA en 2010 a atteint un record – 1180, pour un total de 460 séminaires et démonstrations tenus en 2009. L'accroissement est de 2,57 fois et il est dû principalement à la campagne de réunions et de séminaires, organisée au cours de la période pendant laquelle on acceptait les demandes sur la mesure 214 « Paiements agro-environnementaux » d'après le PDR - un total de 985 visites aux municipalités.

Les sujets principaux des initiatives menées sont les suivantes:

- Explication de la présentation de demandes sur les mesures du PDR 2007 - 2013, essentiellement 141 et 214;
- Politique agricole commune de l'UE et les possibilités de soutien aux agriculteurs;
- Problèmes des petites et moyennes entreprises dans l'agriculture lors de présentation de demandes sur les mesures de PDR;
- Les bonnes pratiques agricoles dans la culture des plantes et l'élevage. Normes communautaires;
- Formation sur la protection de l'environnement dans la production agricole;
- Technologies et éléments technologiques pour la culture des plantes traditionnelles et attrayantes;
- Des mécanismes de mener des activités de protection des végétaux, conjointement avec des entreprises d'importation d'engrais et de produits chimiques;
- Technologies et éléments technologiques pour l'élevage du bétail et de volaille;
- Technologies de la gestion du fumier;
- Mesures visant à rétablir et à maintenir les pâturages;
- Imposition et sécurité sociale des agriculteurs;
- Amélioration de la compétitivité du secteur agricole et forestier – démarches pour présenter la demande;
- Les journées ouvertes et démonstrations dans la production de céréales, légumes, viticulture – montrer des éléments de la production technologique;
- L'agriculture biologique - les défis, les avantages et les marchés.

Fourniture d'information

Les tendances les plus importantes dans la fourniture d'informations aux agriculteurs par SNCA comprennent l'activité d'édition (l'élaboration et la diffusion de matériaux d'information, bulletins, brochures éducatives, des calendriers de travail et brochures), apparitions dans les médias et la participation à des expositions nationales et internationales.

Les sujets les plus fréquemment touchés dans des brochures et bulletins d'information établis sont:

- Les conditions pour le maintien de la terre dans de bonnes conditions agricoles et environnementales;
- La sécurité sociale et l'imposition des agriculteurs;
- Les possibilités de présenter une demande sur la mesure 214 « Paiements agroenvironnementaux » du PDR;
- Les exigences essentielles pour les demandeurs en vertu de la mesure 141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance soumises à une restructuration » du PDR;
- Les initiatives de protection végétale des plantes vivaces;
- Les normes de qualité pour les fruits et légumes frais;
- Les exigences concernant l'hygiène des exploitations d'élevage des animaux;
- Élevage ovin;
- Élevage d'escargots.

En 2010, le SNCA a mené plusieurs campagnes d'information de manière indépendante et en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les municipalités et d'autres partenaires clés. Les campagnes étaient ciblées sur des sujets actuels (tels que l'information et de promotion de la présentation de demandes sur les mesures 141 et 214 du PDR) et complexes comme approche parce que dans toute campagne sont choisis et utilisés un ensemble de méthodes et canaux de communication pour que les informations atteignent le nombre maximum d'agriculteurs.

En 2010, le SNCA utilise de différents canaux de communication pour atteindre le nombre maximum d'agriculteurs. Des consultations ont été fournies dans les offices, par téléphone, Internet et lors de visite aux exploitations agricoles.

Le SNCA utilisé aussi avec succès les canaux de communication électroniques pour que l'information accède à des groupes cibles. Pour la deuxième année dans la Direction Centrale de SNCA fonctionne un centre d'appel avec des numéros de téléphone uniques au prix d'un appel local de tout le pays * AGRO (* 2476) ou 07001 2476. Cela permet aux agriculteurs même des zones les plus éloignées de recevoir des informations et des conseils compétents, en leur économisant du temps et de l'argent. Sur le site de SNCA (www.naas.government.bg) sont publiées les informations au sujet de la PDR et du matériel et d'articles d'information spécialisés.

Activité de SNCA concernant la mesure 143 du PDR 2007 - 2013

Le SNCA est le seul bénéficiaire de la mesure « Fourniture de services et de conseils de l'agriculture en Bulgarie et en Roumanie » du PDR. Dès le lancement de la mesure (avec la promulgation de la Disposition No.10 du 03/04/2008) les experts de SNCA ont fournis gratuitement aux agriculteurs un paquet complet de services de conseil (PCSC) comme il s'en suit:

- Mesure 112 « Installation de jeunes agriculteurs » - au nombre de 4 369;
- Mesure 214 « Paiements agroenvironnementaux » - au nombre de 2 501;
- Mesure 141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance soumises à une restructuration » - au nombre de 1 631;
- Mesure 121 « Modernisation des exploitations agricoles » - au nombre de 24;
- Mesure 311 « Diversification vers des activités non agricoles » - au nombre de 2.

En 2010, les activités sur la mesure 143 « Fourniture de services et de conseils de l'agriculture en Bulgarie et en Roumanie » du PDR 2007 - 2013 ont continué à fournir une gamme complète de services de conseils essentiellement sur la mesure 214 « Paiements agroenvironnementaux » (758 PCSC) et la mesure 141 « Soutien aux exploitations de semi-subsistance soumises à une restructuration » (887 PCSC). Le nombre total des PCSC fournis est de 1 653.

Parmi les projets examinés en 2010, qui étaient présentés en 2008 et 2009, ont été approuvés 2 452 s'élevant à 1 994 257 BGN, dont:

- Mesure 112 - au nombre de 1302
- Mesure 214 - au nombre de 489
- Mesure 141 - au nombre de 658
- Mesure 121 - au nombre de 3.

VI. SYLVICULTURE

1. Caractéristiques des terres et des forêts du fonds forestier

La superficie totale des zones forestières est de 4 138 147 ha, dont boisée – 3 737 542 ha, genévrier - 23 757 ha, superficie non boisée de production de bois – 70 758 ha (y compris des endroits dévastés par incendies – 2 818, taillis – 57 644 ha et terrains incultes – 10 296 ha) et non destinée à la production de bois – 306 090 ha (terres arables – 4 513 ha, prairies – 3 805 hectares, clairières - 111 162 ha, pépinières – 1 710 ha, routes et percées – 42 665 ha, et roches, rivières, éboulis etc. - 306 090 ha).

Par rapport à 2009, la superficie totale a augmenté de 7 251 ha (0,2%) en raison des territoires forestiers qui n'étaient pas réglementés auparavant.

La surface boisée a également augmenté - de 3 749 129 ha en 2009 à 3 761 299 ha en 2010. L'augmentation de 12 170 ha (0,3%) est en raison de: réglementations des pâturages forestiers et des forêts non réglementées jusqu'à présent, boisement de zones dénudées, réévaluation de terres non appropriées pour forêt lors de l'inventaire des territoires forestiers, boisement naturel des étendues forestières non boisées ou des terrains abandonnés en dehors du fonds forestier dans l'intervalle parmi les deux derniers inventaires des différentes entreprises forestières et des réserves de chasse.

L'étendue forestière non boisées a diminué de 4 919 ha - de 381 767 ha en 2009 à 376 848 ha en 2010, respectivement 3 201 ha de terrains incultes, taillis et endroits dévastés par incendies et 1 718 ha – en étendues forestières non destinées à la production de bois.

La superficie totale des forêts de feuillus est 2 615 125 ha - 69,5%, et des conifères – 1 145 781 - 30,5%. Les plantes naturelles ont une superficie totale de 2 924 312 ha, dont les conifères – 478 723 ha (16,4%). Les cultures forestières occupent une superficie de 816 987 ha, dont 667 058 ha sont conifères (81,6%).

Par rapport à 2009, la surface boisée des forêts de conifères a diminué de 804 ha, à cause de la suppression continue d'une partie des arbres conifères et feuillus mixtes. Cette tendance se poursuivra à l'avenir aussi.

Selon ses fonctions les territoires forestiers sont catégorisés en:

- Forêts et terres du fonds forestier ayant des fonctions en principe de production de bois et de la formation de l'environnement – 2 554 564 ha (61,7%);
- Forêts de protection et de loisirs du fonds forestier – 920 247 ha (22,3%);
- Forêts et terres du fonds forestier en zones naturelles protégées - 663 336 ha (16,0%).

Par rapport à 2005, la superficie des forêts ayant des fonctions de production de bois et de la formation de l'environnement a diminué de 222 648 ha, tandis que celle des forêts de protection et de loisirs et des forêts dans les aires naturelles protégées a augmenté de 284 331 ha. L'augmentation est principalement attribuable à l'inclusion des zones forestières dans le réseau européen de zones protégées « Natura 2000 » et l'annonce du parc naturel « Belasitsa ».

De la superficie totale des forêts – 4 138 147 ha, à l'État appartiennent 3 066 771 ha (74,1%), aux municipalités - 503 694 ha (12,2%), par des particuliers sont détenus – 421 885 ha (10,2%) par personnes morales de droit privé sont détenus – 29 945 ha (0,7%), aux communautés religieuses – 23 243 ha (0,6%), 92 609 ha (2,2%) - sur les terres agricoles. La tendance à la hausse de la superficie des forêts dans les zones agricoles se poursuit - de 9 535 ha (10,3%) par rapport à 2009 en raison du processus naturel de boisement naturel des terres abandonnées ou incultes en dehors du fonds forestier.

2. Changements dans les zones forestières

Pendant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 sur territoires forestiers de la République de Bulgarie, les modifications suivantes:

1. Par suite de la clôture de 24 affaires, des personnes physiques et morales ont acquis le droit de propriété de 8,5544 ha du fonds forestier de l'Etat, ce qui représente une superficie bâtie et adjacente d'après la réglementation à bâtiments, structures, réseaux et installations, conformément à l'art. 123, alinéa 3 des Dispositions transitoires et finales près de la Loi portant modification de la Loi sur les forêts. La propriété de l'Etat des zones forestières a diminué de la même zone, tandis que le budget de l'Agence exécutive des forêts (AEF) a reçu 188 732 BGN.

2. Du fonds forestier, par suite des 31 affaires conclues ont été exclus 610,8 ha de forêt et de terres de l'Etat, et pour le changement du zonage ont été payés 1 316 412 BGN.

3. A été créé un droit d'usage et servitudes en vertu de l'article 16 de la Loi sur les forêts, ainsi que des indemnités des servitudes autour des lignes électriques aériennes et souterraines découlant en vertu de l'art.16b de la Loi sur les forêts sur 28,2343 ha d'une valeur totale de 318 526 BGN.

Pour un boisement compensatoire de 116,5186 ha ont été payés 1 082 milliers de BGN en vertu des certificats d'évaluation présentés.

4. En 2010, il n'étaient pas faits des échanges de zones forestières d'État par de propriété des personnes physiques et morales et des municipalités. Il n'était pas exécuté un changement de zonage des biens du Fonds forestier d'État acquis par des particuliers et des personnes morales et des municipalités en raison d'échanges en vertu de la Loi sur les forêts.

3. Boisement

Le montant total des fonds consacrés à des activités de boisement en 2010 était 11,759 milliers de BGN, y compris du budget – 7 845 milliers de BGN, de l'activité économique des entreprises

forestières d'Etat (DGS) et des Réserves de chasse d'État (DLS) – 3 349 milliers de BGN et d'après le Programme pour le développement rural - 565 milliers de BGN. Par les fonds des propriétaires dans les forêts municipales ont été boisés 1 135 ha, et en privé - 22,3 ha.

Afin d'assurer le boisement en 2011, a été réalisée une préparation du sol sur 295,4 ha.

Afin d'améliorer les résultats des activités de boisement dans huit pépinières forestières d'État on été produits 244 000 jeunes plants préalablement cultivés en conteneurs pour le reboisement.

L'insuffisance du financement en 2010 ne permettait pas à d'autres activités sur la protection des forêts contre l'érosion, à l'exception des reboisements anti-érosifs sur 702 ha. Le manque de financement suffisant pour le boisement et la protection des terrains forestiers contre l'érosion et le changement répété des fonds prévus sont la cause de l'existence d'un grand nombre de plants inutilisés produits dans les pépinières forestières de l'État.

Le financement du budget réduit a imposé la suspension de l'activité des entreprises pour la mise en œuvre des activités sylvicoles et de la libération de main-d'œuvre qualifiée, malgré l'augmentation de la surface des taillis et des endroits dévastés par incendie.

Tableau VI.1.

Exécution des activités forestières prévues en 2010

Activités sylvicoles	Prévu	Exécution	Dép. engagées budget+activité écon., mill. BGN
1. Collecte, production et achat de semences - tonnes	16,80	16,28	155,01
2. Production de jeunes plants pour boisement - mln. de plants	32,20	37,60	3 849,29
3. Préparation du sol en vue du boisement - ha	831,2	764,4	1 150,67
4. Préparation du sol disponible - ha		2 954	
5. Boisement au Fonds d'Etat Forestier - ha	1 732,3	1 727,1	1 483,22
6. Complètement de cultures - ha	1 037,0	1 061,7	755,66
7. Culture de plantes - ha	12 526,8	12 426,4	4 260,77
8. Haies des cultures – mille de ml	22,94	15,07	25, 87
9. Nettoyage des zones de boisement - ha	1 66,3	1 64,1	78,24
11. Taux moyen de prise des cultures			
- 1 an		82,87	
- 2-ans		80,12	
- 3-ans		81,07	

Source: Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Agence exécutive des forêts

En 2011, en conformité avec les plans financiers des entreprises forestières d'État, les besoins spécifiques pour la mise en œuvre prioritaire des activités de restauration dans les territoires forestiers anti-érosifs, brûlés ou endommagés par des catastrophes naturelles, on prévoit pour être emboisés 1422 ha, 305 ha de moins de ceux emboisés en 2010. La production de jeunes plants pour le reboisement est aussi réduite et en 2011 il est prévue de produire 17,5 millions de jeunes plants, soit une diminution de 20,1 millions de jeunes plants par rapport à la production en 2010.

Tableau VI.2.

Données estimées pour l'an courant 2011

Activités sylvicoles	
1. Collecte, production et achat de semences - tonnes	24,656
2. Production de jeunes plants pour boisement - mln. de plants	17,449

3. Préparation du sol en vue du boisement - ha	1 512
4. Boisement au Fonds d'Etat Forestier - ha	1 422
5. Complètement de cultures - ha	625
6. Culture de plantes - ha	12 172
7. Haies des cultures – mille de ml	18,015
8. Nettoyage des surfaces en vue de boisement - ha	2 718
9 Remblai techniques – mille de BGN	4 000

Source: Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

4. Gestion et protection des forêts

4.1. Gestion des forêts

L'utilisation maximale du potentiel de régénération naturelle des forêts et son soutien sont à la base de toutes les activités sylvicoles liées à la gestion des forêts. À cet égard, le pourcentage des coupes de régénération effectuées d'une régénération séminale naturelle envers la zone de toutes les coupes de régénération de 73% en 2001 a atteint 92% en 2010.

En 2010, les dépressages sont effectués sur une superficie de 49 429 ha - 101,3% par rapport à ceux qui étaient prévus pour être réalisés cette année dans les zones forestières de l'État et 31% de plus de la surface totale des ceux effectués en 2009.

Des dépressages sans production de matériel dont la réalisation est financée par le budget de l'Agence Exécutive des Forêts (AEF) et lesquels représentent un investissement visant à améliorer les conditions forestières futures sont effectués sur 1 125 ha, 93% du prévu, avec plus de 77 ha réalisés en 2009.

En 2010, ont été réalisées des coupes sanitaires sur une surface de 9 148 ha - 96% par rapport au prévu et des coupes de sélection – sur une surface de 1 311 ha, qui est 109,2% du prévu.

Pour la première fois dans la pratique ont été menés des dépressages afin de mettre en œuvre le concept de production respectueux de l'environnement de bois de qualité sur une surface de 1 399 ha, dont 683 ha sont dans le stade de différenciation et 716 ha – dans le stade de dimensionnement.

En 2010, l'élagage a été fait aux arbres sur pied de peuplier pour la formation du bois de haute qualité sur 1 414 ha.

En 2010, a été assistée la régénération séminale naturelle par plantation ou semis au-dessous de la canopée et débroussaillage du sous-bois dans une surface de 1 171 ha. La diminution de 2 251 ha par rapport à ce qui a été effectué en 2009, correspond au financement réduit des activités forestières.

En 2011, on prévoit un soutien pour la régénération naturelle sur une surface de 1 421 ha.

Pour la mise en œuvre des activités forestières en 2010 ont été dépensés 2 614 697 BGN ou de 398 milliers de BGN de moins qu'en 2009. La part du financement par l'activité économiques des entreprises forestières d'État et des réserves de chasse d'État accroit – 54,2% en 2009 à 89,3% en 2010. Le reste des ressources financières utilisées a été assuré par le budget de l'AEF.

En 2011, il est prévu de procéder à des dépressages sur une surfaces de 25 468 ha ce qui est de 27 751 ha de moins qu'en 2010.

4.2. Protection des forêts

En 2010, on rapporte une bonne santé générale des forêts. Ont été effectuées des observations au cours de l'année sur la pathologie forestière dans les stations de la protection des forêts, ainsi que des contrôles de la pathologie forestières dans les forêts et dans toutes les pépinières forestières. La partie la plus importante des mesures pour réduire et prévenir la défoliation massive des plantations forestières par des insectes ravageurs d'importance économique a été effectuée une lutte aérienne contre le diprion du pin sylvestre et la processionnaire du pin dans les forêts de conifères, ainsi que contre les phalènes brumeuses et les tordeuses dans les forêts de feuillus. L'effet des traitements est estimé à 87-97%. Les initiatives de protection des forêts planifiées et exécutées en 2010, les fonds dépensés et les prévisions pour 2011 sont présentés dans le Tableau VI.3.

Tableau VI. 3

Initiatives de protection des forêts effectuées en 2010, dépenses engagées et celles prévues pour 2011.

INITIATIVE	Prévision pour 2010 (ha)	rapport pour 2010 (ha)	Dépenses engagées pour 2010 (mill. de BGN)	Prévision pour 2011 (ha)
Lutte aérienne	12 405,6	10 819,7	243,765	19 148
Lutte chimique et biologique par voie de terre	1 188,0	775,7	64,702	11 28
Lutte mécanique	976,1	1 390,2	45,647	3 289
Lutte intégrée	476,3	669,1	2,608	5 480
TOTAL:	15 046,0	13 654,7	356,722	29 045

Source: Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Agence exécutive des forêts

En 2010, continue la mise en œuvre des activités sanitaires et de dépressage dans les forêts de conifères atteintes par scolytes et d'autres ravageurs de tige, pour utilisation de bois provenant des zones atteintes. La bonne santé des forêts en 2010 a été obtenue grâce à leur bonne gestion dans l'engagement du coût le plus bas possible pour la protection des forêts, l'application exacte des dispositions des documents normatifs pertinents sur la protection des forêts, du système d'information de base de données intégré sur la surveillance des pathologies des forêts et de l'interaction efficace avec les institutions de recherche.

4.3. Registres publics des personnes physiques pour l'exercice de la pratique foresterie privée et négociants opérant dans le fonds forestier

En 2010, ont été délivrés 349 certificats aux particuliers pour l'exercice des pratiques forestières privées et 623 - aux négociants pour mener des activités au fonds forestier, respectivement 295 et 560 – délivrés en 2009.

Au 31/12/2010 les particuliers enregistrés pour l'exercice de la pratique forestière privée sont 3 014, par rapport à 2 679 en 2009 et les négociants enregistrés pour mener des activités au fond forestier sont 2 922, alors qu'en 2009 leur nombre était de 1 300. Une mise à jour est réalisée des négociants enregistrés dont 54 ont été radiés.

5. Les aires protégées

En 2010, aux réunions du Conseil suprême de l'environnement près du Ministère de l'Environnement et des Eaux ont été examinés les plans de gestion des parcs naturels « Vrachanski balkan », « Shumensko Plato » et « Zlatni pyasatsi ». Par des fonds du Programme Opérationnel « Environnement 2007-2013" » a commencée l'élaboration de plans de gestion des parcs naturels « Balgarka » et « Bolyarka ».

Se poursuit aussi la certification FSC des forêts et en 2010 des certificats ont reçus la Réserve de chasse d'État « Beglika » et la Réserve de chasse d'État « Yakoruda ».

En collaboration avec la Société allemande pour la coopération internationale (GTZ), ont été développés des « Modes de gestion des forêts à Natura 2000 » adoptés par le Conseil national de la biodiversité auprès du Ministère de l'Environnement et des Eaux (MOSV).

Des mesures actives ont été effectuées par les directions des parcs naturels (PP) dans le cadre de l'exécution des projets internationaux suivants:

- Projet « ECP-2007-317007-GEO - NATURE-SDI + » - Parc naturel d'État « Strandzha » et Parc naturel d'État « Vitosha » ;
- Projet « Mesures de conservation transfrontalières pour la conservation du Cormoran pygmée et le Fuligule nyroca dans des endroits spécifiques en Bulgarie et en Roumanie » - « Frontières vertes » dans le cadre du programme LIFE +.

En 2010 a démarré la réalisation d'un projet dans le cadre du programme LIFE + « Préservation et restauration de 11 endroits de Natura 2000 dans des zones riverains et humides dans 10 habitats d'après la Directive sur la conservation des habitats naturels et de la faune et de flore sauvages dans les forêts bulgares ».

Un accord a été signé avec le MOSV pour assurer la gestion durable des zones humides restaurées « Belene » et « Kalimok-Brashlen » respectivement par les directions du parc naturel « Persina » et parc naturel « Rusenski lom ».

6. Utilisation du bois

En 2010, du fonds forestier d'État est produit du bois d'après tous les modes d'utilisations, au montant de 4 333 000 mètres cubes. Lors d'une utilisation moyenne de forêts de l'Etat prévue dans les plans de gestion des forêts s'élevant à 4 892 469 mètres cubes masse abattue, l'utilisation rapportée pour l'année est 89%.

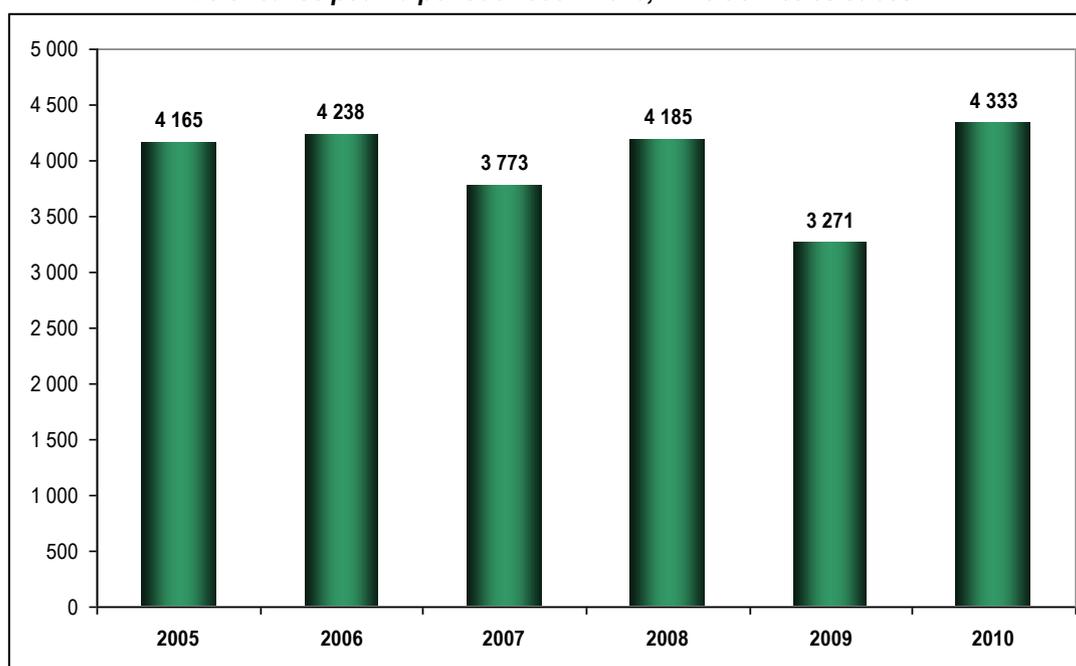
La quantité de bois réalisée en 2010 est de 1 062 000 mètres cubes en plus qu'en 2009 et c'est le volume le plus élevé de bois réalisé pour les six dernières années (Figure VI.1.). De la demande accrue du bois et l'exportation de bois dans les pays voisins on peut déduire que la crise dans le marché du bois est surmontée.

La principale manière de vente de bois en 2010 était la négociation directe, par laquelle ont été réalisés 83% de la quantité du bois produit. Aux ventes aux enchères de pré-vente des quantités estimées ont été vendues 16% et des ventes aux enchères explicites pour la vente de bois produit a été réalisé 1%.

La demande de bois est rétablie après la baisse en 2009. La demande de bois industriel et de bois de résineux grossier accrue. Il y a une croissance des ventes de bois de feuillus comme bois de chauffage.

En 2011 conformément aux plans financiers des exploitations forestières d'État et des Réserves de chasse d'État on prévoit que la mesure de l'utilisation totale de bois sera 4,445 mln.de mètres cubes. Au 30/06/2011 ont été réalisés 2,125 mln. de mètres cubes de bois.

Figure VI.1.
Bois réalisé pour la période 2005 – 2010, mille de mètres cubes



Source: Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Agence exécutive des forêts

Tableau VI. 4.

Utilisation du bois et revenus des ventes en 2010

Mode d'utilisation du bois	Plan 2010		Rapport 2010			
	quantité (mètres cubes)	valeur (BGN)	quantité (mètres cubes)	%	valeur (BGN)	%
1. Population locale	231 684	3 716 773	279 173	120	4 141 458	111
2. À taillis	58 580	528 588	27 911	48	288 219	55
3. Récolte de bois	4 069 439	89 168 707	3 937 802	97	82 006 553	92
Total de Fonds Forestier Complet (1+2+3)	4 359 703	93 414 068	4 244 886	97	x	x
4. Ventes d'assortiments	4 260 389	233 144 977	4 025 987	94	224 607 954	96
- y compris Pré-vente	715 959	39 557 871	626 968	88	35 870 467	91
- y compris Enchères explicite	39 917	2 412 353	44 475	111	3 042 294	126
- y compris Négociation directe	3 504 513	191 174 753	3 354 544	96	185 695 193	97
Réalisation de coûts décomptés: quantité (1+2+4), valeur (1+2+4-3)	4 550 653	148 221 631	4 333 071	95	147 031 078	99

Source: Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Agence exécutive des forêts

7. Utilisation de produits forestiers non ligneux

En 2010, les revenus provenant de l'utilisation des produits forestiers non ligneux et des services dans le Fonds Forestier de l'Etat - principalement de production de champignons sauvages, de baies et d'herbes médicinales et les taxes de produits forestiers non ligneux s'élèvent à 2 230 milliers de BGN, de 30 milliers de BGN de moins que ceux rapportés en 2009.

8. Financement et investissements dans le Fonds Forestier d'Etat

Dans l'exercice de leurs activités habituelles dans la forêt, les entreprises d'État dans le secteur forestier ont enregistré des revenus totaux au montant de 274 751 milliers de BGN, dont 250 430 milliers de BGN proviennent de leurs activités économiques et 24 321 milliers de BGN – subventions du budget. Par rapport à 2009, les revenus ont augmenté de 15%, lors de la réduction du financement du budget de 44%. Les revenus de l'utilisation du bois sont de 229 038 milliers de BGN (de 32% en plus par rapport à 2009), soit 83% du total des revenus.

Les coûts de l'exercice 2010, étaient 272 689 milliers de BGN, dont 82 006 milliers de BGN sont pour la production de bois. Le coût du salaire et des cotisations maintiennent leur mesure de 2009 - 71 718 milliers de BGN.

Pendant l'exercice financier 2010 les résultats financiers obtenus sont au montant de 2 061 369 BGN, ce qui représente 127% de croissance par rapport à celui de 2009 (909 milliers de BGN).

Les entreprises, qui closent l'exercice avec un résultat positif ont été 152 d'exploitations forestières d'État et des Réserves de chasse État en leurs bénéfices s'élèvent à 3 300 milliers de BGN. Le montant de la perte des 20 entreprises restantes est de 1 239 milliers de BGN.

En 2010, les entreprises d'État dans le secteur forestier ont utilisé un total de 5 767 milliers de BGN pour des projets d'investissement, dont 4 930 milliers de BGN propres et 837 milliers de BGN - les ressources budgétaires.

Selon des données provenant des plans financiers des entreprises d'État en vertu de l'art. 163 de la Loi sur les forêts en 2011 on prévoit des revenus au montant de 287 300 milliers de BGN et de 284 660 milliers de BGN de charges. Ainsi il est prévu un résultat financier positif au montant de 2 640 milliers de BGN.

9. Chasse

En 2010 a été réalisée l'activités suivante liée à la gestion et l'utilisation du gibier dans les réserves de chasse d'État du pays et le maintien de l'équilibre écologique dans les cours supérieurs des rivières dans le pays:

- Une loi modifiant la Loi sur la protection de chasse et la protection du gibier (promulguée JO No.89 de l'an 2010);
- Un projet est élaboré concernant l'amendement du Règlement d'exécution de la loi sur la chasse et la protection du gibier;
- Le financement des initiatives de chasse, d'élevage de poissons et d'autres est assuré dans les zones de chasse d'État au montant de 2 520 000 BGN;
- Il a été terminé avec succès un marché public sur la production agricole de gibier à plumes dans le but de maintenir l'équilibre écologique dans le pays, ont été couvés et élevés aux réserves de chasse d'État d'environ 34 000 faisans, 10 500 perdrix, 6 000 canards semi-sauvages, 600 dindes américaines et 200 pintades.
- En collaboration avec le Service vétérinaire national a été rapidement organisée la lutte contre la fièvre aphteuse affectant les artiodactyles en Bulgarie du Sud-Est;
- L'organisation et la conduite de tourisme de chasse a été au niveau exigé et vers le mois de Décembre 2010 ont été réalisés des revenus au montant de 2 049 389 d'euros;
- Ont été préparés pour la plantation plus de 1 850 ha de terrains de gibier, et avec le blé d'hiver ont été plantés plus de 620 ha de la base fourragère des réserves de chasse;

- en 2010 ont été produits d'environ 510 000 milliers de poissons de la truite de fario et la truite arc-en-ciel pour l'alevinage des réservoirs et cours d'eau pour la pêche sportive dans le fonds forestier d'État.

10. Conservation des forêts de violations

Résultats principaux, mesures et tendances mises en œuvre

L'analyse des données de l'activité de l'AEF a montré que, après deux années de croissance en 2010 il y a une diminution du nombre de violations constatées dans le pays (de 7%) et des actes dressés (6%).

Dans la mise en œuvre du Plan-programme d'interaction sur la base de directives méthodologiques pour l'enquête des crimes et identification des violations dans les forêts se poursuit l'interaction entre les institutions et les organisations non gouvernementales, visant à améliorer l'efficacité de la coopération sur la conservation des forêts, a été réalisée une interaction efficace en particulier avec les organismes du Ministère de l'Intérieur. Malgré la réduction du nombre de violations constatés et des actes dressés en 2010 se poursuit la tendance négative depuis 2006 de la faible pénalisation des personnes qui ont commis des crimes en vertu de l'art. 235 du Code pénal. La plupart des affaires sont renvoyés pour sanction administrative, une très petite partie des affaires adressée au Ministère Public atteint l'étape du procès, et en 2010 les procédures engagées et les jugements prononcés concernaient 4,9% de ces affaires.

Les principaux problèmes liés à la mise en œuvre des activités de la protection des zones forestières de violations sont les suivants:

- l'ignorance et la mise en œuvre incomplète de la réglementation par les employés du contrôle et la protection des zones forestières;
- la faible efficacité de l'application de sanctions administratives infligées (faible perception des montants des arrêts de droit pénal entrés en vigueur);
- la pénalisation faible des personnes qui ont commis des crimes liés à l'art. 235 du Code pénal
- ressources insuffisantes du système de sécurité et contrôle, les moyens de protection continuent de diminuer.

11. Protection des forêts contre les incendies

En 2010, sur les territoires forestiers ont été enregistrés un total de 222 incendies sur une surface de 6 526 ha. Il y a une diminution du nombre des incendies et une forte augmentation des territoires atteints, par rapport à 2009. La surface moyenne d'un incendie en 2010 était de 29 ha, la moyenne pour l'année 2009 - 7 ha et une moyenne pour la période 2001 - 2008 - 18 ha.

La plus grande part des zones incendiées appartient à l'État – 3 242 ha (49,6%), 1 628 ha (25%) – sont de la propriété municipale, 1 544 ha (24%) appartiennent au secteur privé et 91 ha – à personnes morales.

La plupart des incendies forestiers en 2010 a eu lieu pendant la période 1-16 Novembre – 99 incendies sur une surface de plus de 6 000 hectares. En ce qui concerne le nombre et la surface les plus grands étaient les incendies dans la zone de la Direction Régionale des Forêts de Lovech - 63 incendies (3 000 ha) et dans la zone de la Direction Régionale des Forêts de Sofia - 27 (2 507 ha).

La statistique pour 2010 montre que 91% ou bien 5 963 ha de la superficie totale brûlée est couverte de forêts, et 9% ou 563 ha sont des territoires forestiers non boisés. Les dommages directs aux zones forestières et aux installations de l'AEF sont au montant de 77 394 BGN par rapport à 274 902 BGN en 2009 et la moyenne pour la période 2001 - 2008 - 3 000 000 BGN. La faible valeur des

dommages matériels causés découle de la circonstance que 99,5% de incendies en 2010 étaient aux parties basses et seulement de 0,5% - aux parties hautes.

Comme principales causes des incendies forestiers en 2010 peuvent être indiqués: le brûlement des champs couverts de chaume et des prairies - 53,5%; la négligence - 30,0%, des causes inconnues - 13,5%, intentionnellement - 2,5%, naturels - 0,5%. Plus de 75% des incendies se sont produits en dehors des zones forestières, surtout dans le brûlis des chaumes, puis les incendies se sont transférés vers les forêts.

La mise en œuvre des initiatives de prévention d'incendie

Jusqu'à la fin de l'an 2010 pour les initiatives de prévention d'incendie ont été dépensés 735 899 BGN, ce qui représente 87% des ressources financières prévues pour 2010.

Sur la mesure 226 du Programme du développement des zones rurales en ce qui concerne sa partie de la mise en œuvre des activités de prévention pour protéger les forêts contre les incendies en 2010 ont été approuvé 26 projets des Exploitations forestières d'État et des Réserves de chasse d'État, dont 5 projets ont été complétés, pour un total de 181 593 BGN.

En 2011, le montant des fonds prévus pour des activités de prévention d'incendie est de 1 756 513 BGN et jusqu'à la fin de mois de Septembre 2011, ont été dépensés 718 011 BGN.

35 projets concernant la restauration sont approuvé et sont en cours de réalisation d'après la mesure 226 du RSR au montant de 109 169 BGN et jusqu'à la fin de mois de Septembre ont été dépensés 13 441 BGN.

VII. PÊCHE

1. Capture et production de poissons et autres organismes aquatiques

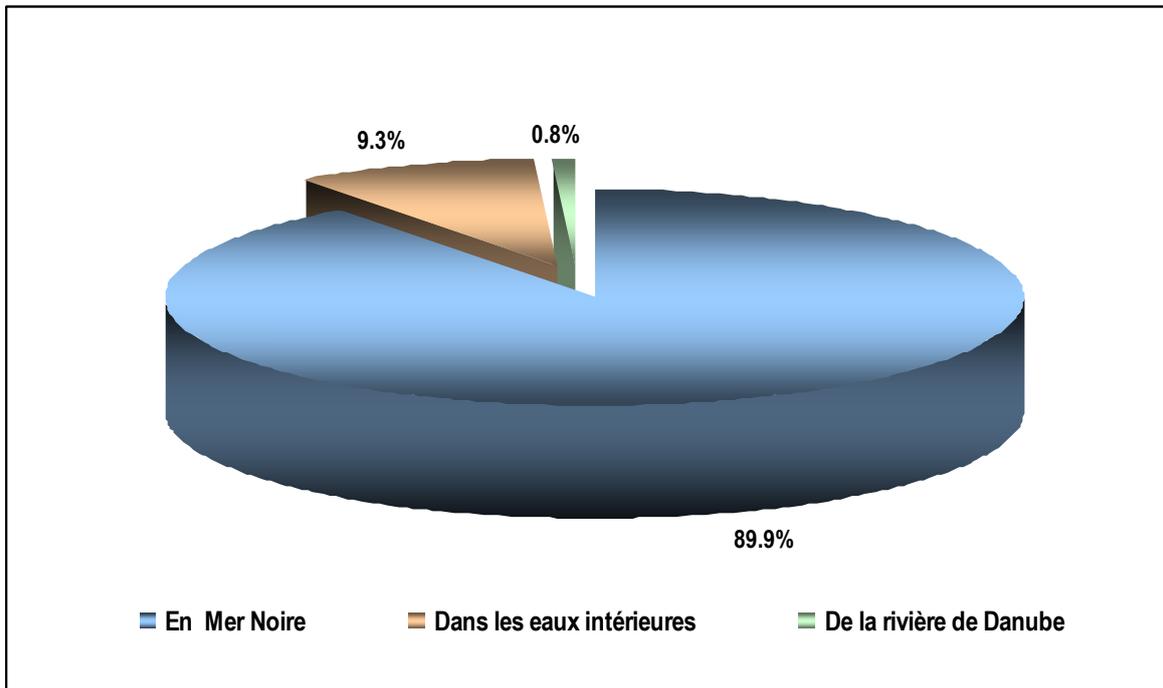
D'après les données de l'Agence exécutive pour la pêche et l'aquaculture (AEPA) en 2010, la pêche totale de poissons et d'autres organismes aquatiques provenant de la pêche commerciale dans le pays s'élève à 10 774,15 tonnes, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à l'année précédente. Cette croissance est principalement due à une augmentation de la pêche dans la mer Noire de 31%. Lors des captures de poissons et d'autres organismes aquatiques dans la rivière du Danube et dans les eaux intérieures il y a une diminution par rapport à 2009 de 32,9% et 9,9%.

La pêche commerciale totale réalisée dans le pays en 2010 par bassins d'eau est répartie comme il s'en suit:

- en Mer Noire - 9 685,88 tonnes (89,9% du total de la pêche);
- dans les eaux intérieures - 1 001,71 tonnes (9,3%);
- au Danube – 86,56 tonnes (0,8%);

Figure VII.1.

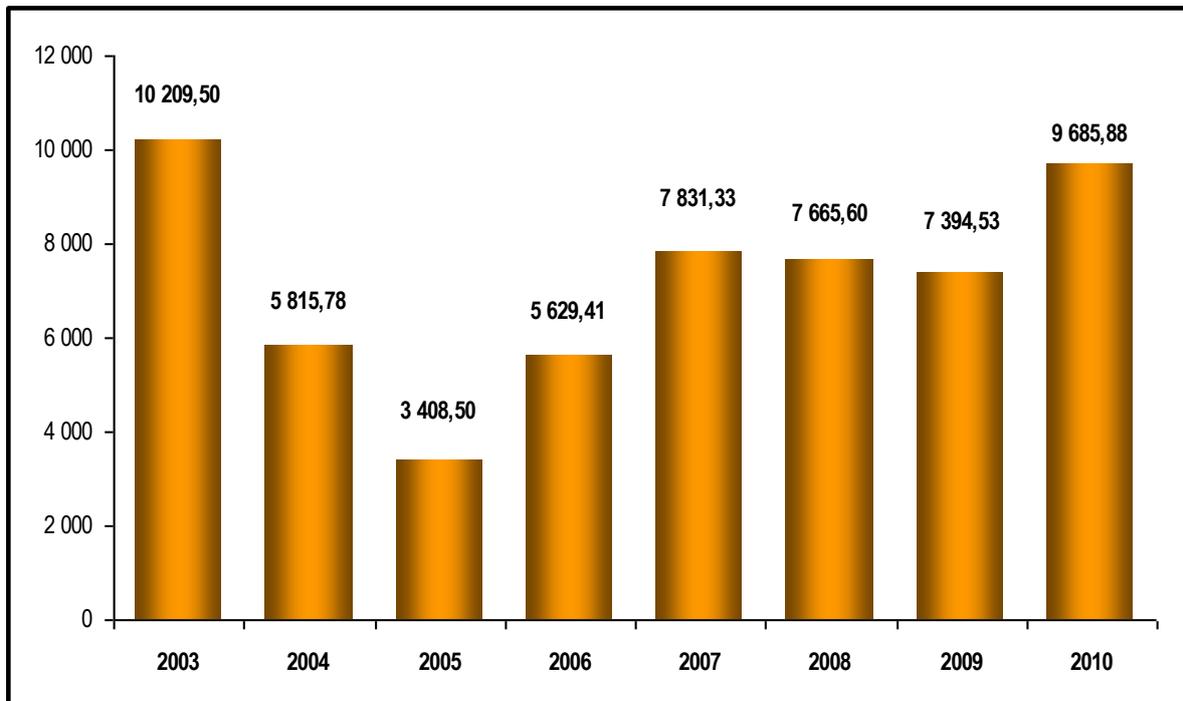
Structure des captures de poissons et d'autres organismes aquatiques provenant de la pêche commerciale en 2010 %



Source: AEPA

Figure VII.2.

Captures de poissons et d'autres organismes aquatiques en Mer Noire pour la période 2003-2010, tonnes

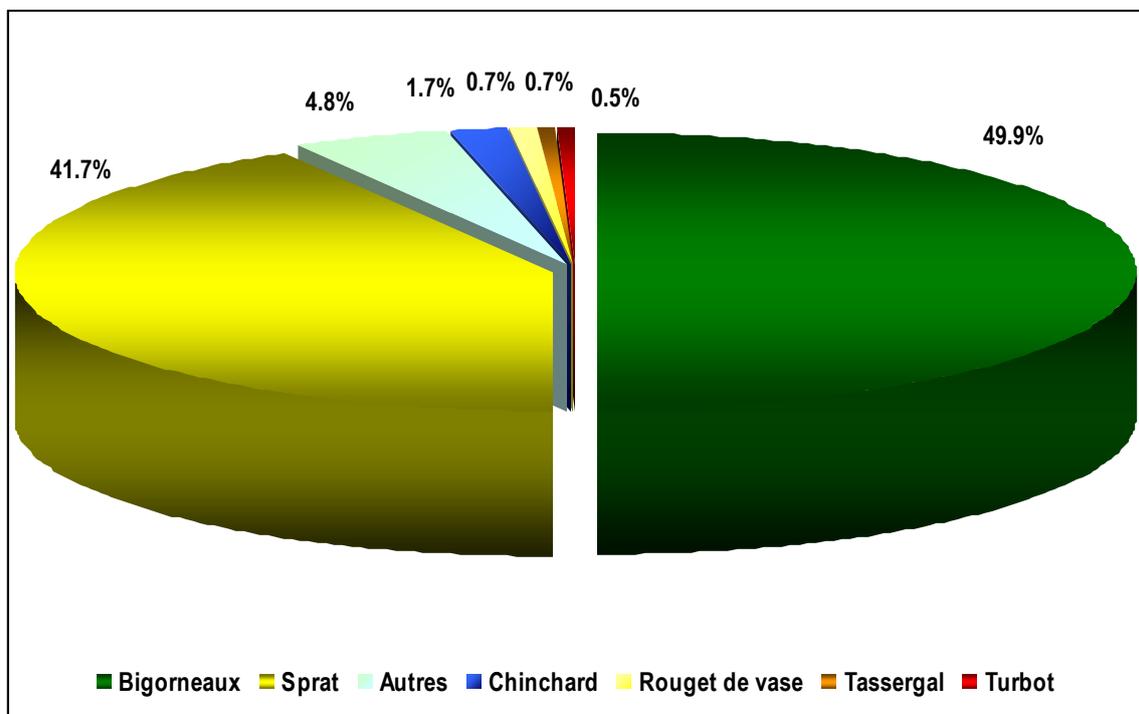


Source: AEPA

En 2010, la part la plus importante de la pêche en Mer Noire occupe celle des bigorneaux - 49,9% et la quantité s'élève à 4 830,91 tonnes (plus de deux fois par rapport à 2009). Cette espèce de mollusque reste l'un des ressources marines principales, objet d'exportations traditionnelles, et l'intérêt significatif est déterminé par les prix élevés sur les marchés internationaux.

Figure VII.3.

Captures par espèces de poissons et d'autres organismes aquatiques en Mer Noire en 2010, %



Environ 41,7% de toute la pêche en mer Noire en 2010 est formée des poissons de l'espèce *Sprattus sprattus sulinus* (sprat, menuise, clupéonelle, esprot). Leur pêche s'élève à 4 041,38 tonnes, ce qui est de 11,2% de moins par rapport à 2009 précédent. Des autres poissons de mer Noire, plus importante est la pêche de chinchards – 165,27 tonnes, de rouget de vase - 110,65 tonnes, d'aiguillat - 77,16 tonnes, de raie bouclée - 72,21 tonnes, anchois - 64,73 tonnes, tassergal - 63,49 tonnes, alose de la mer Noire – 59,08 tonnes, turbot – 46,45 tonnes et gobies - 44,2 tonnes. En comparant avec l'année précédente, les captures de la plupart des espèces de poissons ci-dessus augmente, seulement les captures de chinchard et turbot sont en diminution, respectivement de 6,6% et 11,5%.

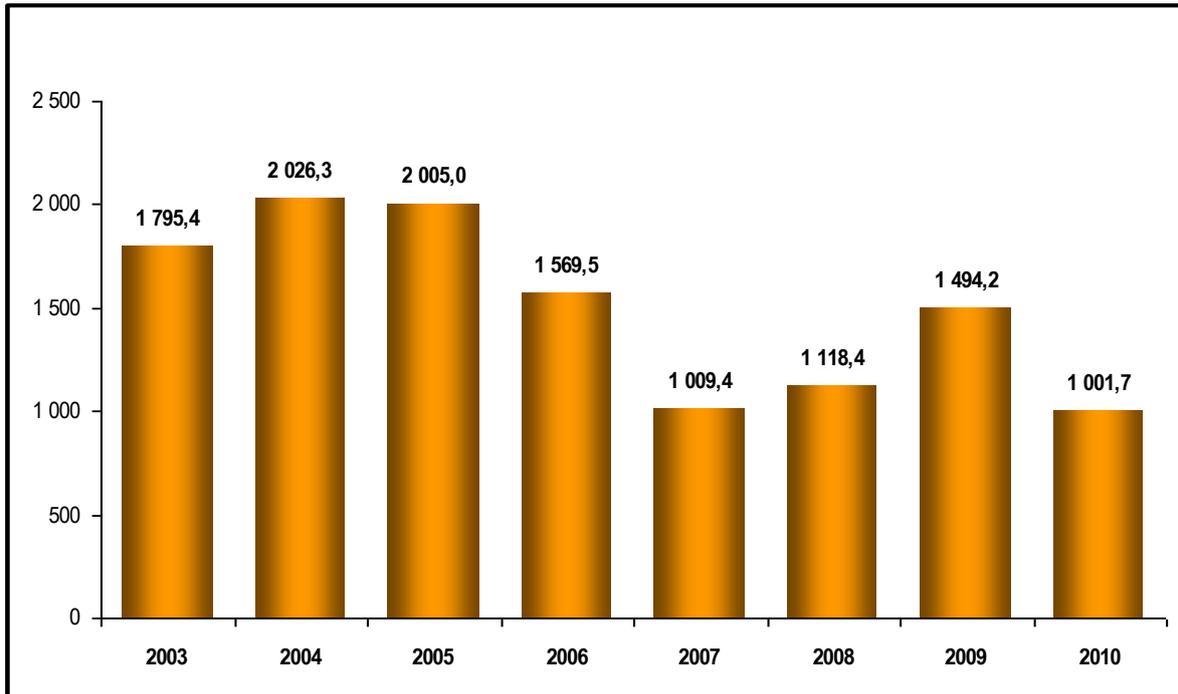
En 2010, les captures dans les eaux intérieures s'élèvent à 1 001,7 tonnes, avec 32,9 % de moins que l'année précédente, une diminution a été observée dans la quasi-totalité des espèces les plus communes.

La plus importante est la pêche de la carpe – 492,63 tonnes, qui marque une baisse de 37,8%. Ensuite sont placées la pêche de carpe à grosse tête – 246,8 tonnes (-31,6%), carpe prussienne – 125,9 tonnes (-0,5%), carpe argentée – 48,53 tonnes (-47,2%) et de carpe de roseau – 16,75 tonnes (-9,4%).

Il y a une augmentation de la pêche de sandre doré européen et de silure glane par rapport à l'année précédente, respectivement à 14,87 tonnes (+31,6%) et 14,14 tonnes (+1%). La pêche aux écrevisses turques dans les eaux intérieures a augmenté plus de deux fois par rapport à 2009, mais reste relativement faible (1,62 tonnes).

Figure VII.4.

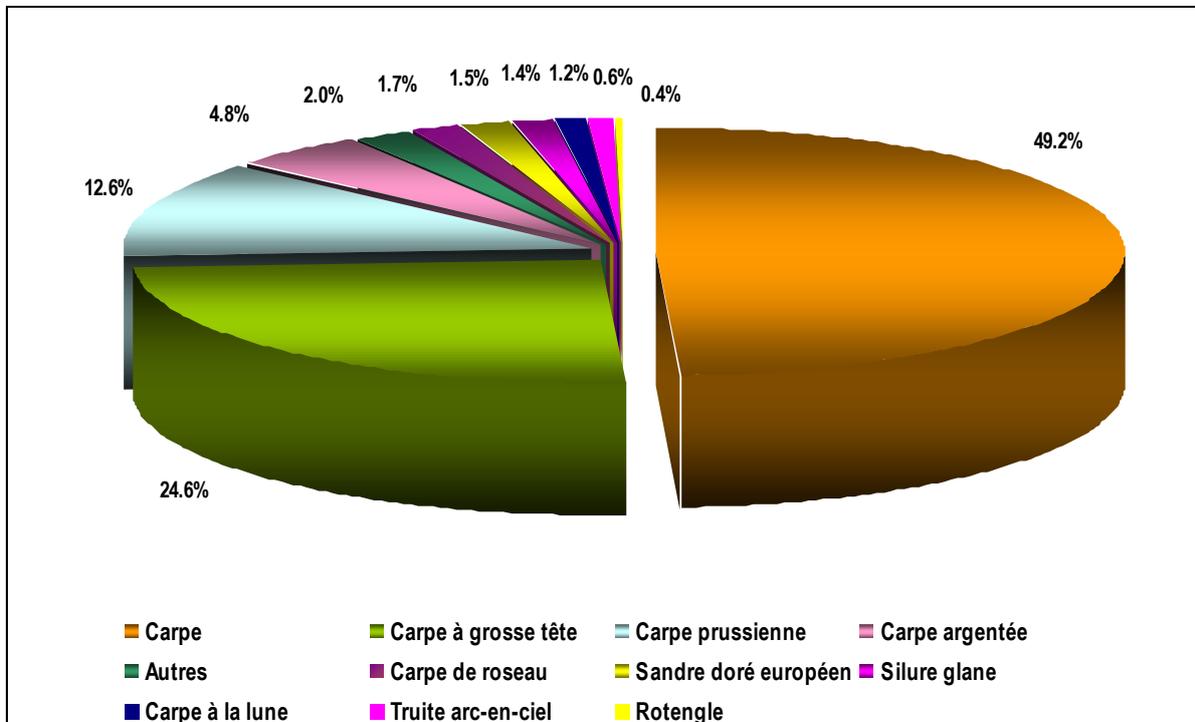
Pêche de poisson et d'autres organismes aquatiques dans les eaux intérieures pour la période 2003-2010, tonnes



Source: AEPA

Figure VII.5.

Pêche par espèces de poissons et d'autres organismes aquatiques dans les eaux intérieures en 2010, %

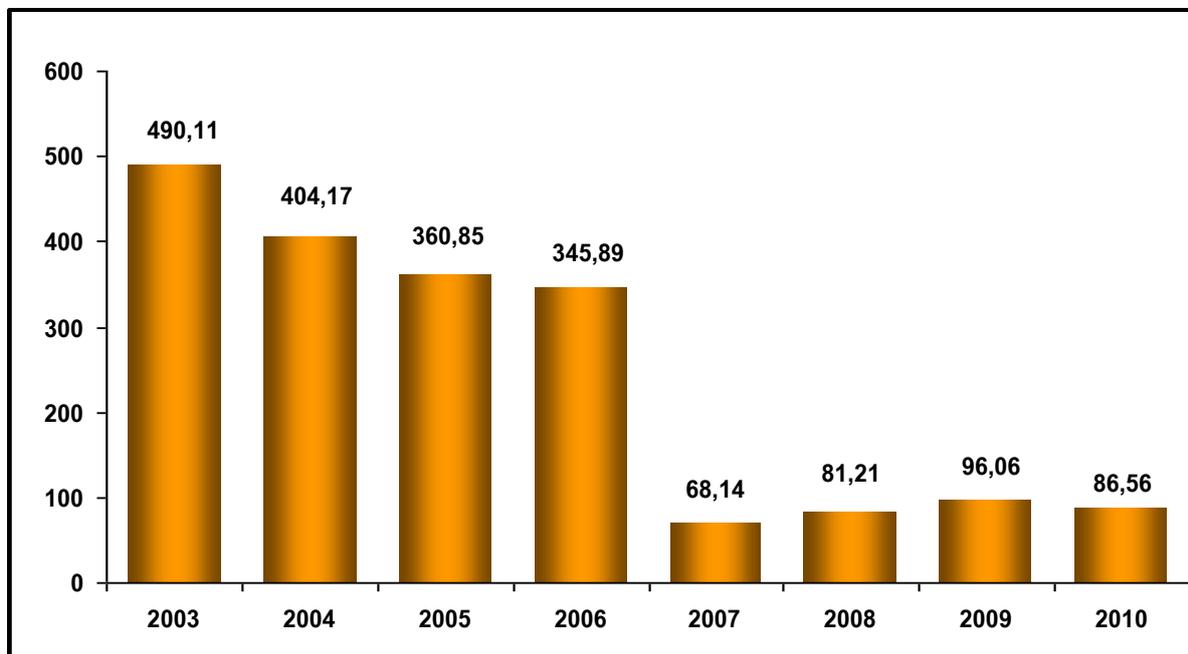


Source: AEPA

À différence de l'accroissement noté au cours des deux dernières années en 2010 la pêche à la rivière de Danube diminue de 9,9% jusqu'à 86,56 tonnes.

Figure VII.6.

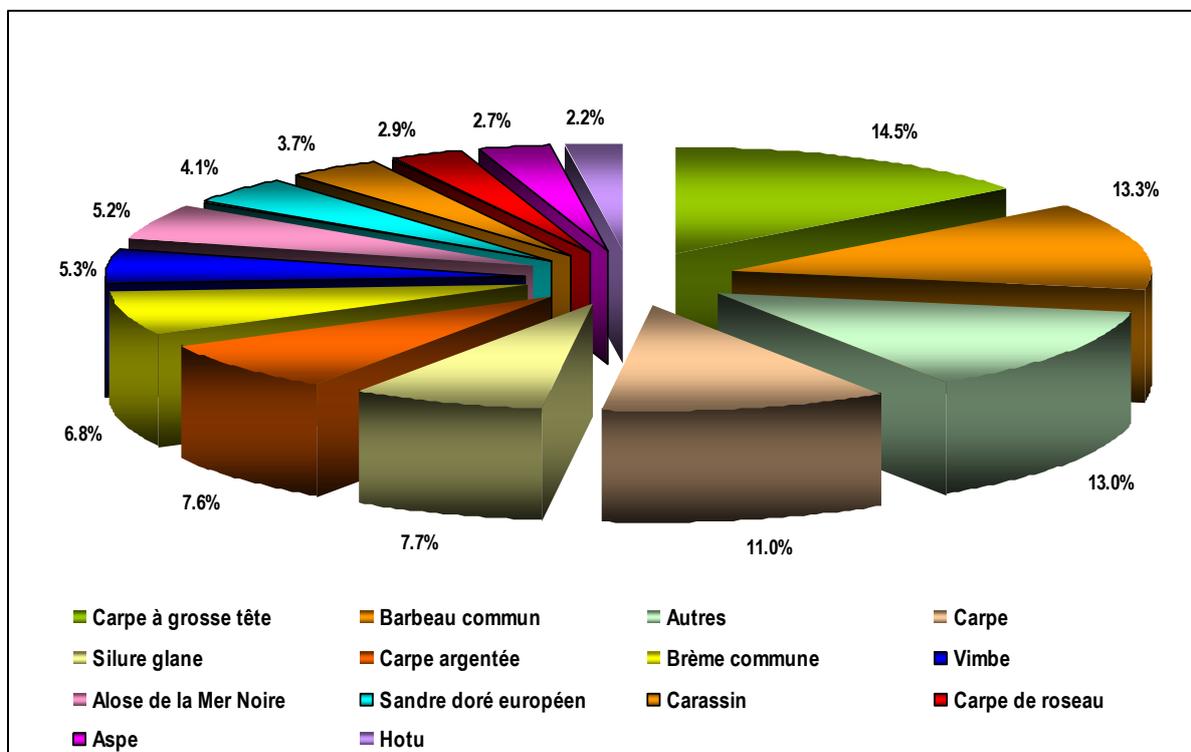
Pêche de poissons et d'autres organismes aquatiques à la rivière de Danube pour la période 2003 - 2010, tonnes



Source: AEPA

Figure VII.7.

Pêche par espèces de poissons et d'autres organismes aquatiques à la rivière de Danube en 2010



Source: AEPA

Traditionnellement, à la rivière de Danube les majeures quantité pêchées sont de carpe à grosse tête – 12,59 tonnes, barbeau commun – 11,49 tonnes, carpe – 9,54 tonnes, silure glane – 6,64 tonnes, carpe argentée – 6,57 tonnes, brème commune – 5,85 tonnes et carpe prussienne – 3,19 tonnes.

Tableau VII.2.

Pêche de poissons et d'autres organismes aquatiques provenant de bassins de pêche commerciale en 2010

No. d'ordre	Dénomination commune et appellation scientifique /en latin/	Quantités (tonnes)		
		Mer Noire	Danube	Eaux intérieures
A. Poissons d'eau douce				
La Famille des Esturgeons /Acipenseridae/				
1	Le Sterlet / <i>Acipenser ruthenus/</i>		0,28	
La Famille des salmonidés /Salmonidae/				
2	La Truite fario / <i>Salmo trutta fario/</i>			0,07
3	La Truite arc-en-ciel / <i>Oncorhynchus mykiss/</i>			6,13
	Le Huchon / <i>Hucho hucho/</i>		0,01	
4	L'Ombre de fontaine / <i>Salvelinus fontinalis/</i>			0,04
La Famille des Corégonidés /Coregonidae/				
5	Le Corégone lavaret / <i>Coregonus lavaretus/</i>			
6	Le Corégone peled / <i>Coregonus peled/</i>			
La Famille des Ésocidés /Esocidas/				
7	Le Grand brochet / <i>Esox lucius/</i>		2,21	5,41
La Famille des cyprinidés /Cyprinidae/				
8	Le Gardon / <i>Rutilus rutilus/</i>		0,12	0,40
9	Le Chevaine / <i>Leuciscus cephalus/</i>		0,19	0,72
10	L'Ide mélanote / <i>Leuciscus idus/</i>		0,27	
11	Le Rotengle / <i>Scardinius erythrophthalmus/</i>		0,36	3,97
12	L'Aspe / <i>Aspius aspius/</i>		2,31	0,96
13	La Tanche / <i>Tinca tinca/</i>			0,48
14	L'Ablette du Danube / <i>Chalcalburnus chalcoides/</i>		1,28	0,28
15	L'Ablette / <i>Alburnus alburnus/</i>		2,57	2,99
16	La Brème commune / <i>Abramis brama/</i>		5,85	2,59
17	La Brème du Danube / <i>Abramis sp./</i>		0,08	
18	La Vimbe / <i>Vimba vimba/</i>		4,61	0,42
19	La Brème de Macédoine / <i>Vimba melanops/</i>		0,00	0,01
20	Le Pélègue rasoir / <i>Pelecus cultratus/</i>		0,03	
21	Le Hotu / <i>Chondrostoma nasus/</i>		1,93	0,00
22	Le Barbeau commun / <i>Barbus barbus/</i>		11,49	0,01
23	Le barbeau du danube / <i>Barbus meridionalis petenyi/</i>			0,01
24	Le Barbeau méridional / <i>Barbus cyclolepis/</i>		0,01	
25	La Carpe / <i>Cyprinus carpio/</i>		9,54	492,63
26	La Carpe à la lune / <i>Carassius carassius/</i>		0,01	12,49
27	La carpe prussienne / <i>Carassius auratus/</i>		3,19	125,94
28	La Carpe argentée / <i>Hypophthalmichthys molitrix/</i>		6,57	48,53
29	La Carpe à grosse tête / <i>Aristichthys nobilis/</i>		12,59	246,77
30	La Carpe de roseau / <i>Ctenopharingodon idella/</i>		2,53	16,75
31	La Carpe noire / <i>Mylopharingodon piceus/</i>			0,14
La famille des Siluridés /Siluridae/				
32	Le silure glane / <i>Sillurus glanis/</i>		6,64	14,14
La Famille des Ictaluridés /Ictaluridae/				

33	La barbue de rivière / <i>Ictalurus punctatus</i> /			0,54
	La famille des gadidés /Gadidae/			
34	La lotte / <i>Lota lota</i> /		0,56	
	La Famille des percidés /Percidae/			
35	Le Sandre doré européen / <i>Sander lucioperca</i> / <i>Stizostedion lucioperca</i> /		3,58	14,87
36	La Perche commune / <i>Perca fluviatilis</i> /		0,07	1,73
37	Le Zingel / <i>Zingel zingel</i> /		0,00	
	La Famille des Catostomidés /Catostomidae/			
38	Le Poisson taureau / <i>Ictiobus</i> /			0,12
B. Poissons diadromes				
	La Famille des Esturgeons /Acipenseridae/			
39	Le Bélouga / <i>Huso huso</i> /		0,79	
40	Le Sevruga / <i>Acipenser stellatus</i> /		0,02	
41	L'Esturgeon russe / <i>Acipenser gueldenstaedti</i> /		0,02	
	La Famille des Anguillidés /Anguillidae/			
42	L'Anguille d'Europe / <i>Anguilla anguilla</i> /			
	La famille des Clupéidés /Clupeidae/			
43	Alose de la mer Noire / <i>Caspialosa pontica</i> / <i>Alosa pontica</i> /	59,08	4,49	
B. Poissons de mer				
	La famille des Squalidés /Squalidae/			
44	L'Aiguillat / <i>Squalus acanthias</i> /	77,16		
	La famille des Clupéidés /Clupeidae/			
45	La Sardine / <i>Sardina pilchardus</i> /	8,04		
46	Le Sprat /menuise, clupéonelle, esprot/ / <i>Sprattus sprattus sulinus</i> /	4 041,38		
	La Famille des Engraulidés /Engraulidae/			
47	L'Anchois / <i>Engraulis encrasicolus ponticus</i> /	64,73		
	La Famille des Belonidae /Belonidae/			
48	L'Orphie / <i>Belone belone</i> /	3,71		
	La Famille des gadidés /Gadidae/			
49	La Motelle de Méditerranée / <i>Gaidropsarus mediterraneus</i> /			
50	Le Merlan de Mer noire / <i>Merlangius merlangus euxinus</i> /	14,67		
	La Famille des Mugilidés /Mugilidae/			
51	Le Mulet cabot / <i>Mugil cephalus</i> /	18,73		
52	Le Téléostéens-Mérou géant / <i>Mugil soiuy</i> /	0,33		
53	Le mullet doré / <i>Liza aurata</i> /	1,83		
54	Le Muge sauteur / <i>Liza saliens</i> /	8,76		
	La Famille des Athérinidés /Atherinidae/			
55	L'Athérine / <i>Atherina spp.</i> /	27,07		
	La Famille des Serranidae /Serranidae/			
56	Le Bar commun / <i>Dicentrachus labrax</i> / <i>Morone labrax</i> /			
	La Famille des Pomatomidae /Pomatomidae/			
57	Le Tassergal / <i>Pomatomus saltatrix</i> /	63,49		
	La Famille des Carangidae /Carangidae/			
58	Le Chinchard de la Mer Noire / <i>Trachurus mediterraneus ponticus</i> /	165,27		
	La Famille des Centracanthidae /Centracanthidae/			
59	Le Picarel / <i>Spicara spp.</i> /	1,29		
	La Famille des Mullidae /Mullidae/			
60	Le Rouget de vase / <i>Mullus barbatus ponticus</i> /	72,40		
61	Le Rouget-barbet de roche / <i>Mullus surmuletus</i> /	38,25		
	La Famille des Scombridés /Scombridae/			
62	Le Maquereau / <i>Scomber scombrus</i> /	0,19		
63	La Bonite à dos rayé / <i>Sarda sarda</i> /	16,31		

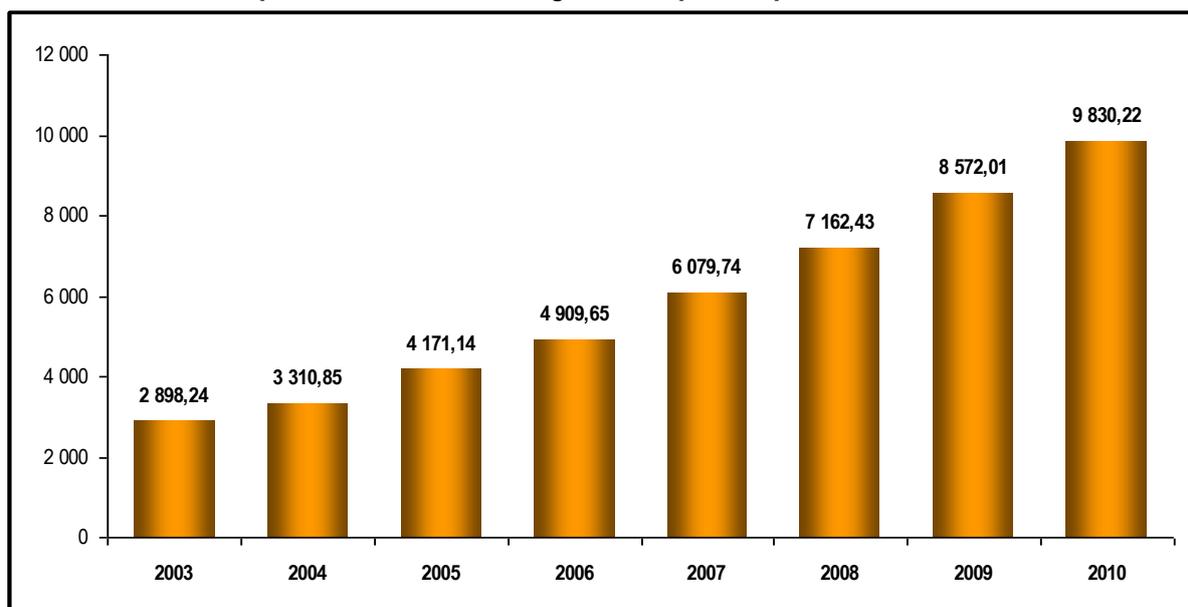
64	La Famille des Gobiidés / <i>Gobiidae</i> /	44,24		
	La Famille des Scophthalmidae / <i>Scophthalmidae</i> /			
65	Le Turbot / <i>Psetta maxima</i> /	46,45		
	La Familles des Pleuronectidae / <i>Pleuronectidae</i> /			
66	Le Flet de la mer Noire / <i>Platichthys flesus luscus</i> /	0,12		
67	Sole de mer Egée / <i>Solea nasuta</i> /	0,17		
	La Famille de Raies / <i>RAJIDAE</i> /			
68	La Raie bouclée / <i>Raja clavata</i> /	72,21		
	La Famille des Lophiidae / <i>Lophiidae</i> /			
69	La Baudroie commune / <i>Lophius piscatorius</i> /	0,25		
	La Famille des Dasytidés / <i>dasytidae</i> /			
70	La Raie pastenague / <i>Dasyatis pastinaca</i> /	6,72		
D. Animaux aquatiques				
	Classe des amphibiens / <i>Amphibia</i> /			
71	Grenouille rieuse / <i>Rana ridibunda</i> /			
	Classe Crustacés / <i>Crustacea</i> /			
72	Crevette rose / <i>Leander spp.</i> /	1,44		
73	Crevette de sable / <i>Crangon sp.</i> /	0,02		
74	Ecrevisse à pattes grêles / <i>Astacus leptodactylus</i> /			1,62
	Crabe verruqueux / <i>Eriphia verrucosa</i> /	0,02		
	Classe Bivalves / <i>Bivalvia</i> /			
75	Moule méditerranéenne / <i>Mytilus galloprovincialis</i> /	0,26		
76	Mye des sables	0,11		
77	Bigorneaux / <i>Rapana spp.</i> /	4 830,91		
78	Autres	0,29	2,36	0,96
TOTAL:		9 685,88	86,56	1 001,71

Source: AEPA

En 2010 se poursuit la tendance d'accroissement de la production d'aquacultures dans les exploitations piscicoles spécialisées. Ont été produit 9 830,22 tonnes de poissons et d'autres organismes aquatiques, de 14,7% de plus que l'année précédente.

Figure VII.8.

Production de poissons et d'autres organismes pour la période 2003 – 2010, tonnes



Source: AEPA

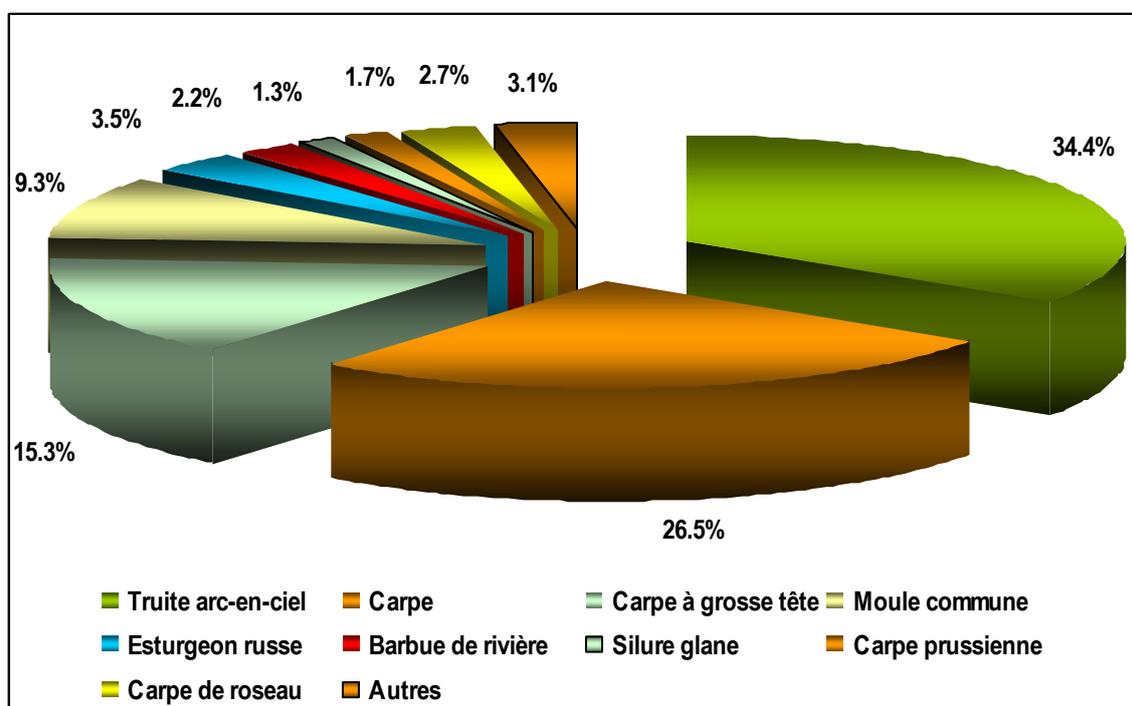
La production de la truite arc-en-ciel, carpe et carpe à grosse tête occupent généralement la plus grande part relative de la production aquacole dans le pays. En 2010 les quantités produites de truite arc-en-ciel et carpe argentée augmentent respectivement de 17,4% et 52,9%, tandis que celle de la carpe diminue de 6,7%.

Les esturgeons sont précieux et demandés sur le marché soit pour le caviar produit par leurs œufs que pour les qualités spéciales de leur viande. En 2010 la production des esturgeons a augmenté de plusieurs fois par rapport à l'année précédente, et en quantités majeures ont été produits l'esturgeon russe (343,6 tonnes) et le bélouga (115,07 tonnes), et en quantités mineures le sterlet (1,05 tonnes).

Des aquacultures marines l'espèce principale élevée aux bassins portuaires sur le littoral du pays c'est la moule commune. En 2010 sa production aux exploitations spécialisées atteint 911,84 tonnes, de 12,2% de plus qu'en 2009.

Figure VII.9.

Production par espèces de poissons et d'autres organismes aquatiques en 2010. %



Source: AEPA

2. Consommation de poissons et de produits de la pêche par les ménages

En 2010, la consommation annuelle de poissons et produits de la pêche par les ménages a augmenté de 10,4 % par rapport à l'année précédente et s'élève à 5,3 kg en moyenne par personne. Cette quantité est déterminée sur la base d'une observation des ménages et les données ne comprennent pas les quantités consommées dans la restauration.

Tableau VII.2.

Consommation de poissons et de produits de la pêche en moyenne par personne de foyer, kg

Produits	2007	2008	2009	2010
Poissons et produits de la pêche	4,3	4,6	4,8	5,3

Source: Institut national de la statistique

3. Importation et exportation de poissons et de produits de la pêche

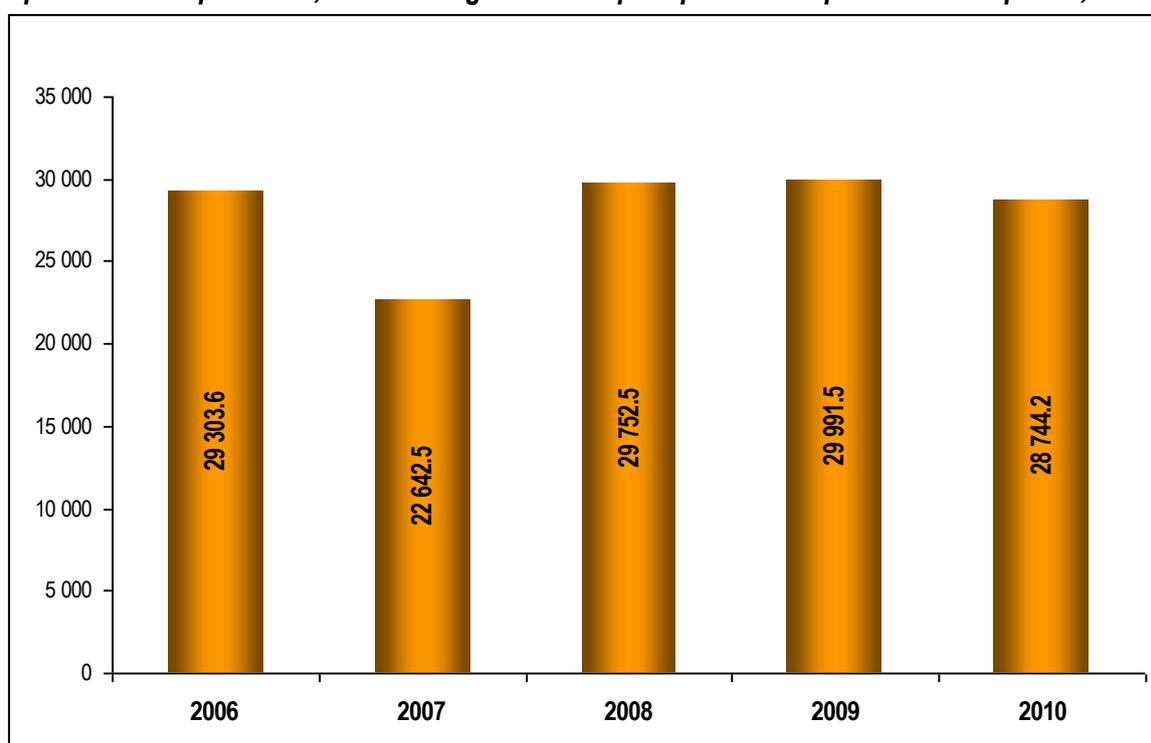
Importation

D'après les données préliminaires de l'Institut national de la statistique (NSI), en 2010 le total des importations de poissons et de produits de la pêche en Bulgarie a diminué de 4,2% par rapport à l'année précédente jusqu'à 28 744,2 tonnes. La valeur totale des importations s'élève à 60 158,4 mille d'USD (+ 4,1%).

En 2010, se poursuit la tendance d'accroissement des importations de poissons et de produits de la pêche des États membres. Les livraisons en provenance de l'UE ont augmenté de 15,6 % par rapport à l'année précédente jusqu'à 13 850,7 tonnes, soit 51,8% du total des importations (en 2009 ce pourcentage était 42,3%). Les importations proviennent principalement de l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, la Pologne, le Royaume-Uni, la Lituanie et la France.

Figure VII.10.

Importations de poissons, d'autres organismes aquatiques et des produits de la pêche, tonnes

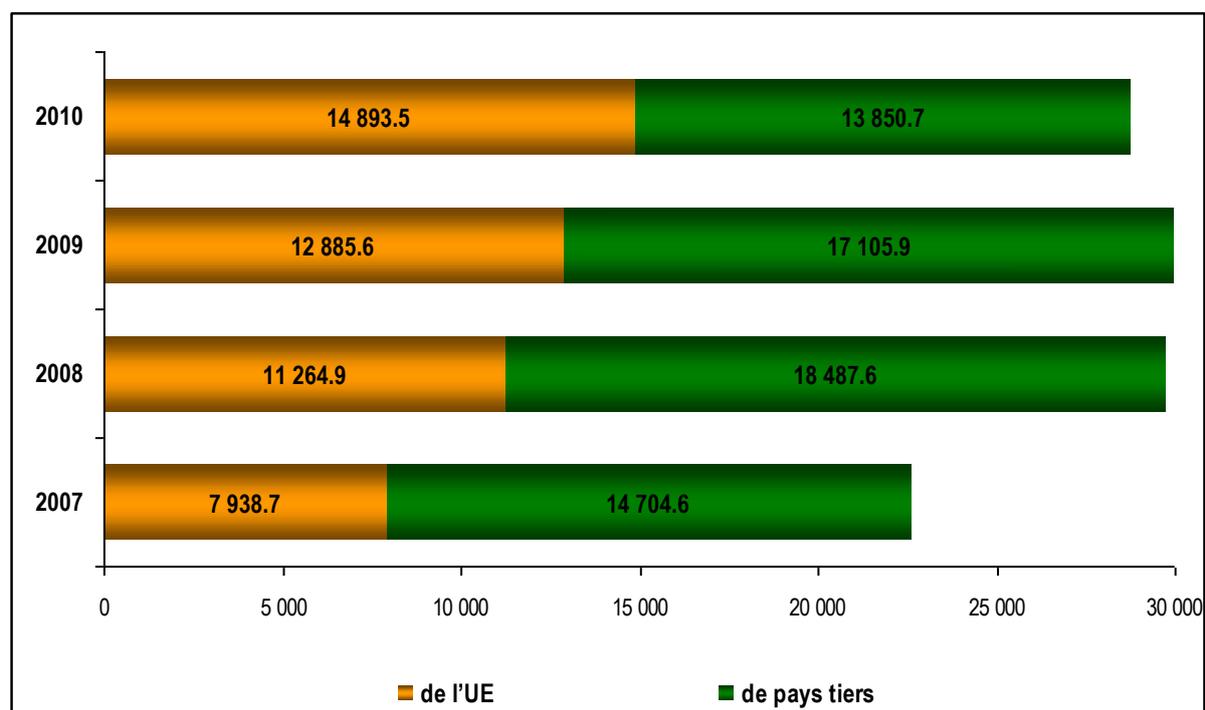


Source: NSI

Les importations de poissons et de produits de la pêche en provenance de pays tiers ont diminué de 19% par rapport à 2009 jusqu'à 14 893,5 tonnes. Les contractants traditionnels du pays sont le Vietnam, le Canada, la Norvège, la Chine, les États-Unis, l'Argentine, la Turquie, le Maroc, l'Indonésie et la Thaïlande.

Figure VII.11.

Les importations de poissons et de produits de la pêche en provenance des pays de l'UE et des pays tiers, tonnes



Source: NSI

La structure des importations par types de produits en 2010 inclut 26 443,6 tonnes de poissons, crustacés et mollusques et 2 300,6 tonnes - produits de la pêche (plats préparé ou conserves de poisson, caviar, crustacés et mollusques en conserve).

Tableau VII.3.

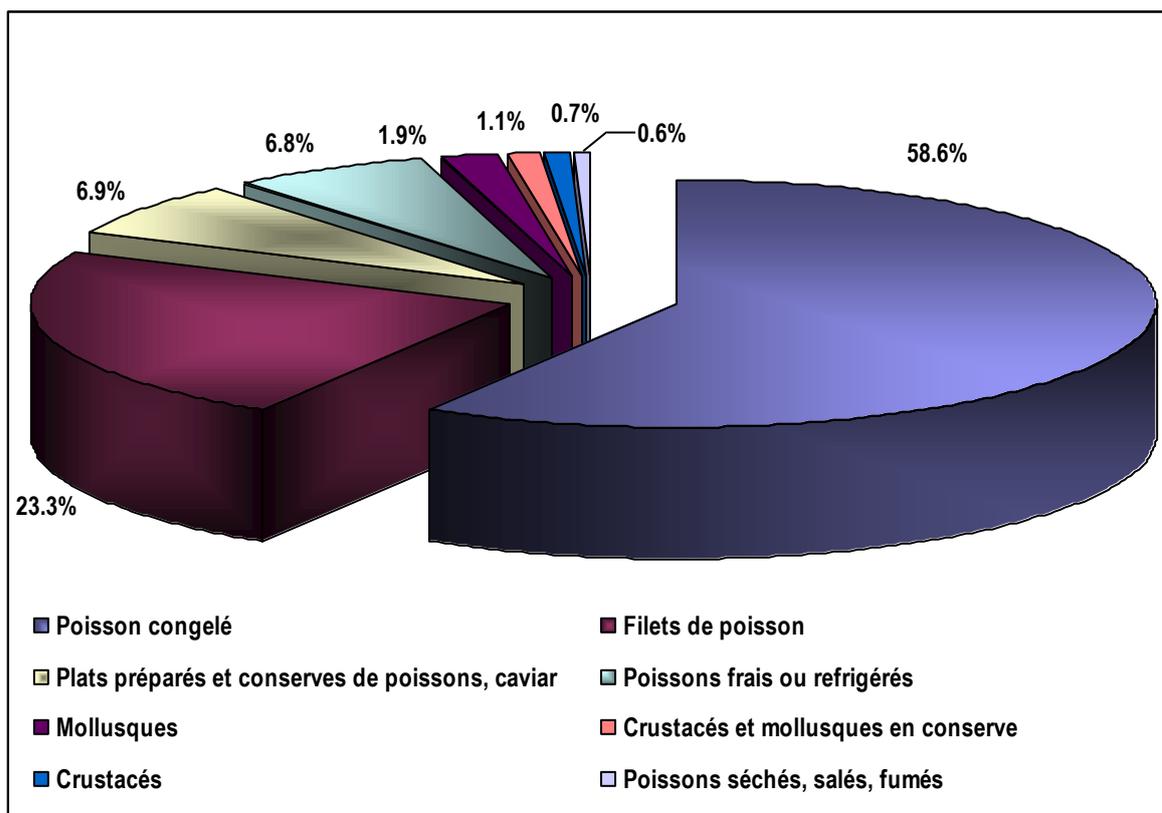
Importations de poissons, d'autres organismes aquatiques et produits de la pêche

Produits	2009			2010		
	quantité	montant	prix moyen	quantité	montant	prix moyen
	(tonnes)	(mille d'USD)	(USD/tonne)	(tonnes)	(mille d'USD)	(USD/tonne)
Poissons, d'autres organismes aquatiques et produits de la pêche - total	29 991,5	57 819,5	1 927,9	28 744,2	60 158,4	2 092,9
Poissons, filets, crustacés, mollusques	27 575,1	49 062	1 779	26 443,6	51 814	1 959
Poissons vivants – d'eau douce et de mer	1,7	9	5 146	0,4	3,1	7 758
Poissons - frais ou réfrigérés	2 097,3	8 889	4 238	1 942,8	10 993	5 659
Poissons - congelés	19 407,6	23 924	1 233	16 844,4	21 257	1 262
Filets de poissons et d'autres chairs de poissons - frais, réfrigérés ou congelés	5 220,6	11 432	2 190	6 705,5	14 380	2 145
Poissons - séchés, salés, fumés	97,7	1 220	12 491	177,3	1 528	8 618
Crustacés	294,5	1 622	5 507	215,1	1 557	7 238
Mollusques	455,7	1 967	4 315	558,1	2 095	3 755
Produits de la pêche	2 416,4	8 757	3 624	2 300,6	8 344	3 627
Plats préparés et conserves de poissons; caviar	2 107,0	7 165	3 401	1 981,3	6 597	3 330
Crustacés et mollusques en conserve	309,4	1 592	5 145	319,3	1 747	5 471

Source: NSI

Figure VII.12.

Structure des importations de poissons et de produits de la pêche en 2010, %



Source: NSI

Traditionnellement, la plus grande part dans la structure des importations totales de poisson et produits de la pêche occupe le poisson congelé - plus de 58%. Au cours de l'année ont été importés 16 844,4 tonnes de poisson congelé (excluant les filets), ce qui est de 13,2% de moins par rapport à 2009. Le prix d'importation moyen de poisson congelé a augmenté de 2,4% à 1 262 USD/tonne. La plus grande importation a été effectuée de l'Espagne (3 873 tonnes), le Canada (3 385 tonnes), la Norvège (1 603 tonnes), la Pologne (1 013 tonnes), la Roumanie (747 tonnes) et des Etats-Unis (613 tonnes).

Environ 80% du poisson congelé importé en 2010 est maquereau – 13 391 tonnes, soit 7,5% de moins que l'année précédente. Les plus grandes importations de maquereau congelé ont été effectuées du Canada (3 257 tonnes), de l'Espagne (2 851 tonnes), de la Norvège (1 600 tonnes), du Royaume-Uni (858 tonnes) et de la Roumanie (715 tonnes).

Les importations relativement importantes sont celles de merlu congelés - 192 tonnes, harengs - 512 tonnes, sardines, sardinelles, sprat, clupéonelle, esprot - 706 tonnes et de chinchards - 101 tonnes.

En 2010, les importations de poissons frais ou réfrigérés ont diminué de 7,4% par rapport à l'année précédente jusqu'à 1 942,8 tonnes, pour un montant total de 10 993 mille d'USD. Par espèces de poissons, le plus importante est l'importation de: truites - 914 tonnes, bars communs - 290 tonnes, daurade royale - 240 tonnes et maquereaux - 181 tonnes.

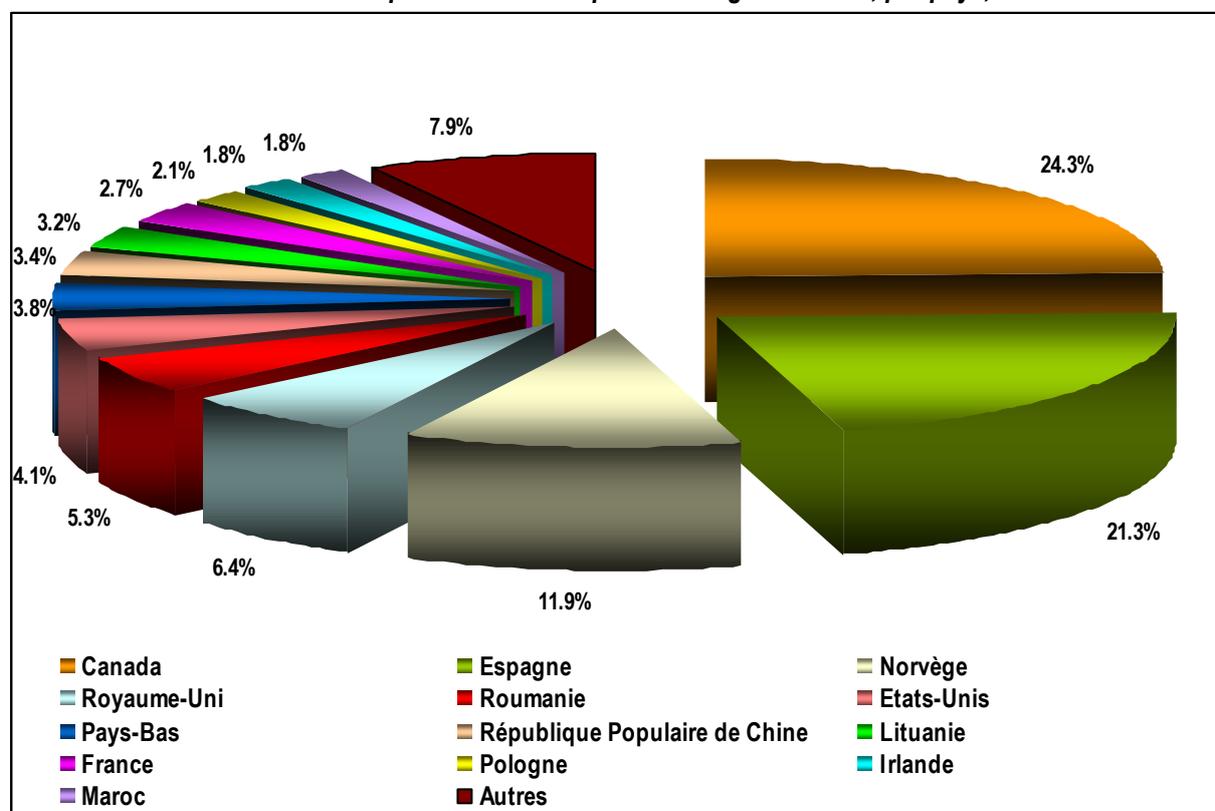
Une quantité importante de poissons frais ou réfrigérés a été importée de Grèce (963 tonnes), des Pays-Bas (313 tonnes), de la Roumanie (119 tonnes), de la Turquie - (113 tonnes), de la République tchèque (111 tonnes) et de l'Espagne (105 tonnes).

En 2010, les importations de filets et d'autres chairs de poissons (fraîches, réfrigérées ou congelées) ont augmenté d'environ 28% atteignant 6 705,5 tonnes. Les plus grandes quantités sont importées du Vietnam – 3 589 tonnes et de la Chine - 506 tonnes, suivis par la Roumanie - 423 tonnes,

la Lituanie - 329 tonnes, l'Argentine - 295 tonnes et la Turquie - 293 tonnes. Le prix moyen d'importation de ces produits a diminué d'environ 2% par rapport à l'année précédente jusqu'à 2 145 USD/ tonne.

Figure VII.13.

Structure des importations de maquereau congelé en 2010, par pays, %



Source: NSI

Les importations totales de produits de la pêche transformés en 2010 s'élèvent à 2 300,6 tonnes, soit environ 5% de moins par rapport à 2009. Ceci résulte de la baisse des quantités importées de plats préparés et de conserves de poissons (de 4,8% à 1 981,3 tonnes), tandis que les importations de crustacés et mollusques en conserve représentent une hausse de 3,2% à 319,4 tonnes.

Les importations de plats préparés et de conserves de poissons a diminué de 6% par rapport à 2009% et s'élève à 1 981,3 tonnes. Plus grandes quantités de produits de la pêche transformés sont livrées de la Lituanie (528 tonnes), de l'Allemagne (197 tonnes), de l'Indonésie (220 tonnes), de la Pologne (136 tonnes), de la Thaïlande (122 tonnes) et de la République tchèque (107 tonnes) et d'autres.

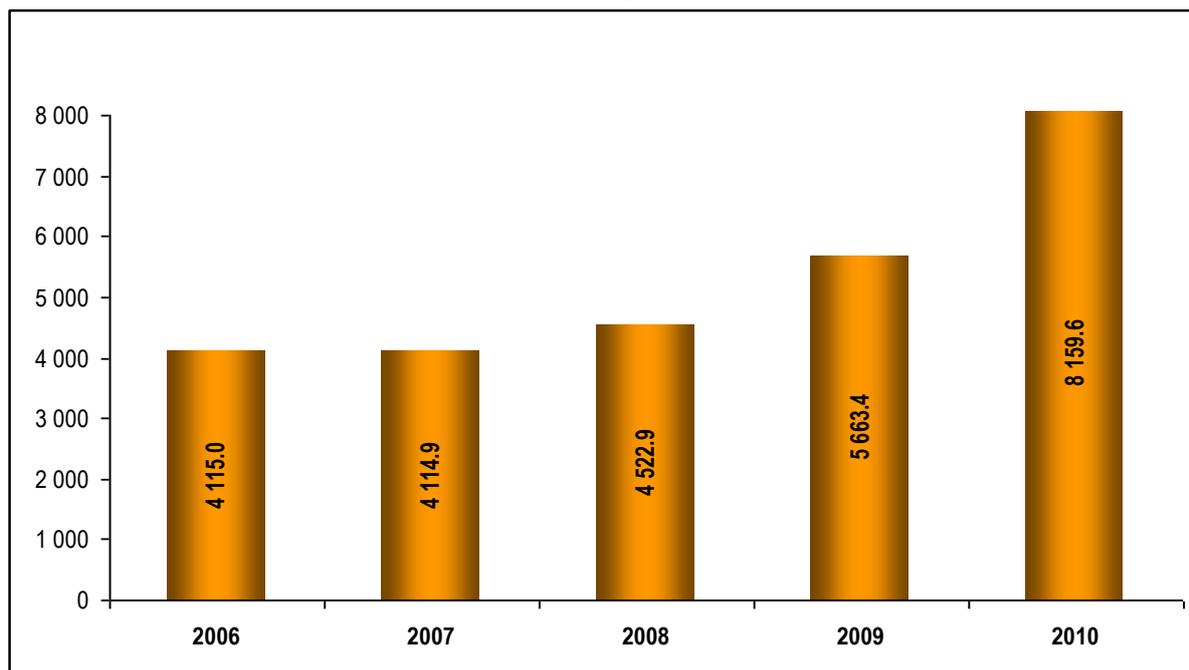
Exportations

D'après les données préliminaires, les exportations totales de poissons, organismes aquatiques et de produits de la pêche, réalisées en 2010 s'élèvent à 8 159,6 tonnes, de 44,1 % de plus par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par les captures majeures au cours de l'année. En raison des prix d'exportation plus élevés la valeur de la production de poisson exportée a augmenté considérablement - d'environ 67% jusqu'à 28 108 mille d'USD.

Se poursuit la tendance observée ces dernières années de la croissance des exportations vers les États membres au détriment de la réduction de celles-ci vers des pays tiers.

Figure VII.14.

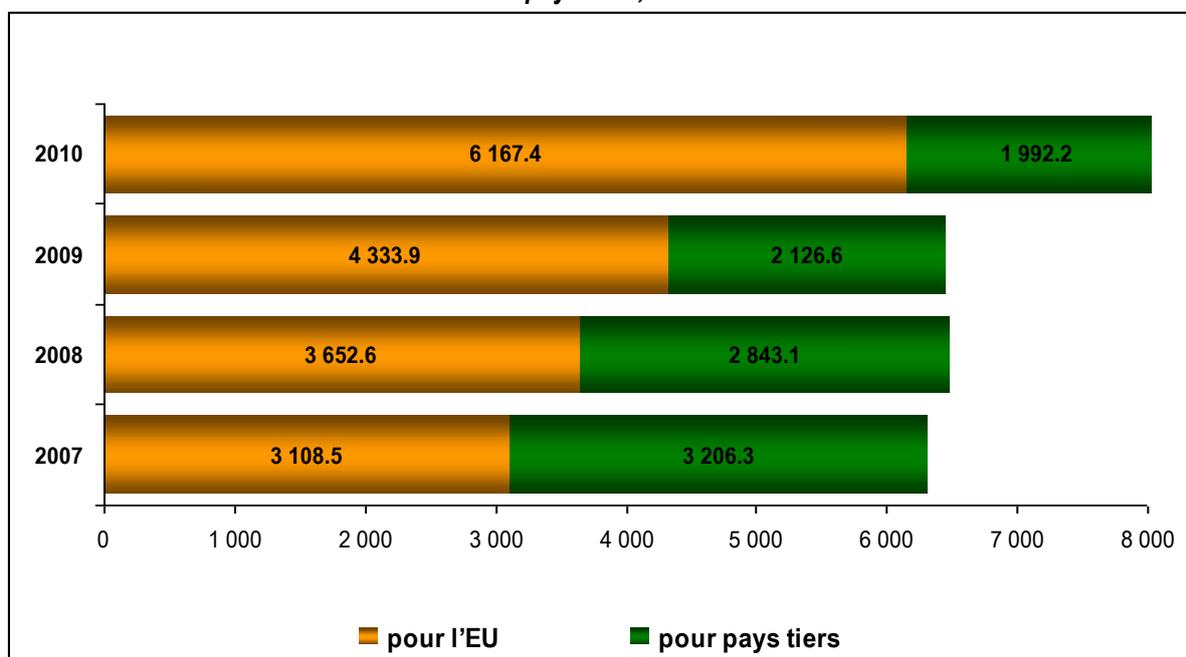
Exportations de poissons, d'autres organismes aquatiques et de produits de la pêche pendant la période 2006 – 2010, tonnes



Source: NSI

Figure VII.15.

Exportations de poissons, d'autres organismes aquatiques et de produits de la pêche de l'UE et des pays tiers, tonnes



Source: NSI

En 2010, les expéditions vers l'UE ont augmenté de 42,3% à 6 167,4 tonnes, ce qui représente 76% du total des exportations de poissons et de produits de la pêche pour l'année. Les principales destinations sont la Roumanie, le Royaume-Uni, la Grèce, la Pologne, la France, la Suède etc.

Le volume des exportations vers les pays tiers a diminué d'environ 6% par rapport à l'année précédente à 1 992,2 tonnes. Des quantités plus importantes sont exportées vers la Corée, l'Albanie, le Japon, la Serbie, les Etats-Unis, la Macédoine et la Russie.

La structure des exportations en 2010 comprend: 7 332,8 tonnes de poissons, crustacés et mollusques (frais, réfrigérés, congelés, fumés, salés, les filets de poisson) et 826,8 tonnes de produits de la pêche transformés – plats préparés ou conservés de poissons y compris caviar, crustacés et mollusques en conserve. On observe une augmentation des exportations de tous les espèces poissons et produits de la pêche (de 6,6% jusqu'à plus de quatre fois), à l'exclusion des poissons séchés, salés et fumés et congelés, desquels on observe une diminution.

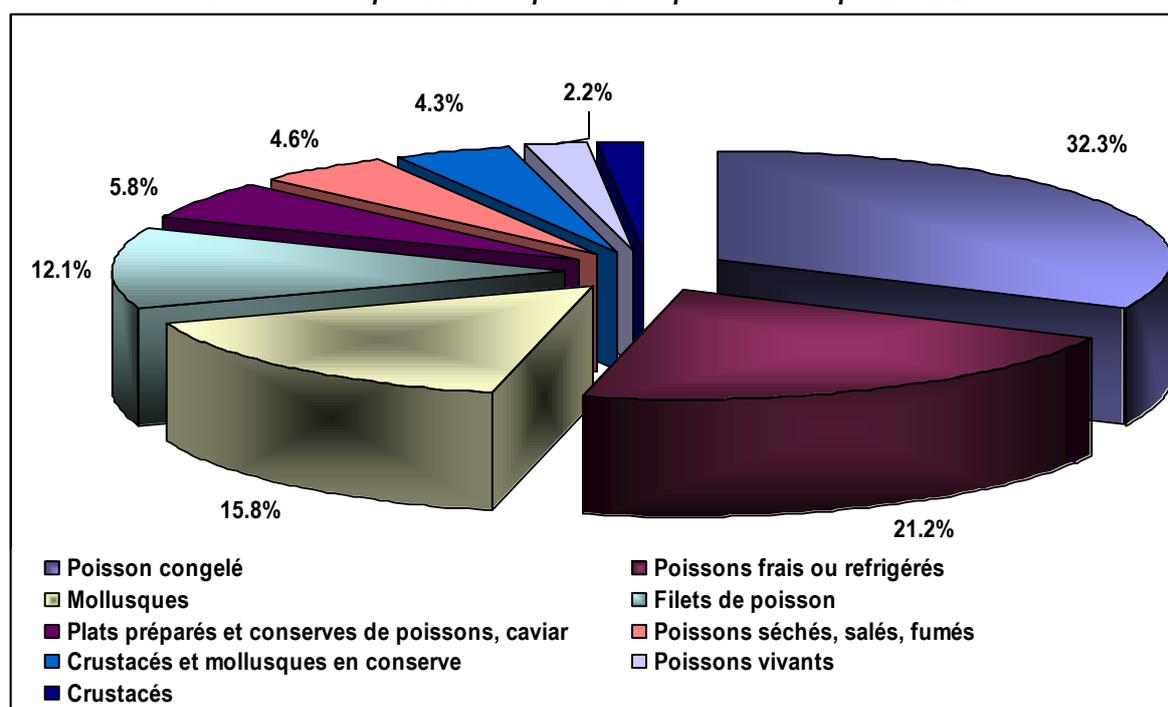
Tableau VII.4.

Exportations de poissons, d'autres organismes aquatiques et produits de la pêche

Produits	2009			2010*		
	quantité	montant	prix moyen	quantité	montant	prix moyen
	(tonnes)	(mille d'USD)	(USD/tonne)	(tonnes)	(mille d'USD)	(USD/tonne)
Poissons, d'autres organismes aquatiques et produits de la pêche - total	5 663,4	16 783,7	2 963,5	8 159,6	28 108	3 445
Poissons, filets, crustacés, mollusques	5 256,2	14 719,7	2 800,0	7 332,8	24 475	3 338
Poissons vivants – d'eau douce et de mer	31,1	89	2 846	180,9	481	2 661
Poissons - frais ou réfrigérés	523,2	2 001	3 691	1 731,5	6 858	3 961
Poissons - congelés	2 671,4	3 947	1 522	2 638,5	4 674	1 771
Filets de poissons et d'autres chairs de poissons	435,5	2 065	4 742	986,2	4 975	5 045
Poissons - séchés, salés, fumés	603,2	2 053	3 538	378,5	1 180	3 117
Crustacés	10,7	59	5 538	131,1	361	2 756
Mollusques	981,2	4 506	4 593	1 286,1	5 946	4 623
Produits de la pêche	407,2	2 064	5 065	826,8	3 633	4 394
Plats préparés et conserves de poissons; caviar	75,3	377	5 013	472,9	1 499	3 170
Crustacés et mollusques en conserve	331,9	1 687	5 071	353,9	2 134	6 029

Source: NSI

Figure VII.16
Structure des exportations de poissons et produits de la pêche en 2010



Source: NSI

Traditionnellement les exportations de poisson congelé occupent la plus grande part dans les exportations totales de poissons et de produits de la pêche - 32,3% en 2010. Par rapport à l'année précédente, le volume des exportations a légèrement diminué (1,2%) à 2 638,5 tonnes. Toutefois, le montant total des exportations de poisson congelé en termes de dollars a marqué une augmentation de 18,4 pour cent en raison du prix d'exportation plus élevé.

Les exportations les plus importantes de poisson congelé sont pour la Roumanie - 2 152,9 tonnes (principalement des sardines, sprats, clupéonelle ou esprotts, maquereaux), ce qui représente environ 82% du total des exportations de poisson congelé. Des autres pays, les plus importantes sont les fournitures pour la Pologne - 192,4 tonnes, le Royaume-Uni - 98,08 tonnes, la Serbie - 59 tonnes, la Russie - 35,3 tonnes et la Moldavie - 23,9 tonnes.

Le deuxième place en ce qui concerne le volume occupent les exportations de poissons frais et réfrigérés, qui en 2010 ont augmenté plus de dix fois par rapport à l'année précédente à 1 731,5 tonnes (soit environ 21,2% des exportations totales de poissons et de produits de la pêche). La valeur totale des exportations de poisson congelé pour l'année était 6 858 mille d'USD, à un prix moyen d'exportation de 3 961 USD/t, de 16,3% plus élevé par rapport à 2009.

L'augmentation des exportations est en raison de captures et la production plus élevées au cours de l'année. Par espèces de poissons, principalement exportés sont les salmonidés - 598 tonnes à un prix moyen d'exportation de 4 331 USD/t et les sardines, sardinelles, sprats, clupéonelle etc. - 535,8 tonnes de prix d'exportation moyen de 1 068,3 USD/t. De nouveau, l'exportation la plus importante du poisson réfrigéré a été effectuée vers la Roumanie - 1 205,9 tonnes. Des quantités relativement importantes ont été exportées vers la Grèce - 189,4 tonnes, le Royaume-Uni - 140,4 tonnes, la Serbie - 136,6 tonnes et la France - 35 tonnes.

Les exportations de mollusques, qui représentent 15,8% des exportations totales de poissons et produits de la pêche, occupent la troisième place dans la structure des exportations en 2010. Les quantités exportées s'élèvent à 1 286,1 tonnes, soit une augmentation de 31,1% de plus par rapport à l'année précédente en raison de la hausse des captures au cours de l'année. D'importantes exportations de mollusques en 2010 aux prix d'exportation plus élevés ont été réalisés pour la République de Corée - 760,5 tonnes (à un prix moyen d'exportation de 4 146,9 USD/t), le Japon - 395,1 tonnes (à un prix moyen de 5 087,9 7 USD/t). Autres destinations pour lesquelles sont expédiées de grandes quantités de mollusques sont les États-Unis - 86,1 tonnes, la Roumanie - 18,6 tonnes et le Vietnam - 12,3 tonnes.

En 2010, les exportations des poissons séchés, salés, fumés ou en saumure a eu une baisse de 37,3% par rapport à l'année précédente jusqu'à 378,5 tonnes. Le principal partenaire commercial du pays pour ces produits reste la Roumanie de 300,5 tonnes. Des quantités plus importantes sont exportées aussi vers l'Italie - 30,7 tonnes, la Grèce - 30 tonnes et les Pays-Bas - 5,8 tonnes.

Les exportations de poissons vivants ont augmenté plus de quatre fois par rapport à 2009, atteignant 180,9 tonnes. Les plus grandes quantités en 2010 sont expédiées vers la Roumanie - 168,4 tonnes. Les principales exportations sont des carpes (164,1 tonnes).

En 2010, les exportations de produits de la pêche (plats préparés ou conserve de poissons, conserves de crustacés et de mollusques) s'élève à 826,8 tonnes, soit deux fois de plus qu'en 2009. Les exportations de plats préparés et conserves a augmenté de plus de cinq fois et celles de crustacés et mollusques, préparés ou conservés - de 6,6%. Les principales destinations pour les produits de la pêche transformés sont la Grèce - 218,9 tonnes, la République de Corée - 183 tonnes, la Roumanie - 181,4 tonnes, le Japon - 155,8 tonnes et la Macédoine - 39,3 tonnes.

Les exportations de caviar de l'esturgeon a augmenté de manière significative par rapport à 2009, atteignant 500 kg à un prix moyen de 415,6 USD/kg, l'importateur principal demeurent les États-Unis.

4. Programme opérationnel pour le développement du secteur de la Pêche (PODSP), financé par le Fonds européen pour la pêche.

L'AEPA est l'administration qui met en œuvre la politique commune dans le domaine de la pêche de l'Union européenne en République de Bulgarie et celle-ci est aussi l'Organisme de gestion du Programme opérationnel pour le développement du secteur de la Pêche (2007-2013).

Le Programme opérationnel pour le développement du secteur de la Pêche (PODSP) a été préparé en conformité avec les exigences du Règlement No.1198/2006 du Conseil de l'UE instituant le Fonds Européen pour la Pêche et le règlement mettant en œuvre No.498/2007 - les deux pièces principales de l'UE pour l'application de la politique structurelle dans le domaine de la pêche pour la période financière 2007-2013.

Le PODSP est basé sur le Plan stratégique national, qui définit la manière de la mise en œuvre de la politique structurelle de l'UE en Bulgarie dans le cadre de la Politique commune dans le domaine de la pêche et de la mise en œuvre des priorités de l'UE, et décrit la manière de laquelle le FEP contribuera à atteindre les objectifs par le biais de la programmation et l'allocation financière de l'aide du FEP sur les axes prioritaires.

Le principal objectif stratégique du PODSP (2007-2013) est la transformation du secteur en secteur compétitif, moderne et dynamique, basé sur le développement durable de la pêche et l'aquaculture, ainsi que l'amélioration de la vie dans les zones de pêche. Pour réaliser la vision stratégique, le Programme opérationnel comporte quatre objectifs principaux: assurer la compétitivité et la durabilité du secteur de la pêche ; développer le marché des produits de la pêche et la production aquacole ; soutenir le développement durable des zones de pêche et améliorer la qualité de vie dans les mêmes.

Pour atteindre les objectifs du PODSP (2007-2013) ont été mis au point cinq axes prioritaires:

- Axe prioritaire 1 - Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche bulgare;
- Axe prioritaire 2 - Aquaculture, pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation de la pêche et l'aquaculture;
- Axe prioritaire 3 – Actions collectives;
- Axe prioritaire 4 - Développement durable des zones de pêche;
- Axe prioritaire 5 - Assistance technique.

En 2010, on a atteint la finalisation de la préparation de toute la réglementation, ainsi que le développement des procédures relatives à la mise en œuvre de toutes les 19 mesures du Programme opérationnel pour le développement du secteur de la Pêche (2007-2013).

En 2010, ont été ouvertes pour adoption des mesures sur tous les axes prioritaires du Programme, les procédures actuelles, sur lesquelles une admission peut être appliquée sont déjà 10.

Le PODSP dispose d'un budget total de 106 679 611 d'euros dont 80 009 708 d'euros (75%) financement par le FEP (75%) et 26 669 903 (25%), cofinancement national.

Progrès général sur le PODSP au mois de Décembre 2010

Le progrès cumulatif physique dans la mise en œuvre du PODSP au mois de Décembre 2010 peut être résumé comme il s'en suit:

- Nombre total de projets enregistrés: 121;
- Nombre total de contrats passés/projets approuvés: 44 (dont 19 contrats passés avec des bénéficiaires privés);
- Nombre total de projets payés: 18;

- Total des fonds contractés: 9 509 437 d'euros (8,91%);
- Total des fonds versés: 3 859 031 d'euros (3,61%).

Progrès physique de la mise en œuvre du PODSP en 2010

- Nombre total de projets enregistrés: 55;
- Nombre total de contrats passés/projets approuvés: 25;
- Nombre total de projets payés: 14;
- Total des fonds contractés: 6 480 912 d'euros (6,07 %);
- Total des fonds versés: 3 677 839 d'euros (3,44%).

**Tableau VII.5.
Exécution financière du PODSP pour la période 2007 - 2010.**

Mesure du PODSP	Nombre de contrats passés	Valeur des contrats passés en euros	Valeur des paiements en euros versés
Mesure 1.3. «Les investissements à bord des navires et sélectivité »	2	30 324	4 907
Mesure 2.1. « Investissements productifs dans l'aquaculture »	16	5 786 685	598 620
Mesure 2.6. « Investissements dans la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et l'aquaculture »	1	159 022	0
Mesure 2.7 « Ingénierie financière »	1	3 067 751	3 067 751
Mesure 5.1 «Assistance technique»	24	465 655	187 753
Total:	44	9 509 437	3 859 031

Source: AEPA

Des 121 propositions de projets enregistrées au total pour l'approbation du Programme opérationnel le 14/12/2007, près de la moitié ont été enregistrées en 2010. Au cours de la seconde moitié de 2010 ont été achevées les 3 premiers projets d'investissement dans le cadre du Programme opérationnel. Au 31 Décembre 2010 les fonds contractés ont atteint 8,91% et les fonds payés - 3,61%.

En 2010, ont été payés 95% de la valeur totale de la subvention à fonds perdu versée pour la période 2007 – 2010. Pour la même période le nombre des mesures ouvertes pour admission des propositions de projet a augmenté de 4 à 10, et la Mesure 3.1. « Actions collectives » et la mesure 3.4. « Développement de nouveaux marchés et des campagnes promotionnelles » sont ouverts pour l'admission des propositions de projet avant la période pré-spécifiée.

En 2010, il y a eu un progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Axe prioritaire 4 « Développement durable des zones de pêche » en Bulgarie. En Juin 2010, a initié l'activité du Réseau National de Pêche, qui aidera les Groupes locaux d'initiatives de pêche (MIRG), le développement durable des zones de pêche. Dans la mise en œuvre de l'axe prioritaire 4 « Développement durable des zones de pêche» en Bulgarie existent déjà trois Groupes locaux d'initiatives de pêche avec de stratégies approuvées de développement local à mettre en œuvre sur la base d'un partenariat public-privé: MIRG Shabla-Kavarna Balchik, MIRG-Glavinitza-Tutrakan-Slivo pole, MIRG Devin-Dospat-Batak.

En Décembre 2010, à la CE a été envoyée la première demande de paiement intermédiaire en vertu du PODSP. Avec l'Arrêté du Conseil des Ministres No.131 du 2 Juillet 2010, les fonctions de l'Autorité d'audit sur le PODSP sont transférées du MAA à l'Agence Exécutive « Audit des fonds de

l'UE » (IA OSES), par lequel est accomplie la recommandation de la CE pour assurer l'indépendance fonctionnelle des organismes associés à la mise en œuvre du Programme opérationnel.

En 2010 a été finalisé le processus de préparation de la réglementation pour la mise en œuvre de toutes les mesures du Programme opérationnel. Ont été préparés également les procédures sur toutes les mesures du Programme opérationnel. Pendant la période 06-12/10/2010 a eu lieu une procédure de coordination écrite du Comité de suivi du PODSP sur une proposition visant à modifier le Programme en collaboration avec la première notification du PODSP, qui concerne essentiellement l'inclusion de texte pour la nouvelle Autorité d'audit.

En 2010 a été construite aussi la relation entre les systèmes d'information distincts des différentes structures administratives impliquées dans la mise en œuvre du Programme opérationnel, et a été fournie une relation avec l'ISUN (Système d'information de gestion et suivi des instruments structurels de l'UE) pour atteindre une plus grande coordination entre les activités des entités impliquées dans la mise en œuvre du PODSP et les autorités qui appliquent les Fonds structurels et le Fonds de cohésion (SKF) de l'UE en Bulgarie.

Lors de la mise en œuvre et la gestion du PODSP en 2010 a été constaté une difficulté à assurer le montant du cofinancement privé réglementé de la part des demandeurs de subventions à fonds perdu, ce qui entraîne que certains d'entre eux ne peuvent pas procéder à la mise en œuvre de leurs projets. Afin d'aider les demandeurs de subventions à fonds perdu dans cette direction, l'organisme de gestion (UO) a lancé en collaboration avec la Banque de développement bulgare, dans le cadre de laquelle a été créé le Fonds national de garantie, la création d'un système de garantie pour faciliter l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de « la Pêche » en compensant le manque d'histoire ou de garantie suffisante pour demander un prêt, et de réduire le risque supporté par les banques commerciales dans le pays qui octroient des prêts aux PME. Par l'Accord conclu le 7 Décembre 2010 pour la mise en œuvre d'activité de garantie sur le PODSP entre l'UO et la Banque de développement bulgare a été finalisé le processus de démarrage de la mise en œuvre du régime de garantie.

Le 14/10/2010 a été validé le document intitulé «Description du système de gestion et contrôle du PODSP ». Le 1 Novembre 2010 l'IA OSES exprime un avis sur la conformité des systèmes de gestion et contrôle du PODSP, selon lequel ceux-ci répondent aux exigences du Règlement No.1198/2006 et du Règlement No.498/2007. Selon le rapport d'évaluation de la conformité des systèmes de gestion et contrôle du PODSP établi en Novembre de 2010, l'Autorité d'audit ne constate pas des recommandations d'actions correctives auprès des autorités liées à la mise en œuvre du Programme Opérationnel. Le 22 Décembre 2010 a été reçue une évaluation positive de la conformité de la part de la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche de la CE.

Mise en œuvre du PODSP pour la période du 01/01/2011 – 30/06/2011

Pendant l'exercice ont été ouvertes six autres mesures du PODSP:

- Mesure 1.4. « Pêche artisanale côtière »
- Mesure 1.5. « Compensations socio-économiques pour la gestion de la flotte »;
- Mesure 2.2. « Mesures aqua-environnementales »;
- Mesure 2.5. « La pêche en eaux intérieures »;
- Mesure 3.2 « Mesures destinées à protéger et développer la faune et la flore aquatiques »;
- Mesure 3.6. « Réacheminement des navires de pêche vers des activités en dehors de la pêche »;
- Le progrès physique dans la mise en œuvre du PODSP pour la période du 01/01/2011 – 30/06/2011 peuvent être résumées comme suit:

- Nombre total de projets enregistrés: 26
- Nombre total de contrats passés/projets approuvés: 15
- Total des fonds contractés: 29 170 997,24 de BGN (13,98 %);
- Total des fonds versés: 3 483 599,02 de BGN (1,67%)
- Total des Groupes locaux d'initiatives de pêche approuvés : 3

Brève évaluation de l'efficacité de l'assimilation des fonds du Programme opérationnel de développement du secteur de la Pêche:

À la suite de la mise en œuvre du PODSP dans le domaine des aquacultures a été observé:

- Augmentation de la production annuelle de produits de l'aquaculture;
- Développement de l'aquaculture marine;
- Assurance d'un développement durable et accéléré des aquacultures d'eau douce et marines;
- Amélioration de la rentabilité des entreprises opérant dans le secteur « aquaculture » par l'intensification de la base de production existant en introduisant la technologie moderne, les méthodes et les outils pour la production et la construction de nouvelles exploitations intensives, y compris par la réalisation de fermes d'élevage pour une utilisation pleine et efficace des ressources disponibles de barrages et des autres fonds de l'eau;
- Protection de l'environnement et la préservation de bonnes performances environnementales;
- Augmentation de la production annuelle et de développement de la diversité des espèces et de l'assortiment des poissons et produits de la pêche commercialisés, en augmentant la part des poissons de valeur et des espèces de poisson précieuses.

5. Activité administrative et de sanction lors de la gestion de la pêche et l'aquaculture

Ces dernières années, l'AEPA travaille intensément pour améliorer l'efficacité du contrôle de la pêche récréative et commerciale et la protection des réservoirs d'eau afin de réduire l'activité illégale et la conservation des ressources halieutiques. En application de la Loi sur la pêche et les aquacultures en 2010 ont été effectués les activités suivantes:

- ont été émis un total de 1 077 permis permanents pour l'exécution de pêche commerciale, y compris: pour la mer Noire – 734 permis, pour le Danube - 129 permis et 214 pour les eaux intérieures;
- ont été émis un total de 3 747 certificats de droit d'exécution de pêche commerciale;
- ont été émis 560 permis d'aptitude d'exécution de pêche commerciale;
- 183 engins de pêche non filet ont été marquées;
- 5 294 filets de pêche ont été marqués;
- ont été enregistrées 46 personnes, des éleveurs de poissons et d'autres organismes aquatiques;
- ont été émis/re-certifiés 190 525 tickets de pêche récréative.

Dans le cadre de la conduite de l'activité administrative et de sanction dans la gestion de la pêche et des aquacultures ont été effectués un total de 29 729 inspections, dont:

- 5 667 aux sites de pêche commerciale;
- 12 626 aux sites de pêche récréative;
- 759 dans les exploitations piscicoles;
- 5 147 sur navires;

- 3 448 aux sites de commerce du poisson;
- 1 174 basées sur signalement;
- 908 conjointement avec les organismes du Ministère de l'Intérieur et l'Agence Exécutive des forêts et de leurs divisions territoriales.

Par rapport à 2009, le nombre de contrôles effectués dans les locaux pour le commerce du poisson a augmenté d'environ 9%, tandis que celui des contrôles sur les sites pour la pêche commerciale et pêche récréative a diminué respectivement de 23 et 27%.

À la suite des inspections effectuées de violations de la Loi sur la pêche et les aquacultures en 2010 ont été dressés 2 759 actes de violation et 8 366 procès-verbaux de constatation; 2 635 ordonnances pénales ont été émises des celles entrées en vigueur sont 2 522.

Par les procès-verbaux de constatation et les actes de constatation de violations administratives ont été confisqués 3 711 engins de pêche de braconniers (+16% par rapport à 2009) et 14 181,58 kg de poissons capturés illégalement (2,7 fois de plus qu'en 2009). Du montant total de poissons et autres organismes aquatiques confisqués en 2010, 2 872,62 kg ont été retournés aux bassins d'eau, 10 625,55 kg ont été fournis à titre de donation et 683,41 kg ont été détruits.

PARTIE B

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AU SECTEUR AGRICOLE ET MESURES ET ACTIONS POUR Y PARVENIR EN 2012

La politique de l'Etat dans le domaine de l'agriculture vise à encourager le développement d'une agriculture compétitive et des zones rurales actives dans une gestion durable des ressources naturelles et respect des normes élevées en matière de sécurité alimentaire et bien-être animal.

En 2012, se poursuivra la politique consécutive pour parvenir aux objectifs du Programme du gouvernement pour le développement européen de la Bulgarie, qui affiche le développement de l'agriculture comme un facteur majeur du développement économique global du pays. En outre, la priorité dans l'activité du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2012 sera la participation active à la discussion sur l'avenir de la Politique Agricole Commune après 2013 et la défense des positions rapportant les intérêts de l'agriculture bulgare.

OBJECTIF

TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE EN AFFAIRES ATTRAYANT, FOURNISSANT UN NIVEAU DE VIE ÉLEVÉ DES ACTEURS DE LA FILIÈRE PAR LE BIAIS DE LA STABILISATION ET AUGMENTATION DES REVENUS DE LEUR ACTIVITÉS

Mesure

- ***Garantir le financement communautaire et national pour la relance de l'agriculture bulgare***

Actions

- Réflexion des changements au PDR résultant de l'adoption de la notification cinquième, sixième et septième du PDR, par voie de modification et complément des dispositions de mettre en œuvre les mesures du Programme;
- Mettre en œuvre les procédures simplifiées de demande et de paiement des projets dans le cadre du PDR;
- Soutien adéquat des revenus des agriculteurs grâce à l'application précise du Régime de paiement unique par surface (SEPP) lors d'une augmentation annuelle du paquet des paiements directs et de détermination du montant du paiement à l'hectare;
- Préparation d'une demande motivée à la Commission européenne pour permettre des paiements complets nationaux aux paiement directs de soutien des revenus des personnes employées à l'agriculture;
- Préparation d'une analyse des opportunités de fournir un soutien spécifique pour certaines activités agricoles dans certains secteurs sensibles, en conformité avec la législation européenne et les conditions spécifiques du pays (pour surmonter les inconvénients pour les domaines et les activités agricoles économiquement vulnérables ou sensibles de point de vue de l'écologie);
- Élaboration d'une proposition pour des opportunités de soutien spécifique des activités agricoles par l'UE conformément à la législation européenne;

- Mise en œuvre du Programme national pour soutenir le secteur viticole en Bulgarie 2008/2009-2013/2014;
- Maintien et mise à jour du casier viticole;
- Garantir la qualité des vins fabriqués et des produits du raisin et du vin au moyen d'inspections et d'échantillonnage.

Mesure

- ***Une gestion efficace et transparente des fonds européens, basée sur de bons systèmes de contrôle et d'évaluation des projets pour financement européen***

Actions

- Renforcer les mesures de transparence et de publicité en déclarant les procédures pour l'octroi d'une aide financière du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) à travers des activités d'information ; déroulement de campagnes de sensibilisation ciblées sur les mesures du PDR envers lesquelles il y a moins d'intérêt et les mesures nouvelles en étape de lancement ; imprimer et distribuer des brochures et des dépliants, programmes thématiques et des sections de consultations spécialisées sur les médias nationaux et régionaux, des conférences, des vidéos;
- Mettre à jour des règlements de procédure de l'Autorité de gestion et l'Organisme payeur afin d'éviter les conflits d'intérêts lors de l'octroi d'aide financière par FEADER et de préciser les modalités de notification en cas d'irrégularités et des violations constatées;
- Mettre en œuvre de contrôle courant sur la mise en œuvre des mesures du PDR;
- Améliorer le système de collecte de données sur les indicateurs de suivi de l'application du PDR à travers l'interface fonctionnelle entre l'Autorité de gestion et l'Organisme payeur;
- Développer un logiciel en ce qui concerne l'assistance technique, de suivi et rapport d'après l'axe 4 LEADER;
- Perfectionner les procédures pour l'octroi de fonds au titre du PDR à travers la décentralisation du traitement et de la contractualisation des projets et l'optimisation de l'application des mesures déléguées par l'Organisme payeur;
- Réduire les formalités administratives lors de présentation de la demande en simplifiant la documentation requise;
- Mettre en place d'un système d'information d'analyse, d'évaluation, de contrôle et de gestion qui appuiera la mise en œuvre de la mesure 125 « Infrastructures liées au développement et l'adaptation de l'agriculture » du PDR;
- Renforcer le système de mise en œuvre et de suivi des marchés publics, renforcer le contrôle préliminaire et successif et l'audit.

Mesure

- ***Utilisation des capacités d'aides d'État comme un outil pour la résolution de problèmes et les orientations prioritaires de la politique agricole***

Actions

- Mettre en œuvre des régimes d'aides d'État approuvés par la Commission européenne destinées à promouvoir l'investissement dans l'agriculture ; la gestion des risques et des crises ; la préservation des ressources génétiques et des races locales ; la promotion de la production et l'utilisation de semences de qualité;

- Élaborer, notifier à la Commission européenne et mettre en œuvre de nouveaux régimes d'aides d'État, y compris les aides pour : aviculture et élevage des porcs ; culture maraîchère et arboriculture ; l'apiculture; compenser les coûts associés à la mise en œuvre du programme de l'Etat de prévention et des programmes pour la surveillance et l'éradication des maladies animales.

Mesure

- ***Élargir l'application des mécanismes du marché de l'Organisation commune de marché (OCM) des produits agricoles de l'UE afin de créer des exploitations agricoles compétitives et économiquement stables***

Actions

- Mettre à jour et préparer des documents juridiques relatifs à l'appui des agriculteurs et des mécanismes de mise en œuvre de l'OCM;
- Mettre en œuvre du système de la vente de quotas laitiers;
- Promouvoir les opportunités de la politique européenne de co-financement de programmes de promotion;
- Procéder à une procédure nationale pour la pré-approbation des programmes de promotion;
- Renforcer la capacité administrative dans le domaine du contrôle de la qualité des fruits et des légumes frais et du contrôle de l'application des normes de commercialisation pour la viande de volaille et les œufs de consommation et sa mise en conformité avec les exigences de l'UE;
- Maintenir une base de données actuelle des commerçants en fruits et légumes frais et le fonctionnement efficace du système d'analyse du risque lors du contrôle de la qualité des fruits et légumes frais;
- Effectuer des inspections de conformité aux exigences réglementaires pour la qualité des fruits et des légumes frais à l'importation, l'exportation et au marché intérieur;
- Mettre à jour en temps opportun de normes de qualité du marché pour la viande de volaille et les œufs de consommation, en fonction des changements dans la législation européenne;
- Mettre en œuvre les échelles communautaires de classement des carcasses de bovins, de porcs et de moutons dans les entreprises bulgares et le contrôle de la classification du rapport des prix;
- Maintenir un système d'information pour la collecte, du traitement et de prix de vente moyen hebdomadaire dans le CE de viande rouge, blanche et des œufs;
- Maintenir et mettre à jour la base de données des abattoirs exécutant une classification et base de données pour les classificateurs qui appliquent la classification;
- Collecte et rapport à la CE dans le prix du lait de vache et des produits laitiers;
- Tenir un registre de lait de vache et des quotas laitiers;
- Tenir un registre des acheteurs agréés;
- Tenir un registre public des exploitations produisant du lait de vache cru, classés dans Ier, IIe et III groupe et le registre des laboratoires indépendants accrédités;
- Encourager la croissance des exploitations agricoles qui répondent aux exigences des besoins spécifiques d'hygiène applicables 853/2004/ES règlement pour les matières premières et des denrées alimentaires d'origine animale;

- Mise en œuvre le programme apicole national pour la période 2008-2010-2011-2013,
- Mise en œuvre de la partie européenne de la participation nationale de distribution de fruits et légumes dans les écoles, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Science et le Ministère de la Santé Publique;
- Mise en œuvre du système d'information pour la gestion agricole et la surveillance de la Commission européenne, couvrant l'évolution du marché dans le cadre de PAC;
- Fournir des informations sur la mise en œuvre des mécanismes d'échanges de l'OCM

Mesure

- ***Les marchés stables pour les produits agricoles à travers la mise en œuvre consécutive de la PAC pour une administration stable et pour éviter des perturbations sur les marchés des produits agricoles***

Action

- Mener des enquêtes statistiques figurant dans le Programme national pour les enquêtes statistiques - l'emploi et l'utilisation des terres, la production des principales cultures agricoles et les légumes, les vignobles, les vergers, l'élevage de bétail et de produits animaux, la structure des exploitations agricoles;
- Maintien du Système d'information comptable agricole, qui fournit des données sur les revenus de l'activité agricole - le fonctionnement du Comité national pour la gestion du système, le maintien d'un échantillon stable des exploitations agricoles pour la surveillance;
- Information adéquate et en temps opportun pour les agriculteurs sur l'état des marchés de produits agricoles;
- Préparation des documents stratégiques, analyses et l'évaluation économique des politiques agricoles nécessaires à l'adoption de décision tant au niveau de l'État qu'au niveau des entreprises.

Mesure

- ***Création d'un environnement d'entreprise optimal par réduction et allègement des régimes de réglementation dans l'agriculture***

Action

- Allègement des régimes de réglementation, la révocation ou la limitation de la portée des régimes en conformité avec le Programme pour une meilleure réglementation 2010-2013,

Mesure

- ***Création des conditions pour le soutien de petits et moyens producteurs, augmentation du volume de production et amélioration du processus de diversification verticale et de la coopération dans la chaîne alimentaire par le biais de la fourniture directe de petites quantités de matières premières et des denrées alimentaires d'origine animale et végétale au consommateur final***

Actions

- La mise en œuvre de la Disposition pour la fourniture directe de petites quantités de matières premières et des denrées alimentaires d'origine animale au consommateur final;
- Prise en charge pour l'unification des agriculteurs dans les organisations de producteurs à travers le FEADER et le FEAGA;

- Organiser des activités d'information dans le cadre du Plan de communication du PDR;
- Fournir une assistance-conseil dans le processus d'unification des agriculteurs en organisations de producteurs.

Mesure

- ***Le développement durable de la pêche et l'aquaculture***

Actions

- Utilisation optimale des ressources du Fonds européen pour la pêche, prévues pour la mise en œuvre du Programme opérationnel du développement du secteur de la Pêche pour la période 2007-2013.
- Mettre en œuvre le Programme annuel de contrôle de la pêche en 2012;
- Collecte de données scientifiques pour évaluer l'état des espèces de grande valeur économique dans la mer Noire pour leur exploitation durable au sein de la Politique globale de la pêche de l'UE.

OBJECTIF

CRÉATION D'UNE VISION EUROPEENNE DE L'ADMINISTRATION, ASSURANT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE QUALITÉ

Mesure

- ***Renforcer la capacité administrative du secteur***

Actions

- Optimisation de la capacité administrative dans le secteur agricole;
- Établir des contacts efficaces avec les différents partenaires - institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales;
- Assurer la transparence des processus dans l'agriculture, faciliter l'accès à l'information et améliorer la communication entre les participants à travers d'un système d'information unifié;
- Renforcement de la capacité administrative de l'Autorité de Gestion du PDR et le Fonds d'État d'Agriculture – Organismes payeurs par la nomination du personnel supplémentaire composé d'experts en vertu de l'Arrêté du Conseil des Ministres No.230/2009

OBJECTIF

AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN AMÉLIORANT LE LIEN « ÉDUCATION – VULGARISATION AGRICOLE – RECHERCHE »

Mesure

- ***Améliorer l'efficacité du système de la vulgarisation agricole et la recherche appliquée dans le secteur agricole en améliorant le lien « Recherche - vulgarisation agricole – affaires agricoles »***

Actions

- Améliorer la qualité des conseils fournis par la conduite de spécialisations, cours et séminaires de formation pour les spécialistes des organisations de conseil;
- Effectuer un suivi, contrôle et évaluation de la performance des organisations de conseil.

Mesure

- ***Améliorer la mise au point de la recherche appliquée en agriculture et alimentation***

Actions

- Maintien et création de nouvelles variétés, hybrides et des lignées de cultures agricoles et des technologies pour l'agriculture conventionnelle et biologique;
- Maintien et création de nouvelles lignées et races et des technologies pour l'agriculture conventionnelle et biologique;
- Développement de technologies efficaces dans culture des plantes et l'élevage;
- Amélioration de l'assortiment, la qualité et la sécurité alimentaire;
- Développement de documents stratégiques pour entreprendre des actions pour atténuer les conséquences du changement climatique;
- Utilisation de partenariat public-privé dans la recherche et le partenariat dans la mise en œuvre des bonnes pratiques et les innovations dans l'agriculture bulgare;
- Mise en place des centres de technologie pour le transfert de technologies;
- Brevetage et certification de nouveaux produits scientifiques;
- Déroulement des concours à un financement ciblé de projets visant à résoudre des problèmes critiques de l'agriculture;
- Application de projets dans le cadre du Fonds « Recherche », des programmes nationaux et internationaux;
- Modernisation de l'infrastructure scientifique de l'Académie d'Agriculture.

OBJECTIF

ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES BULGARES DANS LES CONDITIONS DE L'ADHESION DE LA BULGARIE DANS L'UE

Mesure

- ***Réglementation et protection de la production agricole traditionnelle bulgare***

Actions

- Déroulement des campagnes de sensibilisation, séminaires, réunions et consultations avec les agriculteurs, les organisations professionnelles et les transformateurs afin de démontrer les avantages de la politique de qualité - appellations protégées et encouragement des producteurs de présenter une demande d'enregistrement;
- Déroulement de la procédure nationale d'approbation des demandes de spécifications d'entrée dans le Registre européen des indications géographiques protégées ou le Registre européen des spécialités traditionnelles garanties et d'approbation de personnes de contrôle de toute appellation pour laquelle est présentée une demande;
- Envoi des demandes spécifications approuvées dans le cadre de procédure nationale pour une procédure d'approbation à la CE;
- Tenue d'un registre des producteurs d'aliments comportant des indications géographiques protégées, spécialités traditionnelles garanties et des personnes de contrôle;
- Redirection de la main d'œuvre et des investissements pour créer des moyens de subsistance alternative des exploitations touchées par la restructuration des secteurs – la production du tabac, des produits laitiers etc.;

- Exécution d'une surveillance et un inventaire continus des ressources génétiques dans la culture des plantes et l'élevage;
- Conservation, préservation et développement des ressources génétiques;
- Augmentation de la part de la production biologique en fournissant du financement pour mettre en œuvre des activités dans le cadre du Plan national pour le développement de l'agriculture biologique en Bulgarie pour la période 2007 - 2013;
- Déroulement d'une campagne de sensibilisation ciblée visant à promouvoir les mesures du PDR auxquelles l'intérêt est plus faible - mesure 214 « Paiements agroenvironnementaux », « les mesures forestières » 122, 223 et 226, les mesures 121, 141, 142, 213, 211, 212 ;
- Déroulement d'une campagne de sensibilisation ciblée sur la mise en œuvre de plans d'affaires approuvés en vertu de la mesure 112 « Mise en place des exploitations de jeunes agriculteurs »;
- Exécution des services de consultation aux agriculteurs qui souhaitent passer à des régimes de production biologique et l'agriculture intégrée;
- Déroulement de discussions avec les agriculteurs pour expliquer les possibilités et les avantages de la production biologique et intégrée;
- Publication et diffusion du matériel informatif.

Mesure

- ***Optimisation de l'utilisation des terres agricoles***

Actions

- Encourager le processus de remembrement des terres agricoles;
- Promouvoir l'application des pratiques respectueuses de l'environnement par le soutien de la mesure « Paiements agroenvironnementaux » de PDR.

Mesure

- ***Optimisation de l'infrastructure d'irrigation pour une utilisation efficace des ressources en eau***

Actions

- Participation à l'élaboration d'une Stratégie nationale pour la gestion et le développement du secteur de l'eau et son plan d'action à court, moyen et long terme;
- Mise en conformité de la base normative existante et la création d'une nouvelle législation réglementant les activités de l'exploitation, la construction, la reconstruction et la modernisation des systèmes et des équipements d'irrigation et de la propriété et le fonctionnement du Fonds Hydromélioratif (HMF);
- Préparation et lancement de la mesure 125 du PDR - « Amélioration et développement des infrastructures liées au développement et l'adaptation de l'exploitations agricole » avec la sous-mesure « Gestion des ressources en eau »;
- Organisation des séminaires pour la mise en œuvre des bonnes pratiques pour l'irrigation des cultures agricoles.

Mesure

- ***Protection constante des intérêts du secteur agricole bulgare et des agriculteurs bulgares grâce à la participation effective aux travaux des institutions européennes***

Actions

- Participation active à la discussion sur l'avenir de la PAC après 2013 et la défense de positions qui prennent en compte les intérêts de l'agriculture bulgare;
- Participation au processus de simplification de la législation communautaire et de la préparation et l'adoption des actes du Conseil et la CE dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, après consultations préalable avec les organisations non gouvernementales;
- Coordination générale et assurance de la continuité à la préparation des positions de la République de Bulgarie dans le domaine de l'agriculture, le développement rural et la pêche en vertu de la procédure prescrite par la loi.

OBJECTIF

LA RÉALISATION DE NORMES ÉLEVÉES POUR LA QUALITÉ DE VIE ET PROTCTION DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS PAR LA GARANTIE DE LA PRODUCTION ET L'OFFRE DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ALIMENTS AGRICOLES SALUBRES ET DE QUALITÉ

Mesure

- ***Réalisation d'un contrôle officiel unique de la sécurité et la qualité des aliments, couvrant toutes les parties et les étapes de la chaîne alimentaire***

Actions

- Mise en œuvre des normes élevées dans le contrôle de la sécurité et la qualité des aliments additifs alimentaires et les boissons, la médecine vétérinaire et bien-être animal, la protection des plantes et des engrais, le contrôle phytosanitaire, les aliments pour les animaux, le contrôle des frontières etc.;
- Mise en œuvre d'une politique cohérente de la coopération avec les organisations professionnelle dans le pays à élaborer des normes qui visent à élever la qualité des denrées alimentaires de base;
- Coopération continue avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments, avec toutes les structures de l'Union européenne relatives aux activités sur la sécurité alimentaire, la santé des plantes, la santé animale et le bien-être animal, et avec les autorités de la sécurité des aliments dans les États membres et les pays tiers.

OBJECTIF

CRÉATION DES CONDITIONS POUR LE SOUTIEN DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS GÉNÉRANT DE REVENUS EN DEHORS DE L'AGRICULTURE

Mesure

- ***Déroulement d'une politique ciblée pour le développement rural et le renouveau de leurs traditions, en tenant compte des spécificités des communautés rurales, le potentiel local et en encourageant l'initiative locale***

Actions

- Création et soutien aux Groupes locaux d'initiatives (MIG);
- Prise en charge des stratégies de développement local par le PDR;

- Prise en charge pour les micro-entreprises qui font revivre les traditions locales dans les zones rurales.

Mesure

- ***Amélioration de la qualité de la vie, le développement des infrastructures et des services de base pour les entreprises et la population***

Actions

- Soutien aux projets d'infrastructures municipales liés au tourisme;
- Soutien des routes municipales, de l'approvisionnement en eau et la plomberie;
- Soutien à la rénovation de bâtiments des institutions sociales dans les zones rurales;
- Soutien à la rénovation des localités dans les zones rurales grâce à des projets pour les rues, les parcs, les édifices culturels et d'importance locale;
- Soutien à la modernisation des centres de services pour la population rurale;
- Soutien à la modernisation des centres de culture, loisirs et de sport, de prestation de services aux enfants et aux groupes vulnérables;
- Soutien à
- la modernisation des centres d'information et de services de communication;
- Préparation de manuels pour la mise en œuvre des projets et des contrats au titre des mesures 311, 312, 321, 322 et 123 ; préparation d'un Manuel pour les candidats indiquant les possibilités d'après les budgets garantis de la mesure 121, et un manuel pour la mise en œuvre de projets de la mesure 121, le développement du fiche de contrôle pour la mise en œuvre de la mesure 114.

OBJECTIF

CRÉER DES CONDITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FORMES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AGRICULTURE QUI VISENT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Mesure

- ***Mise en place et réalisation prioritaires des tâches et activités prévues au Plan national pour le développement de l'agriculture biologique en Bulgarie 2007 - 2013***

Actions

- Assurance du financement du Plan national pour le développement de l'agriculture biologique en Bulgarie 2007 - 2013;
- Mise à jour des activités du Plan et des fonds financiers pour leur mise en œuvre;
- Assurance d'une capacité administrative pour la réalisation du plan.

Mesure

- ***Encouragement des agriculteurs à exploiter les possibilités d'assistance dans le domaine de l'agroécologie et les paiements de compensation aux endroits de Natura 2000***

Actions

- Élaboration d'un cadre de réglementation, des demandes et des manuels pour la présentation de demande en vue du commencement réel d'admission de projets dans le cadre des mesures 213, 214 du PDR;
- Finalisation de la base juridique pour la mise en œuvre de la mesure 421 d'après l'Axe 4 LEADER;
- Élaboration de règles pour la mise en œuvre, le suivi et le contrôle des activités et le financement des projets dans le cadre des mesures lancées en 2010 et prévues pour commencer en 2011.

OBJECTIF

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR FORESTIER EN CONFORMITÉ AVEC LE PRINCIPE DE LA GESTION MULTIFONCTIONNELLE DES FORÊTS

Mesure

- ***Elaboration de documents stratégiques pour le développement du secteur forestier en Bulgarie pendant la période allant jusqu'à l'an 2020.***

Actions

- Préparation de la Stratégie nationale sur les forêts (Programme forestier national) pour le développement du secteur forestier en Bulgarie (2012-2020);
- Préparation et adoption des documents réglementaires liées à l'application de la Loi sur les forêts;
- Les travaux sur la préparation de plans régionaux de développement des zones forestières;
- Optimisation de la réglementation en vigueur dans les forêts et le développement de méthodes pour parvenir à une politique des prix des produits, services et fonctions forestiers transparente, orientée vers le marché et différenciée selon les régions.

Mesure

- ***Encouragement du développement du secteur forestier national, maintien des emplois existants et création de nouveaux emplois.***

Actions

- Mise en place d'entreprises forestières d'État économiquement viables par le biais de mécanismes appropriés pour investissement et coopération avec les entrepreneurs dans les forêts et soutien des initiatives pour développer des activités diversifiées et rentables;
- Encouragement des partenariats publics-privés et contrats à long terme dans le secteur forestier, y compris pour le développement des infrastructures dans la forêt;
- Introduction de nouvelles méthodes et systèmes pour le commerce du bois;
- Amélioration du système de marketing du marché du bois;
- Amélioration de la coordination entre les participants et l'optimisation de la chaîne « forêt - produit fini »;
- Amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre de toutes les formes d'exploitation du bois dans les forêts d'État;

- Mise en œuvre d'une politique des prix des produits, services et fonctions forestiers transparente, orientée vers le marché et différenciée selon les régions, y compris la création de bourses pour des produits forestiers et le commerce électronique avec eux;
- Préparation et mise en œuvre de programmes de formation pour les employés des entreprises forestières d'Etat et des fonctionnaires pour création de capacité pour la planification d'entreprise, gestion commerciale, comportement et finances, travail avec les programmes de et les mesures de l'UE;
- Élargissement de la part de l'utilisation de la biomasse forestière pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables (jusqu'à 500 MW).

Mesure

- ***Décentralisation de la gestion des ressources forestières par prise de mesures progressive pour le transfert volontairement, économiquement, socialement et écologiquement justifié des droits, des devoirs et des responsabilités de l'État vers les municipalités sur la base de contrat à long terme.***

Actions

- Introduction du développement des programmes à long terme pour la gestion multifonctionnelle des forêts au niveau régional et municipal;
- Création de conditions pour la pleine utilisation des fonds de l'UE pour les forêts, stimulation du développement de l'économie locale et des affaires et sensibilisation du public de la gestion forestière durable et écologiquement rationnelle;
- Adopter un programme visant à expliquer et encourager les propriétaires forestiers à participer au marché mondial du carbone par l'amélioration de leur gestion;
- Création de conditions pour la pleine utilisation des fonds européens pour les forêts, stimulation du développement de l'économie locale et des affaires et sensibilisation du public de la gestion forestière durable et écologiquement rationnelle.

OBJECTIF

L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION ET SOUTIEN À L'ADAPTATION DES FORÊTS BULGARES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Mesure

- ***Amélioration de la qualité des informations statistiques forestières relatives à la gestion des zones forestières en utilisant des technologies modernes de communication et des systèmes informatiques.***

Actions

- Préparation et mise en œuvre d'un Inventaire national des écosystèmes forestiers en Bulgarie, basé sur les critères et indicateurs européens de gestion durable des forêts acceptés comme un outil pour déterminer les priorités à moyen et long terme dans la gestion des ressources forestières;
- Étude et préparation pour la création d'un système unique d'information forestière.

Mesure

- Création d'un conseil interministériel pour les services scientifiques, la participation à la réalisation et à la mise en œuvre de projets européens et internationaux et des initiatives sur la prévention et l'adaptation des forêts au changement climatique.

Actions

- Création d'un conseil interministériel avec l'acte administratif respectif;
- Élaboration ou participer à l'exécution et l'introduction des projets et initiatives internationales sur la prévention et l'adaptation des forêts au changement climatique;

Mesure

- ***Adoption de mesures pour les activités en matière de préservation des forêts, en collaboration avec les agents de police, les représentants des municipalités et du secteur non-gouvernemental.***

Actions

Assurance d'une interaction efficace entre les institutions et les représentants des collectivités locales pour améliorer la collaboration dans la prévention et de détection des violations;

- Travail sur le développement et l'introduction d'un système d'information intégré pour les données liées à la délivrance et le rapport des documents relatifs à l'abattage et le transport du bois, et les permis de chasse;
- Extension de la médiatisation des problèmes de la préservation des zones forestières, l'engagement du public et le partage de l'expérience positive dans la préservation de la richesse forestière.

Mesure

- ***Application des régimes modernes respectueux de l'environnement de gestion des forêts dans les aires protégées et ceux relevant du réseau écologique européen « Natura »***

Actions

- Maintien d'un état de conservation favorable des habitats forestiers et des habitats des espèces dans les forêts incluses dans le NEM NATURA 2000 avec un accent particulier sur le soutien des propriétaires non-étatiques des forêts qui y figurent;

Mesure

- ***Déroulement des campagnes pour expliquer les avantages des forêts et les méthodes modernes de leur conservation auprès du grand public.***

Actions

- Déroulement périodique de campagnes d'information, en collaboration avec les ONG et d'autres institutions intéressées du sort des forêts bulgares;
- Travail sur l'élaboration du projet pour l'initiative « Dialogue forestier » et la Stratégie forestière de communication du MAA et des entreprises forestières d'Etat.

Mesure

- ***Mise en œuvre des méthodes européennes communes d'évaluation des fonctions et des services non destinés à la production de bois des forêts et de leur assurance fonctionnelle et financière dans le futur. Coordination de l'introduction du principe « l'utilisateur paie » pour les ressources forestières avec les autres organismes intéressés.***

Actions

- Travail sur l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer les fonctions de la protection de l'eau, de récréation, de protection etc. des forêts en Bulgarie;
- Soutien à la culture des plantes médicinales, des fruits de bois etc.

Mesure

- ***Déroulement de campagnes pour expliquer les avantages des forêts et des méthodes modernes de leur protection auprès du grand public.***

Actions

- Déroulement d'une campagne d'information ciblée pour expliquer les « mesures forestières » 122, 223 et 226 d'après le PDR (2007-2013).

ANNEXES